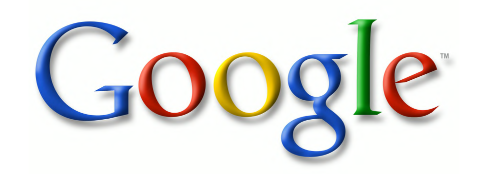
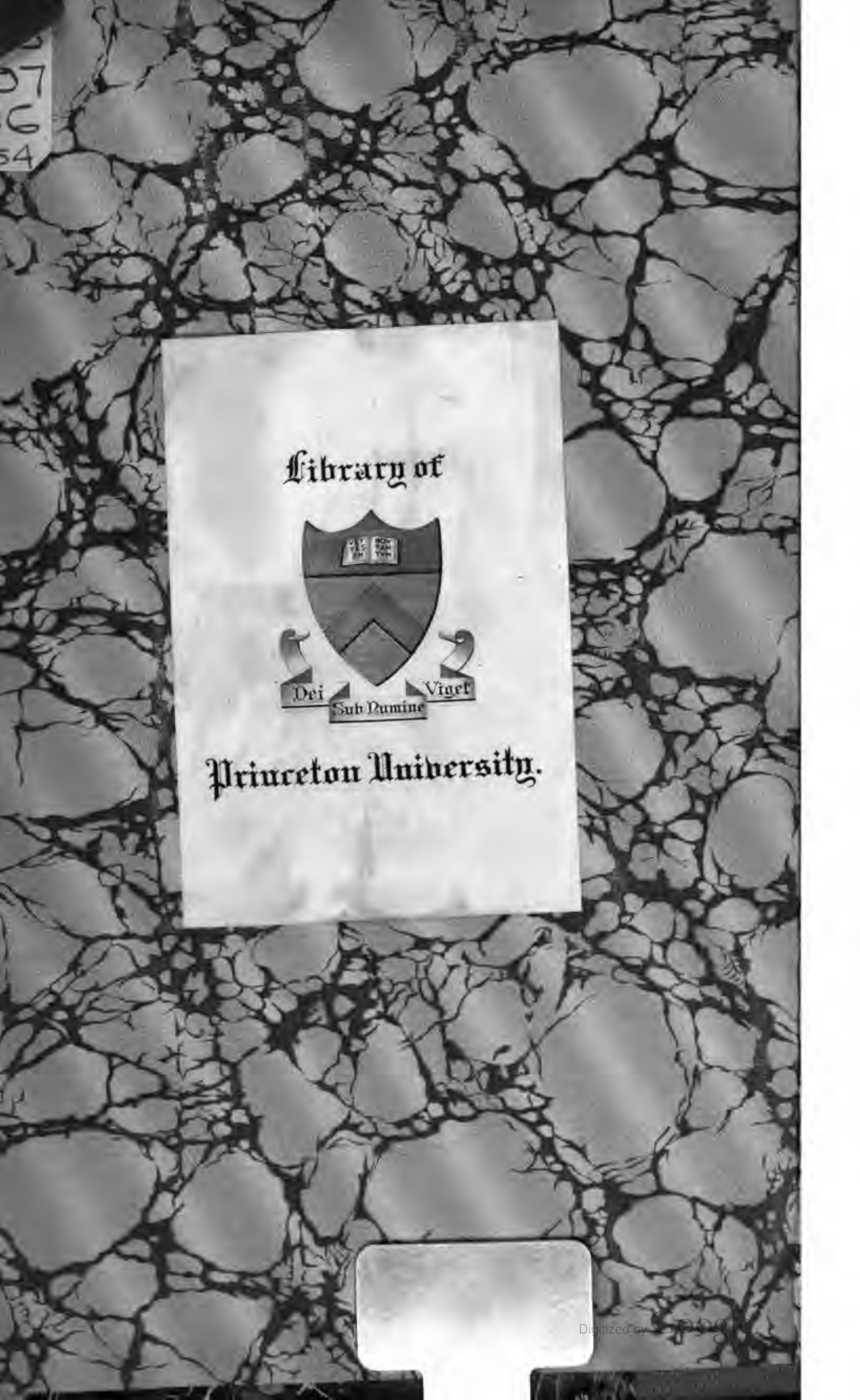





Library of
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.
Digitized by Google



MÉMOIRES

DE LA

Société d'Archéologie lorraine

ET DU

Musée Historique lorrain

TOME LIV[e] (4[e] Série, 4[e] Volume)

1904



NANCY

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

—

1904

NANCY. — IMP. A. CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER

LES

FOUILLES DE CHAOUILLEY

Cimetière Mérovingien

PAR

M. le Dr Joseph VOINOT

Au printemps de l'année 1902 un cantonnier, arrachant des pierres dans un champ, découvrit une épée de fer rouillée qu'il donna à M. Parisot, conducteur des ponts et chaussées à Vézelise, membre de la Société d'Archéologie lorraine.

M. Parisot fit faire des fouilles à cet endroit et découvrit douze tombeaux contenant chacun un squelette, un ou deux vases, des armes, des ornements en bronze ou en fer de l'époque barbare.

A la nouvelle de cette découverte, nous nous rendîmes sur les lieux, mon frère Léo Voinot et moi, muni des renseignements que M. Parisot nous avait donnés avec son habituelle bienveillance.

Configuration des lieux.

Le cimetière se trouve près du village de Chaouilley (Meurthe-et-Moselle), dans un champ appartenant à M. Munier, qui nous accorda très aimablement la permission d'y faire des recherches.



Ce champ est situé au lieu dit : « Aux écailles », dénomination due peut-être à ce qu'on y découvrait de nombreux débris de poteries provenant des tombeaux, ou bien à ce que les parcelles de terre y sont très petites ; elles couvrent une colline haute de 50 mètres, à pentes très escarpées, plantées de vignes au pied desquelles coule le ruisseau de Chaouilley.

Le plateau de cette colline, en forme de demi-cercle au Sud et à l'Ouest, se continue à l'Est avec la plaine qui s'étend jusqu'à Villars et Vroncourt.

C'est dans le demi-cercle, dont la convexité regarde le Sud et l'Ouest, que se trouve le cimetière (*Voyez le plan*).

Premier tombeau

Le premier tombeau, orienté vers l'Est, mesurait à la base 2m20 de long et 0m70 de large ; il avait 1m50 de profondeur. Au niveau de ce tombeau, le banc de pierre supérieur était enlevé parce qu'il effleurait le sol ; à 0m50 plus bas, le deuxième banc de pierres était coupé à angles droits, formant une excavation rectangulaire, et le corps reposait à 0m70 plus bas sur une terre très argileuse.

Les bords du tombeau étaient faits de pierres taillées et dressées ; elles étaient bien imbriquées, plus larges et surtout plus nombreuses aux deux extrémités, où elles formaient cinq ou six rangs.

On retrouvait aussi des pierres mises à plat à une certaine hauteur, 0m10 à 0m20, au dessus du corps ; mais elles ne pouvaient servir de dalles, car elles étaient trop courtes pour s'arcbouter sur les pierres des côtés. Le fossoyeur recouvrait d'abord le cadavre d'une couche de terre, puis de terre mêlée à des pierres.

Squelette. — Le squelette, régulièrement étendu, était celui d'une personne grande et forte, mais dont la tête manquait complètement ; nous n'avons trouvé que quelques molaires, placées sur la poitrine.

Il n'est pas rare que dans les tombes mérovingiennes la tête manque ou soit déplacée. M. le comte J. Beaupré « pense qu'il faut voir, dans ces anomalies, des modes de sépultures particuliers » (1). Il cite, à l'appui de cette théorie, ce passage de la vie de saint Arnould : « *Nil aliud consilii aderat nisi languentis capite amputato more gentilium cadaver ignibus comburendum traderetur* (2). »

Ici, on s'est contenté de décapiter et de placer la tête sur la poitrine.

Les os des jambes et des cuisses étaient bien conservés ; toutefois les épiphyses, plus poreuses, étaient réduites en menus morceaux formant une masse très friable, mais gardant la forme de l'os. La diaphyse des os du bras et de l'avant-bras était seule intacte.

Le fémur mesurait $0^{m}46$ de long ; le tibia, $0^{m}40$ de long, ce qui, d'après le tableau d'Orfila, donne une taille de $1^{m}80$ pour ce squelette ; les os étaient larges et leurs crêtes prononcées. C'est le seul signe qui permettrait d'attribuer ce squelette à un homme ; mais, comme les tombes voisines étaient toutes occupées par des femmes, il est probable que c'était une femme. Ce tombeau renfermait en outre un bracelet, un briquet et un vase.

Bracelet. — Le poignet droit était entouré par douze grains de collier, au milieu desquels était une petite croix en bronze.

Trois de ces grains sont en ambre brut, lamellaire. Ils ont $0^{m}006$ d'épaisseur et $0^{m}02$ de largeur ; l'ambre est translucide, rouge clair, et les contours sont usés. Ces grains sont perforés au milieu par un trou rond de $0^{m}003$ de diamètre.

Le quatrième grain, également en ambre, a une forme cubique ; il a 0.009 de long, $0^{m}006$ d'épaisseur et $0^{m}008$ de large ; ses arrêtes sont émoussées et ses faces ont dû être

(1) J. Beaupré, *Les études préhistoriques en lorraine*, p. 223.
(2) *Acta sanctorum : Vita sancti Arnulphi.*

usées; il est percé dans le sens de la longueur par un trou rond médian de 0^{m}002 de diamètre *(Pl. II, fig. 6).*

Les cinquième et sixième grains sont en verre jaune clair et transparent; leur surface est sillonnée de petites stries parallèles à leur circonférence, ils ont 0^{m}008 d'épaisseur, 0^{m}015 de diamètre et sont perforés d'un trou de 0^{m}006 de diamètre.

Les septième et huitième grains sont formés d'une pâte noire, opaque, creusée d'une gouttière courbée en S placés bout à bout. Cette gouttière, profonde de 0^{m}001 par endroits, contenait une masse jaune très friable qui existe encore en certains points. Ils ont 0^{m}007 d'épaisseur, 0^{m}016 de diamètre et portent un trou de 0^{m}007 de diamètre.

Le neuvième grain est en terre poreuse, grise, dont la surface, autrefois lisse et creusée d'une gouttière, est détériorée. Il a 0^{r}008 de diamètre, 0^{m}007 d'épaisseur et est muni d'un trou de 0^{m}004 de diamètre.

Le dixième grain est en ambre ; à peu près cubique, il mesure 0^{m}004 d'épaisseur, 0^{m}006 de large et 0^{m}006 de diamètre. Il est traversé d'un trou.

Le onzième grain, tout petit, rond, est en pâte noire ; il mesure 0^{m}003 de diamètre et est percé d'un trou de 0^{m}005 de diamètre.

Le douzième grain est cylindrique, en verre irisé ; il a 0^{m}007 de long, 0^{m}003 d'épaisseur et est troué dans le sens de la longueur.

Parmi ces grains se trouvait un petit objet de bronze ayant bien l'aspect d'une croix. Il est composé de quatre branches semblables comme forme et comme dessin, perpendiculaires l'une à l'autre au même point ; deux de ces branches sont cassées vers leur quart interne. Chaque branche a la forme d'un trapèze adhérent au centre de la croix par sa petite base, qui mesure 0^{m}007 de largeur et la grande base 0^{m}01. La hauteur de chaque branche est de 0^{m}01, l'épaisseur de 0^{m}002. Sur la face antérieure est gra-

vée une branche d'olivier. L'une des branches de la croix est munie d'un trou de suspension, de 0^m002 de diamètre, vers son tiers externe.

Au centre de la croix est une demi-sphère en relief, de 0^m001 de haut et de 0^m005 de diamètre, entourée à sa base d'un petit relief annulaire, de 0^m001 de largeur (*Pl. II, fig. 6*).

Les faces postérieure, supérieure et inférieure, de la croix sont planes. Les faces latérales sont réunies par un gros relief, large de 0^m006 et haut de 0^m001, qui avait pour but de consolider l'ornement.

Non loin de ce bracelet se trouvait un briquet de forme cubique, en silex gris, taillé à grands éclats, formant des arêtes parallèles. Les deux faces du briquet sont légèrement concaves, ce qui permet de le tenir facilement.

CONCLUSION. — Ce tombeau, fait avec beaucoup de soin, contenait un cadavre de grande taille, ainsi qu'on peut en juger par les dimensions de la tombe et des os, appartenant à un squelette de 1^m80, ce qui donne 1^m84 à l'individu.

Les molaires retrouvées n'étaient pas usées ; leurs mamelons sont bien arrondis : elles semblent appartenir à une femme arrivée à l'âge mûr. Si la tête, placée sur la poitrine, a disparu ainsi que la plupart des os, il faut en attribuer la cause à la nature du terrain, qui est argilo-calcaire et se laisse difficilement traverser par l'eau, qui hâte la désagrégation.

Tous les corps des cadavres trouvés sur le plan de celui-ci étaient presque entièrement détruits ; au contraire, ceux qui reposaient sur le banc de pierres situé au-dessus étaient bien conservés, car l'eau suivait la pente de ce banc légèrement incliné.

Le vase en verre (*Pl. III, fig. 5*), placé entre les pieds, a la forme d'un petit pot à barbe ; il est en verre vert très mince, trois quarts de millimètre, légèrement renflé au bord et au fond. Il a 0^m115 de diamètre à l'orifice et 0^m045 de profondeur. A 0^m01 en dessous du bord, il présente

six à neuf stries parallèles faites à l'aide d'une pierre qui raie le verre (1). Ces stries font le tour du vase, en se rejoignant mal, et occupent une largeur de 0m01.

Ce gobelet, d'une grande finesse, d'une forme irréprochable, strié avec tout l'art que permettait l'instrumentation rudimendaire de cette époque, est d'autant plus intéressant que les vases en verre sont très rares dans nos cimetières barbares.

En effet, sur 92 stations funéraires explorées en Meurthe-et-Moselle et passées en revue par M. le comte Beaupré (2), stations renfermant plusieurs milliers de tombes, on n'a trouvé que sept vases en verre intacts ou à peu près, qui se répartissent de la façon suivante :

12 fragments de verre vert trouvés à Brémoncourt en 1830, par l'abbé Garo (10 sépultures), disparus;

2 vases en verre trouvés à Liverdun, par M. Cournault, en 1870 ;

1 vase en verre trouvé à Pompey ;

1 vase en verre trouvé à Saint-Eucaire, disparu (Guérin.)

1 vase en verre coloré trouvé à Puxieux, disparu ;

2 morceaux en verre bleuâtre, provenant d'un cornet sans pied, trouvés au Vieil-Aître, dans le n° 21.

La présence de la petite croix, au milieu de ces grains bien mérovingiens ou barbares, est fort intéressante. En effet, en fait de croix trouvées dans ces cimetières en Meurthe-et-Moselle, je n'ai relevé qu'une observation de M. Cournault, qui a découvert, à Liverdun, dans un sarcophage en pierre, trois croix gravées sur la face interne de la dalle servant de couvercle (3). Il existe, m'a dit M. J. Beaupré, au Musée de Namur, une croix à peu près analogue à la nôtre, mais servant de tête à une épingle.

(1) Probablement du cristal de roche.

(2) J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine*, 1902.

(3) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1871.

M. L. Quintard concluait, en 1895 (1), que, vu l'époque où les gens du cimetière du Vieil-Aître ont dû être enfouis, ils durent connaître le christianisme, mais gardèrent leurs coutumes barbares. La sauvagerie put en effet persister longtemps après la christianisation du pays, laquelle, adoucissant les mœurs, eut pour principale modification la disparition des armes.

Cette tombe n'en contient pas et, si elle eût été seule, nous aurions pu en faire une tombe de transition, malgré les grains de son bracelet qui sont d'un style bien barbare. Mais, comme nous le verrons, elle est entourée de guerriers armés d'épées, de francisques, d'umbos, de framées, d'angons, de scramasax ; c'est une tombe chrétienne, perdue au milieu des tombes barbares ; de plus, elle est orientée comme ses voisines, placée à la distance réglementaire, environ trois mètres, et bâtie comme les autres. Elle ne renfermait qu'un seul cadavre. Il faut la placer, à notre avis, dans la deuxième catégorie de tombes barbares établie par M. le comte Beaupré, c'est-à-dire celle qui « comprend les sépultures bien orientées ou le mobilier est typique, représenté par les armes citées plus haut, par les boucles de fer niellées d'argent, les grains de collier en pâte colorée et les poteries » (2).

Or cette catégorie de tombes est celle qui se rapproche le plus de l'époque des grandes invasions et elle ne doit pas dépasser la période de la dynastie mérovingienne, pendant laquelle les principales villes de la Gaule eurent leurs évêques.

Or, on sait qu'à cette époque notre pays fut privilégié au point de vue religieux, puisque Toul donna naissance en 400 à saint Loup, plus tard évêque de Troyes, qu'il préserva de l'invasion d'Attila en 451.

En 450 naquit à Toul l'illustre Vincent de Lérins.

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1895.
(2) J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine*, p. 222.

En 496 c'est de Toul que Clovis appelle, pour être son précepteur, le prêtre Vedastus (saint Vaast), qui plus tard sera évêque d'Arras (499), puis de Cambrai (510).

Enfin, en 550, c'est Toul que les évêques de France choisissent pour lieu de réunion d'un concile national.

Toul, à l'époque mérovingienne, peut donc être considéré comme un centre important du christianisme; et, par suite, les environs de cette ville devaient être chrétiens, car on sait que non seulement les évêques étaient choisis par l'assemblée des fidèles du diocèse, mais qu'en outre de leurs fonctions épiscopales ils prenaient part à toutes les questions d'intérêt général, d'où leur énorme influence sur la contrée.

C'est pourqoi cette croix trouvée dans une tombe barbare n'y était pas déplacée, à 20 kilomètres de Toul.

Nous avons recherché, parmi les objets trouvés au Vieil-Aître, ceux qui présentaient des dessins ayant quelque analogie avec cette croix : La fibule en or du n° 13 présente en la partie convexe qui occupe son milieu, entre les quatre petits triangles de verre grenat, une surface remplie par des entrelacs de filigrane, laquelle a la forme d'une croix de Malte comme la nôtre. De même la surface comprise entre les filigranes de la fibule ronde en argent, du Vieil-Aître, n° 21. Cela dit sans vouloir aucunement affirmer que l'habile artiste ait eu ici l'intention de représenter une croix.

Nous avons remarqué, parmi les grains de collier trouvés au Vieil-Aître des grains exactement semblables aux nôtres. Ainsi, les gros grains de pâte à incrustations de couleurs n° 9 sont semblables aux grains 7 et 8 de notre tombeau. Les grains de verre du n° 11 ressemblent à nos grains 5 et 6.

Enfin, nous avons trouvé un briquet en silex taillé. Les tombes d'hommes en contiennent toujours un ou deux. Celles de femmes n'en possèdent pas en général. Ces pierres sont toutes du silex gris ou blanchâtre.

On s'est de tous temps servi du briquet pour allumer du feu et les anciens le regardaient comme un objet indispensable. Dans la ghilde du roi Eric le Bon, mort en 1103 (1), on recommande de procurer à un ami en fuite : un vase à puiser de l'eau, un briquet et une hache; aussi était-ce naturel de laisser un briquet parmi les objets les plus usuels qu'on donnait au mort.

Au Vieil-Aître, cinq tombes seulement, les n°s 19, 26, 33, 41, 44, avaient un silex ; dans le n° 52 était un couteau en silex. Toutes ces tombes appartenaient à des hommes.

Deuxième tombeau.

Le deuxième tombeau, placé à la suite du second, se trouvait à 0^{m}90 de la surface du sol. Il était orienté de l'Ouest à l'Est. Sa base mesurait 1^{m}90 de long et 0^{m}55 de large. Pour le creuser, on avait coupé à angles droits un banc de pierres de 0^{m}10 d'épaisseur, placé actuellement à 0^{m}35 du niveau du sol ; puis, à 0^{m}55 plus bas, on s'était arrêté sur un deuxième banc de pierres, sur lequel on avait déposé le corps après avoir dressé contre les parois de la fosse, en les imbriquant légèrement, des pierres plus ou moins rectangulaires, non taillées, arrachées au banc supérieur et qui mesuraient en moyenne 0^{m}50 de large sur 0^{m}55 de long. A la tête et aux pieds, ces pierres étaient adossées, formant deux ou trois rangs, tandis qu'elles sont sur un seul rang de chaque côté. A la tête, l'une d'elle, très inclinée, servait d'oreiller. Nous avons retrouvé plusieurs fois cette disposition. Ces pierres sont des pierres du pays appelées vulgairement pierres à chaux ; elles appartiennent au lias moyen.

Squelette. — Le squelette était couché sur le banc de pierre inférieur. Il regardait l'Orient et mesurait 1^{m}65 de

(1) Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. II.

long. Le crâne présente une forme ovale prononcée ; il est orthognate, le front un peu fuyant. L'angle facial mesure 79 ; les arcades sourcilières sont peu proéminentes. Le crâne est sous-brachycéphale ; il mesure 0m168 de long et 0m140 de large. Son indice céphalique est 83,33.

Les sutures crâniennes ne sont pas soudées ; les maxillaires, bien conservés et peu larges, possèdent presque toutes leurs dents, lesquelles sont très peu usées, preuve de la jeunesse du sujet.

La colonne vertébrale, les côtes et les os plats, sont réduits en poudre.

Les épiphyses des os longs sont détruites.

Les crêtes de ces os sont moussées ; ils semblent appartenir à une femme. Les os des pieds et des mains sont pulvérisés.

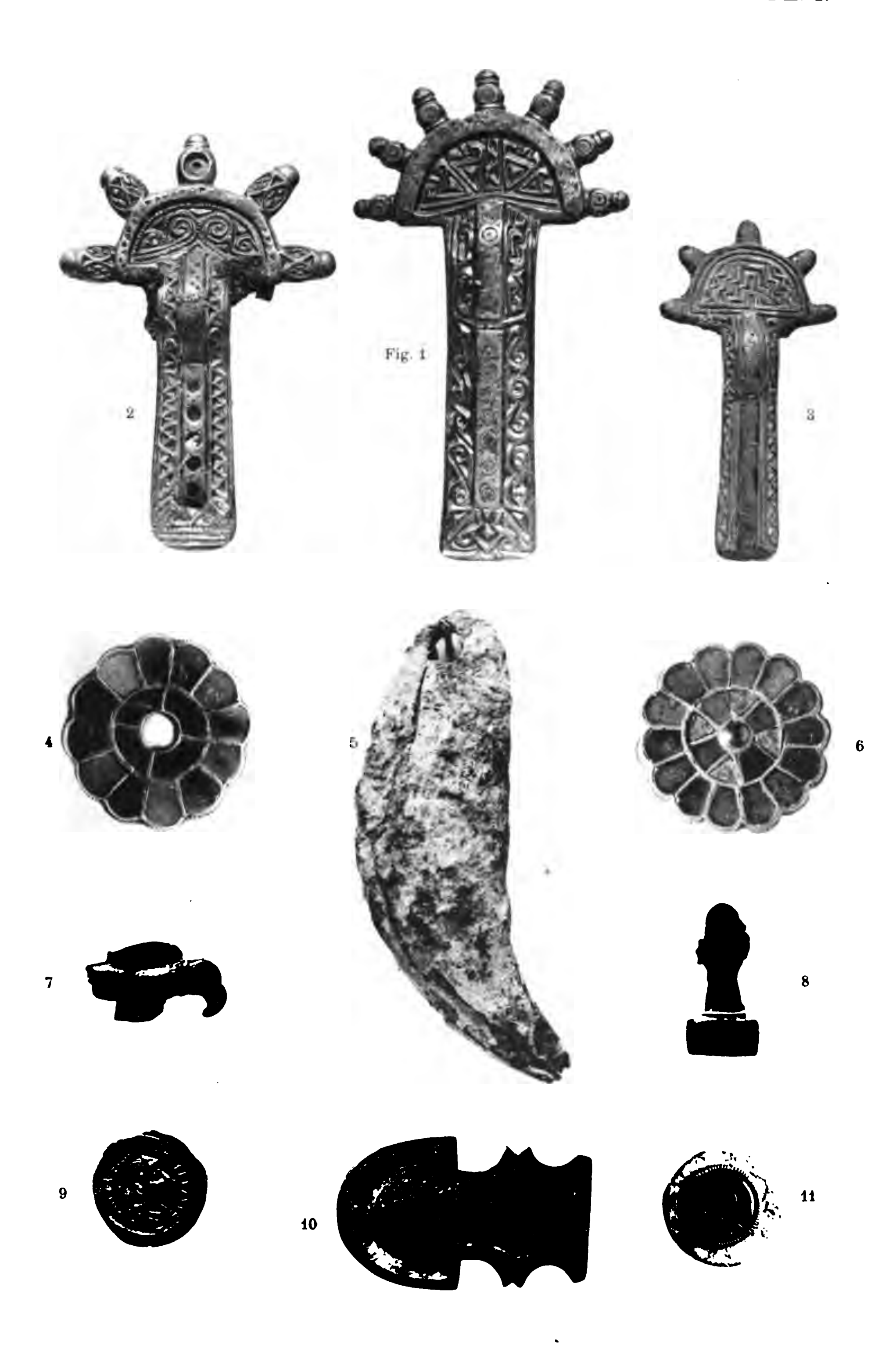
L'attitude de ce squelette était très originale ; la tête était tournée à gauche ; le menton reposait sur l'épaule gauche ; le bras gauche descendait le long du corps, de sorte que la main se trouvait au 1/3 supérieur de la cuisse.

L'avant-bras droit était croisé sur la poitrine et la main aboutissait au moignon de l'épaule gauche.

La cuisse et la jambe droites étaient allongées suivant l'axe du corps, tandis que la cuisse gauche était fortement écartée en dehors, formant avec la jambe un angle droit, de sorte que le pied gauche se trouvait un peu au dessous et en dehors du genou droit. Ce squelette ne présentait pas de malformations.

Objets trouvés dans ce tombeau. — Au-dessus de l'épaule gauche, près de la face du squelette, était un maxillaire supérieur d'enfant de deux à trois mois, dont il ne restait que la voûte palatine adhérant à une arcade dentaire bien nette et un petit tronçon du corps du maxillaire.

Je n'ai pas trouvé d'autres traces de squelette d'enfant ; il est étonnant que ce petit maxillaire, très friable, n'ait pas été détruit par le temps.



PHOTOTYPIE A. BERGERET & Cie, NANCY.

Cliché

Entre le corps et la tête, se trouve un petit bourrelet formant le cou de l'oiseau. Ce cou a 0m006 de large.

La tête est ronde et aplatie ; elle a 0m006 de diamètre et presque toute sa surface est occupée par un œil rond, en verre grenat semblable au verre de la boucle d'oreille. Le bec, très crochu, adhère à la partie antéro-inférieure de la tête. Il mesure, à sa base, 0m004 de large et a 0m006 de long. Il est creusé, sur toute sa longueur, d'un sillon assez large. La queue de l'oiseau et l'aiguille de la broche n'ont pas été retrouvées.

Il est très probable que l'artiste qui fit cet ornement s'appliqua à représenter un faucon, car la tête et le bec très crochu du faucon sont caractéristiques Du reste, la chasse au faucon fut très en honneur dans notre pays à l'époque mérovingienne : Grégoire de Tours raconte qu'en 576, Guntchramn Bose, prisonnier dans la basilique de Tours, disait au jeune Mérowig, fils de Hilpéric, roi de Neustrie : « Faisons venir nos chevaux ; prenons avec nous des chiens et des faucons, et allons à la chasse nous donner de l'exercice, respirer le grand air et jouir d'une belle vue (1). »

Fibules (Pl. I, fig. 3). — Ce tombeau renfermait deux fibules en bronze, de même forme et de mêmes dimensions. La première, très bien conservée, peu oxydée, se trouvait vers l'ensis du sternum ; l'autre était entre les deux jambes, à la hauteur de la tubérosité du tibia droit. On distingue dans ces fibules un corps et une tête :

Le corps est une tige de bronze aplatie, de 0m056 de longueur ; l'extrémité qui supporte la tête a 0m008 de large, et l'extrémité libre 0m014 ; l'épaisseur est de 0m002.

(1) Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens,* t. II, p. 94, traduit de Grégoire de Tours : « Veniant enim equi nostri et acceptis accipitribus cum canibus exerceamur venatione spectaculisque patulis jocundemur ». Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. V, *apud Script. rer. Gallic. et Franc.*, t. II, p. 240.

La tige, rectiligne sur une longueur de $0^{m}037$, s'incurve légèrement d'avant en arrière avant d'aboutir à la tête.

La face antérieure est travaillée : c'est d'abord, de chaque côté, une bordure de petits crans triangulaires, large de $0^{m}003$; puis deux petits sillons longitudinaux, délimitant un mince bourrelet finement strié transversalement ; enfin, le centre du corps forme une surface rectangulaire, plane, large de $0^{m}006$ et très lisse, présentant en relief de petits dessins très finement exécutés.

La face postérieure est légèrement concave transversalement, lisse, et présente vers son milieu un petit crochet large de $0^{m}006$ et haut de $0^{m}008$, dont la base s'insère parallèlement à l'axe de la fibule et sur la ligne médiane. Il servait à retenir l'épingle.

La tête a la forme d'un demi-cercle de $0^{m}018$ de rayon ; elle s'insère sur la tige par la partie moyenne de son bord plan. Son bord convexe présente cinq petits prolongements coniques, très aplatis, égaux et semblables entre eux, dans le même plan que la tête et mesurant $0^{m}006$ de largeur à leur base et $0^{m}006$ de hauteur. Un petit bourrelet large de $0^{m}001$ les ceint à leur base.

La face antérieure de la tête est ciselée : ce sont d'abord deux sillons d'un demi-millimètre de profondeur, parallèles aux bords. Ils délimitent un bourrelet large de $0^{m}001$ à sa base, dont le sommet est finement strié en travers. En dedans de ces sillons se trouvent, fortement ciselés dans le bronze, quatre sillons parallèles formant des lignes brisées et délimitant des reliefs et des crénelures diverses.

La face postérieure de la tête de la fibule est plane, et présente, un peu au-dessus du bord rectiligne et parallèlement à lui, un gros bourrelet de rouille et d'oxyde de cuivre qui est sans doute ce qui reste de la charnière de l'aiguille de la fibule.

Il est intéressant de se demander comment ces fibules ont été faites. Ont-elles été moulées ou ciselées ?

A première vue, on est porté à croire qu'elles ont été couléees dans le même moule, car elles ont exactement les mêmes dimensions, la même forme, et elles présentent les mêmes dessins. Cependant, en comparant avec un peu d'attention les dessins et surtout ceux de la tête, on remarque que certains reliefs ont une longueur inégale dans l'une et dans l'autre fibule, et cela ne tient pas à ce qu'une partie du relief aurait disparu, car il n'offre pas de solution de continuité. Il semble donc qu'après avoir été coulées dans le même moule, ce qui leur a donné la même forme et les mêmes dimensions, ces fibules ont subi un travail consistant à graver, sur leur face, deux dessins semblables, sans que l'ouvrier y réussit tout à fait exactement.

Enfin, les crêtes des reliefs usés par le temps laissent voir, au centre du point usé, un métal grisâtre, qui ne jaunit que par un frottement assez énergique, et de chaque côté une mince couche de cuivre, presque pur et qui recouvre la face antérieure toute entière de l'objet.

On peut en conclure que l'ouvrier, après avoir coulé et gravé ses fibules en se servant d'un bronze grossier, peu riche en cuivre, les recouvrait ensuite d'un alliage très riche en cuivre, destiné à leur donner un beau brillant.

La charnière de l'aiguille et l'aiguille elle-même étaient en fer. Il ne reste de celle-ci que l'extrémité (longue de $0^{m}01$) attenant à la charnière.

Anneau de fer. — Du côté droit du corps, un peu au-dessus de la crête iliaque, se trouvait un anneau en fer fortement rouillé et très fragile, qui mesure $0^{m}085$ de diamètre et un centimètre d'épaisseur.

Crochet de fer. — Au point symétrique, du côté gauche, était un crochet en fer dont la grande branche, longue

de 0m04, se coude et forme la petite branche, longue de 0m025. Ce crochet était incomplet, le reste a disparu.

Dent d'ursus spæleus. (*Pl. I, fig. 5.*) — Au niveau du grand *trochanter* du fémur gauche, se trouvait une dent canine d'*ursus spæleus* perforée à son extrémité la plus large. Cette dent est exactement semblable, comme forme, comme taille et comme travail, à la plus petite des deux dents d'*ursus spæleus* exposées au Musée lorrain à Nancy. Elle mesure 0m080 de long et 0m065 de circonférence à la partie moyenne. Sa plus grosse extrémité est arrondie et perforée transversalement par un trou rond, de 0m006 de diamètre. Cette dent avait, dans le tombeau, une direction parallèle au corps, la grosse extrémité du côté de la tête. Dans la station debout, elle devait être suspendue à la ceinture par sa grosse extrémité.

Anneau de marbre. — En dehors du genou gauche et contre l'extrémité inférieure du fémur, était appliqué un anneau en marbre blanc. Cet anneau est cylindrique ; il mesure 0m02 de haut sur 0m033 de diamètre. Il est perforé au milieu, et de part en part, par un trou rond de 0m008 de diamètre, dans lequel passait une tige de bronze et de fer dont on voit encore les vestiges.

Verre violet. — Entre les deux cuisses était un éclat de goulot de bouteille cassée, en verre violet.

Vase. — Un vase en terre grise se trouvait entre les pieds ; il était renversé sur le pied droit et cassé en un grand nombre de morceaux, dont une partie fut perdue.

Ce vase a la forme d'un vase nocturne sans anse ; il a 0m145 de haut ; le diamètre de sa base est de 0m080 ; celui de sa partie la plus évasée, de 0m180 ; celui du col, de 0m150, et celui du rebord supérieur, de 0m175. La poterie a 0m005 d'épaisseur ; elle est de couleur uniforme grise et contient de nombreux grains de sable de Moselle ; or, à deux kilomètres de ce cimetière, se trouve une carrière de sable très fin que les habitants du pays devaient connaître, car d'énormes rochers de sable émergent de la surface du sol.

Ces poteries ont été importées à Chaouilley. Ce vase ne présentait ni anse ni goulot ; il ne contenait que de la terre et une petite cupule de verre.

Cupule de verre. — C'est le fond d'un vase en verre, en forme de cornet et sans pied. Il est en verre verdâtre, très mince : un millimètre à peine. La cupule est haute de 0m045, large de 0m032 dans son plus grand diamètre. Son bord libre est cassé et le reste du vase n'était pas dans le tombeau. C'est bien le fond d'un de ces vases en forme de cornet et sans pied dont on peut voir un spécimen en entier au Musée lorrain à Nancy.

Conclusion. — De ces diverses constatations nous pouvons conclure que ce squelette est celui d'une femme, car les os sont petits et grêles, sans empreintes ni crêtes prononcées. Le crâne est petit, légèrement allongé d'avant en arrière (sous-brachycéphale). On ne peut tirer aucune conclusion de l'examen des os du bassin, qui sont réduits en poudre.

C'était une femme jeune : les sutures du crâne, sagittale et lambdoïde, sont très apparentes et non soudées. Les dents sont blanches, leurs couronnes très peu usées ; elles garnissent presque entièrement les deux maxillaires. Elle était âgée de 20 à 30 ans.

Enfin, la disposition des os, l'avant-bras droit replié sur le thorax, semble indiquer qu'elle tenait sur son cœur un objet : or seul le maxillaire d'enfant fut trouvé à cet endroit.

Il est donc probable qu'elle fut enterrée avec son enfant.

Que penser de l'attitude contortée des membres inférieurs ?

Aurait-elle été, suivant une coutume barbare parfois appliquée aux filles-mères de la Germanie, enterrée vivante avec son enfant ? S'il en était ainsi, pourquoi aurait-on attendu que l'enfant eût plusieurs mois avant de châtier la jeune femme ? Cette attitude me paraît due à

ce qu'elle fut couchée sur le côté, avec son enfant dans les bras. Il existe, en effet, une direction générale de la tête et des membres vers le côté gauche de la tombe.

Si l'on compare les ornements de ce tombeau à ceux qui ont été découverts dans les quatre tombes de femmes du Vieil-Aître et qui ont été décrits avec tant de soin sous les numéros 1, 9, 21 et 46, par notre distingué président, M. Léopold Quintard (1), on ne rencontre dans le n° 9 rien de semblable à ce que nous avons trouvé. — Dans le n° 21, les « morceaux de verre bleuâtre provenant d'une coupe en forme de cornet et sans pied » peuvent être rapprochés de notre cupule de verre verdâtre, et comme couleur du goulot en verre bleuâtre. — De plus, « les incrustations de gemme en verre grenat » de la fibule en argent ressemblent aux incrustations en verre grenat de la boucle d'oreille et de la broche.

Nos deux grandes fibules en bronze sont du même type que la fibule, également en bronze, trouvée dans le n° 14 du Vieil-Aître (homme).

Le faucon formant broche est fort semblable aux quatre « petits aiglons aux ailes éployées » qui ornent la magnifique fibule du n° 13 (homme). Il ne peut être comparé aux oiseaux fantastiques en bronze trouvés par M. Morel, dans la Marne.

L'anneau en fer peut être rapproché de l' « anneau en fer de forme oblongue de 4 centimètres de long » trouvé dans le tombeau n° 11 de Vieil-Aître.

Troisième tombeau.

Placé à la suite du deuxième, ce tombeau, profond de 0m40 et long de 1m90, contenait le squelette d'une femme ayant une bague à l'annulaire gauche et un vase aux pieds.

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* t. XLV, 1895.

Le squelette, bien conservé, a 1m65 de long. Les sutures crâniennes sont soudées. L'indice céphalique est 74,24, d'où : dolichocéphalie légère. Les mâchoires portent quinze dents usées. C'est une femme de 50 à 60 ans environ. La *bague* qu'elle porte est en bronze : c'est un anneau plat qui s'élargit un peu à la face supérieure du doigt pour former un chaton, strié dans le sens longitudinal.

Le vase a la forme d'une écuelle en poterie rouge (*Pl, III, fig 7*).

Quatrième tombeau.

Ce tombeau, situé à la suite du précédent, a 0m40 de profondeur et 2 mètres de longueur. Il contenait cinq squelettes entiers, dont trois étaient orientés vers l'Est et deux vers l'Ouest.

Ces squelettes avaient été inhumés le même jour et placés sans aucun soin l'un sur l'autre, car deux d'entre eux étaient couchés sur le ventre. Je n'ai pu relever sur eux des traces de mort violente. Aucun objet ne les accompagnait.

Le premier est un jeune homme de 15 à 20 ans, ayant encore ses dents de sagesse dans les alvéoles. La tête est ronde, brachycéphale ; l'indice céphalique est 83,74. Il était couché sur le ventre et orienté vers l'Ouest. Il mesure 1m68.

Le second, placé près de lui, a de 30 à 40 ans ; ses mâchoires portent vingt-neuf dents non usées, dont les dents de sagesse. Les sutures crâniennes ne sont pas entièrement soudées : il est sous-dolichocéphale et son indice céphalique est : 76,74. Son bassin, comme celui du précédent, est celui d'un homme. Il était aussi couché sur le ventre et orienté vers l'Ouest. Il mesure 1m72.

Les trois autres, placés sous les deux premiers et orientés vers l'Est, étaient aussi des hommes, de 40 à 60 ans. De plus grande taille que leurs deux voisins, ils étaient, l'un dolichocéphale, avec un indice céphalique de 73,33, et les

deux autres sous-dolichocéphales, ayant comme indice : 75,18 et 76,08. Le plus grand de tous était couché au milieu de la fosse. Il mesurait 1m80. Les deux autres avaient une taille de 1m74 et 1m78.

Cinquième tombeau.

Le cinquième tombeau, placé à droite du quatrième, à 3 mètres de lui, contenait le corps d'une femme enterrée avec son enfant. Il a 2 mètres de long et 0m30 de profondeur. Le squelette de la femme a 1m70 de long ; il est bien conservé. La tête est dolichocéphale et mesure 74,02 ; les sutures crâniennes ne sont pas soudées et les dents, au nombre de vingt-sept, ne sont pas usées. C'était une femme de 30 à 40 ans.

Elle portait au cou un collier de 44 grains moyens, les uns en pâtes colorées, vert, jaune, bleu, noir ; les autres en verroterie blanche, rouge et verte, émaillée blanc et en ambre.

L'enfant était couché à droite de la femme et la tombe avait été élargie de 0m70 à ce niveau pour loger le petit. Cet enfant avait de 5 à 10 ans, autant qu'on en peut juger par ses dents, seuls débris du squelette.

Il portait au cou un collier de 37 grains, parmi lesquels deux beaux grains en nacre, de gros grains d'ambre, quatre perles de verre, des grains en verroterie bleue et verte, émaillés blanc et rose, et en pâtes colorées, jaune, noire, et rouge.

Sur la poitrine se trouvaient quatre anneaux de fer enlacés deux à deux en chaînette. Ces anneaux ont 0m03 à 0m04 de diamètre. Près d'eux était une virole en fer, de 0m02 de hauteur.

La ceinture s'agrafait à l'aide d'une boucle en fer, de forme commune.

Aux pieds était un beau vase en terre noire, haut de 0m11 et large de 0m12. Ce vase est ornementé d'une bande de dessins en creux très délicats.

Sixième tombeau.

Ce tombeau, placé à droite du troisième, était profond de 0m50 et long de 1m80. Il contenait un squelette bien conservé, de 1m65, mais dont la tête était écrasée sous une dalle. C'est une femme.

A ses pieds était un vase en poterie rouge ayant la forme d'une écuelle, à bords hauts de 0m05.

Septième tombeau.

Le septième tombeau est celui d'une jeune fille de 16 à 25 ans. Ses dents de sagesse sont dans les alvéoles et les sutures crâniennes ne sont pas soudées. Elle est sous-dolichocéphale et son indice céphalique est 75,37. Elle portait au cou un collier de 20 grains en verroterie vert clair, et en pâtes colorées rouge et jaune.

Elle n'avait pas de vase aux pieds.

Son squelette a 1m68 de longueur.

Huitième tombeau.

Le huitième tombeau exploré se trouvait à 3 mètres à droite du premier ; il lui était parallèle, et orienté comme lui.

Il mesurait 2m10 de longueur au fond, 0m55 de profondeur et 0m60 de large. Les pierres debout étaient très nombreuses à la tête et aux pieds, et de taille supérieure à celles des pierres des autres tombeaux ; celles qui entouraient les côtés étaient bien imbriquées. Il n'y avait pas trace de voûte.

Squelette. — Le squelette, normalement étendu, avait 1m74 de long, ce qui assigne 1m78 à l'individu. Très bien conservés, tous les os en sont presque intacts, excepté ceux de la colonne vertébrale, ainsi que les os des mains et des pieds.

Le crâne, en fort bon état, est ovale et rappelle celui du n° 2. Son angle facial mesure 81°, l'indice céphalique =71, d'où dolichocéphalie assez accentuée ; l'occipital proémine fortement en arrière ; les mâchoires, larges, possèdent presque toutes leurs dents. Ces dents sont peu usées. Les sutures crâniennes sont légèrement soudées. C'est le crâne d'une personne de 40 à 50 ans, mesurant 1m66.

Nous n'avons trouvé aucun ornement, aucune arme, autour de ce squelette.

A ses pieds étaient deux vases, l'un en verre et l'autre en terre grise (*Pl. III, fig. 3*). Celui-ci a la forme d'une grosse cruche courte, munie d'une anse et d'un très petit goulot. Il mesure 0m18 de hauteur, 0m13 d'orifice, 0m11 de col, 0m18 de diamètre maximum. Le goulot n'a que 0m25 de hauteur. La base a 0m07 de diamètre.

Ce vase ne contenait rien.

L'autre vase se trouvait dans le premier ; il est en verre très fin et a la forme d'une coupe. Il a 0m85 de haut, 0m75 d'orifice, 0m07 à 0m01 au-dessus de la base, qui ne pose guère que sur une surface de 2 centimètres carrés. Ces deux vases étaient brisés en un très grand nombre de morceaux : ils ont été reconstitués entièrement.

Conclusion. — Ce tombeau est remarquable par l'absence complète d'ornements et d'armes. Le cadavre qui y reposait n'avait même pas, comme son voisin, un petit bracelet autour du bras. D'autre part, les deux vases placés à ses pieds étaient beaux, et le vase de verre est d'une finesse remarquable, comme le vase du tombeau voisin. Il est facile de constater qu'il existe des rapports très étroits entre ces deux tombes, rapports de voisinage et d'ornementation. A quel sexe appartenaient leurs habitants ? Leur squelette ne saurait nous donner aucun renseignement à ce sujet. Ces sépultures se trouvent à la tête de celles des femmes et les crânes ont l'aspect bien barbare.

Neuvième tombeau.

Violé antérieurement. Absence de renseignements.

Dixième et onzième tombeau.

Ces tombeaux ont été bouleversés, ainsi que tous ceux du champ auquel ils appartiennent, lorsqu'on défonça le terrain, il y a 50 ans environ. Le propriétaire n'a recueilli aucun objet. Il a replacé les os en tas, au pied de chaque tombe.

Douzième tombeau.

A été fouillé par notre confrère M. Parisot, qui n'y a rien trouvé.

Treizième tombeau.

Le treizième tombeau était parallèle au douzième, à 3 mètres à sa gauche. Moins long et moins large, il mesurait à la base 1m95 de long, 0m60 de large, et 1 mètre de profondeur. Les pierres debout qui l'entouraient étaient placées sans ordre et manquaient par endroits. A la tête et aux pieds elles formaient deux rangs seulement. Quelques pierres étaient jetées sans ordre à environ 0m10 au-dessus du corps, qui reposait sur un terrain argilo-calcaire.

Squelette. — Le squelette est assez bien conservé ; mais les os plats, à part ceux du crâne, et les épiphyses des os longs, sont réduits en poudre. Il mesure 1m69 de la tête aux pieds, ce qui fait 1m73 pour l'individu. Il était étendu normalement de l'Ouest à l'Est, la tête tournée à gauche.

Le crâne est ovale, légèrement prognathe, le front étroit, les arcades sourcilières et la glabelle proéminentes ; l'angle facial mesure 80°, l'indice céphalique = 74 ; ce crâne est dolichocéphale ; l'occipital fait fortement saillie en arrière. Les mâchoires inférieures sont fortes et possèdent presque toutes leurs dents, lesquelles sont peu usées. Les sutures

crâniennes sont très visibles et non soudées ; c'est le crâne d'un homme de 30 à 40 ans.

Les os longs du squelette présentent des angles saillants et des crêtes rugueuses. Pour bien s'en rendre compte, il est bon, après les avoir recueillis avec soin, de les exposer au soleil pendant quelques heures. En séchant, ils deviennent blancs et très durs. Ils sont, au contraire, très friables quand on les exhume.

En plus de ce squelette, le tombeau renfermait une francisque, un couteau, une boucle de ceinturon, deux pointes de javelines en fer munies de coins, un silex servant de briquet et un vase.

Francisque. — La francisque se trouvait au-dessus de l'épaule droite, parallèlement au moignon de l'épaule, le tranchant dirigé en dehors, le bord concave de l'arme regardant l'épaule. Cette arme, en très bon état, a la forme d'une hache à un seul tranchant dont les bords supérieur et inférieur sont évidés, surtout en dessous, par des courbures douces. Le tranchant présente une légère convexité. L'extrémité opposée au dos est perforée, perpendiculairement à l'axe de l'arme, par un trou ovale, large de $0^{m}02$ à sa partie moyenne et long de $0^{m}05$. Ce trou contenait l'extrémité du manche en bois, qui y a laissé des traces nettes. La francisque a $0^{m}16$ de long ; l'intervalle entre les deux pointes du tranchant est de $0^{m}09$. La largeur du corps, à sa partie rétrécie, est de $0^{m}02$ et l'épaisseur $0^{m}02$.

Couteau. — A droite du corps, un peu au-dessus de la crête iliaque, était un petit couteau poignard, dont la lame a un seul tranchant. La soie mesure $0^{m}07$ de long et $0^{m}015$ de large, à sa partie moyenne ; elle est plate et son extrémité libre s'arrondit. La lame a $0^{m}095$ de long et $0^{m}02$ de large ; le dos, large de $0^{m}003$, est rectiligne ; le tranchant suit à son extrémité une courbe légère, qui regagne le dos pour former la pointe du couteau. Ce couteau, muni d'une gaine en fer, consistait en une lame plate,

de $0^{m}125$ de long, $0^{m}01$ de large, et $0^{m}003$ d'épaisseur. A chacune de ces deux extrémités, cette lame se recourbe dans le sens de l'épaisseur et se termine en pointe. Elle présente aussi en son milieu une pointe plate, qui servait à fixer la garde dans la poignée du couteau. Cette pointe n'existe plus que sur une étendue de $0^{m}005$; elle a $0^{m}005$ de large à sa base.

Boucle (*Pl. II*, *fig. 5*). — Sur les vertèbres lombaires écrasées du squelette, était une petite boucle de ceinturon en bronze, en bon état. Elle est constituée par un anneau long de $0^{m}021$ et large de $0^{m}012$.

La pointe de la boucle est une tige en bronze de $0^{m}025$ de long et $0^{m}005$ de large, légèrement recourbée à son extrémité libre pour embrasser la convexité de l'anneau.

L'autre extrémité se termine par un petit plateau de bronze, long de $0^{m}01$, large de $0^{m}008$, épais de $0^{m}005$, dont les bords ont été échancrés pour former un écusson, à la face postérieure duquel s'adapte une tige de bronze recourbée en forme d'anneau, qui donne passage à la tige cylindrique de la boucle.

Briquet. — Près de ce couteau se trouvait un briquet en silex gris de forme octaëdrique, taillé grossièrement à grands éclats.

Pointes de javelines. — En dehors du tibia gauche étaient deux pointes de javelines, en fer, de même forme et mêmes dimensions. Elles sont composées d'une tête en forme de feuille de laurier de $0^{m}04$ de long, $0^{m}02$ de large et $0^{m}006$ d'épaisseur au centre, et d'une douille cônique de $0^{m}025$ de long sur $0^{m}01$ de diamètre à la partie moyenne. La cavité de ces douilles contient des traces de bois.

Chacune de ces pointes était accompagnée d'une petite tige en fer, plate et recourbée à l'une de ses extrémités. Elle servait probablement de coin pour assujettir le fût de la javeline. Ces coins ont $0^{m}04$ de long et $0^{m}005$ de large. Ils sont recourbés sur une longueur de $0^{m}005$.

Vase (*Pl. III, fig. 2*). — Entre les pieds était un vase en terre rouge brique, vernissée en noir sur les deux faces. Cette terre renferme de nombreux grains de sable de Moselle. Ce vase a la forme d'une cruche munie d'un bec et d'une anse, creusée longitudinalement de deux larges gouttières parallèles. La cruche a 0m16 de haut, 0m06 de diamètre au pied, 0m13 de diamètre max. au corps, 0m065 de diamètre au col, 0m08 de diamètre au rebord. L'anse a 0m07 de long et 0m035 de large. L'épaisseur moyenne de la poterie est de 0m005.

Conclusion. — Ce tombeau, semblable aux précédents et orienté comme eux, mais plus sobrement construit, était celui d'un guerrier de 40 à 50 ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, dont le crâne rappelle le facies farouche des envahisseurs du ve siècle, par sa dolichocéphalie, son prognathisme, la saillie de sa glabelle, et la proéminence de son occipital, tous signes que d'éminents archéologues lorrains ont signalés comme caractérisant les races barbares, tandis que les indigènes étaient plutôt mésaticéphales ou brachicéphales.

Il est donc probable que ce squelette est celui d'un barbare qui chemina parmi les Burgundes, les Vandales ou les Suèves lesquels traversèrent ce pays en 406 et de 411 à 413.

Mais, quand on compare les goûts aventuriers de ces bandes fougueuses qui se dispersèrent par toute la Gaule, avec l'ordre qui règne dans la disposition de ces tombes, et avec leur nombre, on conclut, comme l'a fait M. L. Quintard pour le cimetière du Vieil Aître, que ces tombeaux renferment les corps d'une tribu au repos. Si les habitants de ce cimetière, comme ceux du Vieil-Aître, sont des barbares transrhénans, c'est que, après les invasions, les bandes dispersées, profitant de la terreur qu'elles inspiraient aux indigènes, purent s'établir dans les lieux à leur convenance, rançonnant au besoin les agriculteurs du pays, et se livrant à la chasse. Du reste, on ne s'étonnera

pas de les rencontrer en grand nombre en Lorraine, si on se rappelle que le roi d'Austrasie Sigebert les appela lui-même à son aide en 573 et les installa ensuite dans son propre pays, après s'en être servi contre son frère Hilpéric, roi de Neustrie.

Le guerrier qui nous occupe avait la position du soldat au port d'armes. Il est étendu la tête légèrement tournée à gauche, tenant de la main droite l'extrémité du manche de sa francisque, dont la partie supérieure s'appuie sur l'épaule.

Un ceinturon qui l'enserre à la taille, bouclé en avant, tient suspendu au côté droit un poignard court, ou couteau muni d'une garde.

Enfin deux javelines reposaient près de la jambe gauche, le talon à proximité de la main gauche.

Le couteau se trouve fréquemment dans les tombes mérovingiennes : au Vieil-Aître on découvrit, sur 66 tombeaux, 37 couteaux, 10 boucles en bronze du genre de la nôtre, 5 francisques et 4 javelines.

Il n'y existait pas d'urne semblable à la nôtre.

Quatorzième tombeau.

Le quatorzième tombeau, parallèle au deuxième, à 3 mètres de lui, et orienté comme les autres, mesurait 2m15 de long, 0m60 de large et 1m70 de profondeur. Les pierres qui l'entouraient étaient larges et nombreuses, bien imbriquées, et formaient plusieurs rangs à la tête et aux pieds.

Squelette. — Le squelette, normalement étendu sur le dos, mesurait 1m73 de long ; la tête était complètement écrasée. Les dents sont nombreuses et légèrement usées.

Les sutures crâniennes sont soudées par endroits, mais très visibles.

Les diaphyses des os longs ont seules persisté. C'est le squelette d'un homme de 50 à 60 ans.

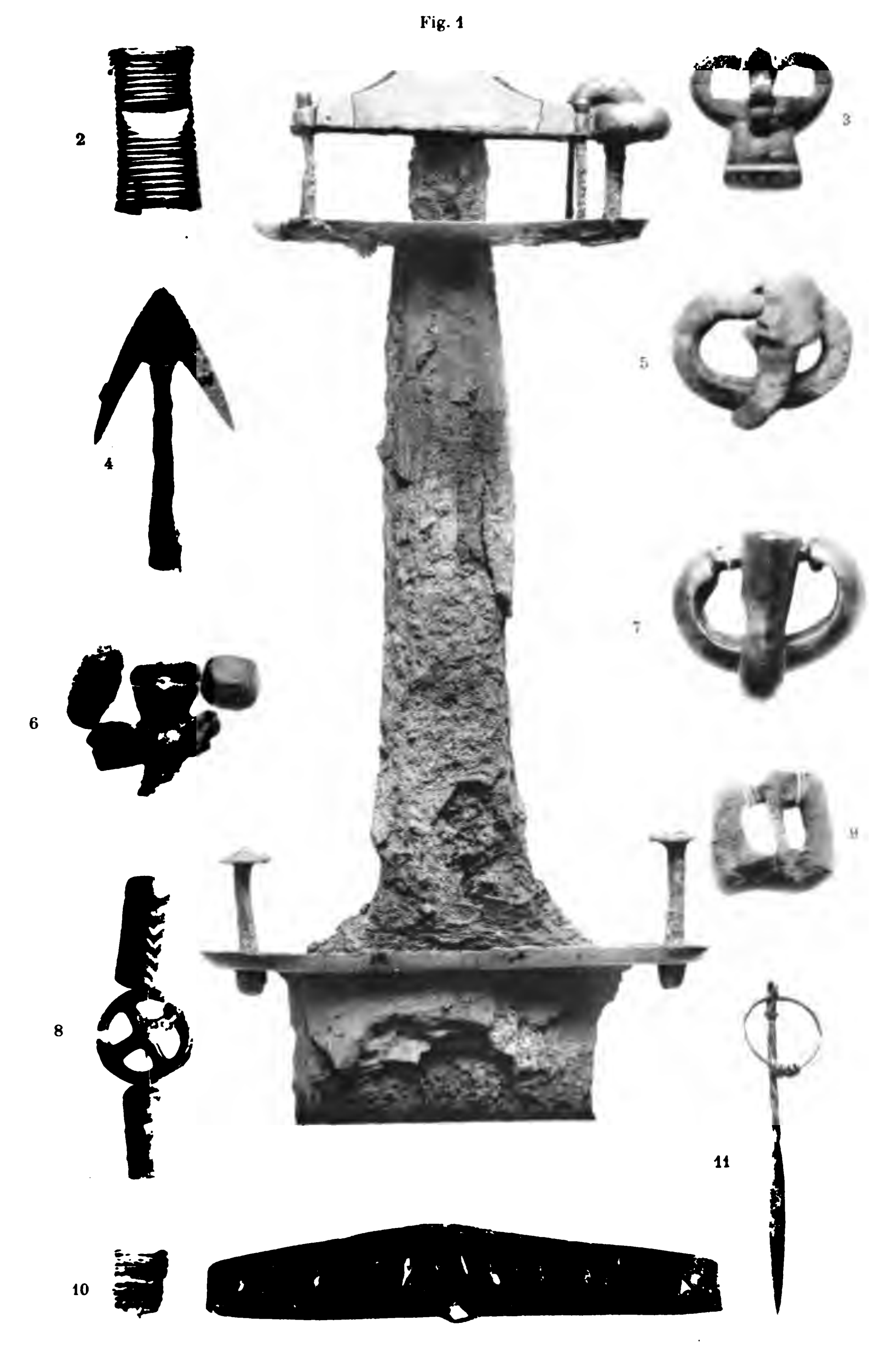
Nous avons découvert dans ce tombeau : une petite framée, trois petites agrafes, une aiguille, une boucle, un anneau de bronze, une plaque de ceinturon, un clou de cercueil, un briquet, un couteau, un nodule de phosphate de chaux, une grande spatha, une francisque.

Petite framée. — Elle se trouvait à droite de la tête, au-dessus de l'épaule, parallèlement à l'axe du corps. Elle a $0^{m}215$ de long. La pointe mesure $0^{m}12$ de longueur et $0^{m}025$ de largeur maxima. La douille a $0^{m}006$ de long. La pointe a la forme d'une feuille de laurier à arête médiane.

Trois petites agrafes. — Au niveau de l'épaule gauche étaient trois petites agrafes semblables, formées d'une lame de bronze de $0^{m}002$ d'épaisseur, partagées en deux moitiés, l'une triangulaire, l'autre demi-circulaire, par une échancrure demi-circulaire creusée sur chacun des côtés de la lame. La partie triangulaire a $0^{m}012$ de long et $0^{m}01$ de largeur à la base. La partie semi-circulaire a $0^{m}009$ de haut et $0^{m}011$ de large. L'agrafe a $0^{m}025$ de long. La face antérieure est plane et lisse. La face postérieure porte, entre les deux échancrures latérales, les vestiges d'un petit crochet destiné à fixer l'ornement. Cette face est recouverte d'oxyde de fer et de cuivre. Ces trois petites fibules semblables n'ont pas exactement les mêmes dimensions et n'ont pas été coulées dans le même moule.

Aiguille. — Près de ces trois agrafes était une aiguille en bronze, longue de $0^{m}062$ et large de $0^{m}002$ à sa grosse extrémité, laquelle n'est pas perforée. Cette aiguille devait traverser les petits crochets des agrafes.

Boucle (Pl. II, fig. 3). — Une jolie boucle en argent, dont la forme rappelle celle d'un nœud de cravate, gisait à droite du cadavre, au niveau de la taille. Les deux coques du nœud, formées chacune par une lame d'argent semi circulaire, perforée au centre par un trou rectangulaire, adhérent l'une à l'autre par leur partie tronquée. Elles constituent l'anneau de la boucle, lequel a $0^{m}002$ de large



PHOTOTYPIE A. BERGERET & CIE, NANCY.

Cliché P. Briquel

et $0^{m}001$ de haut. Le pan du nœud est constitué par une lame d'argent, en forme de trapèze, qui adhère par sa petite base, large de $0^{m}008$, à la partie moyenne du nœud. La grande base, large de $0^{m}012$, est crénelée. Cette lame est perforée, vers le milieu de la petite base, pour donner passage à la tige de la boucle. Cette tige, également en argent, et finement travaillée, a $0^{m}012$ de longueur. Elle est légèrement recourbée pour embrasser l'anneau. Elle formerait la bande médiane du nœud.

La lame d'argent qui constitue cette agrafe a $0^{m}001$ d'épaisseur.

Anneau de bronze. — Près de cette boucle, était un anneau de bronze, dont le diamètre est de $0^{m}018$ et l'épaisseur de $0^{m}003$.

Plaque de ceinturon (Pl. I, fig. 10). — Cette plaque fut trouvée sur le même plan que la boucle et l'anneau, mais un peu plus près de la partie médiane du corps. Elle servait d'ornement et non d'agrafe. Elle est formée d'une armature épaisse, en bronze noir, très lisse et très brillant. Cette armature, longue de $0^{m}042$, présente une tête et un corps : la tête forme un demi-cercle de $0^{m}027$ de diamètre. Face antérieure : les bords de l'objet, larges de $0^{m}001$, circonscrivent une gouttière annulaire, large de $0^{m}004$, dans laquelle est coulé du bronze blanc, brillant, ou de l'argent, en partie caché par de l'oxyde de cuivre. Trois rivets de bronze traversent cette zone, pour fixer l'alliage au bronze. Il y en a un à chaque extrémité du demi-cercle et un à son sommet. Le bord interne de cette gouttière est formé par le bronze de l'armature qui se relève à ce niveau formant une bande de $0^{m}001$ d'épaisseur, parallèle au bord externe et circonscrivant une surface, demi circulaire, de $0^{m}014$ de diamètre, qui se continue, sans démarcation, avec la surface du corps de la plaque. Un rivet, en bronze, occupe le 1/3 supérieur de ce demi-cercle.

Le corps de la plaque est une lame de même métal, formant un quadrilatère à bords irréguliers. Il a 0^m022 de long et 0^m017 de largeur moyenne. Ses bords sont la continuation du bord interne de la gouttière de la tête. Ils se relèvent, de chaque côté, dans le plan de la boucle, en courbes gracieuses, pour former deux crans très réguliers. Toute la surface comprise entre ces bords est recouverte d'oxyde de cuivre. Un rivet de bronze traverse la plaque à 0^m004 du bord inférieur.

La face postérieure est plane ; mais elle supporte deux petites lames carrées, en bronze, perforées chacune d'un petit trou, de 0^m001 de diamètre. Ces lames, hautes de 0^m008, sont placées l'une derrière la tête et l'autre derrière le corps de la plaque et dans le même prolongement, c'est-à-dire suivant l'axe de l'objet. Les trous qu'elles portent servaient à fixer la plaque à la ceinture.

Briquet. — A droite du corps et sur le même plan transversal que les autres objets, était un briquet, en silex blanc, de 0^m002 de large.

Couteau. — Près de ce briquet, était un petit couteau, à un seul tranchant, de 0^m115 de long. On y distingue une lame et une soie. La lame a 0^m08 de long et 0^m02 de large. La soie a 0^m035 de long ; elle est lamellaire et se termine par une pointe mousse.

Clou. — En dedans de la cuisse droite, se trouvait une tige de fer, à section carrée, longue de 0^m064, large de 0^m008, dont une extrémité, aplatie, est recourbée pour former un anneau. L'autre extrémité est brisée. Ces tiges sont désignées, à tort ou à raison, comme étant des clous de cercueil.

Nodule de phosphate de chaux. — Ce nodule était voisin de la tige ; il est sphérique et taillé grossièrement.

Spatha. — En dehors de la cuisse gauche et tout le long de la jambe du même côté, était une spatha, à deux tranchants, qui mesure 0^m88 de long et 0^m045 de largeur

moyenne. La soie mesure 0m08 et la lame 0m80. Chaque face présente des traces du bois qui composait le fourreau.

Anneau de bronze. — Un anneau, semblable à celui que nous avons décrit plus haut, était appliqué contre la soie de l'épée.

Francisque. — La francisque gisait près de la pointe de la spatha, c'est-à-dire en dehors du pied gauche. Le fer était placé parallèlement à l'axe du corps, le tranchant regardant la tête; le manche devait, par suite, être posé en travers des deux jambes. Elle est exactement semblable à celle que nous avons décrite dans le nº 13, mais un peu plus volumineuse : soit 0m16 de long, 0m005 de tranchant; les deux extrémités du dos sont recourbées, de manière à former un crampon qui pénétrait dans le manche de l'arme, pour l'assujettir.

La cavité contient des traces très nettes de bois.

Il n'y avait pas de vase dans ce tombeau.

CONCLUSION. — Ce tombeau est celui d'un guerrier de 50 à 60 ans, d'assez forte taille, 1m77. Il porte sur l'épaule droite une légère framée, dont la hampe devait descendre du côté droit du corps et le long du bras.

Sur l'épaule gauche, les trois petites fibules voisines devaient être reliées entre elles par l'aiguille trouvée auprès, et agrafer sur l'épaule le long manteau dans lequel les Francs se drapaient pour voyager et qu'ils rejetaient sur leurs épaules quand ils devaient faire usage de leurs bras, afin que leurs mouvements n'en fussent pas gênés.

Le baudrier qui tenait l'épée était suspendu à l'épaule droite, puisque l'épée est à gauche; par conséquent, ces fibules ne peuvent être attribuées au baudrier.

Un ceinturon, auquel de nombreux objets pouvaient être suspendus, ceignait le corps à la taille. Ici, il s'accrochait en avant et à droite, à l'aide de la boucle d'argent; la languette de cuir, formant ceinture, était donc peu large; elle avait moins de 0m02, puisqu'il lui fallait traverser l'anneau

de la boucle ; et, par conséquent, elle n'était pas assez solide pour supporter la lourde épée, mais elle l'était suffisamment pour porter le petit couteau et le briquet, qui se trouvaient du côté droit.

La plaque de ceinturon est très solide, mais d'une taille en rapport avec le peu de largeur de celui-ci. Elle se trouvait en avant du corps et ne servait que d'ornement.

Nous ignorons à quel usage était employée la tringle de fer, à extrémité recourbée en anneau, et qui se trouvait en dedans de la cuisse. On appelle ces sortes d'objets : clous de cercueil; mais cette dénomination me semble fantaisiste, bien qu'ils aient la forme d'un grand clou, quand ils sont intacts ; s'ils avaient tenu à un cercueil en bois, on en retrouverait plusieurs dans chaque tombeau.

Une grande spatha se trouvait à gauche de la cuisse, la pointe vers les pieds, la soie remontant au-dessus de la crête iliaque. L'avant-bras étant étendu, la main gauche du cadavre ne reposait pas sur la garde de l'épée, mais elle devait plutôt soutenir la hampe de la petite framée.

Cette épée devait être suspendue à un baudrier dont il ne reste que l'anneau de bronze, trouvé près de la soie.

Les deux extrémités du baudrier s'adaptaient à cet anneau, dans lequel glissait la cordelette retenant la spatha.

Enfin, une francisque se trouvait en travers des jambes, le fer contre le côté gauche du tombeau, ce qui prouve que le manche de cette arme n'avait pas plus de 0^{m}60 de long, puisque telle est la largeur de la fosse.

Exceptionnellement il n'y avait pas de vase dans ce tombeau. Peut-être ce vase était-il en bois et avait disparu.

On découvrit au Vieil-Aître, sur soixante six tombeaux explorés, dix spatha semblables à la nôtre.

Quinzième tombeau.

Violé. Pas de renseignements.

Seizième tombeau.

Le seizième tombeau était placé à gauche du treizième, à 2m60 environ. Il était orienté comme lui.

Il mesurait 1m70 de longueur au fond, 0m55 de largeur et 0m50 de profondeur. Les pierres debout étaient bien imbriquées, mais peu nombreuses à la tête et aux pieds.

Squelette. — Le squelette, normalement étendu, avait 1m57 de long, ce qui donne 1m61 pour l'individu ; la tête était tournée à gauche.

Le crâne est ovale, orthognathe, le front moyen. La glabelle et les arcades sourcilières sont normales ; l'occipital fait une saillie légère ; l'indice céphalique est 73 (légère dolichocéphalie). Les sutures crâniennes ne sont pas encore soudées et les dents sont presque au complet, peu usées. Les os longs sont bien conservés : leurs crêtes sont rugueuses ; leurs extrémités tombent en poussière. Les os plats sont réduits en de fines écailles.

Ce squelette est celui d'un homme de 20 à 30 ans.

Près de lui se trouvaient : une framée, deux boucles de ceinturon en bronze, un anneau en bronze, un briquet, un clou en fer, une spatha, un vase en terre noire.

Framée. — La framée gisait à gauche de la tête, qu'elle ne dépassait pas. Elle a la forme d'une feuille de laurier et mesure 0m10 de long sur 0m25 de largeur maxima. La pointe a 0m06 de long. La douille a 0m02 d'ouverture. Elle ressemble aux framées décrites plus haut et ne présente pas d'arête médiane.

Boucles de ceinturon. — Les deux boucles étaient l'une vers le milieu du corps et l'autre, à côté et à droite, au niveau des vertèbres lombaires. Elles sont constituées par un anneau de bronze, en forme de C, les deux extrémités du C étant réunies entre elles, par une tige de fer, d'un diamètre un peu moindre, autour de laquelle tourne

un anneau de fer, surmonté d'un petit plateau de bronze, auquel adhère la pointe de la boucle.

Première boucle. L'anneau de la première boucle a $0^{m}035$ de large, $0^{m}028$ de haut et $0^{m}008$ d'épaisseur. Sa section est triangulaire ; la base et le bord interne sont plats ; le bord externe est arrondi. La lumière de l'anneau a $0^{m}02$ sur $0^{m}012$. La tige ou pointe de la boucle a $0^{m}035$ de long. On y distingue deux parties : la pointe proprement dite et le plateau.

La pointe, longue de $0^{m}02$, large de $0^{m}08$, à section triangulaire, est recourbée, à son extrémité, pour embrasser la convexité de l'anneau. Cette pointe se continue par un plateau, de forme demi-circulaire, long de $0^{m}015$, large de $0^{m}016$, dont chaque bord latéral porte une échancrure semi-circulaire, de $0^{m}005$ de diamètre.

Deuxième boucle. L'anneau a $0^{m}035$ de large, $0^{m}024$ de haut et $0^{m}006$ d'épaisseur. Sa section est demi-circulaire : la base seule étant plate. La lumière de l'anneau a $0^{m}023$ sur $0^{m}014$. La tige en bronze a $0^{m}032$ de long ; on y distingue deux parties : la pointe et le plateau. La pointe, longue de $0^{m}02$, large de $0^{m}007$, à section triangulaire, est recourbée, à son extrémité libre, pour embrasser l'anneau. Cette pointe se continue par un petit plateau de bronze, en forme de trapèze, de $0^{m}012$ de hauteur ; la grande base a $0^{m}022$ et la petite $0^{m}018$. Les deux côtés sont légèrement concaves. Ce plateau est creusé de dessins recouverts d'oxyde de cuivre.

Anneau. — A droite du corps, sur le même plan que les boucles, était un anneau de bronze, de $0^{m}020$ de diamètre et de $0^{m}003$ de large.

Briquet. — Près de cet anneau, se trouvait un briquet de $0^{m}032$ de long sur $0^{m}025$ de large, épais de $0^{m}005$, en silex gris taillé à grands éclats.

Clou en fer. — Le clou en fer, muni d'une tête ronde et

plate, a 0m03 de long ; la pointe a une section rectangulaire. Il était entre les deux tibias.

Spatha. — La spatha longeait la cuisse droite, en dehors ; la soie remontait à la crête iliaque, et la pointe aboutissait à la protubérance du tibia.

Elle a 0m82 de long, dont 0m08 pour la soie, 0m05 de largeur moyenne et 0m003 d'épaisseur maxima.

Cette spatha est plate, à deux tranchants ; la pointe est courte ; elle mesure 0m04 ; la soie est triangulaire. Elle ressemble à la spatha du n° 14. Ses deux faces sont recouvertes de nombreux débris de la lame de bois qui constituait le fourreau. Ces lamelles de bois sont incrustées d'oxyde de fer, larges de toute la largeur de la lame et épaisses de 0m002 par endroits.

Vase (Pl. III, fig. 8.) — Le vase qui se trouvait aux pieds est une poterie grise, recouverte d'un vernis noir.

Il a 0m115 de hauteur, 0m08 de diamètre à l'orifice, 0m135 de grand diamètre au niveau du ventre. Le pied a 0m005 de haut. Ce vase rappelle, par sa forme, les vases trouvés dans les sépultures de Marson par M. Morel et représentés (planche 1, moins le pied ; planche 4, fig. 1 ; planche 23, fig. 6) dans l'*Album des cimetières de la Marne* (1).

Conclusion. — Ce tombeau est celui d'un guerrier de petite taille et très jeune, dont les armes sont proportionnées à la force. A part une légère dolichocéphalie, son crâne ne rappelle pas le facies germain.

Bien qu'il soit enterré à la tête du précédent, ses armes occupent une position diamétralement opposée. Ainsi la framée, de taille moyenne, est à gauche de la tête, près de l'os pariétal et ne dépasse pas le sommet du crâne. Sa hampe devait descendre le long du bras gauche, qui est allongé. Le ceinturon ne porte pas de plaque, mais

(1) Morel, *Album des cimetières de la Marne.*

s'agrafe en avant, à l'aide de l'une des boucles. L'autre boucle servait, sans doute, à fixer le baudrier, car l'orifice de chacune d'elles est assez ouvert pour donner passage à une large courroie.

Comme dans le tombeau n° 14, le baudrier se termine par un anneau de bronze, auquel l'épée est suspendue.

Cette fois, c'est du côté droit que se trouvent l'anneau et l'épée ; dans le tombeau n° 14, ils étaient à gauche.

Le briquet était suspendu à la ceinture, probablement dans un petit sac ou une pochette.

Le clou, qui était entre les tibias, a du être perdu dans la fosse pendant l'inhumation. Il ne porte aucune trace de bois.

L'épée germaine à double tranchant, suspendue au baudrier, par l'anneau de bronze, à droite du corps, présente, comme l'épée du n° 14 et les épées trouvées au Vieil-Aître, décrites par M. L. Quintard, de larges plaques de bois imprégnées de rouille, restes du fourreau. Nous pouvons conclure, de ces remarques, que les fourreaux étaient en bois, non cerclés de fer, puisqu'on ne retrouve pas trace de ces cercles, mais, probablement, ceints de bandes de cuir, qui ont disparu. De cette façon, le fourreau était léger à porter.

Enfin, au Vieil-Aître, comme à Chaouilley, le fourreau était suspendu au baudrier par un anneau de fer ou de bronze. M. Quintard (1) dit : « près de la soie de la spatha, il y a souvent des anneaux de fer et des tiges à boucles également en fer ». A Chaouilley, on retrouve la même disposition qu'au Vieil-Aître. Notre confrère ajoute : « Ces objets devaient être fixés au fourreau et servir à le suspendre au baudrier ». Nous sommes aussi de cet avis.

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XLV, 1895, p. 397.

Dix-septième tombeau.

Ce tombeau se trouvait à la tête du seizième. Il a été fouillé par M. Parisot, qui y a découvert des débris de spatha, un couteau et un vase.

M. Parisot, qui a découvert cette importante nécropole barbare, y creusa douze tombes, dont six renfermaient de nombreux objets très intéressants, qu'il nous fit voir, nous autorisant très aimablement à les décrire dans cette notice, où nous les numéroterons à la suite des nôtres.

Dix-huitième tombeau.

Placé à la tête du précédent, ce tombeau, exploré par M. Parisot, contenait une femme dont les ornements consistaient en un collier composé de dix grains, en pâtes colorées et en ambre brut, et en une petite fibule ronde, en argent, avec cinq gemmes rouges, deux longues fibules plates, en argent ciselé, terminées, d'une part, par une figurine représentant une tête de lézard et, d'autre part, par une plaque quadrilatérale, gravée, portant sept prolongements coniques.

Ces belles fibules rappellent celles qui ont été trouvées au Vieil-Aître. Un couteau pendait à la ceinture, et deux vases, l'un en bronze et l'autre en terre grise, gisaient entre les pieds.

Ces vases ressemblent à ceux de notre n° 19.

Dix-neuvième tombeau.

Creusé à 3 mètres à gauche du précédent, ce tombeau, profond de 1m55, était en partie comblé par de lourdes dalles qui protégeaient les objets les plus beaux. Ces dalles n'avaient pas appartenu à une voûte. Les pierres, placées de champ, étaient peu nombreuses, mais larges et bien imbriquées.

La fosse avait 2^m10 de long sur 1 mètre de large : une couche épaisse d'argile dammée en recouvrait le fond.

Les os du cadavre étaient complètement détruits et il n'a pu être mesuré.

Outre quelques débris d'os longs, cette tombe renfermait : une monnaie en or ; un collier ; deux fibules rondes en or ; deux fibules longues en argent doré ; une aiguille en argent ; une boucle de ceinturon en fer ; une masse de fer ; un bracelet et une bague en argent ; un petit poignard en fer ; quatre vases dont un en verre, un en terre rouge, un en terre noire et un en bronze ; une urne en terre noire ; un peigne ; quatre noisettes ; un gros grain de collier.

Monnaie en or (Pl. I, fig. 9). — Cette monnaie se trouvait entre le maxillaire inférieur et le sol. C'est une pièce d'or de Justinien, dont voici la description :

Buste de Justinien de profil et regardant à droite : DN. IVSTINIANVS. PP. AVG. — Au revers : une victoire ailée, debout, vêtue d'une stola, tenant de la main droite un globe crucigère et, de l'autre, une couronne avec deux pans : VICTORIA AVGVSTORVM : En exergue, CONOB.

Collier. — Le collier descendait des épaules jusqu'à la pointe du sternum. Il contient quatre-vingt quatorze grains, qui se divisent en :

Un gros grain d'ambre, rond, large de 0^m03 et haut de 0^m02 ;

Deux gros grains cylindriques et un sphérique, en terre émaillée ;

Deux gros grains en terre, avec incrustations de pâtes colorées ;

Vingt-trois petits grains d'ambre, ronds ;

Quarante-six petits grains en pâte colorée noire ;

Cinq petits grains en verroterie bleue ;

Un en verroterie verte ;

Cinq perles de verre jaune ;

Un gros grain de verre clair avec pâte jaune ;

Neuf grains moyens, en pâte brune, rouge et jaune ;

Les plus gros se trouvaient au point le plus déclive du collier, vers la pointe du sternum.

Deux fibules en or (Pl. I, fig. 4). — Ces fibules se trouvaient sur la ligne médiane du corps, l'une près du manubrium du sternum et l'autre à un travers de main plus bas.

Elles sont faites d'une plaque ronde, en or, de 0^m025 de diamètre, fixée sur une contreplaque en métal blanc, par quatre rivets de même métal. Elles ont la forme d'une rosace dont les bords sont ondulés ; un filigrane d'or en fait le tour. Le bord de la plaque se relève en dedans de ce filigrane et envoie, vers le centre de l'objet, des prolongements qui cloisonnent sa surface. Deux petits cercles d'or, placés l'un autour du centre, l'autre à égale distance de celui-ci et du filigrane, coupent ces cloisons à angles droits, délimitant ainsi de petites cases, dans lesquelles sont serties des plaques de verre grenat.

Le centre de l'objet est occupé par un ciment blanc, sur lequel devait être fixé, soit un ornement détruit par le temps, soit une perle perdue avant l'inhumation, car nous n'avons rien retrouvé dans la terre qui portait l'empreinte de ces fibules.

Une petite charnière, avec aiguille en fer, et un crochet adaptés à l'envers de la contreplaque, servaient à fixer la fibule.

Deux fibules en argent doré (Pl. I, fig. 2). — Ces fibules, retournées, comme les précédentes, la belle face contre le sol, se trouvaient sur la même ligne qu'elles, l'une vers la pointe du sternum et l'autre un peu plus bas.

Elles sont du type des fibules de notre n° 9, mais plus grandes et plus riches. On leur distingue : un corps lamellaire et rectangulaire, long de 0^m06 et large de 0^m02, et une tête demi-circulaire, haute de 0^m02 et large de 0^m035.

La tête porte cinq prolongements, coniques et équidistants, longs de 0^m013 et larges de 0^m01.

La face antérieure de la fibule tout entière est finement ciselée ; celle du prolongement situé dans l'axe de l'objet est creusée d'un trou rond, de 0m005 de diamètre, dans lequel est sertie une plaque d'or, supportant un disque de verre grenat.

Le corps de la fibule est orné de cinq petits disques de verre grenat, enchâssés dans de petites cupules, suivant l'axe de l'ornement.

Cette face présente de belles traces de dorure, et de très fines incrustations d'un métal précieux, mat.

La face postérieure est munie d'une charnière en fer, avec ressort et aiguille de même métal, et d'un fort crochet en argent de 0m012 de haut sur 0m012 de large.

Aiguille en argent (Pl. II, fig 11). — Au niveau du sein droit, gisait une forte tige cylindrique, dont une moitié est tordue sur son axe et l'autre aplatie, pour constituer une large pointe. La partie tordue, s'amincit brusquement à son extrémité et s'incurve, faisant une boucle, dans laquelle passe un fil d'argent en forme d'anneau. L'aiguille a 0m07 de long et l'anneau 0m017 de diamètre.

Boucle de ceinturon. — Cette boucle, très grossière, était près des vertèbres lombaires. C'est un anneau ovale, en fer, de 0m04 de grand diamètre et dont la tige, simple baguette de fer, longue de 0m04, est recourbée à une extrémité pour retenir l'anneau.

Masse de fer. — Au niveau de la ceinture, du côté gauche du corps, se trouvait une grosse masse de rouille, dans laquelle sont noyés de nombreux petits anneaux enlacés, comme pour former une bourse à mailles de fer.

Toute la surface de cette masse est couverte d'empreintes d'un tissu très fin, dont les fils sont croisés obliquement.

Couteau. — Un couteau avoisinait la masse de rouille ; il est en fer, très effilé, et mesure 0m145 dont 0m06 pour la soie.

Bracelet. — Le bracelet entourait le poignet gauche du cadavre. C'est une forte tige cylindrique, d'argent ou de métal blanc, qui s'élargit, à chaque extrémité, et s'enroule autour du poignet. Son grand diamètre mesure 0m07, le petit 0m057 ; les extrémités ont 0m011 de large et le milieu 0m005.

Bague. — L'annulaire droit portait une bague de même métal que le bracelet. C'est une simple lame, large de 0m016 ; le diamètre de la bague est de 0m018.

Vase en verre. — Ce vase était placé entre les tibias. Il a la même forme que celui du nº 1. Sa hauteur est de 0m047 et son orifice a 0m114 de diamètre.

Vase en terre rouge. — C'est une simple écuelle en terre rouge vif. Elle était placée entre les pieds ; elle mesure 0m045 de haut, 0m03 de profondeur au centre, 0m155 de diamètre à l'orifice. Son pied, haut de 0m01, a 0m055 de diamètre.

Vase en terre noire. — A la suite du précédent se trouvait un petit pot de terre noire, très grossier, de 0m10 de haut, de 0m115 d'orifice et 0m15 de diamètre au niveau du ventre.

Son pied a 0m055 de diamètre.

Urne en terre noire (Pl. III, fig. 1). — Cette urne, bien conservée, était renversée contre la jambe gauche et n'était pas remplie de terre. C'est une poterie grise, vernie noir, très bien cuite.

Elle a 0m20 de haut, 0m11 de diamètre à l'orifice, 0m17 de diamètre au ventre et 0m08 de diamètre au pied.

Elle est munie d'un bec cylindrique, haut de 0m07, large de 0m04, et d'une anse longue de 0m07.

De petits dessins en creux, en forme d'accent aigu, en ornent le ventre.

Vase en bronze. — C'est une bassine de bronze, de même forme et de mêmes dimensions que celle du tombeau suivant ; mais son rebord est orné de reliefs en forme de

petites boules, faites au repoussé. Cette bassine s'appuyait contre le pied gauche.

Noisettes. — Au fond de ce vase, se trouvaient quatre noisettes dont il ne restait que la coquille, bien conservée par l'oxyde de cuivre.

Peigne. — La bassine de bronze reposait sur une planche en bois, très friable, et entre ces deux objets était un peigne semblable à celui du tombeau voisin, mais très détérioré.

Grain de collier. — Au bout du pied droit était un gros grain de collier, en poterie grise, incrustée d'une bande ondulée d'émail blanc.

Conclusion. — Ce tombeau est celui d'une femme barbare, appartenant à la classe riche, peut-être parente du chef son voisin. La monnaie d'or de Justinien devait avoir été placée dans la bouche du cadavre ; elle ne porte pas de trou de suspension, comme la médaille de Justinien trouvée au Vieil-Aître et décrite par M. L. Quintard (1) : « Monnaie frappée sur flan de bronze avec les coins du sol d'or, et recouverte d'une mince feuille d'or. Buste de Justinien de face, tenant une croix : DN. IVSTINIANVS. PP. AVG. — ℟ : Victoire ailée debout, vêtue d'une stola, tenant de la main droite une longue croix et de la gauche un globe crucigère : VICTORIA AVGGGH. — En exergue : CONOB. »

Cette similitude entre la pièce de monnaie du Vieil-Aître et celle de Chaouilley, jointe à beaucoup d'autres analogies remarquées dans les mobiliers funéraires, constitue un argument de grande valeur pour assigner une même date aux deux gisements.

M. Quintard a signalé au Vieil-Aître de nombreux grains de collier semblables aux nôtres.

Les fibules rondes en or de l'époque mérovingienne ne sont pas rares : la plus belle a été découverte au Vieil-

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XLV, 1895, page 394.

Aître par M. L. Quintard. M. le comte Beaupré, dans ses *Etudes préhistoriques*, indique que l'on en trouva plusieurs à Baslieux, une à Brémoncourt, trois à Liverdun, deux à Pompey et plusieurs au Vieil-Aître.

Notre bracelet est exactement semblable au bracelet en métal blanc trouvé au Vieil-Aître et représenté Pl. I, dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.

Nos quatre noisettes sont bien de l'époque, car elles étaient enfouies trop profondément ($1^{m}50$) pour que les souris les y aient transportées. Elles ont été conservées par l'oxyde de cuivre de la bassine, tout comme la planchette placée dessous.

Vingtième tombeau.

Le vingtième tombeau occupe la tête du cimetière et son extrémité effleure le bord Ouest du coteau.

Ce tombeau contenait trois squelettes superposés à $0^{m}50$ environ l'un de l'autre, les deux premiers regardant vers l'Ouest et dépourvus de tout objet, le troisième orienté vers l'Est et littéralement couvert d'armes et d'ornements.

A sa droite se trouvent une épée, un bouton en marbre et or, une grande framée, un angon.

A sa gauche, un scramasax, une francisque, deux javelines, un gros vase en terre noire.

Sur le corps, une monnaie romaine, deux silex, une aiguille, deux couteaux avec embout en or, deux boucles en argent, un anneau en bronze, une plaque de ceinturon en or, un dard en fer, une pointe de flèche, une flèche barbelée, une douzaine de clous en tas.

Aux pieds un vase en verre, un vase en terre rouge, un vase en terre noire, un seau en bois, un vase en bronze, un umbo de bouclier et la poignée du bouclier, un peigne en os, un ressort de forces.

Le premier squelette, très bien conservé, se trouvait à 1 mètre du niveau du sol. Il était étendu, les pieds vers



l'Ouest, ce qui est remarquable sur un gisement où tous les corps sont tournés vers l'Orient. Il mesurait 1m76 de la tête aux pieds. Son squelette ne présentait aucune malformation. Les os sont forts et leurs crêtes prononcées. La tête, très grosse, est sousdolichocéphale ; son indice céphalique est 76,28, sa largeur maxima étant de 0m148 et sa longueur de 0m194.

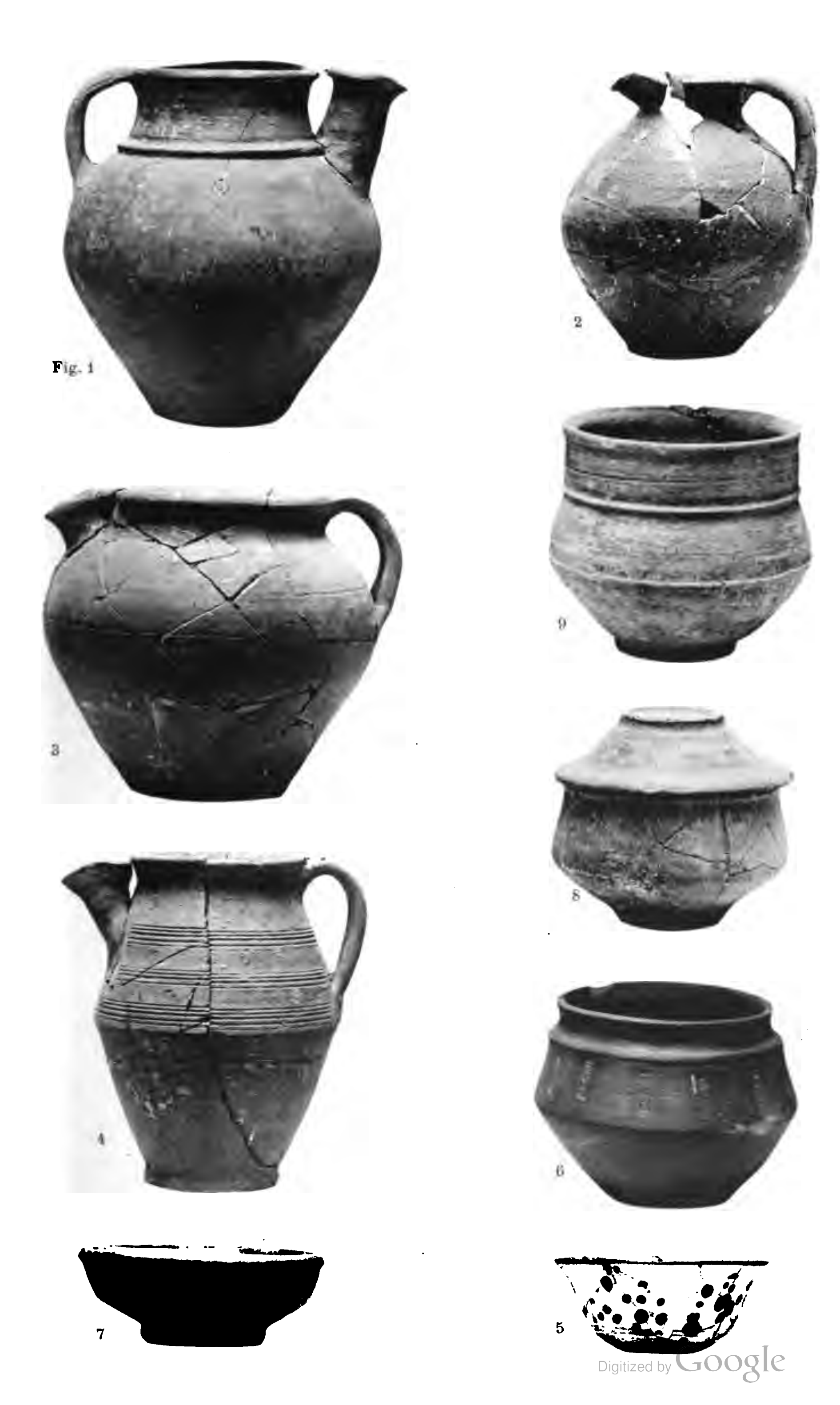
Les bosses frontales sont saillantes, le front fuyant, le nez camus, les mâchoires larges et fortes, munies de presque toutes leurs dents, lesquelles sont peu usées. Les sutures crâniennes commencent à se souder ; l'occipital est peu proéminent. C'est le squelette d'un homme de 30 à 40 ans environ.

Aucun objet ne l'accompagnait. Il était entouré de pierres debout peu nombreuses, mais placées avec ordre. Les pierres qui encadraient les pieds, étaient descendues audessous du niveau du corps.

Cet effondrement et l'état du sol sous-jacent, qui était remué, nous invitait à fouiller plus bas et, à 0m50, nous retrouvions un nouveau squelette, regardant l'Ouest, comme le premier.

Ce squelette, bien conservé, a 1m62 de long et ne présente pas de traces de malformations ; les os sont petits, mais leurs crêtes sont prononcées ; ils n'ont pas la rondeur des os de femmes ; la tête est petite et très allongée : elle n'a que 0m133 de largeur maxima et 0m188 de longueur. L'indice céphalique est de 70,74, d'où dolichocéphalie. Les mâchoires sont moyennes et portent vingt-et-une dents, usées régulièrement ; les sutures crâniennes sont soudées ; l'occipital est enchâssé en boîtier de montre. Ce crâne est celui d'un sujet de 50 à 60 ans ; il est remarquable par sa dolichocéphalie.

On n'a trouvé aucun objet près de lui ; les pierres de l'entourage étaient rangées avec ordre, mais affaissées et inclinées de côté et d'autre, grâce à l'instabilité du soussol sous-jacent, lors de l'inhumation.



Phototypie A. Bergeret & Cie, Nancy. Cliché P. Briquel

Ce sous-sol avait en effet été remué et était coupé de haut en bas par d'énormes dalles, qui semblaient, à première vue, avoir été jetées en tous sens et sans ordre, mais qui ne pouvaient avoir appartenu à une voûte, car leurs cassures ne se rapportaient pas. Ces dalles, appuyées contre les parois, servaient, en vérité, à protéger les objets enfouis et non le cadavre, sur lequel elles pesaient lourdement. Le même état de choses a été retrouvé dans les deux tombeaux voisins.

Le troisième squelette, placé à 0m70 au-dessous du deuxième et à 2m20 du niveau du sol et orienté vers le Levant, mesurait 1m78 de longueur. Il était mal conservé, car il reposait sur une couche imperméable d'argile dammée de 0m05 d'épaisseur. Les os longs étaient forts et leurs crêtes prononcées. Une dalle, abritant un vase, avait complètement écrasé la tête. Les mâchoires portaient trente-et-une dents, légèrement usées et non cariées; les dents de sagesse à peine sorties des alvéoles, ce qui donne au sujet 25 à 30 ans.

Les pierres de l'entourage étaient bien imbriquées, mais de taille moyenne, et relativement peu nombreuses aux extrémités.

Epée (Pl. II, fig. 1). — L'épée gisait parallèlement au corps, la soie appuyée sur le moignon de l'épaule droite ; elle a 0m90 de longueur.

La soie est séparée de la lame par une garde en argent, formant une petite cuvette, ovale, longue de 0m075 et large de 0m02, dont chaque extrémité porte un rivet en argent, haut de 0m022, destiné à fixer une garde en bois qui a disparu.

Le corps de la soie, long de 0m10, est fait d'une tige de fer, plate, entourée d'un manchon de bois, bien conservé par la rouille. Il se termine par un pommeau en argent formé de deux pièces reliées entre elles par six rivets.

La première pièce, en forme de cuvette, comme la garde,

est fixée à $0^{m}012$ de l'extrémité de la soie ; elle a $0^{m}055$ de long et $0^{m}015$ de large.

La deuxième pièce coiffe l'extrémité de la soie : c'est une forte lame d'argent, en forme de chapeau de gendarme, qui présenterait, à chacune de ses cornes, deux anneaux d'argent embrassés, l'un vertical et l'autre horizontal. L'anneau vertical se termine par un fort rivet qui fixe l'ornement à la petite cuvette sous-jacente. Ce rivet est renforcé par deux autres placés près de lui. Sur le sommet du chapeau est ciselée une croix de Malte ; les côtés figurent chacun un pan de ruban, en relief, terminé d'une part par une échancrure et, d'autre part, par un petit plateau où l'on a gravé des cercles entrelacés.

L'espace compris entre la coiffe et la cuvette a dû être rempli par une rondelle d'os ou de bois qui a complètement disparu, de même que deux petits anneaux et le rivet adjacent. Les faces de l'ornement sont lisses.

La coiffe a $0^{m}013$ de haut, $0^{m}055$ de large et $0^{m}01$ d'épaisseur. Les rivets, en argent, comme tout l'ornement, ont $0^{m}02$ de long et se terminent par une petite boule.

La lame de l'épée est en fer ; elle est plate, à deux tranchants, se termine en pointe, et était contenue dans un fourreau en bois. Elle a $0^{m}87$ de long et $0^{m}045$ de largeur moyenne.

Bouton de marbre et or (Pl. I, fig. 11). — Près de la soie de l'épée, était un petit cylindre de marbre blanc veiné de rose et creusé de part en part par un trou rond. Il a $0^{m}012$ de haut et $0^{m}02$ de diamètre. Il était surmonté d'un bouton tout en or, supportant cinq gemmes grenat.

Ce bouton est fait d'un plateau rond, large de $0^{m}015$, dont le bord est entouré d'un filigrane très fin. Contre la face interne de ce filigrane, se dresse, en cercle, une lame d'or large de $0^{m}002$. L'espace compris dans ce cercle est cloisonné par quatre lames d'or, opposées deux à deux, qui, avant de se rencontrer, se courbent, l'une vers l'autre,

en une lame ondulée, délimitant un espace en forme de croix. Cette croix est faite d'une belle gemme grenat, et quatre autres gemmes remplissent les espaces compris entre les lames.

Enfin, l'envers du plateau est muni, à son centre, d'une tige d'or, formant un anneau, destiné à fixer l'ornement. Cette tige a 0^{m}01 de long ; elle pénétrait dans le trou de la rondelle de marbre où une cordelette, destinée à la suspendre au fourreau de l'épée, allait s'attacher.

Framée. — Une framée longeait la jambe droite, en dehors, la pointe tournée vers les pieds. Elle a 0^{m}425 de long, dont 0^{m}11 sur 0^{m}028 pour la douille et 0^{m}19 sur 0^{m}03 pour la pointe. Un morceau de hampe tenait encore à la douille.

Angon. — L'angon était en dehors et près de la framée. Il faisait suite à l'épée, côtoyant la cuisse et la jambe droites et se continuait au-delà des pieds.

C'est une tige de fer, cylindro-conique, longue de 1^{m}06 et large de 0^{m}010 à son milieu, terminée à une extrémité par une douille et à l'autre par une pointe barbelée.

La douille a 0^{m}10 de long, puis elle se divise, sur une étendue de 0^{m}08, en deux lames de fer opposées et parallèles à la hampe, qu'elles embrassent dans leur concavité.

A 0^{m}005 de leur extrémité libre, ces lames sont assujetties autour de la hampe par un gros fil de fer, faisant huit tours, très serrés, et qui occupent une hauteur de 0^{m}02.

A 0^{m}045 plus bas est une double bague en fer large de 0^{m}028.

Cet endroit répond au milieu de la douille, qui mesure 0^{m}02 de diamètre.

A 0^{m}02 plus bas est une deuxième bague en fer, large de 0^{m}015.

Enfin, à 0^{m}04, est une troisième bague en fer, large de 0^{m}012.

La douille se termine 0^{m}05 plus bas, et la tige a 0^{m}012 de large à cet endroit

A $0^{m}09$ de sa petite extrémité la tige s'élargit pour former une pointe, quadrangulaire, très acérée à arêtes vives et pourvue de deux barbelures plates, triangulaires, longues de $0^{m}025$.

Ces deux barbelures sont étroitement accolées contre la tige. La pointe a $0^{m}015$ de large à son milieu.

Scramasax. — Le scramasax se trouvait au niveau de la ceinture, perpendiculairement à l'axe du corps et la pointe tournée en dehors.

Il est en fer ; son fourreau, en bois, est terminé par un embout d'argent et l'extrémité de sa soie est sertie dans une petite coiffe d'or.

Le scramasax mesure $0^{m}355$ de long sur $0^{m}03$ de large et la soie $0^{m}13$ C'est une forte lame, à un seul tranchant, qui porte, sur ses faces, deux ou trois gouttières parallèles au dos de l'arme.

La coiffe de la soie est faite d'une lame d'or, formant une sorte de dé à coudre aplati longitudinalement et strié transversalement.

L'extrémité obturée est légèrement renflée et ornée de trois fines rangées de petits grains d'or repoussé. (Pl. II. fig. 2.)

Le fourreau, en bois, a laissé de fortes traces sur la lame. Il se termine par une mince bande d'argent contournant sa pointe, qui est arrondie. Cette bande, fixée au fourreau par quatre petits rivets d'argent, couvrait la pointe sur une hauteur de $0^{m}04$; elle a $0^{m}006$ de large et présente, à chacune de ses extrémités, deux rangées de deux à quatre stries transversales, faites au ciseau.

Francisque. — La francisque, placée près du scramasax, a la même forme que celle du n° 13. Elle était parallèle à l'axe du corps, le tranchant tourné vers les pieds. Son manche était en travers des cuisses du cadavre. Elle a $0^{m}16$ de long, $0^{m}10$ de tranchant, et le dos a $0^{m}045$ d'épaisseur.

Deux javelines. — Ces deux javelines étaient près de la francisque, en travers des cuisses, la pointe tournée à gauche. Elles ont la forme d'une feuille de laurier et sont pourvues d'une douille : l'une a $0^{m}08$ de long sur $0^{m}02$ de large ; l'autre a $0^{m}07$ de long, dont $0^{m}045$ pour la pointe, large de $0^{m}017$, et $0^{m}025$ pour la douille.

Vase en terre. — Ce vase se trouvait à gauche de la tête, sous une énorme dalle. C'est un gros pot rond, sans pied ni anse, dont la forme, les dessins et la composition, rappellent les vases gaulois de Haroué.

Ce vase a $0^{m}16$ de haut, $0^{m}17$ de diamètre au bord et $0^{m}22$ de diamètre maximum. Son col est orné de dessins en creux, représentant des lignes brisées, en dents de scie, et son ventre est sillonné de faisceaux de larges gouttières, parallèles, placées dans le sens de la hauteur.

Monnaie. — Une monnaie romaine gisait à droite du corps, un peu au-dessous de la ceinture. C'est une monnaie en bronze. L'une de ses faces représente un profil de tête casquée, entourée de ces mots : POP. ROMANVS. Sur l'autre face est un autel, couronné de flammes, entre les pieds duquel est écrit le mot : DEVS.

Deux silex. — Près de cette monnaie étaient deux silex gris, taillés à grands éclats.

Aiguille. — Sous les silex nous avons trouvé une aiguille en bronze, de $0^{m}06$ de long. Sa tête est perforée d'un petit trou rond.

Deux couteaux. — Ces quatre derniers objets formaient un petit tas ; ils devaient se trouver dans une sacoche pendue à la ceinture. A leur droite et tout près d'eux nous découvrîmes deux couteaux. L'un d'eux a $0^{m}13$ de long, dont $0^{m}03$ pour la soie et $0^{m}02$ de large. Il est en fer et porte des traces bien nettes d'un cuir épais, lui servant de gaine et incrusté de rouille.

L'autre couteau à $0^{m}14$ de long, dont $0^{m}03$ pour la soie et $0^{m}015$ de large. Il est en fer et sa soie est coiffée d'un embout en or. *(Pl. II, fig. 10.)*

Cet embout est fait d'une feuille d'or, enroulée pour former un petit cylindre, dont une base est operculée par une mince feuille d'or.

Deux filigranes d'or et quatre petites cordelettes de même métal font le tour du corps du cylindre. L'autre base, laissée libre, livrait passage à la pointe de la soie.

Petite boucle. — A gauche des couteaux et au-dessus des silex était une petite boucle en argent. Son anneau est ovale ; il a $0^{m}016$ de long sur $0^{m}01$ de large. Sa surface de section serait demi-circulaire. Sa tige a $0^{m}015$ de long. L'extrémité de la tige fixée à l'anneau porte un petit plateau, en forme d'écusson, dont les bords sont échancrés.

Cette boucle devait appartenir à la sacoche.

Boucle (Pl. II, fig. 7). — Le ceinturon s'agrafait à l'aide d'une boucle, en argent, placée un peu à droite de la partie du cadavre répondant au nombril. L'anneau de la boucle est ovale, à section demi-circulaire, il a $0^{m}025$ de long sur $0^{m}02$ de large et $0^{m}008$ d'épaisseur. La tige a $0^{m}025$ de long et sa section est demi-circulaire. Elle se recourbe, à son extrémité libre, pour s'appliquer sur la convexité de l'anneau. L'autre extrémité supporte le crochet qui retient la tige à l'anneau.

Anneau de bronze. — Près de la hanche gauche, se trouvait un anneau de bronze, large de $0^{m}02$ et épais de $0^{m}004$. Cet anneau, semblable à ceux que nous avons décrits dans les tombeaux n°s 14 et 16, devait, comme ces derniers, appartenir au baudrier. Celui-ci reposait sur une petite planche.

Plaque de ceinturon en or (Pl. II, fig. 12). — Le ceinturon était orné d'une belle plaque d'or massif. Elle fut trouvée à égale distance de la boucle et de l'anneau.

C'est une lame d'or, longue de $0^{m}072$, large de $0^{m}008$ à chacune de ses extrémités et de $0^{m}013$ à son milieu. Elle a la forme d'un quadrilatère, dont la base supérieure se relèverait, de manière à former un angle obtus à son milieu.

Un filigrane d'or fait le tour de la plaque et vingt autres filigranes enroulés en forme d'S, sillonnent sa surface.

Cette plaque présente trois trous à chaque extrémité et trois au milieu. Ces trous devaient donner passage aux fils qui la fixaient au ceinturon.

Elle pèse 5 gr. 50.

Dard en fer barbelé. — Le cadavre portait sur sa poitrine, un dard en fer, une pointe de flèche, une flèche barbelée et des clous.

Ce dard est constitué par un long poinçon en fer dont une extrémité est très pointue et l'autre, mousse, est recourbée à angle droit. La partie recourbée est creusée d'une rainure profonde et devait s'emmancher. La pointe de la tige est quadrangulaire et porte à sa base une barbelure très acérée. Le reste de cette tige est cylindrique, mais la partie courbée est légèrement aplatie. Le dard a $0^{m}18$ de long, dont $0^{m}08$ pour la pointe. La barbelure a $0^{m}03$ de long et la partie recourbée $0^{m}025$.

Pointe de flèche. — Cette pointe, placée près du dard, a $0^{m}12$ de long. Elle est en fer. La pointe, quadrangulaire, très acérée, a $0^{m}02$. Sa base est renflée, formant un cercle du diamètre d'une pièce de 0 fr. 50. La douille a $0^{m}02$.

Flèche barbelée (Pl. II, fig. 4). — Cette pointe est formée d'une tige de fer tordue sur son axe, qui se renfle, à l'une de ses extrémités, pour constituer une douille et s'aplatit à l'autre, pour former une pointe armée de deux fortes barbelures.

Elle a $0^{m}09$ de long, dont $0^{m}03$ pour la douille et $0^{m}025$ pour la pointe. Les barbelures ont $0^{m}03$ de long et leur pointe est écartée de $0^{m}018$ du corps de la flèche.

Clous. — Un amas d'une douzaine de clous, à tête plate, se trouvait dans la région du sein droit du cadavre. Ces clous sont un peu plus gros que les clous de soulier actuels.

Vase en verre. — Ce vase, placé entre les genoux, a la

même forme que celui du n° 1. Il a 0m055 de haut et 0m12 de diamètre à l'orifice. A 0m01 du bord, le verre est sillonné par 4 lignes parallèles, en émail blanc. La dernière ligne se termine par une olive.

Le même dessin est reproduit 0m03 plus bas ; mais, ici, les lignes et l'olive sont plus larges.

Vase en terre rouge (Pl. III, fig. 7). — Ce vase était entre les tibias. Il a la forme d'une écuelle. Il a 0m045 de haut, 0m155 de diamètre à l'orifice, 0m075 de diamètre au pied, lequel a 0m008 de haut.

La face inférieure du vase est creusée de nombreux petits trous, formant des lignes parallèles. Ces trous sont destinés à rendre rugueuse cette face, pour que le vase soit plus commode à tenir.

Vase en terre noire (Pl. III, fig. 9). — Entre les pieds était renversé un gros pot en terre grise, vernie noir. C'est un pot cylindro-conique, légèrement renflé à son milieu. Il mesure 0m13 de haut, 0m13 de diamètre à l'orifice, 0m15 de diamètre au milieu et 0m065 de diamètre au pied. Il est orné de fines gouttières et de bourrelets circulaires. Deux lignes parallèles de petits carrés gravés en creux en font le tour vers son milieu.

Seau. — Le seau était renversé sur le pied gauche. Il n'en reste que les trois cercles, l'anse et les montants, le tout en fer.

Les trois cercles, larges de 0m015, ont un diamètre respectif de 0m26, 0m25 et 0m24, preuve que ce seau était conique comme ceux de notre époque.

L'anse est faite d'une lame de fer courbe, tordue sur son axe dans ses deux tiers externes, et au contraire bien étalée au tiers moyen, pour plus de commodité. Chaque extrémité est recourbée, pour former un fort crochet, qui s'emboîte dans une lame de fer, servant de montant au seau. — L'anse a 0m25 de diamètre et l'écartement entre les deux montants est de 0m24.

Chaque montant consiste en une lame de fer plate et droite, longue de 0^{m}24 et large de 0^{m}02.

Vase en bronze. — C'est une large bassine ronde, faite d'une très mince lame de bronze, recourbée à l'orifice pour former un rebord. Elle a 0^{m}27 d'ouverture, et 0^{m}07 de haut. Le rebord a 0^{m}02 de large. Elle contenait un peigne en os et un ressort de forces.

Umbo. — Cet umbo couvrait une partie de la bassine. Semblable à ceux qui ont été découverts au Vieil-Aître, il a 0^{m}17 de diamètre maximum. Le rebord a 0^{m}025 de large et la cavité 0^{m}13 de diamètre. Il a 0^{m}08 de hauteur et est terminé par un bouton à tête plate.

Le rebord retient six clous à tête plate et ronde, en bronze, de la grosseur d'une pièce d'un franc.

L'envers de l'umbo présente de fortes traces de bois.

Poignée de bouclier. — Cette poignée consiste en un demi cylindre de fer, creux, renfermant, dans sa concavité, un cylindre de bois et se prolongeant, de part et d'autre, par une lame de fer plate, percée d'un trou à son milieu. Cette lame servait à fixer la poignée au bouclier.

La poignée a 0^{m}26 de long et le demi cylindre 0^{m}035 de large ; il contient des traces de bois.

Peigne. — Le peigne occupait le fond de la bassine et fut bien conservé par l'oxyde de cuivre, qui l'imprégna tout entier. Il ne lui manque que quelques petites dents.

C'est une lame d'os, rectangulaire, dont les deux bords ont été sciés pour former les dents. Deux petites atelles en os gravé, fixées longitudinalement suivant l'axe du peigne, le consolidaient.

Les petites dents occupent l'un des côtés de la lame et les grandes l'autre côté.

Il a 0^{m}11 de long et 0^{m}042 de large ; on lui compte 40 grosses dents et 77 petites. Les atelles d'os, longues de 0^{m}095 et larges de 0^{m}015, ont été fixées avant de scier les dents, car la scie les a entamées à la base de chacune, ce

qui permet de remarquer que la scie des grosses dents avait une lame d'épaisseur double de celle des petites. Ces atelles laissent libre, de chaque côté, un espace large de 0m006 où est percé un trou pour suspendre le peigne.

Forces. — Près du peigne, était un ressort de forces dont une branche a 0m09 et l'autre 0m07. L'écartement entre les deux branches est de 0m025.

Planche. — La bassine de bronze reposait sur une planchette bien conservée par l'oxyde de cuivre, mais difficile à recueillir. Les bords de la bassine étaient aussi recouverts d'une mince couche de bois.

CONCLUSION. — Ce tombeau est celui d'un guerrier, que sa haute stature, son armement et sa richesse, désignent comme étant un chef robuste et puissant.

Il repose entre deux femmes, dont la richesse égale la sienne, et on a couché au-dessus de lui les cadavres de deux hommes.

En tenant compte, d'une part, de la profondeur anormale de cette tombe, permettant deux inhumations supérieures, d'autre part, du bon état de conservation des objets, qui auraient pu n'être pas respectés lors de deux inhumations postérieures, en troisième lieu, de l'affaissement des pierres debout des deux tombeaux supérieurs, preuve qu'elles ont été placées sur un terrain fraichement remué, et, enfin, de l'intégrité du squelette n° 2, qui n'a pas été touché lors de l'inhumation du n° 1, il est évident que ces trois cadavres ont été inhumés le même jour.

Pourquoi a-t-on intentionnellement privé les deux premiers de leurs armes et de leurs ornements, alors que le troisième en est si richement pourvu ?

Pourquoi a-t-on tourné ces deux personnages vers le couchant, quand le troisième et tous les barbares exhumés dans les cimetières de cette époque, regardent le soleil levant ?

Je n'ai pu relever, sur ces squelettes, aucun signe indi-

quant leur genre de mort ; les os n'étaient pas fracturés et la tête n'a pas été tranchée. Ils avaient, l'un 30 et l'autre 50 ans environ et leur dolichocéphalie et leur facies rappellent les crânes barbares.

On a pu juger, au cours de la description des objets, de l'ordre qui régnait dans ce tombeau, où toutes les armes de l'époque sont représentées et encadrent le cadavre.

Les vases, placés aux pieds, ne contenaient rien. La bassine de bronze doit être considérée comme servant à la toilette : elle contenait un peigne, dont la présence dans un tombeau d'homme du vi^e siècle, laisse supposer que le jeune guerrier était chevelu et par là de race noble. Cela nous donne la raison de la richesse de ses ornements.

Nous avons remarqué que la bassine reposait sur une planche, conservée par l'oxyde de cuivre, et que le rebord de ce vase portait aussi, sur tout son pourtour, une lame de bois.

Cela nous avait d'abord porté à croire que le cadavre avait été placé dans un cercueil en bois.

Pour élucider cette question, nous avons mis tous nos soins à recueillir les objets de bronze, en analysant, minutieusement, la terre qui les entourait, et, dans ces trois tombeaux voisins, où ces objets abondaient, nous avons constaté, dans tous les cas, des traces nettes de bois sous chaque objet de bronze et pas dessus.

Le bois qui couvrait la bassine provenait du bouclier. Dans le tombeau voisin, nous avons trouvé une belle bassine de bronze et du bois par dessous seulement.

Nous avons donc la conviction, que dans ces trois tombeaux tout au moins et peut-être dans bien d'autres, fouillés antérieurement et que nous n'avons pas encore assez minutieusement analysés, les corps reposaient sur un plancher et non dans un cercueil, car nous n'avons pas trouvé de bois sur les objets de bronze, ni assez de clous pour supposer un assemblage de planches, et surtout,

parce que les lourdes dalles sont manifestement destinées à protéger les objets les plus précieux et forment un obstacle à la présence d'un couvercle de cercueil.

Mais ces dalles remplaçaient si grossièrement le couvercle, que, pour protéger les objets, il fallait écraser le cadavre ; et, coutume étrange, c'était toujours ce dernier qui était sacrifié, car les dalles s'appuyaient nécessairement sur le milieu de la fosse.

Grâce à cet état de choses nous avons recueilli très peu d'objets brisés, tandis que la tête et les os étaient réduits en miettes, sous le poids de ces pierres énormes.

En passant en revue, dans les *Etudes préhistoriques* de M. le Comte J. Beaupré, sa nomenclature, si claire et si complète, des sépultures barbares trouvées en Meurthe-et-Moselle, on ne trouve pas de tombeaux d'hommes qui égalent celui-ci par leur richesse et le nombre des armes.

Notre épée avec pommeau en argent et pendeloque d'or, notre plaque de ceinturon et nos embouts de poignards en or, n'ont pas encore été rencontrés dans les trouvailles faites dans ce département.

Notre vase en bronze est aussi un objet rare ; nous en avons trouvé un deuxième dans la tombe voisine, appartenant à une femme ; M. Parisot en a trouvé un troisième dans une tombe de femme, circonvoisine de celle-ci. M. l'abbé Garo en a découvert un à Brémoncourt, dans un tombeau, à l'extrémité sud des lignes, qui est le plus riche de ce cimetière, et dont la situation rappelle (d'après M. J. Beaupré), celle de notre tombeau situé à l'extrémité ouest des lignes.

Le Musée lorrain possède un angon trouvé à Dommartin-la-Chaussée. M. Parisot en a recueilli un semblable au nôtre à Chaouilley.

Des peignes analogues au nôtre ont été trouvés : un au Vieil-Aître ; huit à Brémoncourt, par l'abbé Garo ; un à Foug, par Beaulieu ; plusieurs à Liverdun, par Ch. Cournault ; deux à Chaouilley, par nous, dans les deux tombes voisines appartenant à des femmes.

Aucun chercheur n'a signalé la présence de cadavres enfouis intentionnellement au-dessus d'un autre et tournés en sens inverse. M. l'abbé Garo dit bien que, quand à Brémoncourt il y avait deux corps, l'un d'eux était placé en sens inverse, mais il ne précise pas si les deux corps étaient sur le même plan, où l'un au-dessus de l'autre.

M. Cournault constate qu'à Liverdun les tombes les plus riches sont les plus profondes, et c'est le cas aussi à Chaouilley ; ainsi, cette tombe avait 1m50 de plus que la suivante dans l'alignement.

On n'a trouvé qu'à Pompey des restes d'un cercueil en bois. Nous avons rencontré des planches de bois dans ces trois tombes voisines.

Vingt-et-unième tombeau.

Ce tombeau profond de 1m20, long de 2m50 et large de 1 mètre, se trouvait à 3 mètres à gauche du vingtième et lui était parallèle.

Les pierres de l'entourage étaient de taille moyenne, mais bien imbriquées, et d'énormes dalles, placées de champ, pesaient sur le cadavre, en l'écrasant complètement.

Une couche de 0m05 d'argile dammé formait le fond de la fosse.

Le squelette, presque entièrement détruit, était tourné vers l'Est : il n'a pu être mesuré.

Nous avons trouvé près de lui :

Une plaque d'argent doré, deux fibules rondes en argent doré, un collier de 62 grains, deux longues fibules plates en argent, une boucle de ceinturon, un couteau, un petit bracelet de bronze, un anneau de jambe, un grain de cristal de roche, un peigne en ivoire, un coquillage et sept rivets de plomb.

Plaque d'argent. — C'est une mince feuille, rectangulaire, de 0m015 sur 0m01, en argent ciselé et doré. Elle se trouvait

sur le crâne et devait appartenir à une épingle à cheveux disparue.

Collier. — Le collier formé de 62 grains, descendait des épaules jusqu'à la pointe du sternum, les plus gros grains occupant la partie la plus basse.

Il se décompose ainsi :

11 gros grains (sphériques, cubiques et cylindriques) en verre et en terre émaillée et incrustée de pâtes colorées vert, rouge et jaune ; ces grains sont d'un travail très délicat ;

9 gros grains d'ambre, grossièrement taillés à facettes ;

16 grains moyens, ronds, en pâtes colorées, rouge, jaune, brun ;

3 perles de verre niellées d'argent ;

23 petits grains de verroterie verte et bleue.

Deux fibules rondes (Pl. I, fig. 6). — Ces fibules ont la même forme générale et à peu près les mêmes dimensions que celles de la tombe n° 19, mais les cloisons sont plus nombreuses, ainsi que les plaques de verre grenat. Le centre est occupé par une belle perle bleue et, autour de ce centre, quatre petits cabochons de verre vert, opposés deux à deux, délimitent un espace, en forme de croix, rempli par des plaques en verre grenat, comme les 14 cases de la périphérie. La fibule est toute entière en même métal que la contre-plaque, mais dorée. Cependant, les verres reposent sur une mince feuille d'or pointillée.

Ces fibules, ainsi que les deux suivantes, s'échelonnaient, près du sternum, à une distance de 0^{m}10 environ, et elles étaient retournées, la belle face contre le fond du tombeau.

Deux fibules plates (Pl. I, fig. 1). — Ce sont de grandes agrafes, de même forme que celles du tombeau n° 19, mais plus longues : 0^{m}11. Les ciselures de la face antérieure sont profondes et variées. Le bord convexe de la tête porte sept prolongements coniques. Les incrustations de métal sont nombreuses et imitent de petits cercles.

Ces fibules sont en argent ou en métal blanc, mais n'ont pas été dorées.

Boucle de ceinturon. — Cette boucle, placée près des dernières côtes, a la forme commune ; son anneau est en bronze et sa tige en fer. Elle a 0m025 de long et 0m02 de large.

Couteau. — Du côté droit, près de la boucle, était un couteau, dont la lame, très effilée, mesure 0m075 et la soie 0m05.

Bracelet de bronze. — C'est une simple tige de bronze, cylindrique et repliée pour entourer un bras de jeune fille. Les deux diamètres internes sont de 0m04 et 0m03 Il était près de la cuisse.

Anneau de jambe. — A 0m20 plus loin, au niveau du genou gauche, était un bel anneau de jambe en bronze. Il est fermé et absolument rond ; il a 0m08 de diamètre et 0m006 d'épaisseur. C'est une tige de bronze à peu près cylindrique et striée transversalement.

Grain de cristal. — Ce grain, gros comme une mandarine, était placé entre les pieds et taillé à facettes : six facettes sur chacune des deux faces, et cinq sur le tour.

Il est percé d'un trou rond. Ce grain a 0m035 de haut et 0m06 de large ; il est en cristal de roche et raye le verre.

Coquillage. — Près de ce grain était un coquillage ovale, bombé, avec ouverture en longue fente étroite, à bords crénelés. Cette coquille appartient à un mollusque gastéropode, de la famille des cypréidés, qu'on nomme *porcelaine* et qui vit dans les mers chaudes. Celle-ci a 0m08 de long.

Peigne. — La porcelaine recouvrait un peigne en os renforcé par deux atelles d'ivoire et par une tige de fer. Ces atelles étaient larges de 0m02 et étaient sculptées et ciselées pour représenter des cercles et des étoiles faits au compas. Malheureusement ce bel ornement n'a pu être recueilli qu'en morceaux qui s'effritent au moindre attouchement.

Sept rivets de plomb. — A 0^{m}50 plus loin, nous avons trouvé sept petits rivets de plomb, placés bout à bout, à un intervalle régulier de 0^{m}015. Il est évident que les espaces laissés vides entre les rivets avaient été remplis jadis par une substance qui a disparu.

Conclusion. — Ce tombeau est celui d'une toute jeune fille, car les objets, rangés avec ordre, n'occupaient pas un espace de plus de 1^{m}40 et le bracelet est tout petit ; c'est celui d'une fille de 11 à 14 ans.

Nous avons noté au passage que ses fibules, comme celles de la femme voisine, étaient retournées. Nous pensons que ceci a été fait en signe de deuil.

On a pu se rendre compte, en lisant ces lignes, de la grande similitude qui existe entre les objets de ces deux tombes et la position qu'ils occupent. Si, de plus, on tient compte de leur situation respective, de chaque côté du chef, on est admis à penser que les trois cadavres appartenaient à la même famille.

Des boules de cristal de roche polies ont été trouvées en Lorraine dans plusieurs cimetières mérovingiens.

Ce tombeau ne renfermait pas de vase.

Vingt-deuxième et vingt-troisième tombeau.

Ces deux tombeaux, fouillés par M. Parisot, ne contenaient aucun objet.

Vingt-quatrième tombeau.

La dernière ligne de tombeaux à gauche commençait par une sépulture d'enfant, profonde de 0^{m}50 et longue de 1^{m}20.

Il ne restait aucune trace du squelette et nous avons seulement trouvé deux vases, à la partie répondant aux pieds du cadavre.

L'un d'eux, en poterie noire, très grossière, a 0^{m}13 de haut et 0^{m}13 de largeur à l'orifice.

L'autre a la forme d'une écuelle, semblable à celle du n° 20; il est en poterie rouge brique.

Vingt cinquième tombeau.

Ce tombeau, placé au pied du n° 19 et fouillé par M. Parisot, renfermait un vase en terre noire, une pince à épiler en bronze et une grosse plaque de ceinturon de même métal, ayant la forme d'un cadenas et semblable à celles qui ont été trouvées au Vieil-Aître (1).

Vingt-sixième tombeau.

Fouillé antérieurement. Pas de renseignements.

Vingt-septième tombeau.

Le vingt-septième tombeau était situé à la suite du vingt-et-unième. M. Parisot y trouva une force en fer, un scramasax long de 0^m^55, un angon de 1^m^05, une spatha de 0^m^90, une petite framée, un umbo de bouclier, un couteau à soie très longue et repliée pour former un anneau allongé dans lequel passait la main, et un vase en terre noire.

Vingt-huitième tombeau.

Voisin du vingt-septième, à gauche, il contenait un guerrier près duquel M. Parisot découvrit un vase en terre rouge, une force en fer, une francisque, un scramasax, une spatha, une grande framée, un umbo, deux couteaux, un vase en terre noire, une plaque de ceinturon en fer avec anneau, semblable à celle du n° 25; un perçoir en fer, une boucle de ceinturon en bronze.

Vingt-neuvième et trentième tombeau.

Ces deux tombeaux ont été bouleversés par la charrue et tout ce qu'ils contenaient a disparu.

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome XLV, pl. II, figure 1.

Trente-et-unième tombeau.

Le trente-et-unième tombeau, situé au pied du trentième, avait été coupé en deux par la charrue, au niveau du thorax du squelette, de sorte que la moitié supérieure avait disparu à partir de la pointe du sternum. Il ne restait d'intacts que les fémurs et les os des jambes. Les pierres qui entouraient le tombeau avaient été enlevées. Cependant, on en trouva encore quelques-unes aux pieds. Ce tombeau mesurait au pied $0^{m}60$ de large et $0^{m}50$ de profondeur.

Squelette. — Les fémurs et les tibias étaient bien conservés; ils mesuraient : les fémurs $0^{m}46$ de long, les tibias $0^{m}38$, ce qui donne pour le squelette $1^{m}77$ de long, et $1^{m}80$ pour le cadavre, d'après le tableau d'Orfila. Ce qui restait de ce squelette était étendu, normalement, de l'Ouest à l'Est. Les crêtes osseuses étaient rugueuses et les épiphyses formaient un réticulum tellement friable que nous dûmes mesurer ces os sans les déplacer.

En plus du squelette, ce tombeau contenait :

Une plaque de ceinturon, une boucle en fer, une boucle carrée en bronze, un petit clou en argent, un anneau en bronze, un briquet, un scramasax, une grande framée, deux couteaux, un vase en forme d'urne en terre rouge avec un couvercle en poterie grise.

Plaque de ceinturon. — Cette plaque, excessivement fragile, est en fer, doublé d'une très mince lame de bronze. Sa forme est rectangulaire, avec des bords arrondis, et chaque coin porte un bouton de bronze, gros comme une pièce de 0 fr. 50. Le centre présente un bouton de bronze, comme une pièce de deux francs. L'envers de la plaque soutient une épingle de bronze longue de $0^{m}10$. Cet objet mesurait $0^{m}11$ de long et $0^{m}06$ de large. Malgré tous les soins mis à le recueillir, il se brisa en morceaux. Cette plaque de ceinturon ne servait que d'ornement et non d'a-

grafe, car nous avons trouvé à 0m06 d'elle, à gauche, une large boucle, ovale, en fer, longue de 0m045 et large de 0m025.

Boucle en bronze (Pl. II, fig. 9). — Ces objets reposaient au niveau de la région ombilicale; à 0m08 plus bas se trouvait une petite boucle carrée en bronze longue de 0m02 et large de 0m015.

Clou. — A côté de cette boucle, gisait un petit clou à tête plate, en argent. La tête, ronde, a 0m009 de diamètre et la pointe 0m003.

Anneau de bronze. — A côté de la hanche et sur le même plan que la plaque de ceinturon, était un anneau de bronze, dont le diamètre est de 0m015 et l'épaisseur de 0m003.

Briquet. — Le briquet se trouvait près de cet anneau, il est rectangulaire et mesure 0m04 de long sur 0m025 de large. Il est en silex très dur, taillé à grands éclats.

Scramasax. — Au dessous de l'anneau de bronze et correspondant par conséquent à la moitié supérieure du fémur droit, était un scramasax, long de 0m35, la soie mesurant 0m13 et la lame 0m22.

La soie est terminée par un bouton de fer, à base losangique, de 0m035 de long, sur 0m02 de large. La lame, large de 0m033, a un seul tranchant ; le dos a 0m006 de largeur. Le tranchant de la lame se relève vers le dos, de manière à former la pointe. L'une des faces du couteau est creusée d'une gouttière large de 0m02 et longue de 0m08 dont on ne peut mesurer la profondeur, comblée par la rouille. Cette gouttière est parallèle au dos de la lame, à 0m01 de ce dos.

Une garde, large de 0m05 et épaisse de 0m002, sépare la soie de la lame. Cette garde est assez rare ; dans ces couteaux, elle indique un perfectionnement de l'arme.

Grande framée. — Cette framée se trouvait contre le tibia gauche et en dehors de cet os. Elle se compose d'une pointe, d'un corps et d'une douille.

La pointe est losangique, à arête médiane bien nette ; elle a 0m20 de long, 0m03 de large et 0m008 d'épaisseur maxima.

Le corps a 0m21 de long ; il est cylindrique et mesure 0m015 de diamètre moyen.

La douille a 0m14 de long ; elle est ouverte, sur une longueur de 0m12, par une fente, qui va s'élargissant régulièrement, pour aboutir à un écartement de 0m012. Le diamètre supérieur de la douille est de 0m017 et le diamètre inférieur de 0m027.

Cette douille renferme des débris du bois de la hampe.

Couteaux. — Vers le 1/3 inférieur du tibia gauche, à côté de la pointe de la grande framée, se trouvaient deux couteaux à un seul tranchant.

La lame du plus grand mesure 0m055 et la soie 0m06 de long.

La lame du petit a 0m04 de long et la soie 0m045.

Urne (Pl. III, fig. 4). — Entre les deux pieds était une urne, en terre rouge brique, qui présente un corps, une anse et un goulot.

Le corps a 0m19 de haut. Il a la forme de deux troncs de cônes, à peu près égaux, dont les deux grandes bases seraient adossées. La partie moyenne du corps a un diamètre de 0m145 ; celui du fond est de 0m08. Le cône inférieur ne présente aucune particularité. Le cône supérieur est rayé circulairement par trois bandes de stries parallèles de 0m012 de largeur moyenne. Il se termine par un col de 0m095 de diamètre, lequel se relève légèrement en un rebord de 0m02 de haut, pour former un diamètre de 0m10 d'orifice. Ce rebord est relié à la partie moyenne du corps de la cruche par une anse, longue de 0m08, large de 0m025 à sa partie moyenne, creusée longitudinalement, en son milieu, d'une gouttière large de 0m01.

A la partie opposée à cette anse, se trouve un goulot qui, n'entamant pas le rebord, adhère au vase par une surface elliptique de 0m03 de diamètre. Presque cylindrique sur une hauteur de 0m03, ce goulot s'aplatit brusquement de chaque côté, de manière à former un orifice, à bords ondu-

lés, long de 0^m04 et large, à sa partie moyenne, de 0^m015.

Cette poterie a 0^m015 d'épaisseur.

Couvercle. — Cette urne était coiffée d'un couvercle circulaire, en terre grise recouverte d'un vernis noir; il a 0^m13 de large et 0^m45 de profondeur. La portion de ce couvercle qui s'emboîte dans l'urne, y pénètre, sur une hauteur de 0^m01 et mesure 0^m085 de diamètre; elle se recourbe à angle droit, au-dessus du bord de la cruche, en une bande circulaire de 0^m02 de large et 0^m005 d'épaisseur; puis cette lame se rétrécit, pour former un tronc de cône de 0^m003 de haut, qui se termine par une petite base formant le sommet du couvercle, lequel a 0^m056 de diamètre.

Conclusion. — Ce tombeau, semblable aux précédents et orienté comme eux, est celui d'un guerrier de grande taille: 1^m80 environ.

Il portait un ceinturon muni, à sa partie antérieure, d'une large plaque de bronze, servant d'ornement.

Le ceinturon s'agrafait sur le côté gauche du corps à l'aide de la boucle en fer, il soutenait du côté droit, l'anneau de bronze auquel devait être suspendue une petite courroie, ornée d'un clou d'argent. Cette courroie se terminait par la petite boucle carrée en bronze et supportait le fourreau du scramasax, qui pendait à droite, près de la cuisse, et le briquet.

La framée était de l'autre côté, la pointe tournée en bas; sa hampe devait remonter tout le long du côté gauche, jusqu'à l'épaule, car les framées mérovingiennes sont un peu moins longues que le corps.

La découverte du scramasax caractérise, mieux encore que les objets décrits jusqu'ici, l'époque mérovingienne.

Frédégonde eut l'idée, dit-on, vers 575, de faire ciseler profondément le couteau à gaine que les Francs portaient à la ceinture, afin que les poisons subtils dont on les frottait restassent plus longtemps sur la lame, cachés dans les rainures.

La framée était aussi une arme très usitée aux temps mérovingiens. Il y en avait de deux sortes : des grandes, ou lances, et des petites, ou javelots.

Dans les fouilles du Vieil-Aître on mit au jour seize grandes framées, six petites, et quinze scramasax. Notre petite boucle en bronze ressemble à celle représentée Pl. II, fig. 6, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XLV.

On n'a pas trouvé au Vieil-Aître de cruches semblables à la nôtre.

Trente-deuxième tombeau.

Ce tombeau a été ouvert par la charrue. Pas de renseignements.

Trente-troisième tombeau.

Fouillé par notre confrère M. Parisot. Il contenait un guerrier possédant une francisque, un couteau, une plaque de ceinturon en fer et son aiguille, une belle pointe de flèche barbelée et un vase en terre grise.

Trente-quatrième tombeau.

Ce tombeau, voisin du précédent à 3 mètres environ, était profond de 1 mètre et long de 1m90. Le squelette était presque entièrement détruit ; les os étaient petits et rugueux ; les dents, au nombre de cinq et très usées, devaient appartenir à un vieillard.

Nous avons trouvé, près de son fémur gauche, une pointe de flèche et un perçoir en fer ; contre le tibia gauche, une francisque, et un vase entre les pieds.

La pointe de flèche a 0m10 de long. C'est une tige de fer, tordue sur son axe à sa partie moyenne, terminée, d'une part, par une pointe quadrangulaire et, de l'autre, par une douille. Le perçoir est un poinçon très acéré, à surface de section rectangulaire ; il est en fer, mesure 0m09 et ne porte pas de douille.

La francisque a la forme des haches actuelles, mais elle est petite : elle a 0m15 de long et 0m09 de tranchant.

Le vase *(Pl. III, fig. 6)* est une poterie grise, vernie noir, ornée d'une bande de petits dessins en creux.

Trente-cinquième tombeau.

Le trente-cinquième tombeau, voisin du trente-quatrième, à 3 mètres environ, était profond de 1 mètre, et long de 1m90.

Le cadavre était presque totalement détruit. Nous n'avons trouvé près de lui que deux javelines et un vase aux pieds.

Les javelines ont l'une 0m13 et l'autre 0m07 de long. Elles sont en forme de feuille de laurier et sont munies d'une douille. Elles étaient près de la jambe droite.

Le vase est semblable à celui du tombeau précédent.

Trente-sixième et trente-septième tombeau.

Ces deux tombeaux contenaient des enfants. M. Parisot trouva dans le premier dix grains de collier en pâtes colorées et un vase en terre grise, peint en noir.

Le deuxième ne possédait que quelques grains d'ambre et un vase.

Trente-huitième tombeau.

Fouillé par M. Parisot. Ne contenait rien.

Trente-neuvième et quarantième tombeau.

Ce sont des tombes d'enfants. Le premier a été fouillé antérieurement ; mais les pierres debout n'étaient pas dérangées.

Le deuxième, profond de 0m50 et long de 1m40, contenait un collier et un vase.

Le collier est composé de douze grains et d'une rouelle.

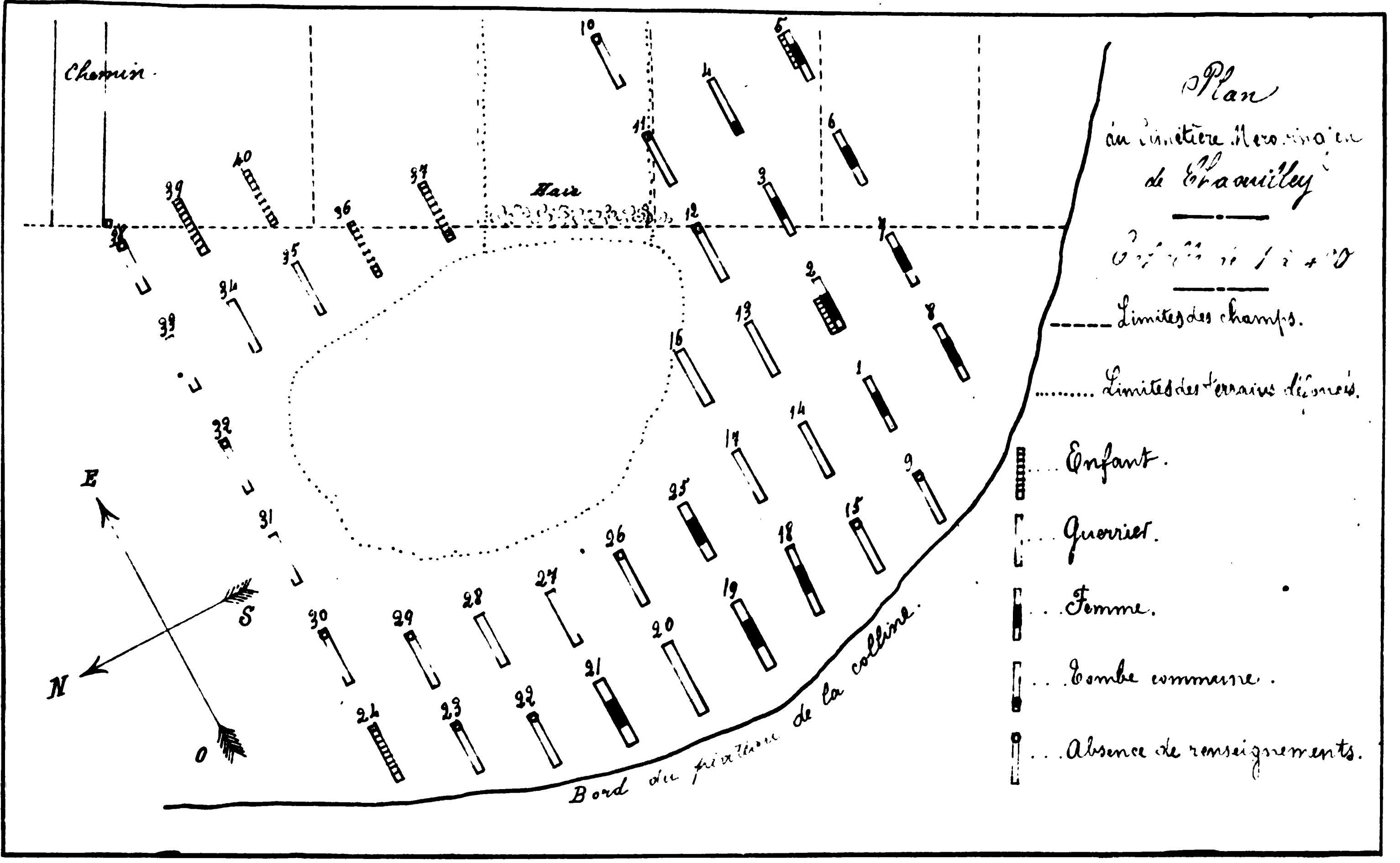
Parmi ces grains, quatre sont plats, régulièrement héxagonaux en terre colorée noir et jaune.

Quatre sont ronds, en terre rouge et en pâte jaune émaillée vert.

Quatre sont cylindriques, en verroterie rouge et verte émaillée blanc.

La rouelle *(Pl. II, fig. 8)* est en bronze noir : elle a la forme d'une petite roue, de 0m015 de diamètre, dont le centre est occupé par deux diamètres se rencontrant à angles droits.

Le vase est une écuelle en poterie rouge.


Plan
Limites des champs.
Limites des terrains déjonc…
Enfant.
Guerrier.
Femme.
Tombe commune.
Absence de renseignements.
Chemin.
Haie
Bord du plateau de la colline.
E
S
N
O
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
39
40

RÉSUMÉ

La nécropole barbare de Chaouilley, contient, comme celle de Vieil-Aître, les corps, bien alignés, d'une tribu au repos ayant habité la région pendant près d'un siècle.

Les femmes occupent les trois rangées de droite ; cependant deux d'entre elles sont placées à la tête des rangées des hommes, de chaque côté d'un chef.

Les hommes sont à gauche, disposés sur 7 rangs, et les enfants reposent en avant des hommes. Deux enfants ont été enterrés avec leur mère.

Sur 11 femmes exhumées, 8 ont pu être mesurées : l'une, âgée de 14 ans environ, mesure $1^{m}50$; 3, âgées de 20 à 30 ans environ, mesurent $1^{m}69$ (moyenne) ; 4, âgées de 45 à 60 ans environ, mesurent $1^{m}72$ (moyenne).

L'une était sous-brachycéphale : 83.33 ; une autre était sous-dolichocéphale : 75.37 ; 3 autres étaient dolichocéphales : 73.08 (moyenne).

12 hommes sur 19 ont été mesurés : 4, âgés de 20 à 30 ans, mesurent en moyenne $1^{m}70$; 7, âgés de 40 à 60 ans, mesurent en moyenne $1^{m}73$.

L'un était brachycéphale : 83.74 ; 4 étaient sous-dolichocéphales : 76.07 (moyenne) ; 4 étaient dolichocéphales : 72.76 (moyenne).

Sur 7 enfants, 3 seulement portent un âge approximatif de 3 mois, 1 an et 5 ans ; ce dernier mesure 1 mètre.

Cette tribu était de taille moyenne et la dolichocéphalie y prédominait. C'était bien une tribu barbare, contemporaine de celle de Vieil-Aître, car la similitude des deux mobiliers funéraires, la découverte, dans chaque cimetière, d'une monnaie en or de Justinien, qui régna de 526

à 565, leur assigne une date commune justifiant pleinement celle que M. L. Quintard attribuait au Vieil-Aître : fin du VIe siècle et première moitié du VIIe (1).

Enfin, la petite croix que renfermait notre n° 1 nous permet d'affirmer, ce que notre confrère avait supposé en 1895 : c'est que ces tribus avaient connaissance du christianisme, tout en ayant gardé leurs coutumes barbares et païennes.

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XLV, 595.

APPENDICE

Classement, par nature d'objets, des trouvailles faites à Chaouilley.

Armes.

6 javelines.
5 spatha.
5 framées.
3 scramasax.
11 couteaux.
5 francisques.
2 flèches.
2 flèches barbelées.
2 angons.
2 umbos de bouclier.
1 dard barbelé.
1 Poignée de bouclier.
Au total : 45 pièces.

Agrafes et boucles.

1 agrafe longue en bronze, gravée.
3 agrafes triangulaires en bronze.
7 boucles ovales en bronze.
2 boucles en fer.
2 boucles ovales, en argent.
2 boucles carrées à ardillons, en argent.
2 plaques de ceinturon, en fer.
2 plaques de ceinturon, en bronze.

1 plaque de ceinturon, en or.
Au total : 22 pièces.

Ustensiles diverses.

1 Virole en fer.
4 Peignes en os gravé (un entier).
7 briquets en silex.
3 aiguilles en bronze.
4 anneaux en bronze.
5 anneaux en fer.
1 crochet en fer.
1 bourse à mailles de fer.
2 forces en fer.
1 perçoir.
1 pince à épiler en bronze.
14 clous en fer.
2 clous en argent.
7 rivets de plomb.
4 noisettes.
20 vases en terre rouge ou noire.
4 urnes en terre rouge ou noire.
4 vases en verre.
3 vases en bronze.
1 couvercle de vase en terre grise.
1 seau en bois et cercles de fer.
Au total : 90 pièces.

Bijoux.

1 plaque en argent doré.
4 grandes fibules en argent doré et repoussé.
2 grandes fibules en argent doré repoussé, garnies de verre grenat.
2 grandes fibules en bronze doré et repoussé.

2 fibules rondes, en or, garnies de cabochons en verre grenat.

2 fibules rondes en argent doré, avec cabochons en verre grenat et vert et perle bleue.

1 fibule ronde en argent, avec cabochons en verre grenat.

1 aiguille en argent avec anneau de même métal.

1 bracelet en argent.

1 bracelet en bronze.

1 gros anneau de jambe en bronze gravé.

1 bracelet de 12 grains d'ambre et pâtes colorées.

8 colliers ayant respectivement : 20, 10, 94, 44, 37, 62, 10 et 12 grains.

1 gros grain sphérique en terre émaillée.

1 grain gros comme un œuf, de cristal de roche taillé à facettes.

1 croix de bronze.

1 rouelle.

1 porcelaine (coquille fossile).

1 épingle à cheveux.

1 boucle d'oreille en bronze doré avec gemme rouge.

1 broche en métal blanc avec gemme rouge.

1 anneau de marbre blanc.

1 Dent d'ursus spœleus.

1 bague en argent.

1 bague en bronze.

1 rondelle de marbre rose avec bouton en or et gemmes grenat.

2 embouts de couteau en or avec filigranes.

1 embout de scramasax en argent.

1 nodule de phosphate de chaux taillé.

1 débris de verre violet.

Au total : 45 pièces.

Monnaies.

1 monnaie en or de Justinien.
1 monnaie romaine en bronze.
Au total : 2 pièces.
Total général : 204 pièces.

EXPLICATION DES FIGURES

PLANCHE I.

Figure 1. — Fibule longue en argent doré et repoussé. (Réduction aux 3/4.)

— 2. — Fibule longue en argent doré garni de verre grenat. (Réduction aux 3/4.)

— 3. —.Fibule longue en métal blanc repoussé (Réduction aux 3/4.)

— 4. — Fibule ronde en or avec cabochons de verre grenat. (Gr. Nat.)

— 5. — Dent d'ursus spoeleus. (Gr. Nat.)

— 6. — Fibule ronde en argent doré et cabochons de verre : grenat, vert et bleu. (Gr. Nat.)

— 7. — Broche en métal blanc. (Gr. Nat.)

— 8. — Boucle d'oreille en bronze niellé d'or et chaton de verre grenat. (Gr. Nat.)

— 9. — Monnaie en or de Justinien. (Gr. Nat.)

— 10. - Plaque de ceinturon en bronze niellé d'argent. (Gr. Nat.)

— 11. — Bouton de marbre et or avec cabochons de verre rouge. (Gr. Nat.)

PLANCHE II.

— 1. — Soie d'épée avec pommeau et garde d'argent. (Gr. Nat.)

— 2. — Embout de soie de scramasax en or. (Gr. Nat.)

— 3. — Boucle de ceinturon en argent. (Gr. Nat.)

— 4. — Pointe de flèche barbelée en fer. (Réduction aux 3/4.)

— 5. — Boucle de ceinturon en bronze. (Gr. Nat.)

— 6. — Croix en métal blanc et grains de collier. (Gr. Nat)
— 7. — Boucle de ceinturon en argent. (Gr. Nat.)
— 8. — Rouelle en bronze et deux grains de collier. (Gr. Nat.)
— 9. — Boucle carrée de courroie en bronze. (Gr. Nat.)
— 10. — Embout de poignard en or. (Gr. Nat.)
— 11. — Aiguille en argent. (Réduction aux 3/4.)
— 12. — Plaque de ceinturon en or. (Gr. Nat.)

PLANCHE III. (Objets réduits au 1/4.)

— 1. 2. 3. — Urnes en poterie grise vernissée.
— 4. — Urne en poterie rouge brique.
— 5. — Gobelet en verre.
— 6. — Vase en terre noire.
— 7. — Plat en terre rouge brique.
— 8. — Pot en terre grise avec couvercle.
— 9. — Vase en terre noire.

Ces objets ont été photographiés par notre distingué confrère et ami le docteur Paul Briquel, auquel nous devons exprimer ici nos sentiments de vive reconnaissance. Les autres trouvailles sont semblables à celles que représentent les planches I, II, III, IV et V de la notice de M. L. Quintard sur le cimetière mérovingien de Vieil-Aître, parue dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, tome XLV, 1895.

Dr J. VOINOT.

LE PRIEURÉ DE FROVILLE

1091 à 1791

PAR

Léopold QUINTARD

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS
OFFICIER D'ACADÉMIE

Froville est une petite commune de 170 habitants, distante de 4 kilomètres de Bayon, chef-lieu du canton. Bâti sur les bords de l'Euron, affluent de la Moselle, le village, avec son château et son ancienne église, offre un aspect très pittoresque. Jusqu'à la Révolution, il y eut à Froville un prieuré de Bénédictins de l'ordre de Cluny, dont les bâtiments subsistent encore presqu'entiers et, bien que transformés de nos jours en maison de ferme, conservent néanmoins d'intéressants vestiges de leur primitive destination.

L'ancienneté de Froville n'est pas douteuse, et son nom seul, *Frodonis villa* (1), mentionné dans les anciens titres, indique une haute antiquité. Il y eut certainement là, où s'est élevé plus tard le village, une métairie, un domaine appartenant à un personnage du nom de Frodon, dont l'histoire n'a pas laissé d'autres traces et qui vivait probablement vers l'époque mérovingienne.

Une charte de 1091, de l'évêque de Toul Pibon, conservée aux Archives départementales (2), nous apprend qu'un

(1) Froardivilla, selon le Père Benoît Picart, *Pouillié du diocèse de Toul*, 1711, t. I, p. 238.

(2) A. de M.-et-M., H., 164. — Orig. sur parchemin. Le sceau manque.

seigneur Odowinus ou Odouin (1), de race noble *(nobili stirpe progenitus)*, exerçant le métier des armes *(militaribus armis precinctus)*, a, pour obtenir la rémission de ses nombreux péchés *(ob deledam facinorum multitudinem)*, après avoir mis en parallèle les fragiles et fausses richesses avec les biens vrais et éternels *(ut de caducis et falsis divitiis veras et æternas sibi comparavit)*, donné à l'abbaye de Cluny l'église de Froville *(ecclesiam de Frodonis villa)* et partie de ses alleus, savoir : audit lieu de Froville, autant de terres que deux charrues pourraient en cultiver chaque année, et tout ce que lui et ses héritiers possédaient à Domèvre *(apud Dominum aprum)* en terres cultes et incultes, forêts, prés, eaux et serfs de l'un et l'autre sexe, puis tout le fonds qu'il a à Gondrexon *(apud Contrexon)*.

Odouin fit *don* en outre à l'église d'ornements précieux dont la charte de Pibon nous donne le curieux détail : trois croix, une d'or enrichie de pierreries, les deux autres en argent ; deux évangéliaires, dont l'un contenant les Epîtres était recouvert d'or et d'argent ; trois calices, le plus grand pesant dix livres, les autres plus petits ; deux reliquaires d'or et d'argent ; deux chasubles, l'une avec orfroi, l'autre de soie ; une chape de soie ; une étole enrichie d'or ; trois dalmatiques pour diacre et sous-diacre, deux en soie, la troisième en laine ; deux chapes plus petites ; deux courtines ; trois missels ; deux livres pour chanter Matines ; sept cloches.

En 1111, Bertrice abbé de Moyenmoutier (2) prétendit que la donation de Froville par Odouin à l'abbaye de Cluny avait été faite précédemment à son propre monastère, mais que ce seigneur l'avait ensuite retirée par violence. Le différend fut porté devant le synode de l'évêché de Toul, en présence de l'évêque Riquin. Les deux parties

(1) Beau-père d'un Simon de Nancy.

(2) Abbé Jérome, *L'abbaye de Moyenmoutier*, t. I, pp. 256-257, note 4, et p. 269, note 1.

y comparurent en personne : Odouin déclara que jamais il n'avait fait don de Froville à l'abbaye de Moyenmoutier, offrant d'en prêter le serment avec six témoins. Vicard, prieur de Froville, demanda que le temps nécessaire lui fût accordé pour instruire de son différend Ponce, son supérieur et abbé de Cluny, et que la solution du procès ne fût proclamée qu'au prochain synode. Mais, comme l'éloignement des lieux et l'absence de l'abbé auraient exigé beaucoup de temps, on produisit la charte de l'évêque Pibon de 1091, par laquelle ce prélat affirmait qu'Odouin avait bien véritablement donné l'église de Froville à l'abbaye de Cluny par son intermédiaire ; Odouin ayant affirmé le même fait par serment avec six nobles témoins, on invoqua en outre une prescription ou jouissance paisible pendant trente ans (1). L'abbé Bertrice fut débouté de ses prétentions, et la décision fut prononcée dans la Cathédrale de Toul l'an 1111, en présence de Widric, abbé de Saint-Evre, et de plusieurs autres ecclésiastiques (2).

L'abbé de Moyenmoutier ne se tint pas pour battu et il fallut pour terminer le différend réunir en 1127 un concile présidial dans lequel Pierre, cardinal diacre et légat du Saint-Siège, confirma la donation de Froville à l'abbaye de Cluny par le seigneur Odouin (3).

Quelques années plus tard, une contestation s'éleva entre le prieur de Froville et l'abbé de Belchamp au sujet de la cure d'Haigneville *(Hagonis villa)*. Par une charte datée de 1174, l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, déclare que la collation de la cure de Haigneville appartient exclusivement à l'abbé de Belchamp (4).

En 1189, Bertram évêque de Metz adjuge aux prieurs de

(1) Ce qui laisserait à entendre que c'est en 1081, qu'eut réellement lieu la fondation du prieuré de Froville.

(2) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col 499, et Dom Humbert Belhomme, *Historia Mediani Monasterii*, pars III, p. 278.

(3) Arch. de M.-et-M., H. 164.

(4) *Ibid.* — Original sur parchemin ; le sceau manque.

Gerbéviller et de Froville, par moitié, le patronage et la dîme de la grande Bezange.

En 1222, un seigneur de Haute-Pierre donne pour le repos de son âme et de celle de ses parents, à Dieu, à l'abbaye de Cluny, à la maison de Froville, tout son alleu de Froville, c'est-à-dire tout ce qu'il y possède ou doit y posséder en hommes, terres, eaux, bois et autres choses, et choisit Froville pour lieu de sa sépulture (1).

En 1283, les exécuteurs testamentaires de Liebaut, seigneur de Haute Pierre, donnent au prieuré le moulin de Froville, à charge par les religieux de célébrer une messe anniversaire, chaque année, pour le repos de l'âme du donateur (2).

En 1288, un nommé Hugues, curé de Bezange, donne à l'église de Froville 2 sols de rente pour son anniversaire.

Le prieuré de Sainte-Marie-au-Bois (3), de l'ordre de Cluny, fut uni en 1302 à celui de Froville. Ce monastère existait déjà au XI[e] siècle, et fut ruiné en 1532 par les luthériens. Il était de très faible importance et n'avait qu'un prieur et un religieux.

Il y avait à Relanges (4) un prieuré de Bénédictins réformés de l'ordre de Cluny, fondé en 1040 par Ricuin de Darney et Lancède, sa femme, pour six religieux chargés de distribuer trois fois par semaines des secours aux indigents et aux voyageurs. Cette fondation avait été confirmée par Léon IX en 1049, et Thierry d'Enfer, fils de Ferri de Bitche, y fut inhumé (5).

Ce prieuré de Relanges fut encore réuni, le 11 avril 1454, à celui de Froville qui, malgré ces deux augmentations, ne fut jamais d'une très grande importance; lors de sa

(1) Arch. de M.-et-M., H. 164 : orig. sur parch.

(2) *Ibid.*

(3) Près de Bezange, à 7 km. de Vic. Dom Calmet l'appelle *de nemore* ou *de bosco*.

(4) Relanges, à 4 km. de Darney (Vosges).

(5) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I. p. 304.

dispersion à la Révolution, il n'abritait qu'un prieur, un sacristain (1) et deux religieux (2).

Le prieuré de Froville ne fut pas épargné par la guerre de Trente ans et fut sans doute pillé.

D'après une déclaration faite en 1681, par Rodolphe Thiery, prieur à cette époque, il est dit que l'un des moulins est ruiné depuis 1635.

On pourrait croire que, dans une communauté composée de si peu de membres, la vie intérieure devait s'écouler paisible, partagée entre la prière et l'administration des biens temporels. Il n'en était cependant pas toujours ainsi. Le 4 mai 1647, le pape Innocent X avait nommé, comme prieur de Froville, Rodolphe Thiery, chantre et chanoine de Saint-Dié. Armand de Bourbon, prince de Conti et abbé de Cluny, nomma de son côté, le 12 décembre de la même année, un certain Jean Chappelain, lequel prit possession du prieuré et refusa de reconnaître l'élu du pape. Celui ci se plaignit à Rome: le souverain Pontife annula la nomination de Jean Chappelain, lequel se plaignit à son tour à son abbé. Le prince de Conti déclara qu'il avait le droit d'élire le prieur et qu'il maintenait son choix. Bref, cette espèce de schisme dura jusqu'en 1652. Le 9 novembre de cette année, Jean Chappelain se soumit à la décision du Souverain Pontife et fit cession du prieuré de Froville en faveur de Rodolphe Thiery.

La paix ne fut plus troublée que par de nombreux procès engagés de temps à autre, entre le prieur et les seigneurs de Bilistein habitant le château de Froville, au sujet des droits seigneuriaux dont jouissait chacune des parties.

L'occupation de la Lorraine par les troupes du roi de France, à la fin du XVIIe siècle, imposa de lourdes charges au prieuré. Ainsi, le 25 novembre 1693, il fut taxé pour le

(1) Le sacristain était un prêtre, chargé de certaines fonctions.
(2) D'après le P. Benoît Picart, le revenu était de 1800 livres.

pain de munition de la garnison de Nancy à 70 résaux de blé (1). Le clergé séculier et régulier de l'évêché de Toul, assemblé les 20 septembre et 3 novembre 1695, s'obligea à fournir au Roi chaque année, jusqu'à la fin de la guerre, un subside volontaire de 36,000 livres. Le prieuré de Froville fut taxé, pour sa part, à 176 livres payables en deux termes de 88 livres chacun ; l'année suivante, la taxe fut portée à 262 livres 10 sols. Cette contribution forcée était appelée *don gratuit.* En 1738, il eut encore à payer 450 livres, comme participation au don de *joyeux avènement*, dont le produit entra dans la cassette particulière de Stanislas. (Déclaration du 24 août 1737.)

Droits Seigneuriaux.

Le droit de justice appartenait au prieur depuis une époque fort ancienne ; car, par une charte datée du mois de juillet 1255, le duc Ferri III de Lorraine reconnaît n'avoir aucun droit de justice à Froville.

L'an 1309, au sujet d'un individu que le prévôt de Charmes avait fait pendre malgré la réclamation du prieur de Froville qui prétendait que cet individu lui appartenait et n'était justiciable que de lui, l'affaire fut portée devant les assises de Nancy. Le prieur voulait se faire reconnaître le droit de pouvoir dresser des fourches patibulaires, « *faire pendre comme le cas achéerait et joir de sa haute justice* ». Mais le Conseil, présidé par le bailli de Lorraine Henrion de Neufchâtel, déclara par lettres « *saellées du sael de la Cour de Nanci* » qu'il « *peut faire pendre à arbres à fou* (2) *et à chesnes s'il l'i plaisait, mais forche dresser ne luy échoiait* ».

Dans la pièce suivante, datée du 18 avril 1681 (3), les

(1) Environ 83 hectolitres. — Le resal de Lorraine était de 117 lit. 25.
(2) De *fagus*, hêtre.
(3) Arch. de M.-et-M., H. 166.

droits seigneuriaux dont jouissait le prieur de Froville sont énumérés ainsi :

— Le prieur a la haute, moyenne et basse justice. Elle est exercée par un maire, un échevin, un procureur d'office, un doyen et un greffier, dont le prieur a droit de création, excepté pour l'échevin nommé par les habitants.

— Les sentences qui se rendent à ladite justice au civil, ressortissent par appel au buffet dudit prieur, qui lui, est un second degré de juridiction dont il a l'attribution et la possession haute et paisible.

— Au criminel, les officiers jugent par l'advis des M[e] et eschevins de Nancy, et l'appellation ressortie immédiatement à la Cour.

— La maison du prieuré consiste en trois corps de logis, l'esglise et un cloistre, dont la nef de la même esglise forme un des côtés, et un des dicts corps de logis est le quartier d'un prestre qui se nomme sacristain.

— Il y a une basse-court avec bastiments pour écuries, vacherie, bergerie, grange et colombier.

— Le prieur en ayant droit et possession actuelle, d'un côté de la basse-cour il y a un parterre de moyenne grandeur et de l'autre côté une terrasse.

— Derrière le quartier du sacristain, il y a un assez grand potager.

— L'autel du prieur est dans le chœur de l'église et celui de la paroisse dans un collatéral.

— Le service se fait par un vicaire dont j'ai (1) l'institution, qui prend le tiers dans les gros et menus dismes, et le prieur les deux autres tiers. Outre ce, 8 réseaux (2) de froment sur le moulin de Froville, et 24 francs en argent, à charge de faire le service du prieur conjointement avec le sacristain, et par un prestre appelé le sacristain, qui

(1) Cette déclaration des droits seigneuriaux est signée par Rodolphe Thiéry, prieur de Froville.

(2) 9 hectolitres environ.

avait aussi 3 reseaux de froment, 24 francs en argent et des rentes à Saint-Germain, dont on lui rendait ci devant 80 francs en argent.

— A cause de ma dite église seigneuriale de Froville, j'ai droit de troupeau à part, de bergerie et vacherie.

— Droit de four banal.

— Droit de deux moulins bannaux et battants, l'un au-dessus du village, ruiné depuis 1635, l'autre au bout du finage vers Bayon et est dit *Esbrouel*.

— Droit de corvée de charrues pour chacun labour.

— La rivière de l'Euron m'appartient par tout le ban, mais les sujets y peuvent pescher à la ligne sans plomb, à la main et à la charpagne.

— Droit de relèvement sur tous les héritages du ban de Froville, pour quoi chaque héritier doit 3 quarts de vin, dont le maire prend le tiers et doivent en outre lesdits héritiers le double du cens dont l'héritage est chargé.

Le relèvement doit se faire dans les 40 jours, à peine de commise (1).

— Droit de police sur les étalons des poids et mesures.

— Droit sur la vente du vin. Ils (les vendeurs) doivent, pour ce, une quarte de vin à chaque fois qu'ils en commencent la vente.

— Droit de pâture pour chevaux et poulains d'un an.

— Les habitants dudit Froville sujets de ladite église me doivent chacun an un demi resal de blé et autant d'avoine et 18 deniers d'argent.

Pour l'intelligence de quelques-uns des droits qui précèdent, il est nécessaire d'interrompre ici la déclaration du prieur Rodolphe Thiery.

Le *droit de relèvement* dont il est fait mention plus haut est expliqué dans un titre du 10 octobre 1547 de la façon suivante : «.... quand aucun ou aucungs vont de vie à

(1) Confiscation.

trépas de ce monde, aiant maison ou héritages audit Froville ou en finage d'icelle, les héritiers ou héritier du décédé sont tenus d'en relever ou faire relever en la main dudit sieur (1) ou de son maire audit Froville, dedans quarante jours après le décès et trespas dudit décédé ou décédés, à peine de confiscation ou acquisition desdites maisons ou héritages saisys audit (2) sieur, pour ledit devoir non fait selon l'usage et coutume dudit lieu. »

Outre cette formalité dite *relèvement*, nul ne pouvait aliéner une maison dépendant de la seigneurie sans en avoir obtenu l'autorisation. En 1488, un nommé Parisot de Virecourt est, dit le jugement, « *privé de ladite maison et teneur pour l'avoir vendue au seigneur de Mornay sans permission du prieur de Froville.* »

D'après une reconnaissance faite par les habitants de Froville des droits de *M. le Prieur dudit lieu leur seigneur*, le droit de pâture des chevaux et poulains d'un an est ainsi spécifié : « ..... *Item, tous cheval et poulain d'un an qui vont à la pasture, doit chacune beste six deniers, desquels ledit sieur prieur a les deux tiers, et les bangards le troisième pour les paxières, payables à la Saint-Jean-Baptiste.* »

Je reprends maintenant la déclaration de Rodolphe Thiery, concernant les droits seigneuriaux dont jouissaient les prieurs de Froville :

— Le prieur de Froville est seigneur de Sainte-Marie-aux-Bois, proche la grande Bezange.

— Il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame qui dépend de ladite église de Froville.

— Il y a une *maison franche* pour un fermier, avec grange, rucherie et escurie.

— Le prieur est également seigneur dans le pourpris, enclos, terres arables, héritages et tous les bois.

— Il y a un moulin dit de Sainte-Marie.

(1) Prieur.
(2) Au profit dudit.

— Le prieur a droit de troupeau à part et de parcours.

— Item à cause de madite église de Froville, j'ai droit de seigneurie au village de la Grande Bezange, etc....

Quand le prieur venait à Bezange ou bien le voué de cette seigneurie, il pouvait loger avec toute sa compagnie chez les habitants et prendre, pour les lits, des draps et coussins, et, pour les chevaux, foin et paille.

Il y avait sur le ban de la Grande Bezange des *terres de quartiers* (1) que personne ne pouvait posséder s'il n'était sujet du prieur de Froville. Ces *terres* dites *de quartiers* existaient également sur le ban de Froville ; elles étaient distribuées en 32 portions de 16 jours chaque.

Nul ne pouvait posséder ces terres seigneuriales, s'il ne résidait dans la seigneurie, et elles devaient retourner au domaine du prieur par droit de main-morte lorsque les tenanciers mouraient sans hoirs légitimes.

Chaque quartier devait annuellement six résaux de froment et dix d'avoine dont les six font le resal, mesure de Bayon, un gros en argent, un chapon et deux corvées de faux.

Le 24 décembre 1700, Rodolphe Thiery fournit au duc Léopold une nouvelle déclaration dont nous détachons les extraits suivants (2) :

« Le prieur de Froville est seigneur haut justicier, moien et bas de la plus grande partie du village de Froville, et entièrement du finage dudit lieu, dans lequel village il y a une rue ditte la *rue derrière*, composée de huit petites maisons, qui dépend de la seigneurie de Bayon, et les héritiers du sieur baron de Bildstein y ont aussi une grande maison où ils sont seigneurs sous le toit.

(1) V. l'abbé Ed. Chatton, *Interprétation du mot* quarterium *employé au Moyen âge* (Bulletin mensuel de la Soc. d'Arch. lorraine, 1903, p. 149 et suiv.).

(2) Arch. de M.-et-M., H. 167.

« La seigneurie de Froville apartenant au prieur est un franc-alleu ; car, quoiqu'elle ne soit qualifiée dans les titres de fondation simplement qu'*alleu,* les auteurs qui ont traité de l'alleu demeurent d'accord que l'alleu noble est véritablement le franc-alleu, et qu'un sol alleu (*sic*) est une terre qui a justice et qui ne doit point d'hommage....

« De la seigneurie de Froville dépendent : deux maisons à Haigneville, présentement ruinées ; une teneur à Mirecourt, ascensée depuis longtemps pour trois francs ; un pré à Seranville, affermé huit francs, et un ermitage à Flin, au comté de Blâmont, dont il n'a pas de plus ancien titre que celui de 1304....

« La seigneurie de Froville a été affermée au sieur Mercier, bourgeois de Nancy, pour une somme de mille cinquante francs...

« Le gagnage de Froville est affermé à Thomas Grizon pour cinquante paires de résaux de blé et avôine. Ce gagnage comprend des terres et preys dans les finages voisins de Froville, Haigneville, Villacourt et Clayeures...

« Ledit prieur a deux moulins à Froville, quelques rentes seigneuriales en blé, volailles et menus deniers. Il y a une seigneurie foncière à Saint-Germain avec plusieurs rentes foncières en grains, volailles et menus deniers, affectés pour faire faire le service dudit prieuré, et de plus pour ledit service, il donne annuellement vingt-quatre francs et 8 resaux de blé et quatre-vingt-neuf francs au marguillier.

« A Froville il y a une *maison de fer*, de laquelle dépend un très beau gagnage ; les résidants en cette maison sont justiciables à Haussonville, et, quoique les héritages situés sur le ban de Froville donnent au prieur le *droit de relèvement* et *revestement* à chaque mutation, ceux du gagnage de la *maison de fer* sont exempts de cette servitude. L'on sait que les *maisons de fer* qui se trouvent dans les seigneuries appartenant aux ecclésiastiques sont un déta-

chement de leurs terres pour le service que les souverains demandaient d'eux... »

Les revenus du prieuré de Froville ne semblent pas avoir été bien considérables. Jean-François de Mahuet, prieur commandataire, fait en 1737 (1) la déclaration suivante :

« Je déclare que je possède en commande le prieuré de Froville, que depuis plusieurs années je le tiens par mes mains, et le fais régir par mes domestiques, qui louent encore des preys, n'en ayant pas en suffisance, lesquels domestiques consomment avec moi le produit dudit bénéfice. Je l'estime, avec sa déppendance qui est en France, du rapport de trois mille livres année commune, depuis que la pistolle d'Espagne vaut vingt-cinq livres et le resal de bled quatorze et quinze livres... »

Le droit de table abbatiale dû à l'abbaye de Cluny par le prieuré en dépendant était de six francs en 1722 et de dix francs en 1779.

En 1731, les habitants de Froville adressèrent au duc François III une requête au sujet de la dîme des vignes qu'ils devaient payer au prieur : « Les habitants de Froville exposent que leurs vignes ayant été ruinées par les guerres, qu'ils les ont rétablies après la paix de Ryswick et qu'ils ont obtenu de la Régente de ne payer la dîme des vignes qu'au *vingt-quatrième*, demandent que cette mesure soit maintenue. »

Le Conseil de S. A. R., en date du 10 juillet 1731, condamne les habitants à payer au prieur la dîme du raisin au *onzième* (2).

Le prieur avait également le droit, à l'exclusion des autres seigneurs, de faire *crier* en son nom à la fête de Froville, et nommait à la cure de Bezange, en vertu d'une

(1) Arch. de M.-et-M., H. 165.
(2) Arch. de M.-et-M., H. 169.

charte donnée en 1189 par Bertram, évêque de Metz, et à l'ermitage de Flin, près d'Azerailles (1).

Le prieuré de Froville possédait des héritages à Flin, Haigneville, Brémoncourt, Villacourt, et à Saint Germain (2) dont le prieur était seigneur en partie, l'autre appartenant au commandeur de Virecourt.

La jouissance de tous ces droits seigneuriaux ne s'exerçait pas toujours d'une façon paisible et les Archives de Meurthe-et-Moselle contiennent un nombre considérable de pièces de procédure au sujet de contestations et procès, dont il serait trop long de donner ici les détails complets.

Les droits de *relèvement*, de *main-morte,* de *forfuyance*, ou bien le refus de payer le cens, étaient autant de sources de litige. Au sujet de leurs droits respectifs, les prieurs et les barons de Bilistein, habitant le château, étaient sans cesse en procès.

Les affaires criminelles étaient plus rares, et nous nous bornerons à citer le procès d'une fille Catherine Febvre qui accoucha le 22 août 1696 avant terme, tua son enfant, et fut condamnée par contumace à être pendue et étranglée en effigie. Voici l'arrêt qui fut prononcé contre elle le 31 août 1696 : ...Nous avons déclarez la contumace bien instruite à l'encontre de ladite Catherine Febvre, la déclarons deüment atteinte et convaincüe de s'estre accouchée seule sur l'heure de minuit du vingt et un au vingt-deux aoust de la présente année, en la maison dudit Thomas Grison son maistre et d'avoir à l'instant porté son enfant de cinq à six mois (3) dans des ortyes proche d'une muraille de ladite maison où il a été trouvé mort, couvert de poussière et la tête applatie. Pour réparation de quoy

(1) Arch. de M.-et-M., H. 174.

(2) Arch. de M.-et-M., H. 175. En 1576, un décret du duc Charles III maintient le prieur dans ses droits de seigneur à Saint-Germain.

(3) C'est-à-dire que la mère était grosse de cinq à six mois, et accoucha avant terme.

avons condamné ladite Catherine Febvre à être pendue et étranglée jusques à ce que mort s'en suive, à la potence ordinaire de ce lieu ou arbre *penderet*, déclarant ses biens acquis et confisquez au profit de qui il appartiendra &c... Signé : Drouot, notaire royal demeurant à Bayon, procureur d'office en la seigneurie de Froville, qui a instruit le procès à la requête des maire et gens de Froville.

Avant de m'occuper des documents anciens relatifs à l'église et au prieuré, il m'a paru préférable de donner une description de ces intéressants monuments, bien que certaines de leurs parties aient déjà fait l'objet de notices par feu M. Alexandre Joly, architecte à Lunéville, et par mon confrère M. Léon Germain, dans le Journal de la Société d'Archéologie lorraine, années 1872 et 1889. Néanmoins, j'ai cru utile de donner à nouveau ce qui a déjà été publié par nos érudits confrères, soit pour compléter leurs travaux, soit pour réunir dans une seule monographie ce qui reste de l'antique église de Froville et de son prieuré.

L'ÉGLISE

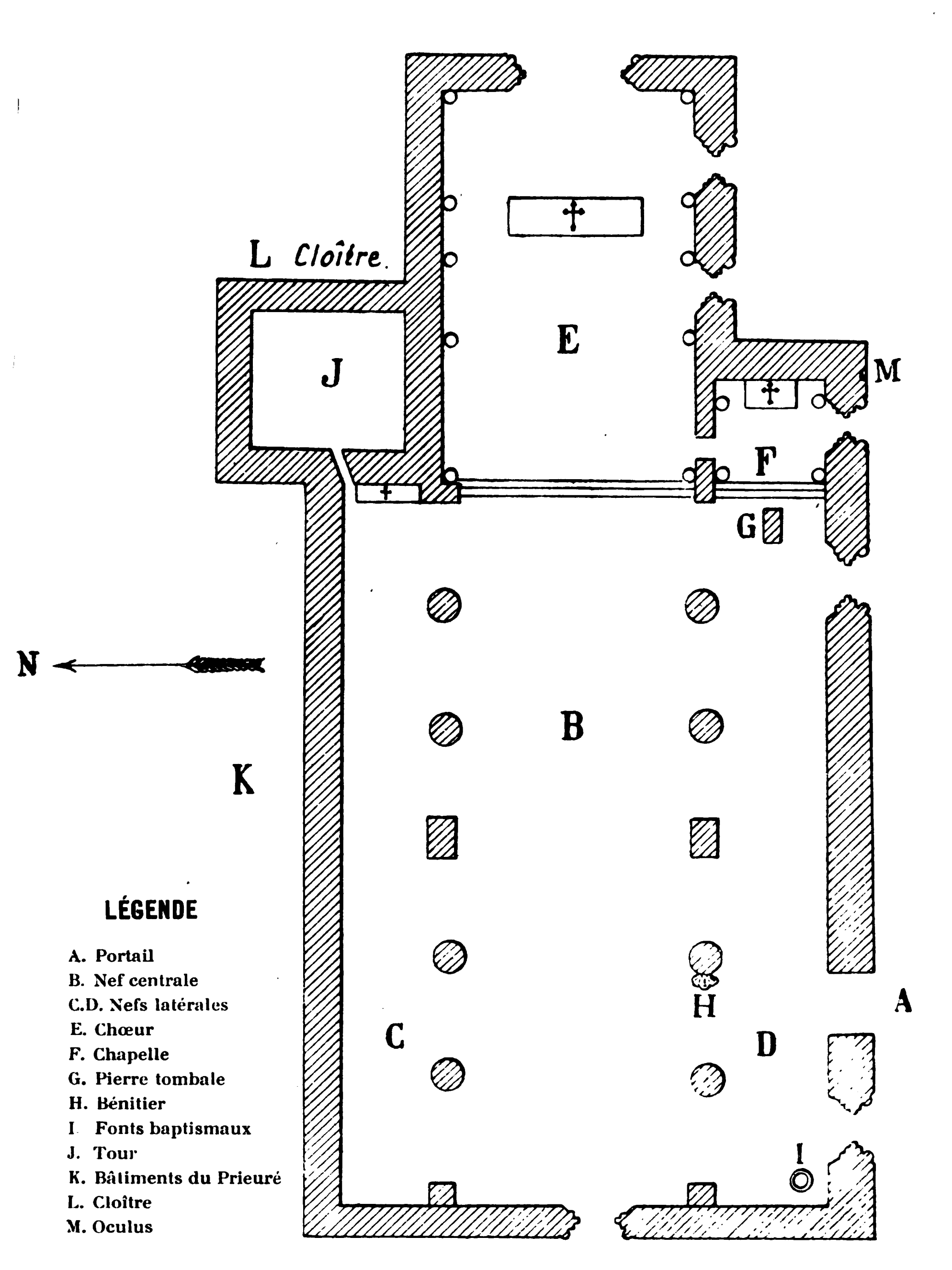
L'église du prieuré, actuellement église paroissiale, est un monument d'un grand intérêt archéologique, car il est peut-être le plus ancien de notre département, du moins en ce qui concerne la nef ; le chœur et le portail datant du XIVe siècle.

Nef.

L'église est orientée ; elle se compose de trois nefs ayant une longueur totale de 20 mètres jusqu'au chœur. La nef principale a $7^m,30$ de largeur ; les nefs latérales moins élevées mesurent en largeur : celle de droite $3^m,55$, et celle de gauche $3^m,10$. Aucune n'est voûtée ; elles sont

(1) V. L. Germain. — *Journal de la Soc. d'Arch. lorraine*, 1889. (Excursions épigraphiques, Froville), p. 127.

PL. I



ÉGLISE DE FROVILLE

Etablissements Albert Barbier, Nancy

fermées par un plafond en bois. La nef principale est séparée de chaque côté des nefs latérales par six arcatures en plein cintre, supportées par un pilastre rectangulaire encastré dans le mur ouest, deux piliers cylindriques de 2m,75 de circonférence, un gros pilier rectangulaire de 1m,03 sur 0m,89, deux piliers cylindriques et un pilastre rectangulaire encastré dans le mur du chœur.

Les piliers et pilastres séparant la grande nef de la nef latérale de droite sont sans base et reposent directement sur le sol, tandis que ceux séparant la grande nef de la nef latérale gauche reposent sur un massif carré en maçonnerie grossière.

Les chapiteaux se composent simplement d'une pierre rectangulaire dont les angles sont, à partir d'un tailloir, sans moulure, et coupés de telle manière, que chaque face présente la forme d'une base de pyramide. Dans la section des angles, le tailleur de pierres a ménagé une petite saillie en relief. A. de Caumont dans son Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie (*Archéologie religieuse*) attribue au xie siècle cette forme de chapiteau, de sorte que la nef de l'église de Froville serait contemporaine de la fondation du prieuré en 1081.

Chœur.

Le chœur devait affecter probablement la forme demi-circulaire en usage dans les églises romanes de la période primitive (période carolingienne). Au xive siècle, pour des causes qui nous sont inconnues, on le reconstruisit dans le style de cette époque, tel qu'on le voit encore aujourd'hui. Il mesure 11 mètres de long sur 7m,30 de large ; la voûte est supportée par des arcatures en ogive reposant sur des bases prismatiques.

Fenêtres.

La nef principale est éclairée sur la face sud par cinq

petites fenêtres en plein cintre, évasées de dehors en dedans, et situées à une faible distance du lambris en bois. Deux fenêtres semblables éclairent la nef latérale de droite. Du côté nord de la nef principale, cinq fenêtres murées sont symétriques à celles de la façade sud, et ont dû être condamnées à une époque où les bâtiments du prieuré furent adossés contre ce mur de l'église. On ne voit nulles traces de fenêtres, et pour le même motif, dans la nef latérale de ce côté.

Le chœur, qui se termine par un mur perpendiculaire, est percé d'une grande fenêtre de style ogival du XIVe siècle, large de $2^{m},87$ et garnie de vitraux peints modernes. Elle se compose de trois baies trilobées séparées par des meneaux surmontés de roses à 4 lobes. Le centre de l'arcature est percé également d'une rose à 4 lobes, mais de plus grande dimension.

L'arcature ogivale qui encadre la fenêtre, repose à droite et à gauche sur une colonnette dont le chapiteau et la base sont de forme prismatique.

Deux autres fenêtres de 2 mètres de largeur, ouvertes dans le chœur du côté de l'épître et garnis de vitraux peints, également modernes, sont formées de deux baies trilobées séparées par un meneau. Le centre de l'arcature est orné d'une rosace.

Le pignon ouest est éclairé par une petite fenêtre qui semble avoir été primitivement à plein cintre, et qui a été postérieurement coupée dans sa hauteur par un meneau et transformée en fenêtre ogivale.

Chapelle.

Au XIVe siècle, lors de la transformation du chœur, le mur qui fermait l'extrémité est de la nef latérale droite fut démoli, et remplacé par une arcature en ogive donnant accès à une petite chapelle de même style. Cette chapelle était affectée jadis au service paroissial, le reste de l'église

étant exclusivement réservé au prieuré. Aussi voyons-nous, au XVIII[e] siècle, Humbert de Bilistein solliciter et obtenir du prieur l'autorisation de « *noircir* » en signe de deuil l'église de Froville, après le décès de son père (1). La chapelle est éclairée par une fenêtre ogivale formée de deux baies séparées par un meneau. L'autel actuel date du XVIII[e] siècle ; à la clé de voûte située au point de rencontre des arcatures, se voit un écusson sculpté, chargé de trois chevrons.

Dans le cimetière, se trouve encore l'*oculus* qui, situé au fond du *repositoire eucharistique* (2), permettait aux fidèles de voir le Saint-Sacrement depuis l'extérieur. A gauche, du côté de l'Evangile, une baie en ogive mettait en communication la chapelle paroissiale avec le chœur de l'église prieurale.

Portail.

L'entrée de l'église est dans la façade sud, non point au milieu, mais presqu'à l'extrémité vers l'ouest. On y pénètre par un petit portail du XIV[e] siècle, d'une gracieuse et élégante architecture, mais dont les colonnettes sont malheureusement rongées jusqu'aux chapiteaux par la pluie et le salpêtre.

De chaque côté de l'ouverture, sont groupées sept colonnettes surmontées de chapiteaux ornés de feuillages finement sculptés, d'où partent autant de voussures entre lesquelles sont également sculptés des feuillages variés, et parmi lesquels on remarque une petite figurine humaine. Le tympan est orné d'une moulure trilobée dont les pointes sont terminées par un fleuron. On voit très bien sur ce tympan la place d'un socle ou cul-de-lampe évidemment sculpté destiné à supporter une statue : il était accompagné à droite et à gauche d'un écusson ; mais socle et écussons

(1) C'est-à-dire, *tendre de draperies noires.*
(2) Le repositoire eucharistique est actuellement muré.

ont été martelés et grattés au point qu'il est impossible d'y rien distinguer.

Les bases des colonnettes sont prismatiques et complètement dégradées.

Il serait fort à désirer que ce charmant spécimen de l'architecture du XIV[e] siècle fût restauré : car, si l'on ne prend pas promptement les mesures nécessaires à sa conservation, d'ici à quelques années sa destruction sera complète.

Bénitier.

Contre le gros pilier rectangulaire du côté droit de la nef et près de l'entrée de l'église se trouve un bénitier de pierre qui mérite quelqu'attention.

La vasque octogonale, dont quatre côtés sont engagés dans le pilier, est munie à sa base de moulures prismatiques. Sur le bandeau supérieur, on lit en lettres gothiques d'une mauvaise facture et dénotant la fin du XVI[e] siècle : ...us | ave | Ma | ria (1).

Cette vasque repose sur une colonnette dont le diamètre s'élargit légèrement jusqu'à sa base, formée d'un bourrelet au-dessous duquel quatre faces sont formées de demi-cercles au milieu desquels se voient encore, mais très effacées, des traces d'ornements. La colonnette nous paraît appartenir à une époque beaucoup plus ancienne et dater du XI[e] siècle : elle serait donc un débris de l'église primitive, peut-être du chœur, utilisé pour supporter la vasque.

Des colonnettes presque semblables divisent en deux du côté est, les deux seules fenêtres romanes restantes de la tour.

Tour.

Dans l'angle formé par le mur nord de la nef et le mur également nord du chœur se trouve la tour, construction

(1) Mon confrère, M. Léon Germain, a bien lu l'inscription que j'ai examinée très attentivement, et sur laquelle aucun doute ne peut subsister.

PL. II

FROVILLE





Intérieur de l'Eglise

Etablissements Albert Barbier, Nancy

massive de l'époque romane, mais sans ornements extérieurs. Chaque face était percée de deux fenêtres géminées en plein cintre, divisées par une colonnette. Une seule face, celle de l'est, ainsi que je l'ai dit plus haut, a conservé ses deux fenêtres primitives intactes.

Dans la tour, il y a trois cloches, datant de 1864.

Crédences ou piscines.

On voit encore dans le chœur, du côté de l'Epître, deux crédences ou piscines : l'une, plus au fond et plus rapprochée de l'autel, forme une niche trilobée ; l'autre, également trilobée, a son arcature en accolade et est munie d'une tablette intérieure formant console ; la première est du XIVe siècle, la seconde de la fin du XVe (1).

Inscriptions et pierres tombales.

L'église de Froville renfermait de nombreuses pierres tombales qui ont presque toutes disparu vers 1886, époque à laquelle on remplaça l'ancien pavage par un carrelage en céramique.

Deux seulement ont échappé à la destruction. La première, de grande dimension, est aujourd'hui dressé contre le mur Sud près de la chapelle. Elle a été reproduite page 11 du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1872, par feu M. Alexandre Joly, et décrite minutieusement par M. Léon Germain à la page 132 de la même publication, année 1889 ; nous renvoyons donc le lecteur à ces deux travaux. Quant à la seconde, bien qu'elle ait été également étudiée par M. Léon Germain, nous croyons devoir la donner de nouveau afin de la compléter.

(1) Le maître-autel a dû être, lors de la reconstruction du chœur au XIVe siècle, placé beaucoup plus près du mur du fond. C'est l'opinion de M. Léon Germain, et, si l'on examine le chœur avec attention, on remarquera facilement que l'arcature située contre la fenêtre de côté, la plus rapprochée du fond, fait une saillie assez notable et le divise en quelque sorte en deux parties, dont la plus vaste formait une sorte d'avant-chœur.

Cette dalle, encore en place et passablement usée, se trouve devant l'ancienne chapelle paroissiale, elle est haute de 1m89 sur 0m86 de large, entourée d'un filet et divisée en trois compartiments : le premier contient un écusson en losange dont les meubles ne sont plus apparents, s'ils ont jamais été figurés ; le troisième est sans ornements ni inscription.

Dans le compartiment du milieu on lit une inscription en cinq lignes, gravée en lettres gothiques du XVIe siècle.

Cigist elizabelz viehe feme
iadiz à honore seigneur
hary de bilistein trepassa
mil v lii iour de saict
Vincent pries pour elle.

Le troisième mot de l'inscription nous paraît signifier *veuve* (vieh(v)e (1) ? Quant à cet Henri de Bilistein son mari défunt, ce ne peut être le même personnage signalé par M. Léon Germain, qui faisait en 1564 ses reprises auprès du duc de Lorraine à cause de Gondrecourt et d'Abainville.

Nous savons qu'il y avait avant la réfection du pavage dans l'allée centrale une tombe gravée sous laquelle était inhumé Toussaint Drouot receveur du Sr de Bilistein, décédé le 12 janvier 1753, à l'âge de 85 ans (2).

Dans le chœur, du côté de l'Evangile, on a replacé, sur une porte murée (3) qui mettait en communication le prieuré avec l'église, l'inscription suivante gravée en

(1) Il y a il est vrai une redondance. Mais ne peut-on admettre que si l'on n'a pás indiqué le nom de famille de la défunte, l'écusson maintenant entièrement effacé le faisait suffisamment connaître... ?

(2) Toussaint DROUOT, marié à Lucie MOUTON, était le bisaïeul du général Antoine comte DROUOT. Toussaint DROUOT eut un fils, Hyacinthe-Dominique DROUOT, né à Froville en 1693 et décédé en 1760. Il avait épousé Élisabeth MOUROT (Archives de famille).

(3) Au sommet de l'arcature ogivale qui entourait cette ouverture, est un écusson sculpté, chargé d'une *croix ancrée*, évidée au centre.

16 lignes sur un marbre noir, au-dessus duquel dans un cartouche contourné se trouvaient évidemment des armoiries ou des attributs religieux entièrement effacés, sans doute pendant la Révolution :

AD REI MEMORIAM
Iohannes Franciscus ex Baronibus de Mahuet.
Vicarius Aplicus in principatu Lixelmiensi, Præpositus
St Georgii de Nanceio, Abbas Sturzelbronœ, Prior et
Dominus hujusce loci, Coadjutor magnæ prœpositæ St
Deodati, consiliarius prælatus in supremo lotharingiæ
Senatu & ; et Ornata Ecclesia, restauratis Ædibus prioralibus
Solutis duobus millibus Francorum patribus Societatis Jesu
Spinalensis pro missione habenda 19 Januarii singulis sexenniis
a duobus patribus sumptibus eorumdena, per quindecim
dies, tandem dedit Xenodochio St Juliani de Nanceio
Septom millia francorum 2 Septembris 1719
pro fundatione unius loci, seu cubilis pro
nutritione et curatione in perpetuum unius
pauperis frovillensis ad DD Priorum præsentationem.
ORENT PRO EO PAUPERES.

Traduction.

Jean-François des barons de Mahuet, Vicaire apostolique dans la principauté de Lixheim, prévôt du Saint-Georges de Nancy, abbé de Sturzelbronn, prieur et seigneur de ce lieu, coadjuteur de la grande-prévôté de Saint-Dié, conseiller-prélat à la Cour Souveraine de Lorraine &.. ; après avoir embelli l'église et restauré les bâtiments du prieuré, il alloua deux mille francs aux Pères de la Compagnie de Jésus d'Epinal pour faire prêcher une mission de quinze jours, chaque six ans à dater du 19 janvier, par deux Pères, aux dépens de la Société ; enfin il donna à l'hôpital Saint-Julien de Nancy, le 2 septembre 1719, sept mille francs pour fondation d'une place ou lit, la nourriture et le traitement d'un pauvre de Froville sur la présentation des sieurs prieurs.

Que les pauvres prient pour lui !

L'acte de cette fondation se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle, et une copie ancienne aux Archives de la commune de Froville.

CLOITRE

Le cloître, ou plutôt ce qu'il en reste, mérite une visite. Situé au Nord, près de la tour de l'église, ce cloître de dimensions très restreintes encadrait sur les quatre côtés une petite cour (1); il se composait sur chaque face de trois travées à trois arcatures trilobées dans le style du XIVe siècle; les travées sont séparées par un contrefort dont le sommet est au niveau d'un étage régnant au-dessus du cloître.

Actuellement, de ce gracieux ensemble il ne reste que le côté Ouest; les trois autres ont été démolis pour établir des écuries, ou sont tombés en ruine. Le sol de la cour est jonché d'arcatures, de clés de voûtes et d'autres débris.

Une porte actuellement murée donnait accès du cloître à l'église. Elle est ornée d'un linteau avec nervures en accolade dans le style du XVe siècle. Au centre est sculpté en relief un écussson à *une fasce, accompagnée en chef de 3 étoiles*. Cet écusson est reproduit sur plusieurs clés de de voûtes (2), ce qui pourrait assigner au cloître le XVe ou même le commencement du XVIe siècle au lieu du XIVe. C'est l'opinion de mon confrère Léon Germain, à laquelle je me range volontiers.

Il semble, par un document existant aux Archives de Froville, qu'au début du XVIe siècle l'église était dans un état lamentable. C'est une bulle du pape Alexandre VI, datée du 30 mai 1500, par laquelle le Souverain Pontife, accorde

(1) Cette cour devait servir jadis de cimetière au prieuré. Un fermier m'a affirmé y avoir déterré des ossements à plusieurs reprises.

(2) Sur ma demande, le baron Jean de l'Espée, lieutenant-colonel au 9e dragons et propriétaire du prieuré, a gracieusement offert au Musée lorrain une de ces clés de voûtes ; mais, malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir à quel personnage appartenaient les armoiries.

PL. III

FROVILLE



Le Portail



Le Cloître

Etablissements Albert Barbier, Nancy

100 jours d'indulgences aux fidèles qui, après s'être confessés, visiteront l'église aux fêtes de la *Nativite*, de l'*Annonciation*, de l'*Assomption*, du *Vendredi-Saint* et de la *Dédicace de l'Eglise*, et « *qui y feront quelques aumônes pour la décoration de l'Église* ».

A la fin du XVIe siècle, l'état lamentable ne s'était guère amélioré, car nous trouvons encore un appel à la générosité des fidèles « pour réparation *des ruines trouvées tant en l'église de Froville, qu'en la maison, grange et village dudit lieu, tant par l'injure du temps et orage, que par le passage du duc de Bouillon en l'an 1587, le 25 octobre*... (1) »

Nous avons vu que l'autel du prieur était dans le chœur, et celui de la paroisse dans un collatéral. Des difficultés s'élevèrent avec les habitants (2) au sujet de l'entretien de l'église. Ce différend fut réglé de la manière suivante :

« Ils (les habitants) doivent contribuer à l'entretien de l'église du prieuré, car avant sa fondation il existait une église paroissiale.

« Ils doivent pourvoir aux ornements de l'autel paroissial.

« Quant à la sonnerie, lorsque les paroissiens voudront s'en servir, ils payeront comme cela se pratique ailleurs.

« Avant les guerres, le curé logeait au village ; depuis ce temps, les curés faisant l'office du sacristain, le prieur a souffert qu'ils logeassent dans le prieuré, dans le logis qu'occupait autrefois le sacristain, aussi n'y a-t-il point de quartier pour le curé... »

Monseigneur de Bissy, évêque de Toul, fit le 25 mai 1689 une visite à l'église de Froville, à la suite de laquelle le prélat publia une Ordonnance de laquelle nous extrayons quelques passages curieux :

(1) Arch. de M.-et-M., H. 170.
(2) Arch. de M.-et-M., H. 170.

« ...Défense d'aller aux *acrins* (1), *ouvroirs*, *poiles* (2), et toutes assemblées nocturnes, à moins que les curés ne jugent que la pauvreté de leurs paroissiens soit telle, que filles et femmes ne puissent pas veiller autrement pendant l'hiver, mais à condition que les hommes, garçons et soldats n'y entreront pas et que les filles n'iront et n'en reviendront qu'en compagnie de leurs mères ou autres femmes sages âgées, sous peine, en cas de contravention pour les deux sexes, de n'avoir l'absolution que par l'évêque ou par le doyen,

« Refus des sacrements, même en temps de Pâques, aux ivrognes et jureurs publics, à ceux qui fréquenteront les cabarets les dimanches et fêtes pendant l'office divin, ou la nuit, ainsi qu'aux officiers, maires, échevins qui négligent d'empêcher ces désordres.

« Ceux qui, malgré les défenses, iront aux *acrins* et *ouvroirs*, fréquenteront les cabarets, s'enivreront, ne pourront être reçus aux sacrements, qu'après avoir, en réparation de leur scandale, *aumôné* deux livres de cire au moins à l'église.

« Défense aux père et mère, maîtres et maîtresses, sous peine de privation de sacrements, d'envoyer garçons et filles ensemble aux champs pendant la nuit, les exhortant même de les séparer pendant le jour autant qu'ils le pourront, et ne les mettre sous pareille peine coucher ensemble passé l'âge de 7 ans.

« Ordre est donné aux curés et vicaires de dénoncer, aux promoteurs généraux de l'évêché, tous les maris et femmes qui vivent en divorce.

« Défense aux curés et vicaires de ne confesser personne, surtout femmes et filles, derrière les autels et dans

(1) Veillées d'hiver où des femmes travaillent en commun. On trouve quelquefois la forme *Acraignes* ou *Ecraignes*.

(2) Poëles. On nomme en Lorraine *poële* la chambre contigüe à la cuisine et chauffée par la grande cheminée. On y fait souvent la veillée.

les sacristies, et de refuser les sacrements à ceux et celles qui disent des oraisons pour guérir le bétail, qui *décrèment* avec certaines cérémonies superstitieuses les enfants nouvellement baptisés, qui font des brandons et autres immodesties les premiers dimanches de Carême, et des danses et autres débauches le jour de fête du Patron et de la dédicace.

« ... Hommes et femmes, garçons et filles, assistant au service divin, seront séparés.

« ...Défense de causer à l'église, ni faire aucune immodestie, d'y mener des chiens, et d'y assister avec des petits enfants qui crient.. »

Plusieurs personnes pieuses avaient fondé des *Obits*, nous relevons les suivants :

« Le sieur Anthoine Drouot, natif de Froville, prêtre et curé dudit lieu, décédé le 20 avril 1662, donne à l'église 200 francs pour 12 messes, une par mois avec un *libera.* »

« Rodolphe Thierry, prieur, mort le 15 juin 1706, donne 200 francs pour être dite tous les ans une messe haute avec un *libera.* »

L'autorité épiscopale fit faire une nouvelle visite à l'église de Froville le 22 septembre 1693 ; il fut reconnu :

« Que le cimetière n'était point fermé ;
« Qu'il n'y avait pas de drap mortuaire ;
« Que la lampe n'était pas entretenue ;
« Que le logement du curé n'était pas en état ;
« Que l'on continuait d'amener de petits enfants au service divin. »

Tous ces abus cessèrent à la suite d'observations adressées par l'évêque de Toul.

Le 26 septembre 1721, Louis Drouot fut présenté à la cure de Froville et, le 12 janvier 1722, il déclara que, le fixe dans la cure de Froville et dans la dîme étant insuf-

fisant pour son entretien, « *il opte sa portion congrue dehors 100 livres, à commencer du 1er courant* (1) ».

On voit, par ce qui précède, que la cure était d'un médiocre rapport pour le titulaire, la population de Froville ayant considérablement diminué à la suite des guerres et des autres fléaux qui en sont la conséquence.

Inventaire du mobilier.

Le 30 juillet 1709, on dressa un inventaire des ornements de l'église. Nous le transcrivons tel que nous l'avons trouvé décrit aux Archives départementales (2).

Vases sacres.

Un calice avec sa patène d'argent.

Un ciboire d'argent.

Un soleil avec son pied d'argent.

Ces trois pièces neuves et en bon état.

Ornements.

Une chape, une chasuble avec son étole, manipule, voile et palle et un devant d'autel, le tout de camelot cafard blanc.

Les mêmes en camelot cafard rouge.

Les mêmes en camelot cafard vert.

Les mêmes en camelot cafard violet.

Les mêmes en camelot cafard noir.

Lesquels sont neufs et en bon état.

Les autres ornements et linge sont généralement neufs et en bon état.

Livres.

Deux missels, l'un romain, l'autre toullois.

Un graduel.

Un rituel.

Deux antiphonaires.

Deux processionnaires.

Un cérémonial.

(1) Arch. de M.-et-M., H. 170.
(2) Arch. de M.-et-M., H. 170.

Ainsi que l'on peut le constater, les ornements précieux donnés par Oduin en 1091, ne figurent pas dans le présent inventaire. Ils avaient donc déjà disparu ; mais à quelle époque? Aucun document ne nous le dit. Froville eut à subir le passage des Bourguignons pendant la guerre de René II avec Charles le Téméraire, puis celui des gens du duc de Bouillon en 1587, enfin, en 1635, celui des troupes conduites par le duc de Longueville et le capitaine Gassion, lorsqu'ils vinrent prendre et brûler Bayon. Il est donc à présumer, que ce fut pendant l'une de ces époques malheureuses, que des pillards s'emparèrent de ce riche butin.

Il semblerait qu'en 1715 il n'y avait plus qu'une cloche, car nous trouvons aux Archives une pièce intitulée « *Refonte de la Cloche* ». Voici ce petit document :

« Conditions sous lesquelles le sieur Collin, fondeur de Nancy, doit refondre la cloche de Froville, aux frais de quoi M le prieur dudit lieu et la communauté se sont obligés le 8e novembre 1715.

1° Les habitants déposeront la cloche, la conduiront à Nancy, chez le sieur Collin, après l'avoir fait peser à la *Cafouse* (1) et, après qu'elle sera fondue, la reconduiront à Froville après l'avoir fait peser de nouveau, et prendront chaque fois un certificat du poids du maître de la Cafouse ;

2° Le sieur Collin la remontera à ses frais et risques ;

3° Il fournira et attachera à ses frais un battant neuf ;

4° Qu'il fondra ladite cloche séparément d'autres cloches ;

5° Qu'il fera à ses frais toutes autres fournitures et dépens nécessaires pour ladite fonte ;

6° Qu'il fournira le métal nécessaire pour suppléer au déchet réglé à 5 pour cent, lequel sera composé de bonne rosette et étain de Flandre, lesquels métaux après avoir

(1) Bâtiment situé autrefois rue Saint-Jean et où se trouvait le poids public.

été fondus ensemble seront pesés, et il lui en sera payé 24 sols de la livre, et le restant demeurera à son compte ;

7° Qu'il fera et mettra les inscriptions et armoiries qui lui seront données pour être mises sur ladite cloche ;

8° Qu'il lui sera délivré dans le cours de l'année, à compter du jour que ladite cloche aura été posée, la somme de 40 escus de trois livres l'un, pour les façons et fournitures de ladite cloche. »

En 1791, le prieuré de Froville fut confisqué et vendu comme bien national. Fondé en 1091, il avait juste duré sept cents ans.

Prieurs de Froville (1).

1111. — Vicard.
1174. — ...
1350. — Simon de Bauffremont.
1411. — ...
1429. — Alexandre Damp, prieur de Fouchères, d'Alrange, de Sainte-Marie-aux-Bois et Froville.
1482. — Philippe de Viry.
1525. — Alexandre de Fouchier.
1543. — Philibert de Fouchier.
1546. — Jacques de Toussaint.
1566. — Thiéry du Châtelet.
1578. — Robert Ramonet.
1640. — François Livron de la Chalade.
1652-1706. — Rodolphe Thiéry.
1706-1742. — Jean-François de Mahuet.
1742-1773. — Messire de Quesnel.
1780. — Abbé Charles.

(1) Les dates sont celles des actes dans lesquels figure le nom du prieur.

P. HELMLINGER & Cie, IMP. PHOT. NANCY

LA HALLE DE SAINT-MIHIEL

VUE PRISE DE L'ANGLE NORD-OUEST DE LA COUR

LA

HALLE DE SAINT-MIHIEL

(1251-1902)

PAR

HENRI BERNARD

La première halle qu'ait possédée Saint-Mihiel fut composée d'échoppes en bois et construite sur le terrain d'une des *corvées* de l'Abbaye : « Wassebourg, dit Dumont, avance que cette construction eut lieu dès le IXe siècle (1), mais il ne donne aucune preuve de cette assertion. »

Si l'on ne peut dire de quelle époque date cette halle, on peut affirmer, du moins, qu'elle existait au XIIIe siècle : en septembre 1251, le comte de Bar, Thibaut II (2), contraignit l'Abbaye, dont il était *voué*, à signer un *traite d'accompagnement*, d'après lequel le prince devait être admis à partager par moitié avec l'Abbaye plusieurs des plus importants revenus de cette dernière, et notamment, d'après Dumont :

« Les *droits de foires et marchés à Saint-Mihiel et à Conde*, sauf un prélèvement annuel de 7 livres et de 6 muids et demi de blé et autant de seigle ;

(1) C'est au commencement du IXe siècle, vers l'an 815, que Smaragde transféra son abbaye sur les bords de la Meuse, à côté du bourg de Marsoupe ou Godonécourt, berceau de la ville de Saint-Mihiel.

(2) Sous l'abbatiat de Pierron (*alias* Pierre Ier) et l'épiscopat de Jean d'Aix, évêque de Verdun.

(3) Condé-en-Barrois (*condatum*, confluent). — La terre de Condé avait été donnée à l'abbaye de Saint-Mihiel en 674 par le comte Wul-

« Les droits sur tout ce qui pourrait s'y vendre ;

« Les amendes y encourues ;......................... ...

« Ces avantages étaient consentis à charge, par le comte, de ne pouvoir créer d'autres foires et marchés à moins de deux lieues de Saint-Mihiel et de Condé ; de n'engager ni aliéner cette concession..

« Des halles devaient aussi être construites, à frais communs, sur un terrain fourni par l'Abbaye (1). »

La *Corvée de l'Abbé*, terrain sur lequel furent bâties ces halles, remplaçant peut-être un marché plus ancien et

foade, fondateur de ce monastère. «*Villam meam quæ dicitur Condatum, in pago Barrense super fluvium Callo.* » — La paroisse avait pour patron saint Michel et l'abbé de Saint-Mihiel nommait à la cure. — Les décimateurs étaient l'abbé de Saint-Mihiel, celui de l'Isle et le curé du lieu. — Un arrêt du Parlement de Paris du 4 mai 1465 portait que les religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel auraient la visitation et l'ajustement de tous poids, balances et aunes, aux foires et marchés de Condé-en-Barrois, avec les amendes qui en reviendraient, mais que les amendes des foires seraient communes avec le duc de Bar. (V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, art. Condé.)

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 80 et 81.

V. Dom de l'Isle, *Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, p. 145, et, Preuves, p. 481 à 483 : « Titre d'accompagnement de Thibault II, comte de Bar, à la moitié des droits de Tonlieu de Saint-Mihiel, etc. », du mois de septembre 1251.

Voici les passages de ce traité d'accompagnement relatifs à la Halle de Saint-Mihiel :

« Je Thiebaus Cuens de Bar le Duc fas savoir à tous que Pierres Abbés et tout li Couvens de St. Mihier mont *accompagnie à tous lour Marchies et à toutes lour Foires de St Mihier et de Condé* et à tous lours bois ou que ils soient dedens ma Terre et dedens ma Segnorie en tel manière que de toutes les valors et de toutes les acreües, en quelque manière quelles soient, *doient-ils avoir la moitié et je l'autre*........... sauf cen que li davant dis Couvens doit panre chacun an ou marchie de St Mihier dou commun *set livres* de fors pour les etaus et autres rentes que il avaient davant, et li Chamberlains le davant dit Abbei *six mues et demi de froument et autre tant de soile chacun an à tous jours autresi d'ou commun.* Et doit panre se devant dit blef si Chamberlains en sesterage dou marchie de St Mihier pour cen que li sesterage soloit tout estre suens davant en fié. Et est à savoir que je dois à mes coustenges conduire et garder en bonne foi les marchies et les foires avantdis, et des amendes de force faire dedens les conduits des marchies et des foires davantdis doient-il avoir *la moitie et je l'autre.* Et je et il ensemble devons mettre proudomes qui rece-

devenu insuffisant, était alors située hors l'enceinte de la ville : Saint-Mihiel se composait, à cette époque, de deux parties bien distinctes : d'abord la cité proprement dite, entièrement fermée de murailles, qui n'était autre que le bourg de Godonécourt agrandi et qui plus tard devait former le quartier dit du *Bourg* ; ensuite l'*Abbaye* avec ses dépendances, entourée, elle aussi, de murailles qui la séparaient entièrement du *Bourg*.

L'Abbaye ayant abandonné aux particuliers, moyennant un cens annuel (1), les terrains avoisinant la Halle, une nouvelle ville se bâtit peu à peu autour de ce nouveau centre; les quatre premières rues formées immédiatement

vront les Amendes. Et toutes les valors des marchies et des foires et vendront et lor en rendront par sairment *la moitié et moi l'autre. Et je ne puis faire marchie ne foire dedans dous leuues prés des davantdites Villes* par quoi elles ne li marchiés ne les foires puissent greveier ne empirieier. Et au faire des Halles et au retenir doient-il mettre *la moitié et je l'autre.* Et les Halles doient estre assises en lor Ban et lor Justice...
..... et est à savoir que des *vendages des marchies et des foires* et des bois et des *amandes* doient-il panre à chacun paiement et à chacun termine *lor moitié davant et je l'autre après*...................
Et, pour cen que ce soit ferme chose et astable à tous jors, ai je saieleies ces presentes lettres de mon saiel en tesmoignaige de veritei ; et Rogiers, par là grace de Deu Evesques de Toul, et Jehans, par la grace de Deu eleus de Verdun i ont autresi mis lors saes par ma requeste en tesmoignage de veritei, ces lettres furent faites quant li milliaires corroit par mil dous cens cinquante et un an, ou mois de Septembre. »

« Titre d'accompagnement de Thibault II comte de Bar à la moitié des droits de Tonlieu de S. Mihiel, etc. », du mois de septembre 1251, rapporté par Dom de l'Isle d'après une copie collationnée sur l'original par Barbotte, notaire garde-note de S. A. R., le 28 nov. 1714. — (Voir Dom de l'Isle, *op. cit.*, p. 483.)

Le traité d'accompagnement de 1251 fut, dans la suite, approuvé et confirmé par les comtes et ducs de Bar, par les ducs de Lorraine, par Louis XIV (pendant l'occupation de la Lorraine par la France) et enfin par Stanislas.

(1) « Si on en croit Wassebourg, dit Dumont, le prix d'acensement des terrains à bâtir à l'entour (de la Halle) n'aurait été que d'un denier par cent pieds de circonférence. Les quatre rues qui furent faites devaient : la première, 19 sous 8 deniers ; la seconde, du côté de l'eau, 22 sous ; la troisième, au midi, 18 sous, et la quatrième 19 sous 10 deniers, répartis entre toutes les habitations. » (Dumont, *op. cit.*, t. IV, p. 189.)

à l'entour du marché furent : au nord, la rue du *Saulcy* (plantation de saules) ; au sud, la rue de l'*Estape* (foire, marché) ; à l'ouest, la rue de la *Blaverie* (marché au blé) ; à l'est, la rue de la *Fruiterie* (marché aux fruits). Les noms de ces rues étaient, on le voit, significatifs, et deux d'entre eux indiquaient exactement la situation de deux importants comptoirs.

La nouvelle ville, qui, par la suite, devint assez éten-étendue, forma plus tard le quartier dit de *la Halle.*

La *Halle en bois* subsista jusqu'en 1588. A cette époque, un certain nombre de commerçants de la ville, demeurant, à leur avis, trop loin du marché, demandèrent l'autorisation de bâtir, contre les échoppes même, des demeures plus favorables à leur commerce, ce qui leur fut accordé de l'agrément de l'abbé (1), du gouverneur, du lieutenant général, du procureur général de Barrois et du procureur de l'Abbaye, moyennant un *cens annuel* et à la condition qu'ils réserveraient les échoppes libres sous des *arcades* construites à leurs frais. Le premier titre d'acensement de « places devant la Halle », qui fut consenti le 22 octobre 1588 par le duc Charles III de Lorraine à Didier Rouyer (2),

(1) Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, égat du pape Grégoire XIV dans les Trois-Evêchés.

(2) Didier Rouyer, négociant notable, qui fut plus tard anobli et maria sa fille à M. de Tailfumyr. (V. Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 191, et *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 242, n° 33.) — Didier Rouyer, selon Dumont, fut anobli le 4 janvier 1593, en considération « de ce que pour le bien public de nos pays, il se serait, « depuis 10 ou 12 ans en ça, évertué et pour nous agréer d'autant, fait « recherche, ès pays étrange, des plus rares et experts ouvriers et « façonniers de *fin drap écarlatte*, *sarge* et *sargettes fines à l'imita-* « *tion de Florence et Milan*, et les fait venir en demeurance en nos « pays pour y introduire et façonner telles denrées et même les tein- « tures et couleurs plus fines, tellement que les choses sont réussies à « notre très grand contentement bien et utilité de nos sujets qui « maintenant ont de telle belle, bonne et fine marchandise au dedans « de nosdits pays, au lieu qu'avec grands frais, peines et hazards, ils « étaient contraints l'aller suracheter en pays étrangers... » (Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 242, extrait du titre de noblesse de Didier Rouyer.)

Didier Thoison et Jean le Normand, contient l'exposé des motifs invoqués par ces commerçants ; en voici les principaux passages :

« .... Comme il est, entre aultre chose, requis et nécessaire à ceulx qui font et se déliberent faire exercice et trafficques de marchandises et bouticles ouvertes ez villes, qu'ils soient logez et ayent leurs maisons et bouticles en rues de passage et les plus fréquentées, voir mesme vers les lieux et places publicques où se font les foires et marchez desdictes villes, affin que estans veuz de tous passans, tant bourgeois desdites villes, qu'estrangers et forains y arrivans ezdits jours de foires et marchez et en autres tems, ils soient plus tost recherchez de vendre, et ayent par ce moyen tant meilleure distribution et décharge de leurs marchandises. ..... Lesdicts remonstrans, privez de ladicte commodité, pour estre leurs maisons..... assises en rues détournées et eslongnées de la place de la halle du dict lieu, auraient, en remarquant l'extendue et grandeur de la dicte place de la halle, recongnu et advisé que, sans incommodités quelzconques au publicque, on pourroit bastir... plusieurs maisons entre la halle et la croix de pierre (1) assise en la dicte place et les vieulx bois (2) des voisins, occasion qu'ils se seroient retirez vers nous, nous supplians de leur vouloir laisser et ascenser perpétuellement tout le dict lieu..... (3). »

(1) Cette « croix de pierre », qui devait être une croix de franchise, existait encore en 1639, comme le montre la fin d'une ordonnance de M. de Villarceaux, du 28 mars 1639, au sujet du refus des bourgeois de Saint-Mihiel de payer le droit de tonlieu : « ..... L'an mil six cent trente-neuf, je soussigné, sergent au Baillage de Saint-Mihiel certifie à tous qu'il appartiendra que ledit jour dix-huitième juin à heure de marché, j'ai publié à voix intelligible, sur la *Croix dudit Saint-Mihiel* la présente ordonnance, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, etc... » (Voir Dom de l'Isle, *op. cit.*, preuves, p. 490.)

(2) Nous ne savons ce qu'il faut entendre par ces « vieulx bois », n'ayant trouvé aucun document à ce sujet.

(3) Titre d'acensement de places devant la halle de Saint-Mihiel, consenti par le duc Charles III à Didier Rouyer, Didier Thoison et

Ce titre d'acensement et ceux qui suivirent accordaient aux possesseurs un espace de 40 pieds de large, à savoir « 20 dans œuvre en la place devant la Halle et 20 au dedans d'icelle Halle, pour par les suppliants bâtir de haut en bas et dès le premier de ladite Halle jusqu'au dernier sur les 20 pieds de dedans œuvre qui leur seront livrés sur la place devant et joindant ladite Halle.

« Et a l'égard des autres 20 pieds qui leur seront aussi livrés dedans ladite Halle, bâtiront sur piliers laissant le premier étage (1) du dedans de ladite Halle vide et sans empêchement quelconque, pour *servir de place* en icelle, comme auparavant *sans y pouvoir bâtir plus bas que le second étage* et autres au dessus comme ils verront pour leur plus grande commodité, à charge et condition expresse que tous les bâtiments et édifices que les suppliants feront esdits lieux seront d'une même hauteur, de même proportion et de même architecture, tant en huisseries, porteries que fenêtres, en laquelle forme et architecture (2) leur sera baillée et prescrite avec modèle par lesdits lieutenant général et procureur du Barrois, appelés avec eux les maçons et charpentiers jurés ;

« De laisser une allée ouverte de 20 pieds de largeur au milieu desdits bâtiments pour aller et venir librement en ladite Halle ;

« Et de bien et dûment entretenir iceux bâtiments, selon la forme ci devant dite, etc., avec obligation de conduire les eaux au dehors, et non dans l'enceinte de ladite Halle (3). »

Il n'est pas sans intérêt, comme on le verra plus loin,

Jean le Normand, le 28 oct. 1588. (Archives municipales de Saint-Mihiel, HH[1], 4, 147.)

(1) Par « premier étage » il faut entendre ce que nous appelons rez-de-chaussée ; de même, plus loin, par « second étage » il faut entendre ce que nous appelons premier étage.

(2) Il faut évidemment lire : « ... en la forme et architecture qu leur seront baillées, etc... »

(3) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 190 et 191.

de noter ici la situation spéciale créée aux maisons particulières par le mode de construction décrit ci-dessus : le premier étage de ces maisons, du côté de la cour de la Halle, était en saillie sur le rez-de-chaussée, dont le retrait, situé sous les arcades, devint la propriété de l'Abbaye et du domaine ducal, indivisément, et plus tard de la ville de Saint-Mihiel. Les actes d'aliénation entérinés à la Chambre des comptes portaient que les arcades seraient faites aux frais des acheteurs et resteraient à jamais libres pour la circulation, « pour *servir de. place comme auparavant*, avec faculté de les caver selon le fond et étendue des maisons, sans incommoder la halle.. .. Les arcades furent construites sur l'emplacement même de l'ancienne halle en bois dont elles donnent l'étendue, les maisons y adossées furent bâties en dehors. Les cens furent stipulés payables moitié au Duc, moitié à l'Abbé (1). »

Les acensements de 1588 consentis à Didier Rouyer, Didier Thoison et Jean le Normand, avaient absorbé tout le côté de la place de la Halle. En 1590, Didier Moy, Collot le tonnelier, *alias* Grave, marchands bourgeois (18 nov. 1590) et Jean Berger dit le Gauche, ou Gauchier (18 oct. 1590), obtinrent des acensements du côté de la rue de la Fruiterie. En 1592, Nicolas Charlet, Mengin Collas (2) et Thiébaut de Puligny, prévôt de Sampigny, bâtirent sur la rue de la Blaverie. « Celui-ci, dit Dumont, tenait le coin vers la ruelle du Bourreau. »

Quand tous les terrains eurent été acensés, en 1592 apparemment, la nouvelle Halle terminée consista donc en une cour rectangulaire, d'une longueur de 55 mètres et d'une largeur de 20 métres, complètement entourée d'une galerie circulaire sur piliers et comprenant 30 arcades, à savoir 11 en longueur et 4 en largeur. L'ouverture de ces arcades était assez inégale.

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 267.

(2) Mengin Collas, ou, d'après Dumont, Mengeot Nicolas, négociant notable et plus tard anobli



En construisant autour de la Halle, on avait eu soin de ménager plusieurs entrées, nécessaires pour assurer la circulation et le libre accès de l'intérieur. Ces entrées (d'une largeur maxima de 5 mètres), fermées par des portes de bois à deux battants, devaient être primitivement au nombre de huit, à raison de deux par côté. Au commencement de 1902 on pouvait encore voir cinq de ces entrées, à savoir une sur la place de la Halle, une sur la rue du Saulcy, une sur la rue Fruitière et deux sur la place du Manège, l'une de ces dernières toutefois ne subsistant plus que comme passage privé. En 1902, l'entrée de la rue du Saulcy et celle de la rue Fruitière ont disparu.

La Halle en pierre devint rapidement le siège d'un commerce prospère, en temps de paix du moins, car, selon Dumont, elle eut à jouer en temps de guerre le rôle assez inattendu de citadelle et de prison. Après la reddition de la ville à Louis XIII, en 1635, la troupe ennemie s'y retrancha, et en 1689 on y parqua des prisonniers allemands.

La nomenclature des nombreuses places louées sur la Halle nous montre l'importance qu'avaient à Saint-Mihiel certains commerces et certaines industries, maintenant disparus ou en décadence : ainsi les *tanneurs* et les *drapiers*, représentants d'industries particulièrement florissantes et particulièrement locales, occupaient à la Halle, les premiers 30 places et les seconds 17 places (1) ; les *huiliers* et les *lardiers* avaient 10 places (2), les *bonnetiers* 5, les *saulniers* 7, les *cabussiers* (3) 5, les *harnoiers* (4) 8, les *cloutiers* et *taillandiers* 5, hors de la Halle, sous le *Goutrot* (5).

Les places louées sous la Halle avaient en moyenne cha-

(1) 17 places de 18 pieds, sur des tables mobiles qu'ils apportaient chaque fois.

(2) 10 sur 2 rangs.

(3) Vanniers.

(4) Armuriers.

(5) Les places étaient ainsi réparties entre les représentants des autres commerces et industries : 35 places, sur 4 rangs, pour les *mer-*



P. HELMLINGER & Cie, IMP. PHOT. NANCY.

LA HALLE DE SAINT-MIHIEL

VUE PRISE SOUS LA GALERIE EST

cune 10 pieds de longueur; le produit de leur location, vers 1700, montait à 120 livres par année.

Jusqu'à l'occupation de la Lorraine par la France, la Halle subsista dans son intégrité et resta tout entière consacrée au commerce.

A cette époque elle subit une première atteinte : la ville, afin de loger les chevaux des troupes de passage, transforma en *écuries militaires* une portion de la Halle du côté Ouest. L'Abbaye, lésée dans ses droits, fit à ce sujet de vaines lamentations, dès cette époque même et plus tard encore, en 1730, en 1742, en 1749 et en 1751. — En 1742, les Religieux bénédictins de Saint-Mihiel fournirent un *dénombrement* à la Chambre des Comptes de Bar, en exécution d'un arrêt du Conseil du roi, du 9 septembre 1738. Dans ce dénombrement, les Religieux déclaraient que depuis 400 ans l'Abbaye jouissait de la moitié des droits de foires et marchés, tant de Saint-Mihiel que de Condé ; ils rappelaient le *traité d'accompagnement* de 1251. A ce dénombrement était joint un *état des droits* perçus par l'Abbaye sur les Halles.

En l'an 1749, les Bénédictins adressèrent au Chancelier Intendant de Lorraine et Barrois, une *requête* par laquelle ils exposaient que la Halle et son *contour* leur appartenaient conjointement avec le domaine du roi et que cependant la municipalité de Saint-Mihiel y avait fait construire des *écuries*, sans leur participation et sans aucune offre d'indemnité.

ciers, 7 pour les *lingères*, 20 pour les *boulangers*, 33 pour les *cordonniers*, 12 pour les *chapeliers*.

Goutrot, ou *Gouterot* (vieux français), gouttière. Il s'agit sans doute ici d'un « avant-toit » démoli, parce qu'il menaçait ruine, et pour éviter les accidents, après une visite faite le 8 mars 1720. Les religieux offrirent la même année de rétablir cet avant-toit à frais communs avec le Trésor ducal et avec la permission de S. A. R., en prenant dans les bois d'accompagnement les bois nécessaires. (Archives dédépartementales de la Meuse, Fonds de l'abbaye de Saint-Mihiel, 2 Y. y y. 13.) Nous ne savons si cette réparation fut jamais exécutée.

Cette construction, disaient les moines, avait porté un préjudice considérable au commerce ; les marchands, ne trouvant plus assez de place à la Halle, n'y venaient presque plus ; le *marché aux grains* était en décadence ; on n'y apportait plus la trentième partie des grains qu'on y apportait quinze ans auparavant ; la *ferme de l'Abbaye* se trouvait de ce fait diminuée de moitié.

Dans la même *requête*, les Bénédictins se plaignaient encore du mauvais entretien des Halles, qui n'étaient plus fermées.

En 1751, dans un « *placet au Roy et à Nicolas Serge, de son Conseil royal des finances et du commerce* », les moines exprimaient de nouvelles plaintes, non seulement au sujet des *écuries*, mais au sujet de *magasins* et de *greniers à trois étages* construits dans l'enceinte de la Halle, sous le règne de Léopold.

Toutes ces doléances furent vaines : les officiers de l'Hôtel de Ville adressèrent au Conseil des finances une *requête* pour obtenir aux fermiers du domaine de se servir des *greniers* au-dessus des Halles (1751). La construction des *magasins* et des *greniers* s'y trouvait ainsi justifiée :

« ... Dans l'enceinte des Halles, pour tenir les foires et marchés qui appartiennent pour moitié et par indivis au Domaine ducal et Religieux bénédictins, il a été construit des *magasins* et *greniers à trois étages*, aux frais du duc Léopold pour la fourniture des matteriaux et main d'œuvre seulement, les toitures ayant été faites par la Ville et les Villages de la Prévôté. Leur destination, par la sage prévoyance de ce grand prince, n'a été, suivant ses ordonnances, que pour y déposer des grains d'année à autre pour prévenir les disettes et stérilités (1). »

Les officiers de l'Hôtel de Ville reconnaissaient que, 9 ou 10 ans auparavant, la Ville avait fait construire deux écu-

(1) Archives municipales de Saint-Mihiel, HH[1], 23, 157.

ries pour 150 chevaux, l'une au-dessous des *chambres hautes* des maisons qui entourent les Halles ; ils demandaient l'acensement perpétuel des *magasins*, *greniers* et *emplacement des écuries.*

L'acensement perpétuel des *magasins*, *greniers* et *écuries* fut accordé le 5 février 1752 par le Conseil des finances, à charge par la Ville, en ce qui touchait les écuries, « construits au couchant du côté de la Meuse et au levant », de laisser libres les *quatres premières arcades sous la rabaissée* pour y tenir les foires et marchés, de séparer par un mur la cour des écuries.

Cet acensement fut accordé à la Ville moyennant 100 livres, dont la moitié était réservée à l'Abbaye, qui dut s'en contenter. « Ce cens, dit Dumont, se paya jusqu'à la Révolution entre les mains d'un sieur Perrin, qui l'avait acheté ; mais, en l'an X, on décida qu'on le lui rachèterait, ce qui eut lieu (1). »

Parmi les constructions faites dans l'enceinte de la Halle au XVIIIe siècle, il faut encore mentionner l'établissement de la *Cafouse* ou *Poids de Ville.* C'est du 22 avril 1740 qu'est daté le devis de François Randt, charpentier maçon, pour l'établissement de cette *Cafouse ;* ce devis est intitulé : « Remise des ouvrages qui sont à faire dans une endroit lequel est située joiniant les mur de la *Maison de la Licorne* (2) et joiniant la *hail*, le quel endroit a en longeur vingt quatre pied et de largeur dieze cept. Et ce pour y establir une *Cafouse* (3) *et poit de Ville* de

(1) V. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 192 et 193.

(2) La Maison de la Licorne était une des principales auberges de la ville, qui se nommaient à cette époque : Les Trois-Rois, La Cloche, Les Trois Maures, *La Licorne*, Le Grand-Cerf, Le Lion-d'Or, Le Cheval-Blanc, La Couronne, Le Suisse, Le Mouton-Rouge et Le Duc-de-Bar. (V. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. II, p. 183).

(3) *Cafouse* ou *Kaffouse,* terme, d'origine allemande, signifiant littéralement « *maison des marchands* » (de *kauf*, action d'acheter et *haus*, maison), qui servait à désigner les Poids publics et paraît avoir été usité particulièrement en Lorraine. Durival dit au sujet de la Douane

St Mihiel, et ce par ordre de M. de Lartilier, Procureur du Roy (1). »

Il fallut, d'après ce devis, « démurer » une arcade aboutissant dans la rue (2), à côté de la place de la Halle, et y pratiquer une *grande porterie* pour pouvoir y entrer des voitures ; cette porterie, qui devait être faite en pierre de Mécrin et fermée par une porte à deux volets, devait avoir 9 pieds en hauteur et 9 pieds 1/2 en largeur ; les jambages devaient avoir 1 pied 1/2 d'épaisseur.

L'établissement d'une pièce de bois supportée par deux murs et munie d'une broche de fer à crochet, pour suspendre le balancier, devait coûter 8 livres 10 sols.

Le bâtiment de la Cafouse, construit, comme on le sait, au couchant, du côté du marché aux grains, avait une longueur de 24 pieds ; on y accédait par deux arcades, l'une du côté de la rue sur Meuse, et l'autre du côté de la cour ; on avait dû, pour sa construction, boucher une arcade ouvrant sur la cour.

C'est à la *Cafouse* que devaient être pesées, dès leur entrée à la Halle, toutes les marchandises susceptibles de l'être, et notamment les grains, en vue du paiement du droit de tonlieu (3).

de Nancy : « La Kaffouse, c'est ainsi qu'on nomme la Doüane en Lorraine, est dans la Ville-Neuve... » (Durival, *Mémoire sur la Lorrraine*, art. Nancy.)

La Cafouse de Saint-Nicolas-de-Port était particulièrement connue.

(1) Archives municipales de Saint-Mihiel, HH[1], 14, 168.

(2) A cette époque rue sur Meuse (ancienne rue de la Blaverie, rue du Saulcy actuelle).

(3) « Le Droit de Tonlieu, dit Dom de l'Isle, appelé autrement « *toute et grosse vente* », avait d'abord appartenu au seul abbé Manegaud et à ses Religieux dans la ville de Saint-Mihiel. Mais le dessein qu'ils eurent de rendre plus célèbre le marché de cette ville par le débit du sel leur fit faire un accord avec le jeune Renaud ou Renaud II, sous la condition que, si ce prince voulait se trouver à Saint-Mihiel un des huit jours qui précèdent la fête de Saint-Michel, il pourrait, après en avoir conféré avec l'abbé, ses Religieux et les personnes de probité, laisser le droit de Tonlieu dans sa cour ou dans la Chambre de l'Abbé, mais seulement à un Fermier, qui fut de la même Ville, à

De 1752 à 1809, nous ne voyons aucun événement se rattachant à l'histoire de la Halle :

« Le 1er avril 1809, pendant la nuit, dit Dumont, un incendie violent dévora la partie construite en écuries où 45 chevaux périrent. Les temps de guerre qui suivirent ne permirent qu'une reconstruction médiocre et, en 1816, la continuation des calamités engagea la ville à céder au département de la guerre cette portion des Halles, à charge de la convertir en écurie pour 150 che-

charge que le Prévôt de l'Abbé percevroit d'abord six livres des Fermiers et deux livres du Prince ; tout ce qui excedoit devoit appartenir au Prince, à la réserve du droit des Officiers.

« Ce droit, qui subsiste encore aujourd'hui, consiste à percevoir quelque chose sur tout ce qui se vend à la Halle. » (Dom de l'Isle, *op. cit.* pp. 118 et suiv.).

Les habitants de Saint-Mihiel ne se soumettaient pas sans peine au paiement de ce droit et cherchaient à s'y soustraire par tous les moyens, ainsi qu'en témoignent les Ordonnances, Arrêts et Sentences concernant les droits de tonlieu, grosse vente, hallage, poids et balance de Saint-Mihiel.

Charles III, dans son Ordonnance du 11 mars 1605, fait défense aux « Manans et Habitants et Bourgeois dudit S. Mihiel... d'avoir en leurs maisons poids pesans plus de *douze à quinze livres*, ajustés par les Officiers qui en ont la charge et le pouvoir, à peine de l'amende de dix francs et confiscation des denrées et marchandises qui se trouvent avoir autrement été pesées en leurs dites maisons ». — La même ordonnance enjoint aux habitants, « et sous lesdites peines, d'envoyer peser toutes leursdites marchandises aux *poids et balances publiques*, même de porter au coffre dudit poids public tous autres poids et balances qu'ils ont en leursdites maisons excedans lesdites *douze à quinze livres.* » (D'après Dom de l'Isle, *op. cit.*, Preuves, p. 484 et suiv.)

Henri II, dans son Ordonnance du 1er avril 1621, déclare les habitants exempts des droits de tonlieu dus « pour les grains qu'ils pourront montrer procéder de leur crû, concrû, fermes ou admodiations tant seulement, ou pour leur provision annale, et non pour ceux qu'ils achepteront aux Villages outre ladite quantité nécessaire pour leur entretien et fourniture annale, pour lesquels ils seront tenus et obligez d'acquitter actuellement et de fait le droit de ladite vente et hallage, soit que lesdits grains soient conduits par eux mêmes ou qu'ils les fassent charroyer par un autre ». (D'après Dom de l'Isle, *op. cit.*, Preuves, p. 486 et suiv.)

L'Ordonnance de M. de Villarceaux, « Conseiller d'État du Roy, Intendant de la Justice et des Finances ez Duchez de Lorraine et Barrois », en date du 28 mars 1639, et publiée « *sur la Croix dudit S. Mihiel* » nous

vaux, afin d'aider au casernement et de diminuer la charge des habitants. Depuis, les casernes ayant été presque suffisantes, l'administration de la guerre installa en cet endroit la *manutention* à son usage, sans que la ville y ait fait opposition, d'où il résulta que souvent elle n'eut pas un régiment complet, faute de pouvoir en loger tous les chevaux (1). »

Pendant les premiers temps de l'occupation allemande, le régiment prussien qui faisait usage de la manutention obtura, au moyen de maçonnerie, deux arcades, situées vers la place de la Halle, afin d'y établir quatre fours. Ce travail fut démoli plus tard par les Français.

La construction de la manutention, qui supprima la presque totalité des arcades du côté Ouest, fut exécutée au détriment de la cour de la Halle, cour sur laquelle empiètent encore aujourd'hui les bâtiments militaires.

Le côté Ouest de la Halle se trouva ainsi singulièrement défiguré et il ne subsista que trois arcades, obturées en partie, mais dont les arcatures sont encore visibles.

Toutefois, jusqu'en 1902, la Halle, ainsi diminuée, n'avait cessé de servir de marché à la ville. Monument d'une espèce aujourd'hui fort rare, elle excitait la curiosité des étrangers, qui la visitaient avec intérêt. C'est ainsi qu'en avril 1901, lors du Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy, M. Léon Germain, Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, chargé de diriger une excursion à Saint-Mihiel, eut l'heureuse inspiration de

révèle qu'à cette époque les bourgeois de Saint-Mihiel vendaient contre défense des grains sous la Halle même.

Mentionnons encore les Sentences et Arrêts suivants :

Arrêt du Parlement de Metz du 18 janvier 1640. — Sentence du Bailliage de Saint-Mihiel du 17 juin 1651. — Sentence de M. de Vaubourg (Intendant de Lorraine) du 22 juin 1696. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Bar du 13 février 1715. (Voir Dom de l'Isle, *op. cit.*, Preuves, p. 484 à 499.)

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 193.

guider sous les vieilles arcades, épargnées par trois siècles, les congressistes, assez étonnés, pour la plupart, qu'on pût trouver encore, à notre époque, un de ces marchés primitifs, entièrement bâtis de pierre.

La Halle, pourtant, devait bientôt disparaître en presque totalité. L'année suivante, en 1902, la municipalité de Saint-Mihiel, ayant vôté la construction d'un *marché couvert* sur la place du Manège, mit en vente le terrain situé sous les arcades subsistantes et sous les deux entrées de la rue du Saulcy et de la rue Fruitière.

Tous les propriétaires des maisons sises du côté Est achetèrent les portions attenantes à leurs immeubles, qu'ils eurent ainsi le droit d'agrandir en prolongeant les rez-de-chaussée jusqu'aux arcades. Les arcades du côté Est disparurent de la sorte. Les deux entrées de la rue du Saulcy et de la rue Fruitière furent également rachetées par les propriétaires voisins et disparurent aussi.

A l'heure actuelle, il reste donc bien peu de ce monument qui eut jadis tant d'importance et fut durant trois siècles le centre commercial de la cité.

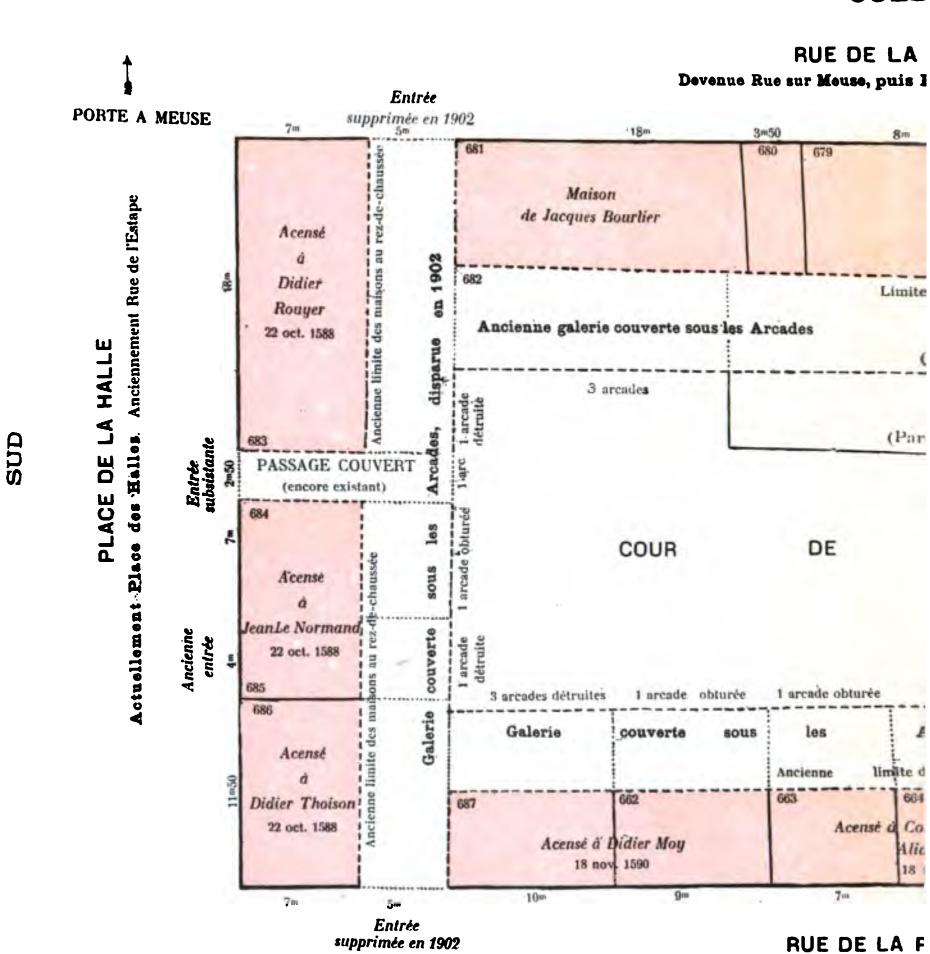
Toutefois, indépendamment des arcades ou vestiges d'arcades actuellement existants, certains indices peuvent encore attirer l'attention et faire revivre le passé : c'est, tout d'abord, cette cour intérieure, toujours ouverte au public par deux entrées, celle de la place de la Halle et celle de la place du Manège. Cette cour, actuellement sans dénomination officielle, recevra sans doute un jour le nom qui lui convient, à l'exclusion de tout autre, celui de *Cour de la Halle*. La place des Halles, qui borde au Sud le quadrilatère de la Halle, contribue encore à perpétuer le souvenir du vieux marché. Là se trouvait primitivement la *rue de l'Estape ;* puis la place s'est créée et a reçu le nom de place de la Halle (et non des Halles), nom qu'elle eût dû conserver. La rue *Fruitière*, qui borde la Halle à l'Est et dont le nom a été défiguré, s'appe-

lait autrefois rue de la *Fruiterie* ou de la *Fruitière*. Quant à la rue du Saulcy, qui borde la Halle à l'ouest, elle se nommait primitivement rue de la *Blaverie* ou de la *Blavière*. Aujourd'hui, plus que jamais, il y aurait intérêt à rendre à ces deux dernières rues leurs noms anciens, plus significatifs et plus intéressants que les noms actuels.

Seule, la place du Manège, qui bordait la Halle au Nord, n'a jamais eu de nom se rapportant à la Halle ; mais, ayant donné naissance à deux nouvelles rues, la rue du Manège, au sud, et la rue du Marché, au nord, depuis la construction du marché couvert, elle forme avec la place des Halles une opposition piquante et bien suggestive.

PLAN DE LA HALL

indiquant les Transformations sub



LE DE SAINT-MIHIEL

ubies par cet Édifice de 1588 à 1902

IEST

LABLAVERIE

ruis lue du Sauloy, (nom actuel)

RUE DU BOURREAU

Ancienne entrée

8m 7m 3m 7m 10m 8m 5m

678 677 676 675 674 673

Acensé à Thiébaut de Puligny 24 oct. 1592

Arcades sous les couverte

limites des maisons

MANUTENTION

(Anciennes écuries de la Ville)

8 arcades détruites

MANUTENTION

(Partie prise sur la cour de la Halle)

1 arcade détruite

672

1 arcade intacte

PASSAGE COUVERT (encore existant)

Entrée subsistante

10m.

LA HALLE

671

LA VILLE

670

1 arcade détruite

galerie

5m

1 arc détruite

ANCIEN PASSAGE PUBLIC (Auj. privé)

669

Ancienne entrée

PLACE DU MANÈGE

Actuellement Place du Marché

NORD

2 arcades détruites

1 arcade ½ détruite

2 arcades ½ détruites

1 arcade ½ détruite

Arcades, disparue en 1902

ite de maisons au rez-de-chaussée

664 665 666 667 668 669

Ancienne

12m

Colin le Tonnelier alias Grave 18 nov. 1590

Acensé à Berger dit le Gauche 18 oct. 1590

12m 4m50 4m50 8m 1m50 12m

Ancienne entrée

FRUITERIE

Rue Fruitière

PORTE A VERDUN

ST

Imp. Albert Barbier, Nancy

LE BUTIN DE NANCY

(5 janvier 1477)

Étude d'histoire et d'archéologie

PAR

PIERRE BOYÉ

AVANT-PROPOS

Lorsque, le 5 janvier 1477, vint s'abattre, aux bords glacés de l'étang Saint-Jean, Charles le Téméraire et sa fortune, à deux étapes fatales le prince avait abandonné à l'ennemi d'immenses trésors. Néanmoins, des biens considérables devaient encore être réunis, sous Nancy, dans le camp de celui que Commines nous montre maître du « plus riche pays de la crestienté », héritier des « plus grands meubles de bagues, vaisselle, livres et linge, que l'on eust sceu trouver ès trois plus grandes maisons (1) ». Dans ce camp, le fastueux guerrier n'avait-il pas reçu avec magnificence les ambassadeurs du pape, de l'empereur et de Louis XI ; là, sept jours plus tôt, Alphonse V de Portugal, son cousin, n'avait-il pas été traité avec une pompe toute royale ?

Pour le butin conquis par les Suisses à Morat et surtout pour celui de Grandson, les renseignements ne font pas

(1) *Mémoires*. Édit. B. de Mandrot, t. I (1901), p. 338.

défaut (1). Plusieurs sont de premier ordre. Témoins authentiques de ces pillages fabuleux, nombre d'objets ont été conservés. Sur le butin de Nancy, au contraire, on n'a que de brèves et vagues indications. Les pièces que l'on prétend en subsister sont des plus rares. En réalité, quelques-unes, à peine, peuvent être sérieusement identifiées. Un écrivain autorisé signale, dans des pages élégantes, les souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy (2). Nous voudrions, dans ce travail, attirer l'attention sur les derniers vestiges des dépouilles que se partagèrent les vainqueurs. Chemin faisant, l'occasion s'offrira de produire, dans un ordre d'idées plus large, tels documents jusqu'ici négligés des auteurs lorrains ; de relever telles erreurs de détail échappées aux historiens de la fameuse journée (3).

(1) Nous indiquons plus loin un certain nombre de documents et de travaux relatifs à cette question.

(2) Albert Collignon, *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy*. Nancy, 1894, in-8°. — Id., *Notes sur les monuments, l'iconographie et les légendes de la bataille de Nancy* (1477). Nancy, 1899, in-8°.

(3) Nous supposons les principales phases de l'action connues du lecteur, et le renvoyons, d'une façon générale, aux remarquables pages que, dans le 1er volume de son *Histoire de Nancy*, M. Ch. Pfister, qui donne également une bibliographie très complète du sujet, a consacrées (pp. 385 et ss.) à la lutte entre René II et Charles le Téméraire. Sauf avis contraire, lorsque nous citons cet ouvrage, il s'agit de l'édition de 1902 (Nancy, Berger-Levrault, in-8°).

CHAPITRE PREMIER

La déroute bourguignonne. — Pillage immédiat du camp par les Nancéiens et des alliés. — Les Suisses y passent la nuit. — Annonce de la victoire; lettre des soldats de Soleure. — Déception première. — L'ennemi n'a rien sauvé. — Second pillage par les Nancéiens. — Importance probable du butin. — Le témoignage des capitaines bâlois. — Trop brefs renseignements des chroniques suisses. — Silence des autres relations. — Le partage. — Générosité de René II. — Dépouilles et drapeaux. — Le matériel de guerre. — Négociations à son sujet. — René rachète toute l'artillerie. — Lacune des archives lorraines. — Quote-part des combattants de Bienne.

Aussitôt que, Charles tombé, l'armée du Téméraire en déroute eût entraîné dans sa course folle le détachement qui gardait Nancy, les portes de la ville s'étaient ouvertes. La garnison se précipite et donne la chasse aux fugitifs. Heureux de la délivrance, les habitants franchissent aussi les murailles ; beaucoup, sans même songer à se parer de la croix de Lorraine, imprudence qui coûte la vie à certains. L'ennemi n'a pas disparu de l'horizon, que les assiégés ont envahi son camp. Or, les vivres ne sont pas l'unique but des recherches de ces affamés : « Mena Daguerre et Gracien son frère et tous les altres en airmes estoient, saillirent dehors tous embastonnés, frappoient et chargeoient sur ceux que demeuré avoient, et tout ce que de bagues des Bourguignons que treuver pouvoient, dedans Nancey les adportoient (1) ».

Les soldats alliés ne devaient pas être moins impatients. D'aucuns restèrent intentionnellement en arrière. A en

(1) *Chronique de Lorraine*. Edit. de l'abbé Marchal, au t. V du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, année 1859 ; v. p. 301.

croire le chroniqueur de Zurich, Edlibach, les quelques Suisses et Alsaciens tués devant Nancy n'auraient pas succombé sous les coups de l'adversaire, mais auraient été frappés par leurs compagnons d'armes, pour avoir commencé le pillage avant la fin du combat (1).

(1) Gerold Edlibach, *Chronik*. Edit. J.-Martin Usteri (t. IV des *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*), Zurich, 1847, in-4° ; p. 165. — Pfister, *op. cit.* (édit. de 1896, pp. 359-361), a donné le texte et la traduction du passage relatif à la bataille.

Selon Edlibach, encore, le nombre de ces morts n'aurait pas dépassé une trentaine ; et, d'après le récit d'un messager parti de Nancy le 6 au matin, les Suisses n'auraient pas eu plus de 10 hommes hors de combat. Ces chiffres sont sensiblement inférieurs à la réalité. Si, comme le déclaraient, le soir même de l'action, les soldats de Soleure, cette ville n'eut à déplorer chez les siens aucun deuil, aucune blessure, le 7 janvier Veltin de Neuenstein mentionnait 4 morts et 8 blessés dans les rangs des Bâlois. Il est vrai que, le même jour, deux autres chefs, ses concitoyens, prétendaient que, grâce à Dieu, ils n'avaient perdu personne. [On trouvera plus bas l'indication précise de ces documents.]

Les hommes d'Unterwalden semblent, en tout cas, avoir été les plus éprouvés. D'après la Chronique de Lienhard Wintersulger, les premières victimes des canons bourguignons furent 8 soldats de ce canton, tombés les uns à côté des autres (cf. Pfister, *op. cit.*, p. 707). Finalement sur 300, 25 d'entre eux, dont 22 de l'Obwalden (Sarnen) et 3 du Nidwalden (Stans), ne devaient pas revoir leur patrie. Ce fut, pour le premier district : Klaus Herrlig, Peter Rotzer, Hans Kyser, Peter Appenzeller, Hans Lagger, Ruodi Wys, Kaspar Russ, Hensli Wymann, Jost Schærer, Hans Fraber, Hans Kretz, Hans Rükli, Thoman Franz, Jenni Jordi, Peter Scheli, Uli Schnetzer, Klaus Lagger, Oswald Steinibach, Klaus Zimmermann, Hans Kretz, Hans Rubi et Klaus Duss; pour le second : Jakob Barmetler, Peter Humel et Hans Nœrserli. (Joseph Businger, *Die Geschichten des Volkes von Unterwalden ob und nid dem Wald*. Lucerne, 1827-1828, 2 vol. in-8° ; t. II, pp. 20-21.) Il nous a semblé juste de conserver au souvenir des Lorrains ces quelques noms, — les seuls retrouvés par les historiens suisses, — de montagnards morts pour la délivrance de Nancy et l'indépendance du Duché.

H. Lepage, dans ses *Commentaires sur la Chronique de Lorraine au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire* (insérés aux *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 2e série, t. I, année 1859, pp. 402 et ss.) et Pfister (*op. cit.*, pp. 458, 460, 464, 470, 488, note 11, et 703), nous ont rappelé les noms d'un certain nombre d'Alsaciens et de Suisses qui combattirent le 5 janvier 1477. On peut encore citer: parmi les Bâlois, le porte-étendard Hans Briefer et le maître de l'artillerie Henri Strübin ; parmi les soldats de Soleure : le capitaine Jacob Wiss, qu'il ne faut pas confondre avec Jacques Fesseler *dit* Wisse,

Cependant l'obscurité est venue. Les Nancéiens sont rentrés dans la place. Ils font bombance et mènent des rondes autour des feux de joie. Quant aux troupes suisses qui, après le massacre du pont de Bouxières, avaient regagné Saint-Nicolas, elles n'ont pu s'y procurer de denrées en suffisance. Elles opèrent donc demi-tour, occupent le parc désert, et y passent la nuit à festoyer, à dépouiller les morts et à défoncer les coffres (1).

capitaine de la garde et chambellan de René II ; le *venner* (ce mot a souvent le sens de *Fähner*, porte-étendard, mais il peut aussi indiquer un officier municipal ; quand il y a doute, nous nous abstenons de traduire) Hemmann Hagen, commissaire civil du gouvernement et futur schultheiss, les courriers Hemmann Zeiss, Meyenlufft et Hans Hütmacher ; pour le canton de Lucerne : Pierre de Hertenstein, fils de l'avoyer bien connu, le capitaine Pierre Kündig, le porte-étendard municipal Henri Tammann, Mangold Schoch, sénateur de Sursee. Avec le capitaine Elevi Jehanpiery, les soldats de Bienne avaient à leur tête Pierre Gœuffi et Pierre Wittenbach ; ceux de Fribourg, Rodolphe de Wuippens. Complétons aussi les données numériques fournies par Pfister (*op. cit.*, p. 458), en ajoutant que les gens de Soleure étaient 230 ; ceux de Schaffhouse, 250. (Archives et documents divers mentionnés plus loin. — *Basler Chroniken*, t. III, pp. 82, 95-98. — Kasimir Pfyffer, *Geschichte der Stadt und des Kantons Luzern*. Zurich, 1850-1852, 2 vol. in-8° ; t. I, p. 181. — C.-A. Blœsch, *Geschichte der Stadt Biel und ihres Panner-Gebietes*. Bienne, 1855-1856, 3 vol. in-8° ; t. I, pp. 307-308.)

Une intéressante liste, reproduite dans un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Berne, peut enfin donner une idée de la répartition territoriale des contingents suisses groupés sous une même bannière. Outre des habitants des villes et des principaux villages, combattirent sous Nancy des montagnards des hautes vallées les plus reculées. A Berne, par exemple, tandis que viennent s'enrôler des hommes de plusieurs villes amies, des mercenaires accourent du fond de l'Oberland : Landshut et son district fournit 7 soldats, Aarau 39, Aarbourg 16, Lenzbourg 82, Zofingen 61, Wangen 50, Büren 31, Burgdorf (Berthoud) 97, l'Emmenthal 54, Nidau 24, Aarberg 15, Erlach (Cerlier) 5, Neuveville 28, Zollikofen 63, Konolfingen 36, Brügg 94, Seftingen 26, Hasli 13, Sternenberg 16, Rœtelen 3, Thoune 41, Spiez 12, Unterseen (Interlaken) 43, Æschi et Frutigen 9, le Nieder Simmenthal 13, l'Ober Simmenthal 9. (*Mss. historiæ helveticæ*, série VIII, n° 43, fol. 36 v°.)

(1) « ... und kommen wieder in die wagenburg und legerten sich die nacht dar eyn und speissten sich darinnen. » Récit adressé de Zurich, par Georges Hochmut, aux bourgmestre et Conseil de Donau-

Déjà, bride abattue, des cavaliers galopent vers les Vosges. La grande nouvelle se propagera en Alsace et en Suisse avec une rapidité remarquable si l'on tient compte du siècle, de la saison, et de la chaîne de montagnes à franchir. La bataille a été livrée le dimanche, entre midi et deux heures. Le lundi, à huit heures du soir, le messager juré de Colmar arrivait dans cette cité (1), et il ressort de ses renseignements qu'il ne s'était pas mis en route immédiatement après l'action. Séance tenante, bourgmestre et conseillers recueilleront son récit, pour le transmettre dans diverses directions. Knebel a inséré dans son Journal la missive ainsi envoyée au magistrat de Bâle (2). Un texte presque identique, mais en italien, destiné à un personnage que les autorités de Colmar qualifient de *nostro amabile et volunteroso scudero*, se trouve aux Archives d'État de Milan (3). Les Bâlois apprirent de la sorte

wœrth, près d'Augsbourg, sa ville natale. Publié par Th. von Liebenau, sous le titre : *Ein Zürcher-Schlachtbericht über Nancy*, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, nouvelle série, t. VIII, Berne, 1898-1901, pp. 66-69. Pfister (*op. cit.*, pp. 513-514) en a donné la traduction. — Diebold Schilling, *Die Berner Chronik, 1468-1484*. Edit. Gustav Tobler, Berne, 1897-1901, 2 vol. in-8° ; t. II, p. 113, § 327 : « Das die von Bern und Eidgnossen in des herzogen leger und wagenburg zugen und darin gros gut darzu essen und trinken gnug funden. »

(1) Et non à midi, comme l'écrit Pfister, *op. cit.*, p. 471. Les deux lettres du magistrat de Colmar, que nous citons ci-dessous, sont formelles sur ce point.

(2) Jean Knebel, chanoine de la cathédrale de Bâle et notaire de l'Université, est l'auteur d'un *Diarium* allant de 1473 à 1479. Un résumé, en langue allemande, en avait d'abord été publié : *Chronik des Kaplans Johannes Knebel aus den Zeiten des Burgunderkriegs*. Bâle, 1851-1855, 2 vol. in-8°. Depuis, G. Vischer et H. Boos en ont donné une édition très soignée : *Johannis Knebel capellani ecclesiæ basiliensis Diarium*, dans les *Basler Chroniken*, t. II et III, Leipzig, 1880-1887, in-8°. — V. *Basler Chroniken*, t. III, p. 91.

(3) Dans une section où l'on ne s'attendrait guère à rencontrer un document de ce genre : *Puissances étrangères ; Venise*. Cette lettre a été découverte par Emile Motta, qui l'a publiée : *Un documento per la battaglia di Nancy (1477)*, dans le *Bolletino storico della Svizzera italiana*, t. X, année 1888, Bellinzona ; pp. 191-192. — L'historien suisse commet à cette occasion une étrange confusion. La lettre, *scripta et*

l'événement le mardi. On ne l'ignorait plus à Soleure le mercredi. Chaque canton allait d'ailleurs avoir confirmation du succès par des compatriotes, accourus directement sur l'ordre des capitaines. Plus habiles à brandir l'épée qu'à tenir la plume, peu de ces braves semblent avoir pris le temps de rédiger un rapport. Le sénat de Colmar n'avait reçu qu'une relation orale. Aucune missive ne fut confiée au soldat qui, parti de Nancy le lundi matin, arriva à Zurich le jeudi dans la soirée (1).

Mais une lettre, tout au moins (2), a été écrite le 5 janvier et sur le théâtre de la lutte. C'est celle qu'un des combat-

giorno de li tre Re ad viij hore presso mezodi, est signée : *Maistro et consigliero de Columbier*, tout comme la lettre allemande, destinée à Bâle et *geben an der heiligen dryer kungen tag in der achtesten stund noch mittag*, portait en souscription : *Meister und rate zu Kolmar*. On sait que *Columbier* est l'ancienne forme romane de Colmar. « Lesdicts capitaines que plusieurs estoient.... de Strozbourg, de Sélestat, de Tanne et de *Columbiers* », lit-on notamment dans la *Chronique de Lorraine* (cf. édit. Marchal, p. 297). Un étranger était certes en droit d'ignorer cette identification, encore qu'il l'eût soupçonnée s'il avait eu soin de rapprocher le texte italien du texte transmis par Knebel qui, d'ailleurs, désigne les habitants de Colmar sous le nom de *Columbarienses*. Mais, à défaut de cet éclaircissement, l'éditeur suppose que la missive est datée de Colombier, une petite localité des environs de Neuchâtel, et que le destinataire, ce *nostro amabile et volunteroso scudero*, n'est autre que le seigneur de l'endroit, le bailli Antoine de Colombier, plus tard gouverneur général du comté de Neuchâtel. (V. sur ce personnage *Basler Chroniken*, t. III, p. 29.) L'explication eût été d'un esprit sagace, sans une impossibilité évidente. Comment Motta n'a-t-il pas songé qu'en moins de trente heures, la nouvelle de la bataille de Nancy n'avait pu parvenir sur les bords du lac de Neuchâtel !

(1) Hochmut, *loc. cit.*

(2) Pfister (*op. cit.*, p. 471) parle de « deux récits envoyés le jour même de la bataille, à Bâle, par des soldats suisses », et insérés dans le *Diarium* de Knebel. En réalité, ces deux lettres des capitaines bâlois sont, non du dimanche 5, mais du mardi 7. L'une a été expédiée, nous dit Knebel : *feria tercia ante festum sancti Erhardi*. L'autre est très exactement datée : *zu Lienstat* (Lunéville) *uff zinstag noch der heiligen dryen Kungin tag, noch mittag*. (Cf. *Basler Kroniken*, t. III, pp. 95 et 98.) — Pas plus que la lettre du magistrat de Colmar, celles-ci ne subsistent aux Archives de Bâle. Les Archives d'Etat des cantons de Berne et de Fribourg ne renferment aucune pièce missive relative à la bataille de Nancy.

tants de Soleure traçait pour les membres de l'aristocratique Conseil de cette ville. La traduction peut ainsi s'en lire :

« Pieux, prévoyants, honnêtes, sages, très gracieux et chers Seigneurs, puissent en tout temps notre dévouement, notre soumission et notre bonne volonté être aux ordres de Vos Seigneuries. Gracieux et très chers Messieurs, je fais savoir à Vos Seigneuries qu'au nom de Dieu nous avons dimanche, à midi, attaqué le duc de Bourgogne devant Nancy, hors de son camp. Alors, il est venu à notre rencontre avec de grandes forces, infanterie et cavalerie, et, passant devant Nancy, nous l'avons pourchassé en aval bien une grande lieue de chemin, devant une petite ville et un couvent nommé *Lifeltingen* (1), et nous lui avons tué un nombre considérable d'hommes. Toutefois, on ne peut encore en savoir le nombre. Il n'avait pas grand bien dans son camp, et l'on dit qu'il l'avait fait emporter pendant la nuit ; et maintenant un corps de cavaliers court après (2). Là sont aussi restées de grandes bombardes et une certaine quantité de serpentines (3). Par la grâce de Dieu, il n'est

(1) L'indentification ne laisse guère place au doute. Le bourg est Champigneulles ; le couvent, l'abbaye de Bouxières. Nous ne pensons pas, en effet, que l'on puisse proposer Lay-Saint-Christophe et son prieuré. Que le soldat de Soleure, ignorant le français, ait transformé *Champigneulles* en *Lifelligen*, il n'y a pas lieu de trop s'en étonner. Dans le récit de Hochmut, ne doit-on pas voir en *Landthsuts*, soit Laneuveville, comme l'a conjecturé Liebenau, soit plutôt une corruption de Nancy, comme le propose Pfister (*op. cit.* p. 513) ? Au cours de nos recherches, n'avons-nous pas trouvé ce même nom de Nancy dénaturé par les Suisses en *Nanson* et même *Nason ?*

(2) Ce détail et ceux qui suivent, permettent de dater la lettre avec une certaine précision. La poursuite n'est pas terminée ; or, on sait que « dura la chasse jusques à deux heures en la nuict... » (Molinet, *Chroniques* ; édit. Buchon, t. I, p. 223.) D'autre part, le gros de l'armée suisse semble être déjà revenu de Saint-Nicolas vers Nancy.

(3) Le terme de *Schlangenbüchsen*, employé dans les documents suisses, peut indifféremment signifier deux sortes de bouches à feu : les couleuvrines et les serpentines. Il semble, toutefois, qu'il s'agisse plutôt ici de *serpentines*, à en juger par ce que l'on a conservé, sur les bords du lac de Bienne, de l'artillerie du Téméraire, et à tenir compte

resté, de notre côté, que peu de blessés et de morts, et en particulier de votre ville de Soleure absolument personne. Je ne puis encore vous écrire en rien ce que l'on entreprendra ; mais de ce qui sera entrepris, je ne vous laisserai rien ignorer. On parle aussi de quelques troupes que le roi lui aurait envoyé sous les yeux (1)... Votre capitaine s'est noblement et loyalement comporté. Il a tenu ses hommes en bon ordre, et ils lui ont aussi obéi. »

Puis, pour signature collective à ce hâtif billet, où, dans le texte même, les phrases heurtées, l'incorrection qui

de l'emploi presque exclusif de ce mot dans les relations contemporaines en langue française, à propos des journées de Grandson et de Morat (*Chroniques* de Molinet, *Chronique de Lorraine*, etc.). V. aussi sur ce point : A. Quiquerez, *Notice sur l'artillerie conquise par les habitants de la Neuveville aux batailles de Grandson et de Morat en 1476*, dans les *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, t. VI, année 1854-1855, Porrentruy ; pp. 81-94. — Garnier, *L'artillerie des ducs de Bourgogne*, d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or, dans l'*Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, année 1881.

(1) Thomas Basin (*Histoire de Charles VII et de Louis XI*, édit. J. Quicherat, *Soc. hist. de Fr.*, t. II, p. 413) parle de plus de 1,500 lances que le roi tenait sur les confins des Duchés. Ces hommes, nous apprend-il, étaient vêtus comme des Allemands et des Suisses : « ... et ibi, circa Lotharingiæ fines constituti, quasi rerum eventum, quæ circa Burgundiones provenirent, explorare atque auspicari videbantur. » A Bar, le sire de Craon, lieutenant de Louis XI, observait attentivement les événements pour en rendre compte à son maître. Plus à l'est encore, à quelques lieues à peine de Nancy, un détachement français s'était même avancé, et c'est évidemment à celui-ci que font allusion les combattants de Soleure. D'après Molinet (v. t. I, p. 228) les gens du Téméraire, le dissuadant de s'entêter dans son projet, l'auraient averti « que le seigneur de la Trimouille, ensemble plusieurs capitaines, accompaigné de six cents lances françoises, estaient logés auprès de Toul, pour eulx joindre avec les Lorrains, afin de le combattre. » Commines (édit. B. de Mandrot, t. I, p. 386) nous montre également les conseillers du duc de Bourgogne attirant son attention sur « l'armée du roy logée près de luy ».

Le passage suivant de la lettre est peu clair. Il y est question, semble-t-il, de Louis XI et de son attitude ambiguë. Le sens précis en ayant échappé aux érudits les mieux familiarisés avec les vieux dialectes suisses, érudits qui, sur notre demande, ont bien voulu l'étudier, nous renvoyons au texte lui-même, donné ci-dessous, plutôt que de risquer une traduction erronée.

confine parfois à l'obscurité, marquent la fièvre et l'inexpérience du soudard improvisé secrétaire :

« Les chefs et le porte-étendard actuellement sur le champ de bataille devant Nancy, vos dévoués. »

Ce bulletin de victoire nous a été conservé en original. A Soleure, on peut encore déchiffrer le vénérable pli, extérieurement tout noirci et maculé. Unique en son genre, le document est resté ignoré des historiens lorrains. Il importait de lui rendre la notoriété qu'il mérite (1).

(1) Archives d'Etat du canton de Soleure, *Denkwürdige Sachen*, reg. V, pièce n° 62. Lettre publiée, mais avec fautes de lecture, par J.-J. Amiet, à la suite de son travail : *Die Burgunderfahnen des Solothurner Zeughauses ; Beiträge zur Geschichte der Burgunderkriege.* Soleure, 1868, in-8° ; pp. 82-83, pièce n° 21. — En voici la copie soigneusement collationnée sur l'original, qui ne comporte aucune ponctuation :

« Fromen fursichtigen ersamen vnd wisen sundren gnedigen lieben Heren vnser gehorsam vnder tenig willig dienst Sig eweren gnaden alle tzit bereit gnedigen lieben lieben Heren. Ich tun eweren gnaden ze wissen Das wier in dem namen gotes vff Suntag un der zwelften stund hand den Hertzogen vō burgund an geriffen for nanse vssentalb sinen leger dan er vns engegen ist getzogen mit einer grossen macht mit fuslutten vnd ze ross vnd hand in fur nanse abhin geiagt vol ein grosse mil wegs fur ein stetli vnd kloster genampt lifeltingen vnd hand im ein merklich zal luttz da by erschlagē doch mag man noch die zal wissen. Er hat och in dem leger luttzel gutz gehebt und seit man er hab ess vff der nacht enweg geffertiget ôn ist och ein reisiger zwig fer nach gestrichē. Da sind och gross Hobwischsen vnd etwa mengy schlangen bwischen beliben. Es ist och vō den gnaden gotes vff vnser siten wenig lutten wnt noch tod beliben vnd Sunder bar von ewer stat vō solotur gantz niemant beliben. Och kan vich noch keiner leg furnen schriben was mā furer wirt furnemē wil och vich nutt vnferkunt nut lasen. Mā seit och wie im der kunig etlich folk vnder ogen habe geschikt wer den wer fast gut and brecht fil er und gut doch weis mā kein eigenschafft da von. Ewer hobt mā hat sich och erlich vnd redlich getragen vnd hat das folk im guter ornug und sind in och gehorsam.

Hoblwtt vnd fener itz in feld vor nanse
ewer willigen. »

Au dos, en suscription :

« Dem fromen fürsichtigen wisen schulthessen und
rat zu solotur minen sondern gnedigen lieben Heren. »

Pour ce qui est plus spécialement de notre sujet, un passage de cette lettre est à souligner. L'impression première des soldats suisses, après la bataille, fut une déception. Le matériel de guerre est jugé suffisant. Quant aux autres dépouilles, ces hommes blasés par les trouvailles de Grandson et de Morat, ne peuvent s'imaginer qu'elles représentent l'ensemble des bagages que le Téméraire traînait à sa suite. Le duc est soupçonné d'avoir fait, la veille, conduire le reste en lieu sûr. La chasse implacable donnée aux Bourguignons sur les hauteurs d'Amance et sur la route de Metz, s'explique en partie par le souci de se saisir de ces richesses.

Non, l'ennemi n'avait rien sauvé. Les recherches opérées dans le camp, durant la nuit, permirent aux Suisses de s'en rendre compte ; et leurs compatriotes en furent sans retard avisés. A la date du 7, Knebel était déjà à même de mentionner cette circonstance dans son Journal ; le contentement qu'il en éprouve est visible (1). Georges Hochmut, clerc de la chancellerie de Zurich, résumant, le 11 janvier, les dires du messager dépêché à ses concitoyens, écrit : « Les nôtres ont trouvé dans le parc huit très bonnes serpentines, deux très grosses bombardes et beaucoup d'autres arquebuses à char, à crocs et à main. Les Bourguignons ont laissé derrière eux tout ce qu'ils possédaient, sauf le corps, du moins ceux qui ont pu fuir (2). »

Au moment où le porteur de ces nouvelles quittait la scène lugubre, le pillage continuait, plus actif. Suisses et Alsaciens, en effet, ne sont plus seuls à l'âpre besogne. Dès qu'au jour levant ils en ont eu licence, les Nancéiens, pour la seconde fois, se sont rués à la curée : « Tantost le len-

(1) On lui a annoncé la défaite du Téméraire, « et perderet omnem substanciam quam habebat in suis castris ». Un peu plus loin, il le répète, «... et perdidit omnia, que habebat in castris, nil omnino deportavit. » (*Basler Chroniken*, t. III, pp. 90 et 93.)

(2) Edit. Liebenau, p. 68 ; traduction Pfister, *loc. cit.*

demain au matin que les portes furent ouvertes, tout le monde saillist de la ville pour aller au camp achapter pain et autres vivres, dont il y en avoit assez que l'on avoit amené après ladicte armée, et puis coururent après les biens, ustensilles et bagages que lesdictz Bourguignons avoient laissez en leurs tentes, portant tout à la ville à grand joie, ainsi que font gens qui courent à la proie de leurs ennemis (1). »

Cette proie, quoiqu'on en ait pensé tout d'abord, était loin d'être négligeable. A l'examen, les plus difficiles vont s'avouer satisfaits (2). Le menu butin — *luttzel gutz*, — dont les gens de Soleure n'avaient pas parlé sans un léger dédain, devient une aubaine excellente — *grosz gut*. Le campement, ou du moins ce qu'en a épargné l'incendie allumée le matin même de l'action, au cours d'une sortie, par les torches des assiégés (3), est entièrement passé aux mains des vainqueurs. Il se compose encore de nombreuses et de vastes tentes. Lorsque, quelques heures plus tard, l'armée suisse s'éloigne définitivement, on a déjà reconnu, parmi les bouches à feu : trois grosses bombardes et cinquante-huit couleuvrines ou serpentines. Dans leurs lettres écrites, le 7, au magistrat de Bâle, les capitaines

(1) Jean Lud, *Dialogue*. Edit. H. Lepage, au *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. III, année 1854, pp. 149-194 ; v. p. 183.

(2) Cf. E. May de Romainmotier, *Histoire militaire de la Suisse, et celle des Suisses dans les différens services de l'Europe*. Lausanne, 1788, 8 vol. in-8° ; t. IV, p. 22.

(3) Pierre de Blarru exagère le dégât, quand il nous montre Charles qui, tournant les yeux vers Nancy :

....torrida flammis
Castra sua et quicquid rerum, jam pauper, haberet,
Contemplatur.
(*Nancéide*, liv. VI, vers 252 et ss.)

C'est à tort, aussi, que Barante parle d'un second incendie allumé, quelques heures plus tard, par la garnison délivrée, et qui aurait achevé de consumer le camp. (Cf. *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 1364-1477*. Edit. de Paris, 1839 ; t. X, pp. 421 et 429.)

Valentin de Neuenstein et Bernard Schilling insistent sur la valeur de cette prise (1).

Tels sont les renseignements fournis depuis la Lorraine par des combattants suisses. Ils ont cet intérêt d'être de la première heure. Toutefois, leur concision, bien naturelle, contente mal la curiosité. On aime à croire que, mieux informés par la suite et ayant tout loisir, les chroniqueurs contemporains seront plus complaisants dans leur énumération. Pourtant, à les interroger, on ne s'instruit guère davantage. L'un d'eux, Petermann Etterlin, greffier de Lucerne, assistait à la bataille. Il se contente de nous montrer les Bourguignons abandonnant: « leurs canons, leur argent, leur or, leurs habits, leurs bijoux et leur plus grand trésor, leur seigneur Charles de Bourgogne (2). » Diebold Schilling, de Berne, qui, attaché à la chancellerie de cette ville, a pu questionner des témoins oculaires et recourir aux documents officiels, ne nous offre qu'une paraphrase de ce que nous savions déjà. On prit au Téméraire et aux siens : « tout leur or, argent, habits, vêtements de soie, chevaux, harnachements et autres biens, et aussi beaucoup de bannières principales et de cornettes qu'ils durent laisser derrière eux par grand'peur et nécessité. » Pour l'artillerie, Schilling est plus précis. Il men-

(1) « *Item*, in der wagenburg vast grosz gut gewonnen, vil grosser höbtbüchsen und uber die zal vil schlangenbüchsen. Sin gezelt und alles, so er do hatt, do hinder gelossen », écrit Valentin de Neuenstein. — Presque simultanément, de Lunéville, Bernard Schilling et Hans Briefer expliquaient : « .. die wir abgewonnen habend, sind in der zal 58 schlangen-buchsen und dry grosz höbtbuchsen, und vil grosser zelt und alles das, das er verlossen hat. » (Cf. *Basler Chroniken*, t. III, pp. 94-95, 98.)

(2) *Kronica von der loblichen Eidgenoschaft*... Edit. J.-J. Sprengen, Bâle, 1752, in-4° ; p. 216. Pfister (*op. cit.*, édit. de 1896, pp. 355-359) a donné le texte et la traduction des pages concernant la bataille du 5 janvier. — Un compatriote d'Etterlin, Diebold Schilling, de Lucerne, qui, âgé seulement de dix-sept ans, avait combattu à ses côtés sous Nancy, remania et continua cette chronique. Son manuscrit a été publié par Fr. Schiffmann : *Diebold Schilling's des Lucerners Schweizer-Chronik*. Lucerne, 1862, in-4° ; v. p. 91.

tionne : « cent trois canons, deux grandes bombardes, six canons d'où l'on tire des pierres plus grosses que la tête d'un homme. Les autres pièces, ajoute-t-il, étaient des pierriers et des couleuvrines (1). » Trop laconique pour le reste du butin, Gerold Edlibach prétend que l'on conquit jusqu'à soixante-cinq serpentines ou couleuvrines, trois gros canons et environ cent canons à crochets (2). Dans ce manque de concordance, il est impossible de s'arrêter à un total rigoureux. Il paraît, en tout cas, que le recensement effectué le lendemain de la bataille, n'était qu'approximatif, et que le chiffre annoncé par les capitaines bâlois se trouvait inférieur à la réalité.

Si sommaires soient-elles, il faut s'applaudir de ces indications. Plus encore que les précédentes, la Chronique anonyme des guerres de Bourgogne est sobre de détails (3); et celle du sénateur fribourgeois Hans Fries, d'une sécheresse décevante (4). Poursuivre notre enquête par les relations alsaciennes, bourguignonnes, françaises ou lorraines, c'est aboutir à un résultat constamment négatif. Le poème de Hans Erhart Tusch, paru à Strasbourg l'année de la bataille (5), ne fait pas allusion au butin. Après la mort tragique de leur souverain, les chroniqueurs bourguignons auraient eu mauvaise grâce à s'appesantir

(1) *Die Berner Chronik*, édit. cit., t. II, p. 113. Trad. Pfister (*op. cit.*, pp. 517-518), mais modifiée d'après les différences de texte qu'offre la récente édition de G. Tobler comparée à l'édition de 1743 : *Beschreibung der Burgundischen Kriege*. Berne, 1743, in-fol.

(2) *Chronik ;* édit. cit., p. 165.

(3) « Sy hand in der wagenburg vast grosz gut gewonnen, namlich vil grosser houptbüchsen und über die zal vil schlangenbüchsen, und alle sin zelt. » (*Die anonyme Chronik der Burgunderkriege, 1473-1479*. Edit. Aug. Bernoulli, dans les *Basler Chroniken*, t. V, Leipzig, 1895, in-8°, pp. 501 et ss. ; v. p. 525.)

(4) « Also wart aber gross gut gewunnen und gross ere ingeleit. » (Hans Fries, *Chronik*. Edit. Albert Büchi, d'après le manuscrit de l'évêché de Fribourg, à la suite de la Chronique bernoise de Schilling, édit. Tobler, t. II, pp. 393 et ss. ; v. p. 420.)

(5) Cf. Pfister, *op. cit.*, pp. 472, 518-522.

sur des pertes matérielles. Spectateur de la débacle, Olivier de la Marche le comprit, et Jean Molinet qui, lui aussi peut-être, participait à l'expédition, quoiqu'on ne puisse l'affirmer, Molinet dont le témoignage pour Grandson est précieux, garde à son tour le silence. Nous ne sommes pas plus heureux en consultant la *Desconfiture de monseigneur de Bourgogne,* ce récit presque simultané de l'événement (1). Pareille lacune chez Philippe de Commines, qui s'étend avec complaisance sur les « biens infinis » dont, le 2 mars 1476, s'étaient enrichis « ces pauvres gens de Suisses » (2). Ni la *Vraye déclaration du fait et conduite de la bataille de Nancy*, dictée par René II à son secrétaire, Chrétien de Châtenoy, pour servir de thème à la *Nancéide* (3), ni le *Dialogue* de Jean Lud, composé par un autre familier du prince, ni la *Chronique de Lorraine*, écrite par un combattant dont la personnalité échappe, et qui, opposition singulière, consacre quelques lignes aux trophées de Morat, ne nous sont, enfin, du plus minime secours.

Il semble, pour conclure, qu'il faille renoncer à se faire une idée tant soit peu exacte de l'étendue des richesses perdues par l'armée bourguignonne dans la plaine de Nancy. Pour l'armement seul, nous avons des données sérieuses. Deux ou trois bombardes, une soixantaine de serpentines et de couleuvrines, une centaine de petits

(1) *La Desconfiture de monseigneur de Bourgogne faite par monseigneur de Lorraine.* Publiée pour la première fois, d'après le ms. français n° 1707 de la Bibliothèque nationale, par Lenglet du Fresnoy, dans son édition des *Mémoires* de Commines (t. III, pp. 493-496) ; ensuite par Cayon, à la suite de son édition du *Dialogue* de Jean Lud, parue sous le titre : *Chronique ou dialogue entre Johannès et Chrétien...* (Nancy, 1844, in-4° ; pp. 64-68). Un texte plus exact a été depuis donné par J. Meyer : *Bericht eines Zeitgenossen über die Schlacht bei Nanzig und den Tod Karls des Kühnen*, dans les *Birlingers Alemannia* (t. X, année 1882, Bonn ; pp. 137-142).

(2) Voir de préférence, en raison de notes relatives à ce butin, édit. Mlle Dupont (*Soc. hist. de Fr.*), t. II, pp. 9, 20-22.

(3) Dans dom Calmet, *Histoire de Lorraine ;* v. 2e édit., t. VII, *preuves*, col. CLI-CLIII.

canons à crochets, voilà, certes, une artillerie qui souffrait la comparaison avec celles prises à Grandson et à Morat (1), et qui atteste avec quelle étonnante promptitude Charles, après deux désastres successifs, avait réussi à reconstituer son matériel de guerre.

Maîtres du camp bourguignon pendant toute une nuit, les alliés le saccagèrent à l'envi, et la meilleure part des effets aisément transportables dut, en conséquence, leur advenir. Théoriquement, une distribution plus équitable s'imposait. Mais René II qui, à Morat, avait vu sans trop d'humeur piller ses propres caisses (2), pouvait-il se montrer plus sévère, après l'insigne service que les montagnards venaient de lui rendre. C'est chargées de dépouilles, que les troupes étrangères retournèrent dans leur patrie. Ainsi nous les montre la *Nancéide :*

A bene defensis postquam germanica terris
Arma revertissent cis aut trans flumina Rheni,
Ingentes secum gazas et præmia sumpti
Asportant belli : pulchris onerata tropheis (3).

(1) Pour Grandson, Molinet rapporte que la perte en « artillerie à pouldre » s'éleva « jusques au nombre de cent treize pièces », parmi lesquelles il cite « le bergier et la bergière, six courtaux, six longues serpentines et six aultres petites, avec les quatre sœurs ». (*Chroniques*, édit. Buchon, t. I, pp. 194, 198-199). Pour Morat, la *Chronique de Lorraine* (édit. Marchal, p. 206) nous dit : « Toute l'artyllerie ont assemblé ; que bombardes, que serpentines et courtoys, on en trouva des piéces lxiij ». Ces chiffres sont peut-être trop faibles ; mais, d'autre part, l'exagération de quelques auteurs suisses est évidente.

(2) Cf. Diebold Schilling, de Berne, *op. cit. ;* édit. Tobler, t. II, p. 54. — Pfister, *op. cit.*, p. 419.

(3) Liv. VI, vers 801 et ss. – Selon Pierre de Blarru, le duc de Lorraine, réservant la totalité du butin aux alliés, aurait même interdit à ses sujets de poursuivre le pillage :

.... prohibet dux victor et inquit :
Hic sociis quicquid prædæ est donamus ; et iisdem
Fœdere conjunctis castrorum linquimus omnes
Exuvias. Pars hæc Rhenenses ditet amicos.
Deque pio lapsa huc hodie victoria cælo
Pars mea. Subjectis pacem post bella relinquo.
(*Nancéide*, liv. VI, vers 529 et ss.)

Dom Calmet (*op. cit.*, t. V, col. 388) dit de même que l'on abandonna

Suisses et Alsaciens conservaient également les étendards et les drapeaux dont ils s'étaient emparés. Les 13, 14 et 15 janvier, passent à Bâle, en les déployant, les Bernois et les confédérés des cantons supérieurs, qui se sont attardés à des sévices en Alsace (1). De même, le 12, les Strasbourgeois, rentrant dans leur ville, ont arboré fièrement huit bannières ennemies (2).

Mais le gros bagage, l'artillerie, étaient restés sur place. Si impatients qu'ils fussent de regagner leurs foyers, les Suisses n'étaient pas sans en éprouver certain regret. De quelle façon le duc de Lorraine disposerait-il de l'énorme matériel? N'aurait-il pas, à ce sujet, des prétentions excessives? Les chefs se le demandaient avec inquiétude. A la première étape, on délibéra. Les capitaines bâlois décidèrent d'envoyer l'un des leurs, Veltin de Neuenstein, s'ouvrir au prince de ces craintes. De Lunéville, le 7 janvier, Bernard Schilling et Hans Briefer informent leur magistrat de cette précaution (3). Puis, aussitôt le retour du négociateur, ils expédient à Bâle un second message. Les promesses de René sont formelles. Tout l'équipage et les canons vont être amenés dans Nancy, mais en vue d'une

aux alliés le pillage du camp bourguignon D'après May de Romainmotier (*op. cit.*, t. IV, p. 22), René II aurait, au contraire, prélevé pour sa part, après entente avec les chefs étrangers, le quart des dépouilles.

(1) « Die sancti Hylarii que fuit feria secunda, feria tercia et quarta, venerunt successive superiores confederati et Bernenses, ferentes secum baneria ducis Burgundie et aliorum dominorum. » (Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 102.) — Pareillement, après Grandson, les Bernois, accompagnés des combattants de Glaris, Uri, etc., avaient effectué leur entrée porteurs de 73 bannières. (*Ibid.*, t. II, p. 365.) — Le 20 janvier, comme nous le verrons, les gens de Soleure étaient de retour dans leur cité, où les Bernois les avaient précédés.

(2) « Darnoch do zog jederman heim in sein landt. Do brachten die von Straszburg 8 panner heim mit inen... Also kamen die von Straszburg widerumb heim auff suntag noch sant Erharts tag anno 1477 jar. » (*Straszburgische Archiv-Chronik*. Edit. Schnéegans, dans le *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg*. Strasbourg, 1843, in-4° ; 2e partie, p. 203.)

(3) *Basler Chroniken*, t III, p. 98.

division ultérieure et proportionnelle à la quotité des forces fournies par les villes et les cantons amis (1).

Avec la rançon des prisonniers, cette répartition est, dès lors, une des principales préoccupations des diètes helvétiques. A celle de Bâle, le 20 janvier, on apprend que René a changé d'avis. Il demande à garder, moyennant une indemnité convenable, toute l'artillerie du Téméraire. Les Suisses condescendent en principe à ce désir, mais sous condition que le duc leur soumettra un état détaillé des pièces, en spécifiant pour chacune d'elles le chiffre d'estimation (2). La question est encore agitée à l'assemblée qui se tient de nouveau à Bâle du 7 au 12 février (3). Le retard des courriers n'ayant pas permis à René de répondre au recès de la diète précédente, on compte que la liste indispensable pourra être examinée et discutée à la réunion du 24 mars (4). Dans l'intervalle, les Suisses, toujours méfiants, avaient sans doute pressenti le roi de France sur ses intentions, car Louis XI leur écrit de Péronne, le 9 février, que personnellement il demeure hors de cause. Il n'a rien reçu et ne prétend à rien du butin (5). L'affaire s'arrangea dans le sens où l'avait souhaité le duc. Nous n'avons pu, cependant, retrouver la nomenclature dressée à cette occasion, ni connaître les sommes dont il fut convenu. Seuls, les recès des diètes, et dans de trop courts résumés, nous révèlent la laborieuse liquidation (6). Quant

(1) *Basler Chroniken*, t. III, p. 100.

(2) *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede*, t. II [1421-1477]. Lucerne, 1865, in-4° ; p. 644, n° 867 *d*.

(3) Cf. *Basler Chroniken*, t. III, p. 117.

(4) *Ibid.*, p. 120. — *Eidgenossische Abschiede*, t. II, p. 647, n° 870 *a*.

(5) « De spoliis autem Borgondorum nichil habuimus nec volumus, et qui habent, respondeant et restituant vobis. Nos mittimus oratores ad dominos confederatos, qui super hiis extencius significabunt eis voluntatem nostram. » Cette lettre, transcrite par Knebel (v. *Basler Chroniken*, t. III, pp. 134-135), n'est ni reproduite, ni signalée à son ordre chronologique, dans les *Lettres missives de Louis XI*, édit. J. Vaesen et E. Charavay (*Soc. hist. de Fr.*) ; v. t. VI.

(6) Le *Dialogue* de Jean Lud y fait toutefois allusion : « .... car incon-

aux archives lorraines, si pauvres en pièces relatives aux mémorables événements des années 1474 à 1477 (1), elles

tinent après ladicte victoire obtenue, et que mondict seigneur eust renvoié lesdictz Suisses bien paiez pour mois et demy qu'ils l'avoient servy, et eu appoinctement avec eulx pour leur part du butin et de l'artillerie dudict duc de Bourgogne, laquelle fut gagnée celluy jour, mondict seigneur envoya son armée en Bourgongne. » (Edit. Lepage, *loc. cit.*, p. 185.)

(1) On trouve surtout au Trésor des Chartes de Nancy des indications rétrospectives et de détail, fournies incidemment par le recueil des lettres patentes et les comptes des receveurs généraux du Duché, registres où sont mentionnés : d'une part, les récompenses accordées par René II à ses meilleurs serviteurs, nationaux ou étrangers; d'autre part, les confiscations opérées sur les biens des sujets félons. Voir notamment B. 1 et ss.; B. 702 et 703; B. 972 et ss. — H. Lepage a heureusement utilisé ces renseignements dans ses *Commentaires sur la Chronique de Lorraine au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*, j. cit. Mais quelques documents d'ordre plus général existent en originaux ou en copies dans ce dépôt. Or aucun, lacune surprenante, n'a été connu de nos historiens. Nous allons les énumérer par ordre chronologique.

C'est tout d'abord une « copie translatée de l'allemand en français » de l'alliance conclue à Constance, le lundi jour de Saint-Ambroise 1474 (lundi saint 4 avril), entre Sigismond, duc d'Autriche, les évêques et les villes de Strasbourg et de Bâle, les villes de Colmar et de Schlestadt, en vue de résister à la tyrannie bourguignonne [B. 948 (layette *Suisses*), n° 1, papier]. — Sur cette Basse-Ligue, *die niedere Vereinung*, voir H. Witte, *Lothringen und Burgund*, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. II, année 1890, pp. 32 et ss.; cf. Pfister, *op. cit.*, p. 393. — E. Toutey, *Charles le Téméraire et la ligue de Constance.* Paris, 1902, in-8°; pp. 129-130.

Puis vient une copie, pareillement translatée, de l'acte par lequel, le dimanche *Jubilate* 1475 (14 avril), les contractants ci-dessus, auxquels se sont jointes les villes alsaciennes de Kaysersberg, Munster, Rosheim, Obernay et Turckheim, reçoivent le duc René en leur alliance [B. 948, n° 2, papier]. — H. Witte (*loc. cit.*, p. 38) et E. Toutey (*op. cit.*, pp. 128, note 1, et 244) donnent la date du 18 avril, en renvoyant à l'acte publié dans Chmel, *Monumenta habsburgica*, t. I, p. 199.

Le 1er décembre 1476, étaient scellés, à Soleure, les deux exemplaires du traité d'alliance conclu par René II avec cette ville. L'un de ces originaux est encore à Soleure; le second, à Nancy [B. 948, n° 3, parchemin]. Nous reviendrons plus loin sur ce traité et sur ces pièces. Digot (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. III, p. 322, note 2) signale, il est vrai, la présence au Trésor des Chartes du document en question. Mais il ne le fait que d'après l'inventaire de la layette; il en reproduit la date erronée. E. Toutey (*op. cit.*, p. 368, note) en fait une simple

n'en contiennent pas trace. Ajoutons qu'à la remise individuelle de la quote-part attribuée sur le prix du matériel

copie du traité arrêté le 7 octobre précédent entre René II et les huit cantons confédérés.

Durant ses préparatifs pour écraser le Téméraire, René II dut recourir aux services pécuniaires de villes et de particuliers. Strasbourg lui fournit d'importants subsides. Au début de décembre 1476, le prince y empruntait, par exemple, 5,000 florins, pour la garantie desquels deux de ses vassaux, Gérard de Ligniville, bailli des Vosges, et Jean Wisse, seigneur de Gerbéviller, bailli d'Allemagne, s'obligèrent personnellement le 4. (Cf. Witte, *op.* et *loc. cit.*, t. IV, année 1892, pp. 88-89, d'après les Archives de Strasbourg, AA. 285.) Après la victoire, la cité contribua encore, concurremment avec Bâle, Schlestadt et Colmar, à procurer à René l'argent nécessaire à payer la solde des mercenaires suisses. Finalement, le duc de Lorraine dut à Strasbourg 14,000 florins. Pour cette dette, le 19 février 1477 (mercredi après le dimanche *Esto mihi*) et le 29 mai suivant (jeudi de la semaine de la Pentecôte), René renouvela ses engagements ; et, chaque fois, le même jour et par un acte distinct, cinq seigneurs : Ulrich de Blanckenberg, Nicolas, comte de Saarwerden, Jean Wisse, déjà cité, Jean de Va, gouverneur de Saint-Dié, et Henri Schon, de Deux-Ponts, se portèrent répondants. De là, différentes lettres, conservées au Trésor des Chartes [B. 947 (layette *Strasbourg*), n°s 24 (2 pièces), 25, 26 et 27 ; originaux sur parchemin ; les sceaux ont disparu ; au repli des lettres qui portaient primitivement le sceau ducal, se voit la signature de Jean Lud.] Ces lettres ont été méthodiquement lacérées à coups de canif ; c'est le signe de l'annulation. Elles furent ainsi rendues à René, avec la quittance en règle des 14,000 florins, quittance établie, le 26 juillet 1477 (samedi après la Saint-Jacques apôtre), au nom de Frédéric Bock, du bourgmestre et du Conseil de Strasbourg. [B. 947, n° 29 ; original sur parchemin ; le sceau manque.]

Le montant de cette créance ne fut pas versé par le débiteur, mais Strasbourg opéra une compensation. Engelbert II, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur du Brabant, burgrave d'Anvers (pour plus de détails sur ce personnage, v. la notice que lui ont consacrée Th. Frimmel et J. Klemme dans leur publication : *Ein Statutenbuch des Ordens vom Goldenen Vliesse*, au *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhochsten Kaiserhauses*. Vienne, 1883-1889, 10 vol. in-4° ; t. V, pp. 295-296), Engelbert qui combattit du côté de Charles le Téméraire, avait, le 5 janvier, réussi à franchir le pont de Bouxières, puis, au-delà, avait été fait prisonnier par deux soldats au service de Strasbourg, Marx d'Eckwersheim et Hans Leublin. Conduit en Alsace, il avait d'abord subi sa captivité au château de Bilstein, près d'Aubure, qui relevait du duc de Lorraine. Mais les Strasbourgeois, prétendant que partie de la rançon d'Engelbert devait leur revenir, car leurs hommes l'avaient arrêté, assiégèrent le château, s'emparèrent du comte et le détinrent au

de guerre, artillerie et chariots, aux combattants de Bienne, chaque chef reçut dix florins et les simples mercenaires trois livres quatre schillings. Ils eussent touché le double si la ville n'avait prélevé la moitié des fonds, mesure qui provoqua une violente querelle entre le venner Gœuffi, chargé du versement, et ses compagnons d'armes (1). Les Suisses venus sous Nancy étaient de 8,000 à 9,000. Les Alsaciens formaient un corps d'environ 9,000 hommes (2). En l'absence de chiffres plus précis, on a peut-être, dans ces indications isolées, des points de repère pour tenter une évaluation globale.

Pfennigthurm. (Cf. Witte, *loc. cit.*, p. 132 ; Pfister, *op. cit.*, p. 507, note 12, et p. 709.) C'est sur les 50,000 florins de rançon de ce puissant seigneur, le *rich graf* comme on l'appelait, qu'ils se payèrent de leur créance ; «... rançon de laquelle ilz se remboursèrent, de la part qui compétoit à mondict seigneur, de la somme de *dix mil florins* qu'il leur debvoit pour argent par eulx presté pendant ladite guerre, qui est le plus grant profit que mondict seigneur ait eu de tous ses prisonniers... », rapporte Jean Lud dans son *Dialogue* (édit. cit., pp. 188-189). Nous avons vu qu'en réalité, il s'agissait de 14,000 florins. Cette rançon d'Engelbert de Nassau donna également lieu à de longues négociations avec les Suisses, négociations sur lesquelles renseignent les archives de Bâle. (Cf. *Basler Chroniken*, t. III, p. 143, note 4; p. 144, note 2). L'argent parvint à Strasbourg avant le 26 juillet 1477, puisque ce jour-là on donne quittance à René II. Le lendemain dimanche (deux jours après la Saint-Jacques apôtre), le captif, qui mourut à Breda le 31 mai 1504 et fut enterré à Anvers, recouvrait sa liberté, mais non sans qu'on lui eût fait apposer son sceau sur une promesse solennelle envers l'évêque de Strasbourg, le duc de Lorraine, le magistrat de Strasbourg et leurs alliés, de ne pas se venger de son emprisonnement arrivé lors de la bataille de Nancy, *in dem strit vor Nanse*. Séance tenante, un *vidimus* de cet acte fut expédié à l'intention de René II. Cette curieuse pièce, fort belle, existe encore [B. 947, n° 28 ; original sur parchemin ; le sceau de la curie de Strasbourg fait défaut].

Tous ces documents, sans exception, sont en langue allemande.

(1) C.-A. Blœsch, *Geschichte der Stadt Biel und ihres Panner-Gebietes*, j. cit. ; t. I, p. 308.

(2) Cf. Pfister, *op. cit.*, pp. 460 et 467.

CHAPITRE II

De quelques pièces historiques ramassées sur le champ de bataille. — L'anneau de Charles le Téméraire emporté par un soldat suisse. — Les frères Schoch l'offrent, en 1478, à la cour de Milan. — Le cheval du duc de Bourgogne fut retrouvé ; le caparaçon et le chanfrein. — Le casque du vaincu envoyé à Louis XI. — Le sceau du grand bâtard Antoine ; René II l'utilise. — Sort inconnu de ces objets.

Si nous sommes mal informés sur l'ensemble du butin, les documents contemporains mentionnent quelques objets auxquels l'illustration de leurs premiers possesseurs prêtait un intérêt tout spécial.

Quand, au lendemain du combat, les Suisses que René II avait accompagnés jusqu'aux environs de Lunéville, prirent congé du vainqueur, on ignorait le sort du Téméraire. Charles avait-il fui ? Était-il tombé ? Nul ne pouvait répondre. Un des soldats alliés emportait, toutefois, dans ses montagnes, un indice bien grave. Quatorze mois plus tard, l'anneau du duc de Bourgogne est, en effet, la propriété des frères Schoch, au canton de Lucerne. Mangold Schoch, sénateur de Sursee, qui commandait à la journée du 5 janvier un détachement de 300 hommes, exerce aussi le métier de maquignon. Il a fourni naguère plusieurs chevaux au duc de Milan, Galéas Sforza ; mais, en dépit de ses réclamations, il n'a pas encore touché les 400 florins qui lui sont dus (1). Le 26 décembre 1476, son riche client a été frappé par le poignard des conjurés, et l'infortuné Jean-Galéas, âgé de huit ans, a succédé à son père, sous la tutelle de Bonne de Savoie. Au printemps

(1) Archives d'Etat du canton de Lucerne, *codex ms.* n° 32, fol. 57.

de 1478, Mangold se résout à se rendre jusqu'à Milan, afin d'y recouvrer sa créance. Pour être favorablement entendu, il se munit de cadeaux : un poney, harnaché à l'allemande, est destiné au jeune prince ; l'anneau qui nous occupe, à sa mère. Le 26 mars, Conrad, chanoine de Lucerne (1), annonce aux souverains, dans une épître flatteuse autant qu'empoulée, le départ de son frère ; il leur décrit ses présents. Le bijou est d'or, aux armes de Charles de Bourgogne. Il a été arraché au doigt du prince, à la bataille de Nancy (2). Qu'il s'agît de la bague du Téméraire, on n'en saurait douter, puisque les Schoch attirent l'attention sur la gravure qui s'y voit. Mais l'objet fut-il réellement dérobé au cadavre, ou, perdu pendant la mêlée, fut-il ramassé après coup sur le lieu de la lutte ? Pour donner plus de valeur au cadeau, Conrad peut fort bien dramatiser les circonstances de la trouvaille. En tout cas, ce n'est pas Mangold qui dépouilla l'auguste mort. A ce seul signe, l'habile trafiquant eût reconnu la victime. Il tient l'anneau d'un de ses hommes. Et l'épisode de la *Nancéide* revient ici en mémoire, où la vivandière s'approche de celui

(1) Conrad Schoch, qui avait pris le grade de maître ès arts à l'Université de Bâle, appartenait depuis 1472 au chapitre de Lucerne. En 1484, il renonça à son canonicat pour la cure, peu éloignée, d'Eschenbach. Il mourut en 1487. Longtemps chargé de la correspondance en latin à la chancellerie et aux diètes de Lucerne, Schoch fut en relations suivies avec l'agent extraordinaire français en Suisse, Bertrand de Brossa. Les historiens de son pays l'accusent d'avoir parfois joué un rôle équivoque, notamment lors de la bataille de Giornico.

(2) « ... Mitto, inquam, annulum unum aureum, armis divi quondam principis et domini, Domini Karoli Ducis Burgundie insignitum, atque in ultimo campestri bello prope Nanse, ubi jam dictus princeps interfectus fuit, quandoquidem supranominatus frater meus trecentorum sociorum capitaneus extitit, ab ejus ducis digito extractum. » Cette lettre se trouve aux Archives d'Etat de Milan. Elle a été publiée par Emile Motta et Th. von Liebenau : *Der Ring Karl des Kühnen, Geschenk des Chorherrn Schoch von Luzern an den Herzog Johann Galeazzo Maria Sforza von Mailand,* dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, nouvelle série, t. III, années 1878-1881, Soleure ; pp. 188-190.

qui gît nu, « estendu comme le plus pauvre homme du monde (1) » :

Hæc prædæ intendens, detractos antea sero
Quæritat in digitis nuncitos jaspide ciclos
Scilicet ex auro, quos dum non invenit.

Elle cherche aux doigts du cadavre les anneaux d'or enrichis de pierres précieuses. Trop tard! Ils n'y sont plus(2).

La cour somptueuse qui, déjà, s'était procuré plusieurs joyaux du vaincu de Grandson (3), ne pouvait que faire bon accueil au porteur d'un semblable don. L'anneau du Téméraire ne fut assurément pas étranger aux faveurs

(1) Olivier de la Marche, *Mémoires*. Edit. Beaune et d'Arbaumont *(Soc. hist. de Fr.)*, t. III, p. 240.

(2) Liv. VI, vers 927 et ss. — On sait que l'identification du corps du Téméraire eut lieu au moyen de signes tout physiques : cicatrices, longueur des ongles. Une version populaire le fait au contraire reconnaître par une lavandière, grâce à l'anneau que cette femme voit briller au doigt du cadavre. Barante adoptant cette légende dans son *Histoire des ducs de Bourgogne* (édit. cit. ; t. X, p. 434) et Feyen-Perrin la prenant pour sujet du tableau bien connu, exposé au Salon de 1865 et actuellement conservé au Musée lorrain, n'ont pas peu contribué à la répandre.

(3) En mai 1477, la duchesse de Milan demande que l'on fasse accompagner sur le territoire suisse des messagers porteurs du prix d'un diamant qu'elle vient d'acquérir. Cette pierre lui a été vendue, après avis des diètes, par l'entremise du nommé Hans Hirme, de Bâle, qui doit en rendre 20,000 florins. — Le 22 septembre 1492, les autorités de Zurich proposeront encore à Milan quelques-uns des bijoux du Téméraire : « quorum major pars e vestigio venundata et divisa fuit, quedam vero preciosora, ut lapis ille adamanticus erga omnes famosus, et nonnulla alia usque huc intacta, servata sunt. » (Cf. Strickler, *Zur Geschichte der Burgunder-Kriegsbeute. Schreiben von Burgermeister Konrad Schwend und Stadtschreiber Ludwig Ammann von Zürich an den Kanzler des Herzogs vom Mailand*, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, nouvelle série, t. III ; pp. 247-248.

En tête du chapitre des *Mémoires* suivant celui consacré à la mort de son maître, Commines écrit : « J'ay depuis veu ung signet [cachet] à Millan, que maintes foys avoye veu pendre à son pourpoint, qui estoit ung anneau, et y avoit ung fusil entaillé en ung camayeu, où estoient ses armes ; lequel fut vendu pour deux ducatz audit lieu de Millan. Celuy qui luy ousta fut mauvais varlet de chambre. » (Cf. édit. B. de Mandrot, t. I, p. 389.)

dont les souverains milanais allaient distinguer les deux frères (1).

Tandis que, dans cette même après-midi du lundi 6 janvier, sur le chemin de Lunéville à Nancy, René, de plus en plus anxieux, revenait vers sa capitale (2), où l'attendait l'importante déposition du page Colonna, on lui aurait montré, près de Saint-Nicolas, une preuve presque certaine de la mort de son adversaire. Laissons la parole à Knebel : « Die veneris ante Hylarii (10 janvier) supervenerunt nuncii de Nansena, qui dixerunt quod dominus dux Burgundie sit interfectus, et equus suus una cum sua tunica et galea fuerint domino duci Lothoringie ad Sanctum-Nicolaum presentati, qui statim fecit inquiri inter interfectos et queri corpus ejus (3). » Nous citons le texte même du *Diarium,* car l'interprétation en est délicate. Le véritable sens de ce passage appelle d'autant plus la discussion, que le chanoine de Bâle n'en est pas à un solécisme près. On s'est emparé du cheval du Téméraire, ce cheval qui, on le sait, était noir et se nommait Moro. Mais qu'entend le chroniqueur par ces mots : *una cum sua tunica et galea ?* On songe tout d'abord à la cotte d'armes et au casque de Charles. Malgré l'impropriété du terme *galea* dans cette acception, nous inclinons à traduire par caparaçon et par chanfrein. Comment admettre qu'en peu d'heures, on ait rassemblé à Saint-Nicolas : et la monture du prince, et sa tunique, et son casque ? C'est le coursier tout bardé et que son bel harnachement désignait aux regards, qui a été arrêté, errant dans la campagne. Le doute n'est plus possible. Désarçonné, Charles le Téméraire a péri.

(1) Mangold Schoch, qui mourut en 1495, était en 1487 capitaine au service du duc de Milan. Conrad avait reçu du prince un nouveau canonicat et était devenu l'intermédiaire habituel des commerçants suisses ayant des affaires contentieuses à régler dans le Milanais. V. aussi sur Conrad : *Bolletino storico della Svizzera italiana*, t. I, année 1879, Bellinzona ; p. 99.

(2) Il y était de retour le soir même.

(3) *Basler Chroniken*, t. III, pp. 98-99.

Mais le casque de l'infortuné, ce casque d'où le lion d'or du cimier, se détachant le matin de la bataille, aurait donné au grand duc d'Occident la vision de son destin : *Hoc est signum Dei* (1), devait être aussi retrouvé. Sans retard, René l'envoya à Louis XI. L'auteur de la *Desconfiture*, dont la narration est forcément antérieure au 12 janvier, note ce détail : « Len porta la sallade dudit duc au Roy nostre sire » (2).

C'est le 11, jour de l'embaumement et veille des obsèques, que René II fit officiellement part aux confédérés suisses, dans une lettre qu'il leur expédia à Bâle, de la fin de l'ennemi commun. Sur ce pli, pour marquer son triomphe, le duc de Lorraine apposa le scel de son plus fameux captif, Antoine, frère naturel du Téméraire (3). Le jeune héros ignorait, sans doute, que ce geste fût une répétition. A Grandson déjà, le bâtard Antoine avait perdu son sceau ; les Bâlois s'en étaient emparés, et leur capitaine, Peter Rot, en avait cacheté la relation du combat adressée au Conseil (4).

Que sont devenus ces souvenirs ? Le grand scel secret, d'or massif, que Charles le Téméraire laissa à Grandson, se voit aujourd'hui aux Archives d'État du canton de Lucerne. Mais où s'est égaré, depuis 1478, l'anneau armorié que le duc de Bourgogne portait à Nancy ? Se trouvait-il dans le trésor que Ludovic Sforza, quittant précipitamment Milan, en août 1499, à l'approche de l'armée française, fit mystérieusement enlever pour l'Allemagne ? Était-il dans le coffret rempli de joyaux dont le proscrit ne se sépara

(1) Cf. Nicolas Remy, *Discours des choses advenues en Lorraine depuis le décez du duc Nicolas jusques à celuy du duc René*. Pont-à-Mousson, 1605, in-4° ; p. 126.

(2) Fol. 49vo du *ms. fr.* n° 1707 *j. cit.*

(3) Renseignement fourni par Knebel qui donne le texte de la lettre. V. *Basler Chroniken*, t. III, pp. 106-107.

(4) Cette relation ne s'est pas retrouvée aux Archives d'Etat du canton.

pas ; ou fut-il compris dans le vol de ses caisses à Sondrio (1) ? Bonne de Savoie, auparavant, l'avait-elle emporté dans sa retraite de Lyon ?

Et le sceau du grand bâtard Antoine? Les plus anciennes nomenclatures des joyaux de la couronne de Lorraine n'en font pas mention. Peut-être le vainqueur, après s'être donné la satisfaction de s'en servir, l'avait-il restitué à son prisonnier, bientôt le prisonnier de Louis XI (2). Par contre, le sceau qu'utilisa Peter Rot, jusqu'à ces dernières années une des curiosités de la Bibliothèque de Zurich, est aujourd'hui déposé au Musée national suisse (3).

Le casque offert à Louis XI méritait de figurer dans la collection d'armes de guerriers célèbres ou de souverains, que les rois de France avaient créée au château d'Amboise. Il y aurait eu sa place entre l'épée tenue par le monarque, encore Dauphin, à la bataille de Saint-Jacques, et telle hache d'armes d'un Allemand qui se signala au siège de Neuss. Le détail de cette « armeurerie », établi le 23 septembre 1499, l'en exclut, toutefois, absolument (4).

(1) Sur les péripéties de cette fuite, v. Léon-G. Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500)*. Paris, 1896, 2 vol. in-8°; t. II, pp. 47 et ss., 50, 89, etc.

(2) Antoine avait été pris, près d'une chènevière, par Jeannot le Basque, *dit* aussi Jean de Bidos. René le racheta moyennant une somme de 12,000 francs; mais Louis XI s'empressa de revendiquer pour lui seul le précieux otage. Cf. Pfister, *op. cit.*, pp. 500, 510, 682-683.

(3) D'après Knebel (*loc. cit.*, p. 107), le sceau pris à Nancy portait en légende : *Sigillum Anthonii b. de Bore conte de la Roche*. Sur le sceau de Grandson, on lit : S̄ : ANTHOINE ✣ BASTART ✣ DE ✣ BOURGOINGNE ✣ CONTE ✣ DE ✣ LA ✣ ROCHE.

(4) Cette pièce a été plusieurs fois publiée ; notamment, avec des notes, par Le Roux de Lincy: *Inventaire des vieilles armes conservées au château d'Amboise du temps de Louis XII*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. IV, année 1847-1848 ; pp. 412-422.

CHAPITRE III

Les plus anciens inventaires ne mentionnent aucun trophée conservé par René II. — Casque attribué au duc de Bourgogne. — Espadons considérés à tort comme ses épées. — Ces armes promenées dans Nancy à la cérémonie commémorative de la veille des Rois. — François III les emporte en 1737. — Recherchées inutilement à Vienne. — Les tapisseries dites de la tente de Charles le Téméraire, au Musée lorrain. — Morat ou Nancy ? — La prétendue tradition ; son origine récente et ses propagateurs. — Ce qu'on sait, en réalité, de ces tissus. — Les documents. — Arguments tirés de l'œuvre elle-même. — La suite de la *Condamnation de Banquet et de Souper* certainement postérieure à 1477. — Seule, celle d'*Esther* peut, à la rigueur, être de provenance bourguignonne. — Sage réserve à garder. — Le vrai logis de Charles le Téméraire sous Nancy. — La *Cyropédie* de la Bibliothèque de Bruxelles. — Ce manuscrit a bien appartenu au prince. — Rien n'autorise à le comprendre dans le butin du 5 janvier. — Le grand couteau du Musée du Mans. — ADDITION.

Quelle qu'eût été la générosité de René II envers ses alliés, ses principaux officiers, ses plus fidèles sujets, le prince n'avait pu manquer d'enrichir ses palais de multiples trophées. Et l'on s'imagine volontiers ses descendants se transmettant ces reliques avec un pieux orgueil. La déception est grande, à feuilleter les plus vieux inventaires des meubles et effets de la couronne, quelques-uns postérieurs à peine d'une cinquantaine d'années à l'évènement. On ne relève pas sur ces listes la plus courte indication d'un souvenir de l'inoubliable journée (1). Les catalogues

(1) Nous n'avons pas seulement parcouru le *Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine*, constituant le t. XVI (année 1891) des *Documents sur l'histoire de Lorraine*, mais les inventaires restés inédits des vol. n°s 462 et 463 de la *Collection de Lorraine* à la Bibliothèque nationale. Nous avons aussi consulté les inventaires des années 1629 et

des arsenaux et des collections d'armes, plus récents, il est vrai, mais antérieurs aux vicissitudes de la dynastie, n'indiquent pas une pièce comme ayant fait partie de la puissante artillerie que René avait eu à cœur de ne pas laisser disperser (1). Et si, longtemps avant qu'à la chapelle de Bonsecours, eussent été appendus les drapeaux pris sur les Turcs à Saint-Gothard et à Mohacz, des bannières bourguignonnes décorèrent jamais le sanctuaire de la Victoire, du moins, à aucune époque, un document quelconque n'en signale-t-il la présence.

Ce qui est certain, c'est qu'au début du XVIII[e] siècle, pas un des étendards abandonnés par les bataillons du Téméraire, n'était conservé à Nancy (2). Ne l'eût-on pas exhibé à cette procession commémorative qui, instituée dès le règne de René II, se déroulait, la veille des Rois, par les rues de la capitale ?

Interrompue pendant les diverses occupations françaises, la tradition fut reprise en 1715. Il nous reste, pour cette année, un procès-verbal de la cérémonie. « Immédiatement devant les trompettes », lit-on sur le registre capitulaire de la collégiale Saint-Georges, « marchoit,

1633, contenus dans les vol. n[os] 38 (fol. 33 et ss.) et 36 (fol. 12-33) de la même *Collection*. Un inventaire des meubles, argenterie et effets de la couronne, déposés au Trésor des Chartes à Nancy, juillet 1734 (*Ibid.*, vol. n° 42, fol. 113-174), n'a pas été davantage omis.

(1) Outre les inventaires d'armes compris dans les recueils manuscrits ou imprimés signalés ci-dessus, v. *Inventaire et déclaration des pièces d'artillerie des villes et places de Monseigneur* (1571), au *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XVIII, année 1869 ; pp. 107-120. — *Le Cabinet des armes de l'hôtel de Salm à Nancy* (1614), publié par F. de Chanteau, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. XXX, année 1880 ; pp. 281-320. — *Inventaire de l'Arsenal de Nancy* (1[er] août 1624), publié par F. des Robert, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XXX, année 1881 ; pp 197-214.

(2) L'inventaire des meubles, argenterie et effets de la couronne en dépôt au Trésor des Chartes à Nancy en juillet 1734, signale, par contre, « deux étendares turcs avec leurs crains de cheveaux de diverses couleurs. » (V. *ms. cit.*, fol. 172 v°.)

entre les deux colonnes de chanoines, le lieutenant commandant les Cent-Suisses, portant, au bout d'une pique ornée d'une écharpe de taffetas vert à crépine d'argent, le casque du duc de Bourgogne, Charles le Hardi. Aux deux côtés du lieutenant commandant, marchoient deux Suisses portans chacun sur l'espaule une grande et large épée à deux tranchans (1), ou espadons, trouvées à la bataille de la défaite du duc de Bourgogne (2). » Un casque, deux épées, c'était donc là les seuls et médiocres vestiges d'un opulent butin ! Que le casque en question ait appartenu à Charles le Téméraire, rien ne permet d'y contredire, bien que ces attributions à distance soient d'ordinaire très suspectes. Sans doute, l'avait-on recueilli dans la demeure princière, puisqu'il ne peut s'agir du casque vraiment historique, de celui qu'avait coiffé le guerrier en marchant à sa perte (3).

(1) Et non « une longue », comme, après Lepage, on l'a constamment transcrit.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 595, pp. 39-40. — Ce procès-verbal a été publié à différentes reprises par H. Lepage : dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. I, année 1849, p. 224, et le *Journal* de la même Société, t. V, année 1856, p. 215 ; dans les *Communes de la Meurthe*, t. II, v° *Nancy*, p. 130 ; enfin, dans les *Archives de Nancy*, t. I, p. 60.

(3) Le procès-verbal de la procession de 1715 est, à notre connaissance, le plus ancien document qui fasse mention du casque gardé à Nancy. Dans sa nomenclature des reliques historiques, le comte de Laborde (*Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre.* Paris, 1852-1853, 2 vol. in-8° ; II, *Glossaire*, p. 483) cite, sous la date de 1633 : « le casque du duc de Bourgogne tué à la bataille de Nancy ». L'auteur s'appuie sur un « Inventaire des ducs de Lorraine » et renvoie également à son grand travail : *La renaissance des arts à la cour de France.* Comme nous l'avons dit, nos recherches dans les divers inventaires ducaux ont été infructueuses ; la seconde indication ne peut, d'autre part, nous aider à retrouver le document visé, seule la partie de l'ouvrage relative à la peinture ayant été publiée. — Digot fait porter en triomphe, à la solennité du 5 janvier : « le casque de Charles le Téméraire, que l'on était parvenu à retrouver quelques jours après la bataille. » (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. III, p. 357). Digot n'a pas lu la *Desconfiture*, et sa précision apparente n'est qu'un développement tout gratuit ; on s'en convaincra en se reportant à la seule source dont il s'est servi.

Quant aux deux espadons, le libraire Nicolas nous apprend, dans son *Journal*, qu'ils mesuraient six pieds de long. Mais, en sa naïve bonne foi ou par patriotique exagération, le fervent Nancéien en fait les « sabres » du Téméraire (1). Il aura des imitateurs. Bientôt le singulier paraîtra plus séduisant. Dom Calmet le premier, semble-t-il, puis Lionnois, Noël, Dumast, Lepage, parlent du casque et de l'épée du duc de Bourgogne (2). D'aucuns emploieront même le terme plus pompeux de cimeterre (3). L'épée de Charles, trouvée à Grandson, était garnie d'admirables pierreries. Il est piquant de voir l'amour-propre local assimiler à quelque arme analogue, ce qui n'était, de toute apparence, que vulgaires et pesantes lames de reîtres.

Tels quels, ces trois objets, promenés pour la dernière fois dans la cité au début de 1733, avaient néanmoins leur prix. A la cession des Duchés, François III eut soin de s'en faire suivre. Ils furent joints au trésor qui, le 12 mars 1737, quittait Lunéville pour Mons, sous l'escorte des Cent-Suisses (4). De Mons à Bruxelles, de Bruxelles à Florence,

(1) « Les Cent-Suisses de la garde, écrit-il, bordaient les deux chapitres; ils étaient en habit de cérémonie. Le lieutenant de cette compagnie portait le casque du duc de Bourgogne ; et deux Suisses portaient ses sabres, qui avaient six pieds de long. » (Jean-François Nicolas, *Journal* ; édit. Ch. Pfister, Nancy, 1900, in-8° ; p. 92.) Une faute d'impression fait dire à Pfister (*Histoire de Nancy*, p. 561) que ces sabres mesuraient « dix pieds de long ».

(2) V. notamment : dom Calmet, *op. cit.*, t. V, col. 451. — Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, p. 300. — Noël, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, n° 5; t. I, p. 223 ; t. II, p. 29, note 17. — H. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 61.

(3) Mis de Villeneuve-Trans et A. Jubinal, ouvrages cités plus loin.

(4) « Le 12 mars, les Cent-Suisses de la garde de S. A. R. partirent pour Lunéville, pour aller à Bruxelles ; ils servirent d'escorte au trésor; ils emportèrent avec eux le casque et les sabres du duc de Bourgogne. » (Nicolas, *Journal*, édit. cit., p. 107.) En réalité, c'est à Mons que le trésor ducal, les archives privées, les principaux meubles de prix furent d'abord transportés, et que les Cent-Suisses, chargés de leur garde, prirent quartier, en attendant que l'archiduchesse gouvernante eût quitté Bruxelles et laissé les palais disponibles. (Archives impériales de Vienne. — Cf. notre livre : *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*. Paris, 1898, in-8° ; p. 479, note 3.)

ils arrivèrent probablement jusqu'à Vienne. Mais là, dans les galeries de la Hofburg, parmi d'innombrables merveilles, il était à craindre que ces modestes témoins d'une date glorieuse ne fussent, tôt ou tard, négligés. Le silence gardé à leur sujet, dès 1750 et 1763, par les inventaires des collections impériales, ne justifierait que trop cette appréhension (1).

Mais, observera-t-on, un étrange oubli vient d'être commis. Au temps de l'autonomie, Nancy possédait, et cette ville possède toujours, le plus magnifique trophée bourguignon, ces tapisseries qui, représentant la *Condamnation de Banquet et de Souper* et la légende d'Esther, proviennent de la tente de Charles le Téméraire.

Admettons provisoirement que, débris de deux séries plus considérables, les sept pièces de tapisserie admirées au Musée lorrain, aient appartenu au duc de Bourgogne. Il ne s'en suit pas qu'elles aient été conquises le 5 janvier 1477. Ce jour-là, toutes les tentes restèrent aux mains des vainqueurs. Les capitaines bâlois, la *Chronique anonyme des guerres de Bourgogne*, nous l'ont dit en termes formels. Mais, entre celles-ci, l'habitation ducale échut-elle à René ? Quelle en était la décoration ? Nous ne savons. La *Chronique de Lorraine* qui se tait à ce sujet, relate, au contraire, ainsi que l'a justement remarqué M. Pfister, qu'à Morat le logis de Charles fut le partage de René II (2). Elle met à ce détail une réelle insistance : « Lesdicts Suysses en l'ost di duc de Bourgoigne se lousgirent. Lesdicts Suysses donnèrent à duc René toutes les tentes et pavillons di duc, là où il estoit lougié. Li duc René avecque sa chevalerie

(1) Cf. *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhochsten Kaiserhauses ;* tout particulièrement le t. X, où sont publiés des inventaires du xviiie siècle ; signalées et figurées, diverses armes historiques. — Voir, à la fin du chapitre, notre note additionnelle.

(2) *Histoire de Nancy*, p. 562.

toute la nuict se lousgirent illec... Li duc René feit [prendre] tout le lousgis di duc de Bourgoigne, tentes et pavillons, en Loherreine feit tout admener (1). » Jean Molinet n'ignore pas cet arrangement (2); et Schilling, de Berne, s'étend sur la beauté et le luxe des tentes de Morat (3). On serait donc en droit de supposer que les tapisseries de Nancy ont été rapportées du champ de bataille du 22 juin 1476, bien qu'à cette affaire, à en croire quelques auteurs, le pavillon personnel du duc de Bourgogne fût tendu non de tissus de haute lisse, mais de velours rouge brodé en feuillages d'or.

Cette réserve admise, M. Pfister se montre affirmatif. Pour lui, la provenance bourguignonne est « entièrement certaine et l'on doit s'en fier à la tradition (4). » Encore faudrait-il que cette tradition eût quelque ancienneté et qu'on pût, à travers les siècles, en remonter le cours régulier.

En 1779, Lionnois, dans ses *Essais sur la ville de Nancy*, donnait une description sommaire des tentures de la salle d'audience et de la chambre du conseil de la Tournelle, au palais de justice. Ce sont nos tapisseries. Elles ornaient, explique l'abbé, la tente du Téméraire lorsqu'il fut tué devant la capitale de la Lorraine. Devenues meubles de la couronne, elles servirent à embellir la demeure des ducs jusqu'à Charles IV qui, ayant créé la Cour souveraine, en fit don à cette compagnie (5). Mais l'auteur n'étaie ses dires

(1) Edit. abbé Marchal, p. 206.

(2) « ... et le duc René de Lorraine, fort joyeux, loué des siens, et fort honoré, se logea pour la nuict en l'hostel du duc Charles de Bourgoigne, lequel il trouva bien servi de vivres, de bagues, vasselle et ustensiles. Et, pour rétribution du service qu'il avoit faict aux Suisses, iceulx Suisses lui donnèrent le parc et les despouilles des Bourguignons, tel qu'il trouva sur le champ. » (*Chroniques*, édit. cit., t. I, p. 204.)

(3) V. *Die Berner Chronik*, édit. cit., t. II, p. 54.

(4) *Histoire de Nancy*, p. 561.

(5) *Essais sur la ville de Nancy*. La Haye, 1779, in-8° ; pp. 70-75.

d'aucune référence, lacune d'autant plus regrettable que c'est non seulement la première fois qu'une telle assertion est mise en avant, mais la première fois, aussi, qu'il est question des tapisseries elles-mêmes.

Ces lignes, reproduites mot pour mot, en 1805, dans l'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy* (1), ne réveillèrent aucun souvenir. On continua de regarder ces tentures avec une parfaite indifférence. Après la réorganisation de la justice par Napoléon Ier, la Cour d'appel fut installée dans le palais du Parlement, et hérita des tapisseries de la Tournelle. Alors, des armoires et des layettes se dressent le long des murs qu'elles revêtent, les dissimulent et les détériorent. Pour obtenir leur dégagement, il fallut le zèle d'un lotharingiste fervent. Convaincu à lire Lionnois, Noël agit surtout par patriotisme (2). Au point de vue de l'art, ces tissus, remis en évidence, offraient un sujet d'étude excellent. En 1834, le peintre Thorelle expose un dessin à la plume représentant un fragment des tentures de la Cour royale ; et, l'année suivante, un disciple de Ingres, Victor de Sansonnetti, commence à en graver sur cuivre la série. Voulant joindre à ses planches un texte explicatif, Sansonnetti s'assure la collaboration d'un ancien élève de l'École des Chartes, Achille Jubinal, qui se met en devoir de se documenter. Mais, après de consciencieuses recherches, le Lorrain distingué à qui Jubinal s'est adressé, le marquis de Villeneuve-Trans, en est réduit à reconnaître que « rien n'atteste positivement l'authenticité de la tapisserie de Nancy, ni ne démontre bien clairement son origine, qui ne peut manquer d'être illustre, il est vrai. » Un des doyens de la cité, âgé de quatre-vingt-quinze ans, se rappelle, toutefois, avoir entendu sa mère, née en 1709, lui parler d'un cortège d'actions de grâces qui, dans sa

(1) T. I, pp. 346-350. Lionnois avait terminé le manuscrit de cet ouvrage dès 1788.

(2) Cf. Noël, *op. cit.*, n° 5 ; t. II, p. 225, note 122.

jeunesse, se rendait à Notre-Dame de Bonsecours, et où elle aurait vu figurer « la tente, le cimeterre et le casque du Téméraire ». M. de Villeneuve-Trans ne s'abusa point sur la valeur de ces propos. Jubinal pas davantage. Le jeune savant les recueillit néanmoins, et se décida à adopter — l'indiscrétion, d'une malice ingénue, est de son confident nancéien, — une version « que rien ne repoussait sérieusement et qui d'ailleurs donnait tant de relief à sa publication. » L'album parut, en 1836, sous ce titre sensationnel: *Tapisserie de Flandre qui formait l'intérieur de la tente de Charles le Téméraire* (1), et la notice en fut reproduite en tête de l'œuvre, plus considérable, où Sansonnetti présentait et Jubinal étudiait les principales tapisseries historiées antérieures au XVIIe siècle (2).

Au fond, Jubinal n'était pas sans quelque remords d'avoir sacrifié les scrupules de l'érudit au souci de la réclame. Son soulagement fut réel quand le hasard lui fournit, peu après, ce qu'il jugea être l'irréfutable vérification d'une simple conjecture. En feuilletant un manuscrit de la Bibliothèque royale, du début du XVIe siècle (3), il est tombé sur la copie d'une lettre envoyée au duc de Bourgogne par un correspondant anonyme qui décrit à ce prince une tapisserie, longtemps exposée en vente à Vienne par un

(1) *Tapisserie de Flandre qui formait l'intérieur de la tente de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, au siège de Nancy, et orne aujourd'hui deux des salles de la Cour royale de cette ville.* Gravure au trait de Victor Sansonnetti, texte d'Achille Jubinal. Paris et Nancy, s. d., in-4° oblong, 5 pp. de texte et 6 planches. Même édition enluminée.

(2) *Les anciennes tapisseries historiées ou collection des monuments les plus remarquables de ce genre, qui nous soient restés du moyen âge, à partir du XIe siècle au XVIe inclusivement.* Reproductions coloriées d'après les dessins de Sansonnetti, texte de Jubinal. Paris, 1838, 2 vol. gr. in-fol. oblong; v. t. I, pp. 1-6. — Cf. A. Jubinal, *Recherches sur l'origine et l'usage des tapisseries à personnages dites historiées, depuis l'antiquité jusqu'au XVIe siècle inclusivement.* Paris, 1840, in-8°; pp. 52-59.

(3) Alors manuscrit n° 7406. Aujourd'hui n° 1193 du fonds français.

marchand turc, et qui l'engage à faire exécuter le même sujet, s'il ne préfère se rendre acquéreur de l'original. Or, que représente cette tenture? La *Condamnation de Banquet et de Souper*. Cette découverte dissipe pareillement le scepticisme de M. de Villeneuve-Trans, qui rédige aussitôt une *Notice sur la tapisserie de Charles le Téméraire*. « Désormais la tradition est victorieuse du doute, et nous pouvons l'affirmer aux personnes qui se défient avec raison de l'abus de ces baptêmes historiques qui exigent des preuves abondantes : Nancy possède une des dépouilles du petit-fils de Jean-sans-Peur, et, dans l'immense butin semé sur les bords des lacs de Morat et de Neuchâtel, l'étang glacé de Saint-Jean a eu sa part. » Le transfert de ces tapisseries dans un local plus accessible à tous, s'impose: « Si le casque, le cimeterre de Charles le Hardi, ont disparu de nos murs, que du moins la dernière tente sous laquelle il sommeilla, où il rêva peut-être encore une fois la conquête du monde, demeure honorée à Nancy comme un perpétuel témoignage de la bravoure des Nancéiens du XV[e] siècle (1) ». Une troisième édition des dessins de Sansonnetti est répandue en 1843, avec une préface de plus en plus persuasive (2). Cependant, ces publications ont fait connaître au loin un chef-d'œuvre trop longtemps ignoré. Journellement des étrangers s'arrêtent à Nancy pour le contempler. C'est aussi, peut-on dire, la belle époque de la légende. Aucune arrière-pensée n'altère l'unanime confiance. Noël, Guerrier de Dumast, Lepage, d'autres encore, célèbrent à l'envi « la fameuse tapisserie qui servait de tente au duc de

(1) M[is] de Villeneuve-Trans, *Notice sur la tapisserie de Charles le Téméraire, conservée à la Cour royale de Nancy*. Nancy, 1838, in-8°; pp. 6-9, 21-22.

(2) V. de Sansonnetti, *Tente de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, ou tapisserie prise par les Lorrains, lors de la mort de ce prince devant leur capitale en 1477*. Nancy et Paris, 1843, in-fol. Planches en noir ou enluminées. — En tête de son *Histoire de Nancy*, M. Pfister a donné un fac-similé d'une des planches du recueil colorié.

Bourgogne ». Ces mots deviennent, sous leur plume, la formule courante d'une vérité incontestée. Et lorsque, les membres du Comité du Musée lorrain ayant demandé et obtenu de la Cour « ce trophée du courage de leurs pères », les tentures furent apportées, en 1861, au Palais ducal, dans la galerie des Cerfs (1), une inscription redit aux visiteurs leur glorieux passé :

TENTE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE
PRISE PAR LES LORRAINS A LA BATAILLE DE NANCY
(5 JANVIER 1477),
CONSERVÉE DEUX CENT CINQUANTE ANS AU GARDE-MEUBLE DE LA COURONNE,
REMISE PAR LE DUC FRANÇOIS III AUX HABITANTS
DE SA CAPITALE
LORS DU DÉPART DE LA DYNASTIE DE LORRAINE (1737),
PLACÉE A L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE JUSQU'A SA DÉMOLITION,
RECUEILLIE PAR LA COUR SOUVERAINE EN 1751,
ET RENDUE, EN 1861,
PAR DÉLIBÉRATION UNANIME DE LA COUR IMPÉRIALE,
A LA VILLE DE NANCY,
QUI, AVEC L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT, L'A DÉPOSÉE
AU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN
POUR EN ÊTRE A PERPÉTUITÉ LE MONUMENT D'HONNEUR (2).

(1) Sur ce transfert, v. *La Tente de Charles le Téméraire au Musée lorrain*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. X, année 1861, pp. 133-149.

(2) Cette inscription a disparu lors de l'incendie du Palais ducal, en 1871, et n'a pas été renouvelée. Publiée *Ibid*, p. 245. Cf. le *Catalogue des objets d'art et d'antiquité exposés au Musée lorrain*. 4ᵉ édit., 1863, p. 119. — Un projet, plus pompeux encore, se retrouve en placard (Nancy, Vagner).

Quelques mois après ce transfert des tapisseries, à l'inauguration officielle de la galerie des Cerfs, restaurée et transformée en musée, H. Lepage disait, dans son discours : « Parmi ces héritages, pieusement conservés, il y en avait un surtout que nous souhaitions ardemment recueillir : ce n'était pas seulement une magnifique page de l'art du xvᵉ siècle, c'était encore, c'était surtout un glorieux trophée conquis autrefois par nos pères, et que leurs descendants étaient jaloux de pouvoir librement admirer. Sa place était marquée depuis longtemps sur les murailles de cette salle, qu'il orna jadis plus d'une fois aux jours des grandes solennités, et qui, seules, étaient dignes de le

Pour compléter ainsi et rectifier les indications de Lionnois, on avait donc exhumé des archives locales un texte probant? Les rédacteurs de l'inscription eussent jugé ce soin superflu. Forts de l'argument proposé par Jubinal, la tradition leur suffisait. Mais comme, depuis Lionnois, son plus ancien interprète, cette prétendue tradition avait étrangement varié! Afin d'expliquer la présence des tapisseries du Téméraire dans les salles de la Tournelle, l'abbé les faisait donner par Charles IV à sa Cour souveraine (1). Noël s'aperçoit, ou plutôt est persuadé, de l'impossibilité de cette version; car il croit que, sous le règne de son fondateur, la compagnie n'a jamais siégé à Nancy (2). Il ne s'embarrasse pas pour si peu. C'est même avec aisance qu'il tourne la difficulté. Les tentures ne sortirent pas au XVIIe siècle du garde-meuble de la couronne. Mais, au départ de la dynastie, il était naturel que François III laissât à sa capitale ce souvenir de sa délivrance. La Cour souve-

recevoir. J'ai nommé la tente de Charles le Téméraire : monument de victoire que les habitants de Nancy rapportèrent triomphalement dans leur capitale, le jour où le redoutable duc de Bourgogne vint tomber sous leurs murs... » Et Guerrier de Dumast, célébrant en vers *la Salle des Cerfs et tout ce qu'elle a vu*, s'écriait :

D'un naufrage fameux gigantesque débris,
La magnifique épave, honneur de ces lambris
Et qui seule, à moitié, forme ici leur tenture,
Voyez, on nous la rend. Jadis adverse et dure,
Aujourd'hui la Fortune a pour nous des souris ;
Et des rangs empourprés de la magistrature
Le vœu nous restitue un monument sans prix.

(*Inauguration de la galerie des Cerfs au Palais ducal de Nancy, le 20 mai 1862*. Nancy, 1862, in-8°, pp. XXV et XLVII.)

(1) *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, p. 346.

(2) En réalité, la Cour souveraine qui a son origine dans la compétence que Charles IV accorda en 1635 au parlement de Saint-Mihiel, réfugié à Sierck, fut longtemps ambulatoire et pourchassée de ville en ville. Mais, en 1663, elle fut installée dans la capitale lorraine, où elle tint, le 5 novembre, son audience solennelle. L'édit de Louis XIV, du 2 décembre 1670, lui ordonna de cesser ses fonctions, et elle ne fut rétablie que 28 ans plus tard, au retour de Léopold. Cf. Krug-Basse, *Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois*. Paris, 1899, in-8° ; pp. 50 et ss.

raine occupait alors une partie de l'hôtel de ville de la place Mengin. Les tapisseries furent appendues dans ses appartements, puis comprises, à la démolition de l'édifice, au nombre des objets emportés par les conseillers dans leur palais de la place de la Carrière. Des magistrats de l'ordre judiciaire se trouvèrent les posséder, au détriment des magistrats municipaux (1). Guerrier de Dumast brode agréablement sur ce thème. Il nous montre la « précieuse relique » conservée d'abord « dans la belle tour centrale de la demeure des princes de Lorraine ». Il loue la délicatesse de François III. Que les tentures aient été vues, en 1778, reléguées dans les salles les moins fréquentées du Parlement, Noël en rejetait la faute sur ces courtisans du nouveau régime « qui se faisaient un mérite d'effacer tous ces monuments de notre gloire nationale ». Dumast précise le grief : « La mode était alors, pour complaire au roi de Pologne, de paraître n'attacher aucune importance aux choses les plus notables ou les plus curieuses dès qu'elles avaient précédé son règne. C'est ainsi, continue-t-il, que furent perdus, on ne sait comment, le casque et l'épée du duc de Bourgogne, donnés aussi aux Nancéiens par François III, qui s'en était privé pour eux (2). » L'exemple est topique. Il se passe de commentaire. Que de fois, dans leur patriotisme d'autre part fécond, mais étroit, les écrivains lorrains de cette génération n'ont-ils pas faussé notre histoire locale.

Tout récemment, M. Pfister fixait son attention sur un compte municipal de 1700, où sont portées des sommes payées « à Charles Mitté, tapissier, pour avoir dégraissé, remis en couleur et raccommodé une tenture de tapisserie de sept pièces de Flandre, qui est actuellement en la chambre du Conseil de ville. » Plus catégorique que Le-

(1) Noël, *op. cit.*, n° 5; t. II, pp. 29, note 16, et 225, note 122.
(2) *Nancy ; histoire et tableau.* 2e édit., Nancy, 1847, in-8°; pp. 43-44.

page, déjà tenté, en 1865, de faire ce rapprochement (1), M. Pfister voit là les cinq pièces de la *Condamnation de Banquet* et les deux pièces de l'histoire d'Assuérus et d'Esther. Qu'il y ait mieux qu'une coïncidence numérique, la chose est possible. Le don des tapisseries serait, par conséquent, de beaucoup antérieur au traité de Vienne. Mais M. Pfister ne va-t-il pas ou trop vite, ou trop loin, quand il les fait céder par la maison régnante, au début du XVII[e] siècle, pour l'ornementation du récent hôtel de ville de la cité de Charles III (2) ? Tout est obscur en cette question. Le déménagement effectué par la Cour souveraine, n'est lui-même qu'une hypothèse, et cette hypothèse les documents l'infirment plutôt. Un devis officiel, du 17 juin 1751, nous apprend que le mobilier transporté par les magistrats au palais de la Carrière, ne se composait que de boiseries et de sièges ; un mémoire du 23 novembre suivant atteste, de plus, que les tentures ne pouvaient se trouver auparavant dans ce local. Il résulte, enfin, d'un troisième état, qu'en septembre 1770, les salles de la Chambre criminelle n'étaient encore décorées que de tapisseries de peu de valeur, représentant des batailles. Lepage n'avait jamais paru mettre en doute l'explication de Noël et de Dumast. Ses ouvrages l'avaient abondamment répandue. Au terme de sa vie laborieuse, la lecture de ces pièces, tirées des dossiers de l'intendance, va le rendre singulièrement perplexe. Son dernier travail est un retour en arrière. La question « que l'on croyait définitivement résolue, retombe maintenant, écrit-il, dans le domaine de la discussion (3). » On a eu tort, depuis, de négliger ce mélancolique aveu. M. Pfister qui le tait, ne l'ignora pas, sans doute, car sa version se concilierait avec le silence

(1) Cf. *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 313.

(2) *Histoire de Nancy*, pp. 565-566.

(3) *Les tapisseries de la Cour souveraine de Nancy*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XXXVI, année 1887, pp. 92-103.

des documents dont fut ébranlée la robuste conviction de Lepage : « Quand l'ancien hôtel de ville eut été démoli par Stanislas, le nouveau ne se trouvant pas encore prêt, on transporta les tapisseries à l'hôtel de Craon, sur la place de la Carrière, où l'on venait d'installer la Cour souveraine. On les déposa d'abord au grenier, puis l'on en orna la salle d'audience (1). » L'arrangement est ingénieux. On aimerait qu'il fût moins gratuit.

Remarque curieuse. Des auteurs précités, pas un n'a eu l'idée de s'informer si les tentures qu'ils nous montraient offertes par les ducs à la Cour souveraine ou au Conseil de ville, avaient jamais été en la possession de ces princes. Deux nomenclatures, pourtant, les auraient heureusement éclairés. Sur un papier sans date, de la fin du XVIe siècle, intitulé : *Inventaire de la tapisserie estant à la cour de Nancy, soubz la charge de Jehan, tapissier, portier de la maison*, on lit : « *Dix pièces de bancquetz bonnes* ». Et, dans un autre inventaire de la même époque, relatif à *la tapisserie estant en la maison de Monseigneur, à Nancey*, sont rangées sous la catégorie : *neufves tapisseries*, s'opposant à la rubrique *vieilles tapisseries* : « *Six pièces d'Esterre* » et « *Neuf pièces de bancquetz* » (2). Plusieurs des séries indiquées sur ces listes, figurent déjà dans un inventaire de 1552 ; mais non celles qui nous occupent. Certaines ont pu être identifiées. Elles

(1) *Histoire de Nancy*, p. 566.

(2) Bibliothèque nationale, *Collection de Lorraine*, vol. n° 462, fol. 220, et n° 463, fol. 8-9. — Pièces publiées par Emile Molinier, *Les tapisseries des ducs de Lorraine*, au *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1885, pp. 468-476. Le travail de Molinier a été reproduit par Lepage, avec des additions et des notes, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (t. XXXV, année 1886, pp. 173-219), sous le titre : *Note sur les tapisseries des ducs de Lorraine.* — A propos des *pièces d'Esterre*, Lepage se contente de remarquer, un peu légèrement : « le Musée lorrain possède deux pans de tapisserie représentant des scènes de l'histoire d'Esther et d'Assuérus ; mais cette tapisserie remonte certainement plus haut que le XVIe siècle. » Quant à la mention répétée : *pièces de banquetz*, elle n'a en rien frappé son attention.

sont du XVI[e] siècle, de la fabrique de Bruxelles, et enrichissent aujourd'hui le garde-meuble de Vienne ; telles : l'*Histoire de Darius et d'Alexandre*, les *Signes du Zodiaque*, ou les *Péchés mortels*. N'est-ce pas au Musée lorrain qu'il faut, de même, rechercher les deux suites d'*Esther* et de *Banquet ?*

Ce point acquis, la démonstration reste toujours à établir de la provenance primitive de ces deux suites, car les précédents inventaires qui, pour quelques articles, relèvent l'origine ou les conditions d'achat, ne sont en l'espèce d'aucun secours. Soit qu'elles fissent encore partie, comme il est très probable, du mobilier de la couronne, quand le philologue allemand Jean Zinzerling *(Jodocus Sincerus)* visita, en 1611, le palais ducal, où il put admirer, nous dit-il, un nombre prodigieux de tapisseries d'une magnificence plus que royale (1), soit que, déjà, elles eussent été transportées dans un autre édifice ; comment le voyageur eût-il omis de consigner, dans son récit, leur curieuse histoire, s'il s'était vraiment agi là d'un inestimable trophée ? Zinzerling, en effet, s'est particulièrement intéressé aux souvenirs de la bataille du 5 janvier. A la collégiale Saint-Georges, il s'est incliné devant le cénotaphe du grand vaincu. Et s'il n'en a pas accompli le pèlerinage, du moins a-t-il tenu à se faire montrer, du haut d'un des bastions de la Ville-Neuve : à l'ouest, la croix de l'étang Saint-Jean ; au sud, la chapelle et le cimetière des Bourguignons (2).

Un vieillard dont on sollicitait la mémoire, a parlé, vers 1835, de la tente du Téméraire, exhibée, avec le cimeterre et le casque du duc, dans une procession qui se rendait à Bonsecours (3). Mais la confusion est flagrante. Le cortège

(1) « Deduceris post in conclave in quo pretiosissimi tapetes immani numero magnificentiæ plus quam regiæ, tibi explicabuntur et ostendentur. » (*Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ*. Edit. d'Amsterdam, 1655, in-12 ; pp. 8-9.)

(2) *Ibid.*, pp. 9-10.

(3) V. les diverses publications de A. Jubinal, déjà citées. — Id., *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, suivi de quelques*

du 5 janvier ne quittait pas la Ville-Vieille. Les relations contemporaines, le *Journal* du libraire Nicolas, ne citent que le casque et les deux espadons. Dom Calmet fait seulement porter en triomphe le casque et l'épée du prince ; et Chevrier, « les armes des Bourguignons pris ou tués dans le combat » (1). Lionnois ne rappelle pas davantage un fait qui eût été d'un si grand poids pour son assertion (2). De ce côté encore, c'est Noël qui se chargea de façonner habilement la tradition naissante. Selon lui, la tapisserie « faisait partie nécessaire des ornements de la fête des Rois, et, à ces solennités qui eurent lieu sous le règne de Léopold, elle fut exposée aux murs extérieurs du palais ducal (3). » Guerrier de Dumast et Lepage n'eurent pas d'autre référence pour affirmer, à diverses reprises, qu'elle « ornait les murs du palais ducal et les approches de Saint-Georges », ce que ne relate nullement le minutieux procès-verbal de 1715 (4). Et M. Pfister d'écrire à son tour : « On ne sortait ces tapisseries que les jours de la procession qui avait lieu la veille des Rois... Elles ornaient le

pièces inédites tirées des manuscrits de la Bibliothèque de Berne. Paris, 1838, in-8° ; p. 4. Dans cet opuscule, Jubinal affirme que la tapisserie et le sabre du Téméraire furent promenés processionnellement jusqu'en 1789 !

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. V, col. 451. — Chevrier, *Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar*, t. III [1758], pp. 285-286.

(2) Cf. *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, p. 300.

(3) *Op. cit.*, n° 5 ; t. II, p. 225, note 122.

(4) Noël, *op. cit.*, n° 5 ; t. I, p. 26. — G. de Dumast, *op. cit.*, p. 42. — Lepage, *L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy*, au *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. I, année 1849 ; p. 225. Il semble que Lepage ait altéré à plaisir les renseignements fournis par le procès-verbal de la procession du 5 janvier 1715. Tout en publiant ce document, qui est, il le reconnaît, la seule relation officielle que l'on possède de cette solennité, il écrit : « On y étalait tous les trophées pris sur les Bourguignons ; l'épée et le casque de Charles le Téméraire y figuraient, portés par deux gentilshommes, et la fameuse tapisserie qui lui avait servi de tente, décorait les murs de Saint-Georges et du Palais ducal. » (*Les Archives de Nancy*, t. I, pp. 61 et 66.)

palais ducal, à l'extérieur, au moment du passage du cortège. Ce fut probablement alors qu'on coupa en morceaux, pour la mieux adapter aux murs du palais, la tapisserie représentant la *Condamnation de Banquet et de Souper* (1). »

Cette circonstance de leur exposition annuelle n'avait pas encore été imaginée lors de l'enquête menée par Villeneuve-Trans et Jubinal. A son défaut, la lettre de la Bibliothèque royale avait édifié ces auteurs. Il n'était pas discutable que Charles le Téméraire eût fait reproduire, ou, plus vraisemblablement, eût acheté, la tapisserie exposée à Vienne par le marchand turc. M. Pfister repousse, et à bon droit, cet argument. Entre la suite décrite au duc de Bourgogne et les pans du Musée lorrain, il note certaines différences. La longue épître lui paraît suspecte (2). Nous n'y voyons guère avec lui qu'un exercice de rhétorique (3). Mais, missive véritable ou fiction littéraire, qu'importe après tout. Le rapprochement avec la tapisserie de Nancy est d'impossibilité absolue. Le correspondant, réel ou supposé, de Charles lui dit : « Le bon marchand me monstra encore et fist desvelopper, en son ostel, une tapisserie, belle, de la *Condampnacion de Banquet et de Souper*. Pour ce qu'elle

(1) *Histoire de Nancy*, pp. 565 et 567.

(2) *Ibid.*, p. 564, note 6.

(3) Le morceau est intitulé : *Déclaration de trois pièces de tapisserie que quelqung veit longtemps à Vienne*. Il a été publié : partiellement par Villeneuve-Trans, *op. cit.*, pp. 9 et ss. ; intégralement, par Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées...*, j. cit., t. II, pp. 28-31. — Cf. Id., *Recherches sur l'origine et l'usage des tapisseries à personnages...*, j. cit., pp. 32-58. — V. de Sansonnetti, *Tente de Charles le Téméraire...*, j. cit., p. 2.

Si l'on accepte comme non fictifs les détails de la *Déclaration*, où la tapisserie de la *Condamnation de Banquet et de Souper* est aussi désignée en tant que *tapisserie de Turquie*, il n'y a pas lieu de prendre ce terme à la lettre. On appelait alors couramment *tapisseries sarrasinoises*, d'où, par une fausse extension, *tapisseries de Turquie*, les tapisseries de haute et basse lisse, dont l'invention était attribuée aux Sarrasins. Paris, Arras, la Flandre, avaient leurs *maîtres sarrasinois*. Le négociant de Vienne pouvait être turc et ses marchandises ne provenir nullement de pays musulman.

estoit *bien briefve et petite*, il me feust advis qu'elle ne pourroit faire au lire que bien, pour appliquer à euvre... » Or, notre tapisserie est une des plus grandes, sinon la plus grande tapisserie à personnages connue. La lettre continue: « Ceste tapisserie contient *six piesses d'euvre.* » Or, s'il n'en subsiste plus que cinq, primitivement la tenture de Nancy comprenait, l'inventaire cité plus haut en fait foi, non six pièces comme on l'a toujours cru, mais dix, importance sériale qui cadre bien avec les dimensions considérables des pans.

On n'a pas retrouvé jusqu'ici dans les inventaires de Charles le Téméraire et dans les comptes mis au jour, d'indication laissant entrevoir que le prince ait possédé, au nombre de ses tapisseries, une suite de la *Condamnation de Banquet et de Souper* (1). Eût-on été plus favorisé, la discussion ne serait pas close. C'était là, en effet, un sujet banal, qui inspira plus d'un artiste. Rien que dans les ateliers de Tournai, il fut traité à diverses reprises. Colart Bloyart de cette ville livre, en 1501, à Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, quatre tentures, avec personnages, *à manière de banquet.* L'année suivante, le même prince lui achète encore, « pour mener avec lui et s'en servir en son voyage d'Espaigne.... six grandes pièces de tapisserie richement ouvrées de l'histoire de *banquet.* » En 1505, Jean Grenier produit six autres pièces analogues. On confectionne en 1519, chez Jeanne le Franc, veuve de Colart de Burbure et d'après les modèles de Jean Grenier, huit pièces racontant la même allégorie, et offertes, en 1524, par le magistrat municipal, à M. de Châtillon, maréchal de France (2). Plus complète, enfin, est la suite des ducs de

(1) L'importante publication entreprise par M. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*, dont le tome Ier, relatif à *Philippe le Hardi (1363-1404)*, a seul encore paru, édifiera sans doute sur ce point.

(2) Eugène Soil, *Les tapisseries de Tournai ; les tapissiers et les hautelisseurs de cette ville.* Tournai, 1891, un vol. in-8°, formant le

Lorraine. Mais aucune des précédentes séries, dont l'étendue va croissant selon l'ordre chronologique, n'est, on le remarquera, antérieure au XVIe siècle. Le pinceau et la navette ont interprété la fable avant qu'à la suite de sa *Nef de Santé*, publiée en 1508, le poète Nicolas de la Chesnaye ne l'eût mise en vers (1). Mais, d'autre part, quelques vers de la tapisserie de Nancy semblent directement empruntés à cette moralité. La répétition fautive d'un quatrain, sur le cinquième pan actuel, n'indiquerait-elle pas, de plus, non un original mais une copie? (2) Rappelons-nous aussi qu'à la fin du XVIe siècle, la tapisserie ducale était rangée parmi les « neuves tapisseries » ; et bien qu'assurément il faille ici comprendre: tapisseries en bon état, demandons-nous si ce qualificatif eût été néanmoins appliqué à des tentures promenées sur les champs de bataille et que M. Pfister incline à dater des années 1460 à 1470 (3) ?

A l'examen de cette œuvre, que vont d'ailleurs nous dire les connaisseurs, les spécialistes ? Quelques-uns, influencés sans doute par les raisons historiques qu'on leur a présentées et dont l'inanité leur échappe, admettent qu'à la rigueur la *Condamnation de Banquet et de Souper* du Musée lorrain puisse remonter au temps du Téméraire. Mais presque tous, et non des moindres, ne se laissent nullement abuser. M. Darcel, conservateur du Musée de

t. XXII des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai ;* v. pp. 35-36, 43, 248-249, 265, 404-406. — Jules Guiffrey, *Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*. Tours, 1886, in-8° ; p. 197.

(1) *La Nef de Santé avec le gouvernail du corps humain et la Condamnacion des Bancquetz, à la louenge de Diepte et Sobriété, et le Traictie des passions de lame*. Paris, Antoine Verard, in-4°, goth., volume composé de quatre ouvrages distincts, dont la moralité : *La Condamnacion des Bancquetz, à la louenge de Diette et Sobriété, pour le prouffit du corps humain*, est le troisième.

(2) Pfister, *op. cit.*, p. 564, notes 1 et 5.

(3) *Ibid.*, p. 565.

Cluny, reculait, paraît-il, au-delà de 1508 la date de l'établissement des cartons (1). M. Guiffrey, dans son *Histoire de la tapisserie*, y voit malaisément un trophée bourguignon (2). Dès 1839, un contradicteur avisé faisait observer à Jubinal que la coiffure, — chevelure et bonnet, — de presque tous les hommes représentés sur cette suite, était essentiellement du règne de Louis XII, et qu'on avait même dans cette coiffure, répétée avec une sorte d'obstination, l'indice le plus caractéristique de la date (3). Viollet-le-Duc sera aussi formel : « Les habits portés par les personnages sont tous, sans exception, de 1500, et tels qu'on les portait à la cour de Louis XII... Les hommes portent tous, sans exception, les cheveux longs et le chapeau à la mode vers le milieu du règne de Louis XII..Les femmes sont coiffées de la coiffe qui persiste jusque sous le règne de François Ier... Il faut, conclut l'érudit, prendre son parti sur la provenance douteuse de ces tapisseries, ou détruire tous les monuments contemporains (4). » Ajoutons que sur le tissu se voit, chez *Banquet* et au sommet d'une colonne, la statue d'un homme d'armes tout à fait semblable à des figures analogues peintes dans une miniature

(1) Cf. Léon Germain, *Les tapisseries dites de la tente de Charles le Téméraire, attribuées aux ateliers de Tournai*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XLIV, année 1895 ; pp. 140-143.

(2) Voir p. 80.

(3) *Note sur la tapisserie de Nancy*, accompagnant une analyse de la *Nef de Santé*, publiée par Edouard Crémieu, sous l'anagramme de *Rodeur Méviadec*, dans le *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, t. X, année 1839, Évreux ; pp. 417-436. — L'auteur présente, à l'encontre de la thèse de Jubinal, d'intéressantes observations. Tous ses arguments ne sont cependant pas admissibles. Il en est de puérils ; mais il en est aussi d'excellents, nous dirions volontiers de péremptoires.

(4) *Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, t. III [1874], v° *coiffure*, pp. 247-249. — Cf. Léon Germain, *Opinion de Viollet-le-Duc sur les tapisseries dites de Charles le Téméraire*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XLV, année 1896 ; pp. 89-90.

de l'exemplaire de la *Nef de Santé*, imprimé sur vélin, que possède la Bibliothèque nationale (1). Même casque, même armure, même pertuisane.

Bien que de sentiment, un dernier argument n'en a pas moins sa valeur. Pour une tente de campagne, surtout pour un tel hôte, le choix du sujet est bizarre. La mythologie, l'histoire, la religion, se partagent presque tous les tapis des ducs de Bourgogne. C'est sur des scènes épiques ou touchantes qu'ils aimaient à promener leurs regards. Dans une merveilleuse fête donnée par Philippe le Bon, en 1454, la salle du festin est ornée des *Travaux d'Hercule*. C'est des *Exploits d'Alexandre* que, lors de son entrevue avec l'empereur Frédéric à Trèves, Charles le Téméraire fait tendre le réfectoire de Saint-Maximin. On l'a dit, non sans éloquence : « Hercule dans une salle de banquet ; et, dans une habitation militaire, *Souper, Banquet !* Sous un pavillon de combat, *Gourmandise*, *Friandise !...* Quoi ! vaillants capitaines et seigneurs de l'armée bourguignonne, sont-ce là les compagnons que votre duc vous eût donnés, lorsqu'il vous rassemblait sous sa tente pour vous parler d'assauts et de batailles ? S'est-on bien souvenu du caractère, a-t-on bien interrogé la pensée, la vie de Charles le Guerrier, le Hardi, le Terrible et le Téméraire ? Qu'est-ce donc qui pouvait lui sourire en une pareille tenture ? Dans laquelle de ses figures se retrouvait-il ? A quel songe de son esprit, à quelle nécessité de son cœur répondait-elle ? ... Et une telle comédie, jetée à travers les tragédies de son imagination, n'aurait-elle pas mille fois irrité le plus impétueux et le plus irascible des hommes, alors que, s'abîmant dans sa tristesse et dans son amertume, et courbé sous deux défaites, il sentait ses vastes espérances gênées et prisonnières entre ces deux souvenirs ? Non : ce sont

(1) Sur cet exemplaire v. J. van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi ;* t. IV, p. 194, n° 265.

d'autres tableaux, d'autres images qu'il eût fait se dérouler dans sa tente (1). »

Quant à la tapisserie d'*Esther et Assuérus*, rien dans sa facture ne s'oppose à ce qu'elle ait appartenu au Téméraire. Les documents inviteraient même à cette attribution. Les ducs de Bourgogne ne possédaient-ils pas une suite identique, achetée à Tournai, en 1462, par Philippe le Bon, à Pasquier Grenier, père de Jean. Un compte des Archives de Lille mentionne cette acquisition de « six tappis de muraille, pour parer une sale, fais et ouvrez de l'*istoire du roy Assuere et de la royne Hester* (2). » Mais ces « tapis de muraille, pour parer une salle », qui figurèrent à Bruges, en 1468, au mariage de Charles et de Marguerite d'York, ont-ils plus tard embelli la tente du Téméraire ? Cette suite fut-elle unique en son genre ? Les ateliers de Tournai n'en ont-ils pas produit plusieurs exemplaires ? Le sujet a pu être postérieurement copié, traité même de manière différente, dans un autre centre de fabrication. On doit se mettre en garde contre ces identifications trop promptes, si agréables soient-elles. Sur un inventaire des ducs de Lorraine paraissent « sept pièces de l'empereur Trajan », qui ne se retrouvent pas à Vienne. Le Musée de Berne montre deux pans d'une suite consacrée aux mérites du même prince. C'est dire où entraînerait une méthode trop facile.

L'histoire de ces tapisseries de Berne offre une instructive leçon. Hier encore, on les considérait, ainsi qu'une autre série où sont représentées des scènes de la vie de César, comme provenant du campement du Téméraire à Grandson. La tradition était incontestée et, certes, autre-

(1) Edouard Crémieu, *Note sur la tapisserie de Nancy*, loc. cit., pp. 429-430.

(2) Laborde (de), *Histoire des ducs de Bourgogne ;* preuves, t. I [1849], p. 480, n° 1871. — Guiffrey, *op. cit.*, pp. 82 et 88. — Soil, *op. cit.*, pp. 24 et 240.

ment ancienne et uniforme que celle dont nous avons dénoncé les fluctuations. Et voici que tout à coup la légende s'écroule. Jamais la tapisserie de *Trajan* n'appartint au duc de Bourgogne. Celle de *César* peut avoir été en sa possession ; mais alors le prince en aurait fait présent à Guillaume de Baume, seigneur d'Illens, un de ses premiers capitaines à Morat, dont l'écusson se remarque sur chaque pan. En tout cas, l'une et l'autre suite décoraient à la Réforme l'église de Lausanne, où les Bernois s'en emparèrent en 1536 (1). Pour offrir moins de similitude, l'exemple du célèbre diptyque d'or et d'émail, splendide travail vénitien du XIIIe siècle, également conservé à Berne, est tout aussi frappant. Qui se fut risqué, il y a peu d'années, à n'y pas admirer une pièce du butin de Grandson ? N'en reconnaissait-on pas la description dans un inventaire dressé en 1420, par ordre de Philippe le Bon ? Une sagace critique a fait bonne justice de ce mythe. Donné par la reine de Hongrie, Agnès, à l'abbaye de Kœnigsfeld, l'objet n'en est sorti qu'à la sécularisation du monastère, en 1528 (2).

(1) Jubinal et Sansonnetti, *Les anciennes tapisseries historiées...*, j. cit. ; t. II, pp. 20-23. — L. Stanz, *Les tapis de Bourgogne à Berne*. Berne, 1870, in-8°. — H. Beaune, *Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. VIII, année 1873, Dijon; pp. 271 et ss. — Abbé J. Stammler, *Die Burgunder-Tapeten im historischen Museum zu Bern*, dans les *Katholische Schweizer-Blätter*. Nouvelle série, t. V, année 1889, Lucerne; pp. 89 et ss., 211 et ss., 308 et ss. — F. Chavannes, *Le trésor de l'église de Lausanne*. Lausanne, 1873, in-8° ; pp. 51-61. — J. Stammler, *Der Domschatz von Lausanne und seine Ueberreste. Zugleich eine Untersuchung über den ältern Bestand des historischen Museums in Bern*. Berne, 1894, in-8° ; pp. 115 et ss., 157 et ss. — Id., *Der Paramentenschatz im historischen Museum zu Bern in Wort und Bild*. Berne, 1895, in-8°.

(2) H. Beaune, *loc. cit.*, pp. 280 et ss. — J. Stammler, *Die sogenannte Feldaltar Karls des Kühnen von Burgund im historischen Museum zu Bern, eine alt-venezianische Altartafel (Diptychon) aus dem Nachlasse der Königin Agnes von Ungarn, und ihr Werth für Kunst und Geschichte*. Berne, 1888, in-8°.

Des tapisseries de Nancy, il faut donc l'avouer, nous savons peu de choses; et le semblant de tradition autour duquel on a mené grand bruit, ne saurait suppléer à cette incertitude. On a là, de toute évidence, ce qui subsiste de deux suites de dix et de six pièces, cataloguées parmi les « neuves tapisseries » dans les inventaires ducaux de la fin du XVIe siècle. Peut-être ces tentures, déjà réduites à un total de sept pièces, paraient-elles en 1700 la chambre du Conseil de l'hôtel de ville de Nancy. Ce qui est sûr, c'est qu'elles ne se trouvaient pas encore, à l'automne de 1770, dans les salles de la Tournelle, où l'abbé Lionnois les signale huit ans après. De l'école flamande, elles sortent probablement des ateliers de Tournai. Mais la manière dont l'œuvre est traitée, assigne à la confection des cartons, des dates très différentes.

Les costumes des personnages et diverses considérations qui se corroborent, n'autorisent pas à faire remonter l'exécution de la *Condamnation de Banquet et de Souper* avant les toutes dernières années du XVe siècle et même, de préférence, le début du XVIe. Il faut se résigner à ne plus voir dans cette tapisserie, ni un meuble de Charles le Téméraire, ni un trophée bourguignon quelconque.

On s'est plus volontiers désintéressé de la tapisserie d'*Esther et Assuérus*. Pour cette suite, cependant, la glorieuse provenance n'est pas contredite. Rien davantage ne l'appuie. En dehors de toute préoccupation mesquine, entre l'affirmation et la négation, également imprudentes, il y a place ici pour une honnête quoique timide hypothèse. Comme à Berne, un document nouveau fournira-t-il un jour la clef du problème? Souhaitons, en l'occurrence, une solution moins décevante.

Enfin, qu'on ne s'y méprenne pas. Si jamais tapisseries décorèrent, sous Nancy, le logis personnel de Charles le Téméraire (1), elles ne servirent qu'à son ornementation

(1) S'appuyant, sans doute, sur l'attribution donnée à celles de Nancy,

intérieure. C'est à tort que, dans des restitutions estimables, sur la toile et à la scène, on nous a présenté, adossée aux murs de la commanderie Saint-Jean, et offrant, par son chaud coloris, un saisissant contraste avec le paysage sombre et neigeux qui l'entoure, la *tente* du duc de Bourgogne, faite de magnifiques tapisseries, celles du Musée lorrain (1). Par ce rude hiver, dans la vallée de la Meurthe, Charles s'était fait construire une toute autre demeure. Molinet nous le montre habitant « une maison de bois, richement armoyée de ses blasons (2). » Commines cite également cette « chambre de boys, en quoy logeoit ledit duc (3). »

De même qu'Alexandre le Grand emportait dans ses expéditions les œuvres d'Homère, de même Charles le Téméraire faisait de la *Cyropédie* son livre de chevet. A l'intention de ce prince, sous le titre : *De la très bonne Monarchie*, Vasco de Lucena avait mis en français l'adaptation latine du Pogge. Rappelant ce détail, un bibliophile belge, M. de Laserna Santander, écrivait, il y a près de cent ans : « Charles l'avait sûrement avec lui à la bataille de Nancy... le duc y fut défait et tué par les Suisses, ses bagages pil-

des possesseurs d'anciennes tapisseries leur prêteraient même provenance. Nous lisons dans Alph. Maze-Sencier, *Le Livre des collectionneurs* (Paris, 1885, in-8° ; p. 337) : « Prince Marc de Beauvau (Paris), scènes de chasses au faucon ; magnifiques tapisseries flamandes. Elles passent pour avoir été prises dans la tente de Charles le Téméraire au siège de Nancy. »

(1) V. le tableau de Gaston Save, *La tente de Charles le Téméraire*. Cette œuvre, qui figura sous le n° 396 à l'exposition de la Société lorraine des amis des arts, à Nancy, en 1896, et dont on trouvera deux reproductions dans la *Lorraine artiste* (t. XIX, année 1901, pp. 95 et 276), a servi à l'exécution de l'un des décors du drame populaire d'Adolphe Ribaux : *Charles le Téméraire* (*Grandson*, *Morat*, *Nancy*), joué, en juin 1897, à Grandson. Il est question de représenter, à Nancy même, une pièce analogue. Il serait bon, pour la restitution du campement du duc de Bourgogne, de mieux s'appuyer sur les témoignages des chroniqueurs contemporains.

(2) Edit. cit., t. I, p. 215.

(3) Edit. B. de Mandrot, t. I. p. 377.

lés, et, par suite de cet événement, la traduction originale de la *Cyropédie* fut déposée à la Bibliothèque de Berne, où elle se trouve encore actuellement, et où il ne paraît pas possible qu'elle eût pu se trouver sans cette circonstance (1). » Or, en 1833, figura, à Paris, à la vente de la bibliothèque Bruyères-Chalabre, un manuscrit enluminé du xve siècle : précisément la *Très bonne Monarchie*, de Lucena. La miniature initiale montrait l'offre du volume à Charles le Téméraire. Au-dessous, se lisait la dédicace du traducteur espagnol (2). La reine Louise ordonna l'acquisition de cette pièce. Elle lui fut adjugée, le 22 mai, au prix de 715 francs. En la remettant, de la part de la souveraine, à la Bibliothèque de Bruxelles, pour la collection dite de Bourgogne, le secrétaire de la cour, M. van Praet, avançait simplement : « Tout porte à croire que ce manuscrit a appartenu à Charles le Téméraire. » L'ancienne affirmation de Santander rendait, en effet, très perplexe. Mais cet auteur, dont le dogmatisme oubliait si légèrement et Grandson, et Morat, avait aussi commis une lourde inadvertance. On ne tarda pas à l'apprendre ; jamais pareille version de Xénophon n'avait été vue dans un dépôt de Berne (3). Le doute se dissipait. Après d'obscures vicis-

(1) *Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne, présentement Bibliothèque publique de Bruxelles.* Bruxelles, 1809, in-4° ; pp. 26-27.

(2) *De la très bonne Monarchie, translatée de grec en latin par Pogge de Florence, et de latin en françois par Vasque de Lucené.* In-fol., vélin ; sept miniatures dont la première paginale, les autres marginales. — N° 753 du catalogue de vente.

(3) Peut-être Laserna Santander, mal renseigné, avait-il confondu avec le manuscrit ayant pour titre : *Loix et ordonnances ou statutz militaires de mon seigneur le duc Charles, duc et conte de Bourgogne, de Brabant, Flandres, etc., dez l'an 1473.* A lui seul, ce dernier manuscrit suffirait à mettre en défiance contre les attributions au butin bourguignon d'objets qui n'en purent faire partie. Conservé autrefois aux Archives de Berne, puis à la Bibliothèque de cette ville (aujourd'hui ms. A. 219 du fonds Bongars), c'est un cahier de papier gr. in-8°, précédé d'une feuille de parchemin où Charles le Téméraire a été peint, entouré des armes des différentes provinces soumises à sa

situdes, le précieux manuscrit rentrait dans le fonds même auquel il avait été destiné (1). Qu'il ait été perdu dans l'un des trois désastres de 1476 et 1477, il semble raisonnable de l'admettre. Il n'est pas signalé dans l'inventaire de la bibliothèque de Charles le Téméraire, rédigé, peu après sa mort, du commandement de Louis XI (2). Dans son introduction au *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bourgogne* (3), J. Marchal s'est sagement arrêté à cette conclusion générale. Mais la belle assurance de Laserna Santander était plus séduisante. Namur, l'historien des bibliothèques de Bruxelles, le minutieux Peignot lui-même, l'ont partagée sans critique et transmise fortifiée de leur autorité (4). Dépouillée de ce qui était encore de nature à

maison. Sur la page de garde, on lit que ce livre « fut prins et gaaignez à la bataille de Morach le 16e jour de juin, l'an de grace mil quatre cent septante et six. Et fut trouvé en la propre tente et pavillon dudict excellent et très puissant prince et duc. » Cette affirmation est répétée en allemand et en latin. Jubinal eut le manuscrit entre les mains et s'en fia pleinement à la triple attestation, qu'il crut même pouvoir prêter à une plume de la fin du xve siècle. (V. *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des manuscrits de la Bibliothèque de Berne*, j. cit., p. 19.) Rompant enfin avec une constante tradition, Hermann Hagen, l'auteur d'un *Catalogus codicum bernensium* (*Bibliotheca bongarsiana*) [Berne, 1875, in-8° ; v. p. 269], dénonça dans ce prétendu original une copie du xvie siècle. Selon lui, la miniature, toutefois, pouvait remonter au xve. Après avoir examiné le document, nous serons plus catégorique. Le texte paraît postérieur à 1530. En raison de certains motifs ornementaux, la peinture elle-même doit être datée du xvie siècle. Si c'est là la reproduction d'une miniature plus ancienne, du moins le copiste a-t-il, à sa façon, enjolivé le modèle.

(1) N° 11,703. — Cf. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne.* Bruxelles et Leipzig, 1842, 3 vol. in-4° ; t. I, pp. xcii-xciv ; t. II, p. 198, avec planche hors texte représentant au trait la miniature initiale.

(2) V. G. Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au XVe siècle.* 2e édit., Dijon, 1841, in-8°.

(3) Cf. t. I, pp. xcii-xciii.

(4) P. Namur, *Histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles* Bruxelles et Leipzig, 1840-1842, 3 vol. in-8° ; t. I, pp. 27-28. — G. Peignot, *op. cit.*, pp. 18-19.

susciter la défiance, la trop précise assertion devait trouver en Lorraine un complaisant écho (1). L'affaiblir ici, par une stricte réserve, était nécessaire.

Cette réserve ne s'impose pas moins, et cette fois elle a été gardée, croyons-nous, pour un autre débris du butin bourguignon, ramassé peut-être à Nancy, pour le grand couteau, tout ciselé et émaillé, aux armes du Téméraire, qui constitue l'une des plus belles pièces du Musée du Mans (2).

(1) Arthur Benoît, *Un souvenir bibliographique de la bataille de Nancy à la Bibliothèque royale de Bruxelles*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XIX, année 1870 ; pp. 178-180.

(2) Voir sur cet objet E. Hucher, *Le grand couteau de Charles le Téméraire au Musée du Mans*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. XIV, année 1859-1860, Le Mans ; pp. 27-31.

ADDITION. — Dans ses *Neueste Reisen durch Deutschland, Böhmen-Ungarn, die Schweiz, Italien und Lothringen*, parus à Hanovre en 1740-41, l'antiquaire bavarois Jean-Georges Keysseler (1689-1743), qui eut accès, en 1731, au palais de Nancy, mentionne, sans d'ailleurs leur prêter grande importance, « les deux vieilles épées provenant des dépouilles des Bourguignons », que l'on y conservait. « Mais ce qui mérite l'attention du voyageur », nous dit-il, « c'est le casque de Charles le Téméraire. Il est garni de velours rouge et une plume jaune y est attachée par un nœud de taffetas de même couleur. Tous les ans, ce casque est porté à une procession par le capitaine des Gardes suisses, et deux soldats suisses tiennent les deux épées. » Keysseler qui vit aussi, dans la capitale lorraine, la belle suite de tapisseries consacrée aux batailles de Charles V, ne parle pas de la tente du duc de Bourgogne. Ce silence, s'ajoutant, à cent vingt ans d'intervalle, au silence de Zinzerling, est significatif. — Sur notre prière, le docteur Camillo List, conservateur des collections impériales d'armes, à Vienne, a bien voulu entreprendre lui-même une nouvelle et minutieuse enquête pour retrouver le casque et les deux espadons. Le résultat en a été négatif. Ces armes, cependant, ne sont pas restées à Bruxelles, comme on pourrait le supposer. Elles ne figurent pas sur la nomenclature des pièces historiques de l'ancien Arsenal de cette ville, donnée au XVIII[e] siècle par l'abbé Mann, auteur d'un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de Bruxelles et de ses environs* (Bruxelles, 1785, 3 vol. in-8° ; v. t. III, pp. 43-44). C'est dire qu'aujourd'hui, on les chercherait bien inutilement au Musée royal de la Porte de Hal.

CHAPITRE IV

Trophées rapportés par les Strasbourgeois. — L'enquête en Suisse et le triple butin bourguignon. — Précautions prises au lendemain des pillages de Grandson et de Morat. — Débats suscités par la répartition de ces richesses. — Mesures édictées après Nancy ; elles ne sont pas maintenues. — Vente d'objets par les diètes, les cantons et les villes. — Vestiges conservés ou recueillis dans les églises, les arsenaux, les archives, les bibliothèques et les musées. — Difficulté d'établir la part des trois batailles. — Souvenirs faussement attribués à celle de Nancy : l'armure et le canon de Bâle ; la prétendue robe de la Toison d'Or à Berne. — Rares pièces provenant indiscutablement de cette dernière journée.

Avec les huit bannières dont nous avons parlé, les Strasbourgeois rapportèrent de Nancy une tunique blasonnée, prise peut-être dans les propres bagages du duc de Bourgogne, car leur chronique en fait la cotte d'armes de ce prince (1). Suspendus dans la cathédrale, ces glorieux trophées ont depuis longtemps disparu (2). C'est tout ce que nous savons du butin échu aux Alsaciens.

Nos recherches en Suisse nous retiendront davantage. Il importe, à ce propos, d'entrer dans quelques développements préliminaires.

(1) « ... des hertzogen von Burgundt wapenrock. » (*Straszburgische Archiv-Chronik*, édit. cit., p. 203.) — H. Witte (*Lothringen und Burgund*, loc. cit., t. IV, pp. 133-134) et Pfister (*op. cit.*, p. 510) ont lu *Waffenrock*, terme qui, comme *Wappenrock*, peut se traduire par *cotte d'armes*, mais dans le sens bien différent de *cotte de mailles*. La première est un vêtement, la seconde une armure, d'ailleurs abandonnée à la fin du xve siècle. — Peut-être s'agissait-il d'une simple cotte de héraut, semblable à celle décorée aux armes des Chalon, qui advint à Fribourg, et dont le Livre des drapeaux, ou *Fahnenbuch*, de cette ville, nous a transmis l'image (ff. 34 et 35).

(2) Cf. H. Witte, *loc. cit.*

Au lendemain de Grandson, les confédérés s'étaient occupés de maintenir la concorde et d'éviter les compétitions entre soldats plus ou moins favorisés de la fortune. Une ordonnance prescrivit la création de dépôts spéciaux où seraient versés, sous la surveillance de commissaires, tout le butin fait par les hommes d'une compagnie, d'une localité, d'un canton. Réunis ensuite dans un dépôt central, ces biens devaient être mis aux enchères, et le produit de la vente distribué aux combattants. Ordres transmis aux magistrats et aux chefs de corps de dénoncer les récalcitrants, fréquentes visites domiciliaires, aucun moyen ne fut négligé. On n'aboutit, cependant, qu'à un résultat imparfait. Déjà, sur le champ de bataille, des brocanteurs, accourus de Neuchâtel, avaient réussi à se procurer, pour des prix dérisoires, quantité de joyaux, d'argenterie, de soieries ; et, malgré les poursuites exercées plus tard contre certains recéleurs, une ample partie de ces richesses ne réintégra jamais la masse commune. Les fraudes durent être multiples. Le soupçon est permis, à parcourir les rôles où, en face du nom de chaque homme, est notée la restitution. Tel soldat n'a remis que des cercles de roue; tel autre qu'un fer à cheval ou quelques clous. Celui-ci a comparu les mains vides ; il a fallu se contenter de son serment. Au reste, les possesseurs d'un objet purent parfois le conserver, en payant une somme représentative de sa valeur, et plusieurs compagnies se virent dispensées du rapport en nature, moyennant une taxe individuelle dont furent frappés leurs volontaires.

A Morat, pour prévenir semblables difficultés, c'est la centralisation immédiate du produit du pillage, que l'on décida. Tout désordre ne fut pas par là même écarté. René II est dépouillé, par des rustres avides, des objets d'art que les chefs lui ont offerts.

La liquidation de ces deux butins était loin d'être terminée, au moment de la campagne de Lorraine. Les dra-

peaux enlevés dans le feu de l'action, étaient restés la propriété des cantons ou des villes qui s'en étaient emparés. Aux uns et aux autres, on avait, de plus, distribué, comme autant de trophées nationaux, des armures, des bijoux, des étoffes. Mais on était toujours indécis sur la division des très nombreux étendards trouvés dans les coffres à Grandson, et envoyés provisoirement à Lucerne ; sur la répartition de l'artillerie conquise à la journée du 22 juin. Les cantons démocratiques, soutenus par le pays d'Appenzell et la ville de Saint-Gall, prétendaient que ce partage devait se faire par portions égales, et non au prorata des troupes que chacun des États, confédérés ou temporairement alliés, avait fourni à l'armée combinée. Zurich, Berne et Lucerne qui eussent été lésés par ce système, protestaient (1). Depuis de longs mois, aussi, les diètes discutaient à perte de vue sur l'emploi des reliques et des pierreries ; et la vente du célèbre diamant qui avait orné la couronne du Grand Mogol et que Charles estimait valoir, à lui seul, plusieurs provinces, allait soulever encore bien des débats (2). Or, voici qu'une troisième victoire, augmentant ces trésors, augmentait ces hésitations.

Sous Nancy et durant le retour de l'armée suisse, aucune précaution ne fut prise pour empêcher les trafics particuliers. Aussi, quand ils parvinrent dans leurs montagnes, beaucoup de soldats avaient-ils déjà fait argent de leur fardeau. Le 20 janvier seulement, à la diète de Bâle, une décision intervint. Tout le butin, gros et petit, gagné sur les bords de la Meurthe, formera un lot commun.

(1) V. May de Romainmotier, *Histoire militaire de la Suisse...*, j. cit., t. IV, pp. 56-57.

(2) *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede*, t. II, *passim*, et, tout particulièrement, p. 599, n° 842 *q* ; p. 600, n° 843 *e* ; p. 621, n° 851 *f*, *g* et *h* ; p. 632, n° 858 *c* ; p. 636, n° 860 *k* ; p. 668, n° 883 *t* et *v* ; p. 672, n° 885 *h* ; etc. — Ch. Châtelain, *Le butin de Grandson et le diamant du duc Charles*, dans le *Musée neuchâtelois ; recueil d'histoire et d'archéologie*, t. XXV, année 1888, Neuchâtel ; pp. 283-285.

Quiconque en possède la moindre pièce, est dans l'obligation de la restituer au maître du butin (*Beutemeister*) dont il dépend ; ou, s'il en a trafiqué, de lui en remettre le bénéfice. Point n'est besoin, pour être contraint à cette formalité, d'avoir combattu sous un étendard. Les simples courriers, s'ils détiennent quelque chose, y sont assujettis. De même, tout prisonnier doit-il être nommément déclaré et livré aux autorités, afin que sa rançon soit comprise dans le profit total (1).

Un mécontentement unanime accueillit cette sommation. Quatre jours après, la question provoque à Bâle une rixe sanglante entre gens de Berne et de Zurich. Le 15 février, une troupe de 1,000 habitants des cantons de Schwytz, d'Unterwalden, d'Uri et de Glaris, se présente devant Berne, déployant une bannière blanche où sont peints en vert un porc et un gourdin. Ces révoltés seront bientôt 3,000. Ce qu'ils exigent, clament-ils, c'est leur part immédiate des butins de Grandson, de Morat et de Nancy (2). Impopulaire, la mesure était trop tardive. Les rentrées ne s'effectuaient pas. En désespoir de cause, la diète de Bâle arrêta, le 24 mars, qu'en ce qui concernait le butin de la dernière expédition, chaque partie serait désormais libre d'en disposer comme bon lui semblerait (3). Il n'y eut donc que des arrangements entre soldats d'une même compagnie, d'une même ville (4), ou d'un

(1) *Eidgenossische Abschiede*, t. II, p. 644, n° 867 *b* et *c*.

(2) « Nos petimus spolia que Bernenses et alie civitates receperunt in Gransano, Mortano et Nanseno bellis et eciam exaccionem quam fecerunt in Lausana et Gebenna », leur fait dire Knebel qui rapporte ce soulèvement. (*Basler Chroniken*, t. III, pp. 136-137, 140.) — La bannière est conservée à l'Arsenal de Zug.

(3) « Des eroberten Beuteguts wegen ist beschlossen, jeder Theil möge damit handeln, thun und lassen, wie ihn gut bedünke. » (*Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 662, n° 880 *b*.

(4) A Bienne, 66 livres entrèrent de ce fait dans la caisse municipale. Cf. Gustav Blœsch, *Chronik von Biel von den ältesten Zeiten bis zu Ende 1873*. Bienne, 1875, in-8° ; p. 18.

même canton; et cette circonstance nous prive, pour celles de Nancy, des renseignements que nous fournissent, pour les dépouilles de Grandson et de Morat, tels états détaillés (*Beuterodeln*), dressés par les préposés au butin (1), les nomenclatures figurant aux recès des diètes (2), et les pourparlers officiels auxquels la vente des principaux objets donna lieu (3).

Mais les diètes et les particuliers ne furent pas seuls à se livrer à un négoce regrettable, souvent maladroit. Les cantons et les villes spéculèrent, à leur tour, des plus remarquables souvenirs qui leur étaient advenus. En 1492, Zurich entre en marché avec la cour de Milan, au sujet de plusieurs joyaux (4). Bâle vend, en 1504, aux Fugger, de

(1) Quelques-uns ont été publiés. Consulter : J. Schneller, *Ein Beuterodel aus Grandson*, dans le *Geschichtsfreund ; Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte, Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug*, t. XXXI, année 1876, Einsiedeln ; pp. 311-317. — Max de Techtermann, *Inventaire du butin de Grandson rapporté par les soldats fribourgeois*. Fribourg, 1891, in-8°. — Un *Etat de ce qui fut trouvé au camp et dans Grandson des dépouilles des Bourguignons, après la bataille*, a été plusieurs fois réimprimé en Suisse, notamment en 1790. On trouvera des extraits de cette pièce suspecte dans G. Peignot, *Amusements philologiques ou variétés en tous genres*. 2e édit., Dijon, 1824, in-8° ; p. 387, note 1. Cf. Barante (de), *Histoire des ducs de Bourgogne ;* édit. Reiffenberg, t. VIII, p. 225, note 2.

(2) Voir, par exemple, pour le butin de Grandson, *Eidgenössische Abschiede*, t. II, pp. 591-595.

(3) Outre les travaux déjà cités, on peut encore lire sur cette question du butin bourguignon : Schrœter, *Die Verschleppung der Beute von Grandson*, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde*, t. I, 1855-1862, Zurich ; année 1858, pp. 20-21. — G. Tobler, *Zur Burgunderbeute*, dans l'*Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde*, t. VI, 1888-1891, Zurich ; p. 25. — Berchtold Haller, *Die Beute von Grandson*, dans le *Berner Taschenbuch*, année 1884 ; pp. 33 et ss. — Rudolf Wackernagel, *Der Antheil Basel's an der Burgunderbeute*, dans les *Basler Nachrichten und Intelligenzblatt der Stadt Basel*, t. XLIV, nos 42 et 43 (12 et 13 février 1888). Reproduit sous le titre *Basels Anteil an der Burgunderbeute*, dans le *Basler Jahrbuch*, année 1894, Bâle, in-8° ; pp. 57-68. — *Sankt-Gallens Antheil an den Burgunderkriegen*. Saint-Gall, 1876, in-4° ; publication de la Société historique de Saint-Gall.

(4) Strickler, *Zur Geschichte der Burgunder-Kriegsbeute*, l. cit.

véritables merveilles, dont le collier du duc et son fameux chapeau à l'italienne, tout resplendissant de pierreries (1). Ce trafic eut sa recrudescence à la Réforme, quand, par les soins des autorités, les dons faits aux sanctuaires alimentèrent un commerce qui s'est prolongé presque jusqu'à nos jours. Bienne cède en 1536, pour 220 couronnes, le trésor offert à son église paroissiale, et dans lequel se voyait, dit-on, un bouclier du Téméraire. En 1798, encore, le magistrat de cette cité n'a pas scrupule de vendre au poids quatre grandes coupes de vermeil (2). Ainsi fut peu à peu dispersé, par l'Europe entière, le triple butin bourguignon (3).

Toutefois, si abondant était-il, qu'il n'est guère de régions de la Confédération helvétique, où le curieux ne rencontre quelque débris de ces richesses; débris enfermés depuis des siècles dans les hôtels de ville, les archives, les bibliothèques, les couvents, les sacristies, ou récemment recueillis, avec une piété méritoire, dans les musées historiques (4). Ce n'est pas qu'il faille s'abuser sur l'authenticité de tous les objets auxquels on prête cette noble provenance.

(1) R. Wackernagel, *op. cit.*

(2) C.-A. Blœsch, *Geschichte der Stadt Biel und ihres Panner-Gebietes...*, j. cit., t. I, p. 304. — Gustav Blœsch, *Chronik von Biel...*, j. cit., p. 17.

(3) A Tzarskoé-Sélo, on montre, dans les collections impériales, une armure du duc de Bourgogne. — Au Musée de Copenhague, se voit le livre d'Heures de Charles le Téméraire, peint en 1465 par Jacques Undelot, élève de Roger van der Weyden. Ce manuscrit a fait partie de la célèbre bibliothèque du comte Hippolyte de Béthune, mort en 1665.

(4) Pour la description et la reproduction des pièces les plus importantes du butin bourguignon, voir le 1er fascicule de la publication de Eduard von Rodt, *Historische Alterthümer der Schweiz*; s. l. n. d. [1889], 25 planches et 13 pp. de texte, format atlas. Ouvrage estimable, mais un peu hâtif au point de vue historique. L'auteur connaît mal la bibliographie du sujet et il commet des inadvertances. Ajoutons que, depuis l'apparition du travail de Rodt, divers objets signalés ont été changés de locaux, en raison de l'extension et de la multiplication des musées historiques suisses.

Le cas des tapisseries et du diptyque de Berne n'invite que trop à la circonspection. A la suite de consciencieuses études, la liste des articles apocryphes ou suspects s'est singulièrement allongée. Seul désormais, à l'Arsenal de Soleure, le naïf touriste croit encore contempler l'armure du bouffon de Charles le Téméraire ; l'archéologue improvisé, le bouclier de Philippe le Bon (1). Le grand camée des Archives de Schaffhouse peut avoir été rapporté de Grandson. Une sage réserve, néanmoins, a remplacé, chez les érudits, la confiance de jadis, depuis qu'ils n'ignorent plus l'unique fondement de cette attribution : un texte de 1736 (2). Des blasons, des devises, des emblèmes, — la croix de Saint-André, le briquet et le fusil, les flambes, — attestent, par contre, l'origine de beaucoup d'autres objets. Mais, parmi ces tapis, ces chapes, ces pluvials, ces dorsals, ces armes aussi, rondaches de piquiers, hallebardes ou boucliers, datant des guerres de Bourgogne, exposés à Berne, à Fribourg, à Soleure, à Zurich, comment faire avec certitude la part de Grandson, de Morat et de Nancy (3) ? Insoluble, la question serait, le plus souvent, de minime intérêt. Quant aux trophées par excellence, canons et bannières, des témoignages contemporains, une série de documents qui les signalent, les décrivent et même les figurent,

(1) Pour l'ancienne version, v. J.-J. Amiet, *Ein Schild aus der Burgunderbeute*, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde*, t. II, 1861-1866, Zurich ; 1er cahier, pp. 48-49.

(2) J.-J. Œri, *Der Onyx von Schaffhausen*. Zurich, 1882, in-8°.

(3) Au Musée historique de Berne se voit un *antependium* noir, blasonné aux armes de Bourgogne. Comme il porte aussi l'écusson de Nassau, on avait pensé, bien à tort croyons-nous, que ce parement d'autel devait forcément provenir de la journée de Nancy, où le comte Engelbert fut fait prisonnier. (H. Beaune, *Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne*, loc. cit., p. 278.) — Presque toutes les dépouilles bourguignonnes conservées à Berne : tapisseries noires à verdures et à fleurs, aux armes de Philippe le Bon, tapis entièrement blasonnés des armoiries complètes et répétées de Bourgogne, soies et velours brodés, ample bouclier de soldat, etc., sont aujourd'hui indistinctement attribuées à Grandson.

— inventaires d'arsenaux et « livres des drapeaux » (*Fahnenbücher*), — permettent, d'ordinaire, leur détermination exacte. D'anciens catalogues encore, des registres de comptes, des actes de donation, voire des inscriptions gravées sur le métal, apprennent aussi, de façon formelle, sur quel champ de bataille ont été ramassés tels bijoux, ces coupes, ces calices. Or, après avoir éliminé les objets provenant de Grandson et de Morat, il se trouve que trois étendards et une pièce d'orfèvrerie sont les uniques vestiges incontestables, ceux-là du butin officiel, celle-ci du butin privé, emporté par les Suisses après le combat du 5 janvier 1477.

Mais, avant de montrer, dans deux monographies distinctes, comment, pour la première fois, nous aboutissons à une certitude, il nous reste à détruire rapidement de fausses attributions, accréditées en Lorraine.

On montrait naguère à l'Arsenal de Bâle et l'on voit maintenant au Musée historique de cette ville, le fragment d'une armure que l'inventaire de 1711 indique déjà comme étant une de celles du Téméraire, prise à Morat. Ce pourrait être, en ce cas, la *tunica armorum ducis Burgundie*, dont parle Knebel (1). Cependant, Noël en a fait, sans sourciller, la cuirasse que le prince portait à Nancy. Guerrier de Dumast, après lui, explique que « les Lorrains, en 1477, l'avaient fraternellement donnée à leurs alliés les Suisses ». Lepage, à plusieurs reprises, a reproduit cette assertion (2).

Après Grandson, les Bâlois, encore, avaient obtenu de magnifiques canons de bronze, rehaussés de l'écu complet de Bourgogne. Depuis Knebel, qui les estimait un millier de florins (3), on suit la destinée d'une au moins de ces

(1) R. Wackernagel, *op. cit.* — *Katalog der mittelalterlichen Sammlung zu Basel.* Bâle, 1888, in-8° ; n° 115.

(2) Noël, *op. cit.*, n° 5 ; t. II, p. 29, note 17. — G. de Dumast, *op. cit.*, p. 44, note *e*. — H. Lepage, *L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy*, loc. cit., note 93 ; etc.

(3) « ... magnas bombardas clipeis Burgundorum infusis, valoris mille florenorum. » (*Basler Chroniken*, t. II, pp. 366-367.)

pièces, aujourd'hui ornement du même Musée. A côté des armoiries, entre le chiffre de Charles et les briquets répétés, se lit la légende :

JEHAN DE MALINES MA FAYT LAN MCCCCLXXIIII.

En dépit de la mention explicite des catalogues (1), et par inadvertance sans doute, Ed. von Rodt a décrit ce canon comme ayant été conquis à Nancy (2). L'affirmation s'est propagée. Elle a induit en erreur l'historien de notre cité (3).

En 1883, enfin, le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, reproduisant une note du *Journal d'Alsace*, annonçait le séjour à Berne du chanoine Bock qui, par ordre de l'empereur d'Allemagne, visitait les musées d'Europe. Le voyageur y avait donné une conférence sur le trésor artistique alors conservé à la cathédrale, trésor qui comprenait, disait-on, différents objets « faisant partie du butin enlevé à Nancy à Charles le Téméraire, parmi lesquels les vêtements du grand maître de la Toison d'Or (4). » Nous avons consulté le manuscrit de Franz Bock. En réalité, le savant n'a pas cité, et pour cause, une seule pièce comme provenant de la bataille de Nancy. Pour ce qui est du prétendu costume de la Toison d'Or, exposé aujourd'hui au Musée historique, le chanoine Bock s'est contenté de rappeler que, d'après la tradition, cet objet se rattacherait au butin bourguignon (5). Mais fût-il un souvenir de la jour-

(1) Cf. *Katalog der mittelalterlichen Sammlung zu Basel*, édit. cit.; n° 34. — *Historisches Museum Basel. Offizieller Führer.* Bâle 1899, in-8° ; p. 4.

(2) *Historische Alterthümer der Schweiz*, loc. cit., pl. XVII et texte.

(3) C'est à Wackernagel (*op. cit.*), il est vrai, que renvoie Pfister (*op. cit.*, p. 705) ; mais d'après Rodt, sans doute, car Wackernagel parle formellement de Grandson.

(4) V. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XXXII, année 1883 ; p. 16. — Pfister, *op. cit.*, p. 705.

(5) Manuscrit n° 826 de la bibliothèque du Musée historique de Berne ; pp. 57-58.

née du 5 janvier, il serait loin d'avoir la valeur qu'on lui attribua. Simple robe de satin rouge avec sa cordelière, il n'a rien du vêtement de la Toison d'Or qui, depuis 1473, était de velours cramoisi (1). Tout au plus appartint-il à quelque personnage de la suite de Charles le Téméraire. Il offre une réelle ressemblance avec certaine robe figurée, sur une miniature de la Chronique de Diebold Schilling, de Lucerne, au nombre des dépouilles réunies dans cette ville, après la victoire de Grandson (2).

(1) Délibération du 10 mai 1473, à la 20e fête de l'Ordre, tenue à Valenciennes. — V. Bon de Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or depuis son institution jusqu'à la cessation des chapitres généraux*. Bruxelles, 1830, in-4°; p. 77. — J. Stammler, *Der Paramentenschatz im historischen Museum zu Bern in Wort und Bild*, j. cit., pp. 83-85.

(2) Fol. 99 *b*. — Cf. Josef Zemp, *Die schweizerischen Bilderchroniken und ihre Architektur-Darstellungen*. Zurich, 1897, in-8° ; p. 102, planche XXVI.

CHAPITRE V

Les drapeaux de Soleure. — Traité conclu le 1er décembre 1476 entre René II et cette ville. — Participation des sujets à la campagne de Lorraine. — Les combattants rapportent de Nancy trois drapeaux. — Ces étendards placés successivement dans des églises, puis à l'Arsenal. — Leur représentation, en 1640, sur un *Fahnenbuch*. — Ils subsistent encore à l'Arsenal de Soleure. — Leur description. — Les deux drapeaux armoriés. — Le drapeau à l'effigie de saint Georges; sa valeur artistique. — Prix constamment attaché à ces trophées.

Lors de la lutte contre Charles le Téméraire, l'antique et aristocratique cité de Soleure qui, peu à peu, avait acquis les territoires formant le canton actuel de ce nom, ne faisait pas encore partie de la Confédération helvétique (1). Elle se distingua, cependant, par sa vive sympathie pour le duc de Lorraine.

Le 7 octobre 1476, dans une diète tenue à Lucerne, les délégués des huit cantons unis, — Schwytz, Uri, Unterwalden, Lucerne, Zurich, Berne, Glaris et Zug, — avaient donné le définitif à un pacte conclu avec René II. On s'y garantissait la sécurité réciproque des sujets, et, en cas de besoin, il devait être loisible au prince de recruter des mercenaires en Suisse, moyennant une solde convenable (2). Mais dans les démarches pressantes que multiplièrent, pour obtenir du secours, le duc et ses fidèles capitaines

(1) Lire J.-J Amiet, *Solothurn im Bunde der Eidgenossen*. Soleure, 1881, in-8°.

(2) Ce traité a été publié par Segesser dans l'*Amtliche Sammlung der ältern eidgenossischen Abschiede*, t. II, pp. 922-923. L'un des originaux subsiste aux Archives d'Etat de Lucerne ; à côté du sceau ducal sont appendus ceux des huit cantons. Par contre, le parchemin remis à René II, a depuis longtemps disparu du Trésor des Chartes de Lorraine.

Guillaume Herter et Philippe de Linange, les villes indépendantes ne furent pas oubliées. C'est ainsi que le comte de Linange s'aboucha avec les autorités de Soleure, et les amena à l'acceptation d'un traité particulier, sur le modèle de celui du 7 octobre. Le 27 novembre, depuis Zofingen, le négociateur envoyait au secrétaire d'État la minute de cet acte. Il demandait que les deux originaux en fussent confectionnés sans retard et expédiés à Strasbourg (1). René garderait l'une des pièces ; il retournerait l'autre, munie de son sceau. Il prenait à sa charge tous frais de chancellerie et de messagers. Quatre jours auparavant, les confédérés avaient décidé de venir officiellement en aide à René II ; mais sous réserve d'une délibération complémentaire (2). Philippe de Linange ajoutait donc, dans sa lettre : « Nous ne doutons pas que vous n'ayez connaissance du recès de la diète de Lucerne, et quoiqu'une réponse ferme n'ait pas encore été donnée, nous estimons pourtant que l'expédition aura lieu. Notre gracieux souverain s'y emploiera de toutes ses forces. Nous vous supplions amicalement de ne rien négliger pour que l'affaire aboutisse, dans le sens où notre maître l'attend de vous. Et cela, sans doute, ne restera pas sans récompense (3). » Le 1er décembre, le traité désiré était dressé en double exemplaire (4) ; et le 4, au cours d'une nouvelle diète où finale-

(1) René qui se trouvait alors à Bâle (26-29 novembre), devait en effet se rendre à Strasbourg, en passant par Schlestadt, où il était le 1er décembre.

(2) Diète de Lucerne, 23 novembre. — Cf. *Eidgenossische Abschiede*, t. II, p. 630.

(3) La lettre originale, en allemand, aux Archives d'Etat de Soleure, *Denkwürdige Sachen*, reg. V, pièce n° 60.

(4) Le début en est presque textuellement copié sur le traité du 7 octobre. L'acte est daté de Soleure, le dimanche après la Saint-André (*vff sonntag nach sant Andrass des zwolffbotten tag*), ce qui fait le 1er décembre, et non le 30 novembre comme l'a écrit Pfister (*op. cit.*, p. 457), trompé par une défectueuse traduction de la Bibliothèque nationale (*Collection de Lorraine*, t. XI, ff. 125-126). Les deux originaux, en langue allemande, sur parchemin et munis de leurs sceaux pen-

ment la Confédération revint sur sa résolution de servir, en tant que nation, la cause du duc de Lorraine, seule, avec Lucerne et Zurich, Soleure, par l'organe de son schultheiss, Conrad Vogt, se déclara prête à marcher si les autres cantons suivaient son exemple (1). Nous voyons le Conseil communiquer aux villes voisines les sollicitations de René (2). Bien mieux, le 12 décembre, il se détermine à lever un contingent de 100 soldats, qui furent enrôlés dès le lendemain (3). Les huit cantons discutaient encore, le 16 décembre, à Lucerne, sur les avantages consentis aux

dant sur double queue de parchemin, subsistent encore, ainsi que nous avons eu occasion de le dire, l'un à Nancy (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 948 [layette *Suisses*], n° 3), l'autre à Soleure (Archives d'Etat, à son rang chronologique dans la série des chartes). On constate dans la teneur des deux pièces de nombreuses variantes orthographiques. L'exemplaire de Soleure mesure 495mm de long sur 380mm de haut ; celui de Nancy, en moins bon état, déchiré et taché, 475mm sur 318. Sur l'une et l'autre pièce, le sceau ducal, placé à la droite objective, est de cire rouge. Celui de Soleure, de cire noire, offre l'aigle impériale à deux têtes, surmontant l'écu national coupé de gueules et d'argent ; et, pour légende, en caractères gothiques : SIGILLUM SECRETUM CIVIUM SOLODORENSIUM. — J.-J. Amiet a donné le texte du parchemin de Soleure, à la suite de son travail : *Die Burgunderfahnen des Solothurner Zeughauses*, j. cit., pp. 80-81. Ajoutons qu'une copie de l'époque, comparable, moins les inexactitudes, à la traduction de la Bibliothèque nationale, se trouve également aux Archives de Soleure, *Denkwürdige Sachen*, reg. V, pièce n° 50.

(1) Diète de Lucerne. Cf. *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 631, n° 858 *b*. — Le registre de compte (*Rechenbuch*) du receveur d'Etat, Hans Stœllin, pour l'année 1476-1477 (Archives de Soleure ; sans cote spéciale), contient diverses mentions relatives à l'expédition de Nancy. Nous transcrirons successivement, en note, les plus intéressantes.

« Rydt gen Lutzern selband von mins herrn von Lutringen wegen viij tag, tūnd viiij lib. xij ss. und iiij ss. fur den Abscheid. — *Item*, Rydt gen Lutzern selband dz man dem Hertzogen von Lutringen sollt zūziechen viij tag, tūnd viiij lib. xij ss. und iiij ss. fur den Abscheid. » (*Reg. ms. cit.*, p. 97.)

(2) « Niglin von Widen vj ss. gen Biell als der Hertzog von Lutringen hoch begert die knecht zū ziechen lässen. » (*Ibid.*, p. 105.)

(3) « Vff donstag darnach zum Imiss als man Ratschlagt min herrn von Lutringen knecht ze schiken : ij lib. ij ss. ij d. — Vff sant Lutzyen tag man jc man gen Nanse ussgezogen hat : ij lib. v d. » (*Ibid.*, p. 79.) — Cf. Amiet, *op. cit.*, p. 43.

mercénaires, que les combattants fournis par Soleure quittaient leur pays, sous la conduite de Jacob Wiss, un des héros de Héricourt (1). La forte solde, offerte par le duc, ayant aussi tenté des volontaires sur l'étendue du territoire, la petite troupe se trouva portée à 230 hommes. Le venner Hemmann Hagen, futur schultheiss et député à la diète de Stans (2), rentré le 15 seulement d'un voyage en France (3), les accompagnait en qualité de commissaire civil. Les comptes d'État nous apprennent encore que le magistrat remit six florins à Jacob Wiss pour sa charge de capitaine (4), et que au nommé Hemmann Zeiss fut confiée l'organisation du logement à l'étape de Liestal, puis à Bâle où le bataillon arriva le 18 (5). A les examiner, Knebel augurait mal de ces soldats. Il les jugeait trop jeunes et inexpérimentés (6). Ils firent néanmoins leur devoir.

Durant les trente-quatre jours que se prolongea l'absence, Soleure entretint avec ses recrues et leurs chefs de fré-

(1) « Vff mentag darnach als Jakob Wiss mit dem vennli gen Nanse soge, ist: ij lib. xj ss. viij d. » (*Reg. ms. cit.*, p. 80.)

(2) L'Arsenal de Soleure possède une fort belle représentation plastique de cette diète fameuse (décembre 1481), où l'intervention d'un saint ermite, Nicolas de Flüe, amena la réconciliation des cantons forestiers, jaloux des grands cantons, et à la suite de laquelle Soleure entra dans la Confédération (22 déc.). Face à l'assemblée, sur le côté gauche, on voit s'avancer Hemmann Hagen. — La division proportionnelle du butin officiel fait à Grandson et à Morat, n'avait pas peu contribué à cette querelle des confédérés. Aussi, à côté des articles fondamentaux, la diète de Stans jugea-t-elle opportun de décider que, désormais, sans réclamations possibles, les dépouilles ennemies, de quelle nature elles fussent, seraient partagées par tête et en raison de la force des contingents, tandis que les contributions et les rançons tirées d'un pays, d'une ville ou des prisonniers, se partageraient par portions égales entre les cantons et les Etats alliés.

(3) Cf. *reg. ms. cit.*, pp. 80 et 128.

(4) « Jakob Wissen vj gulden vff die hoptmanschafft gen Nanse. » (*Ibid.*, p. 129.)

(5) « Zeissen xvj ss. gen Basel und Liechstal die knecht vffzehallten und herberg zebestellen. » (*Ibid.*, p. 105.)

(6) « Feria quarta ante Thome Solodrenses venerunt cum 230 viris juvenibus et ad prelium non aptis neque expertis. » (*Basler Chroniken*, t. III, p. 85.)

quents rapports (1). Placée sur le chemin de Bâle à Berne, la cité était d'ailleurs empruntée par les courriers qui se rendaient dans cette ville. C'est par les soins de son gouvernement que les nouvelles, directement reçues, ou recueillies au passage, étaient transmises à Bienne et à Fribourg (2).

Une fois en vue de Nancy, les Suisses prévinrent leurs compatriotes qu'ils se disposaient à l'attaque. L'avis en est à peine parvenu à Soleure (3), que, le 8 janvier, un envoyé de Bâle vient annoncer la déroute de l'ennemi (4). Porteur du billet que nous avons transcrit et qui confirme la victoire, le courrier Meyenlufft le suit de près (5). Le jeudi 9, arrivent Hemmann Hagen et Zeiss (6). Mais ce dernier de repartir sur-le-champ, à la recherche de plus

(1) « Petter Eirsemann xvj ss. gen Basel zum hoptmann Jakob Wisse, viij ss. wartgelt. — Hansen Hûtmacher iij lib. gen Nanse zû min herrn knechten. — Etc. » (*Reg. ms. cit.*, p. 105 et *passim.*)

(2) Même avant les traités conclus avec René II et le départ des troupes, rien de ce qui se passait sous Nancy ne laissait les Suisses indifférents. Les comptes mentionnent, par exemple, les gratifications accordées à un messager de Berne qui apprend à Soleure que le duc de Bourgogne a quitté son camp pour se diriger vers Saint-Nicolas ; plus tard, à un courrier de Bâle, venu annoncer que les Nancéiens ont attaqué l'ennemi à Saint-Nicolas, lui ont tué 400 hommes et pris 800 chevaux. Cette dernière nouvelle, confirmée par Hafer le Bigle, de Balsthal, fut aussitôt transmise à Bienne. (*Ibid.*, pp. 113 et 105.) Il s'agit d'abord du brusque mouvement opéré, le 25 novembre 1476, par Charles le Téméraire poussant une reconnaissance jusqu'à Rosières, dans l'espoir de s'emparer de cette petite place ; puis, de la sortie effectuée, le 2 décembre, par Robert Malhortie qui réussit à surprendre dans Saint-Nicolas les Bourguignons endormis. Sur ces faits et les variantes numériques des auteurs, v. Pfister, *op. cit.*, pp. 442-443.

(3) « Hansen Walcker viij ss. gen Bern als die knecht zû Nanse den angriff tûn wollten. — *Item*, Haldemann v ss. gen Biell von des selbe wegen. » (*Reg. ms. cit.*, p. 105.)

(4) « Als der bott von Basel gûtte mere pracht wie der Burgonsch Herzog vor Nanse geschlagen und flûchtig worden wer, j lib. xv ss. ij d. » (*Ibid.*, p. 80.)

(5) « Als Meyenlufft von Nanse kam mit brieffen, j lib. xiij ss. ij d. » (*Ibid.* p. 80.)

(6) « Vff donstag darnach als Hemmann Zeiss von Nanse kam und och die selben mere pracht : j. lib. xiiij ss. iij d. — Vff donstag vor Hilarii als Hemmann Hagen von Nanse kam und im geschenkt ist ij lib. vj ss. ij d. » (*Ibid.*, pp. 80-81.)

amples détails (1). Des gratifications sont remises à chacun de ces joyeux messagers. Puis, le bruit, soudain, se répand, que Charles le Téméraire n'est pas seulement en fuite, qu'il gît parmi les morts. En hâte, Soleure en fait part à Bienne et à Berne (2). D'heure en heure, le triomphe apparaît plus complet. Le retour précipité de Zeiss dissipe les derniers doutes (3). Le vin coule à flots lorsque les Bernois, regagnant leur patrie avec le capitaine Brandolf de Stein, font halte dans la cité amie et confirment le grand événement (4). Le 19, on apprend que plus de 7,000 Bourguignons ont péri dans la sanglante journée (5). Le 20, enfin, tous sains et saufs, les combattants de Soleure franchissent les portes de leur cité, où une collation d'honneur et des présents les attendent (6). A leur vue, les acclamations retentissent. La bannière nationale n'est plus seule à flotter sur leurs têtes. Trois grands étendards bourguignons déroulent au vent leur éclatante étamine.

Ces drapeaux furent d'abord suspendus dans l'ancienne église collégiale Saint-Ours, enrichie déjà de ceux pris à

(1) *Reg. ms. cit.*, p. 105.

(2) « Peter Schilling ij lib. ze bottenbrot als der Hertzog von Burgon erschlagen ward vor Nanse. — Hansen Walcker viij ss. gen Bern als der Hertzog von Burgon selbs umbkommen sin sollt. — *Item*, einem botten v ss. gen Biell inen sölichs öch zenkunden. » (*Ibid.*, pp. 105 et 116). — La nouvelle de la découverte du cadavre parvint à Bâle le 10 janvier. (*Basler Chroniken*, t. III, p. 98.)

(3) « Zeissen ij lib. och ze bottenbrot von dess selben loblichen Sigss wegen. » (*Reg. ms. cit.*, p. 116.)

(4) Mir Hansen Stœllin x lib. für ij söm win so jungkhern Brandelff von Stein und den knecht von Bern geschenckt ist als si von Nanse heruff zugent und der Burgonsch Herzog selbs umbkommen war. » (*Ibid.*, p. 131.)

(5) Vff sonstag nach sant Anthonyen tag als die mere käment dz ob vij^{m} vor Nanse erschlagen werent, ij lib. iij ss. viij d. » (*Ibid.*, p. 81.) — Ce chiffre de 7,000 morts concorde avec celui donné par Etterlin et par la *Chronique de Lorraine*. Pour d'autres proposés, v. Pfister, *op. cit.*, p. 507.

(6) Vff mentag darnach zum imiss als dz vennli von Nanse kam : ij lib. x vij ss. j d. — Vff donstag nach sant Sepastyons tag (23 janvier) als man Hemmann Hagen, den hopluten und vennern vor Nanse, geschenkt hat iij lib. x ss. vj d. » (*Reg. ms. cit.*, p. 81.)

Héricourt, à Grandson et à Morat. Le chapitre les reçut, sans doute, avec un cérémonial analogue à celui auquel participait Knebel, lorsque, le 16 mars 1476, avaient été présentées à la cathédrale de Bâle les enseignes rapportées de Grandson (1). Afin de rappeler la provenance de ces nouveaux trophées, une inscription fut, l'année même, exécutée par le peintre Abrecht (2). Puis, peu après, le gouvernement, pour une raison que l'on ignore, fait transférer ces dépouilles dans le monastère voisin des Franciscains. C'est aux religieux que revient l'honneur de veiller sur ce dépôt. A la Réforme, les Pères quittent Soleure. Cette ville ayant été choisie comme résidence des ambassadeurs français auprès des cantons suisses, des appartements leur sont aménagés dans une partie du couvent désert. Mais, peu satisfaits d'un local trop exigu pour leurs fêtes, nos représentants réussissent, par des empiétements successifs, à occuper la presque totalité de l'édifice. Lorsque les Mineurs se décident à revenir, après un très long exil, ils ne trouvent plus de disponible qu'une aile étroite et délabrée. Leurs réclamations sont vaines. Les autorités redoutent, en froissant ses agents, de perdre l'amitié et surtout les subsides du roi. Les Pères s'irritent. La bonne intelligence d'autrefois est rompue. Sous prétexte de réparations à effectuer dans leur chapelle, les Franciscains somment le Conseil d'avoir à décrocher, sans délai, tous les vieux drapeaux (*alten Fahnen*) qu'on y avait abrités.

La détermination prise, à la séance du 27 janvier 1640, sur l'avis du chancelier d'État, Franz Haffner, fut une noble réponse à la mesquine vengeance. Enlevés de l'église conventuelle, époussetés et raccommodés, les étendards bourguignons et ceux, plus récents, de Dornach, de Rouen, de Dreux, de Moncontour, seront transportés à l'Arsenal, tout proche, pour y être désormais conservés dans une

(1) Cf. *Basler Chroniken*, t. III, pp. 368-369.

(2) « Meister Abrecht dem Maler j lib. von dem brieff ze malen dar inn di iij zeichen von Nanse stand. » (*Reg. ms. cit.*)



LES TROIS DRAPEAUX BOURGUIGNONS RA

d'après le *F*



Archives d'État de Soleure
Ms. non coté, fol. 6.

PORTÉS DE NANCY PAR LES COMBATTANTS DE SOLEURE

***nenbuch* de cette ville (1640).**

P. HELMLINGER & Cie, IMP. PHOT. NANCY

sal
de
pou
des
hab
den
sa (
pré
C

(1)
abge
Die
(2)
prim
sur
actu
dont
et ai
un r
jeni
Schl
On
vers
Le
siècl
com
est :
inn
lit-o
long
nere
ren
diss
sim
bibl
mé
cop
albı
His
der
A
titr
con
Fri
tro

salle spéciale. Et comme de tels trophées sont, en dépit de soins assidus, forcément périssables, il est aussi décidé, pour perpétuer à tout jamais le souvenir de la vaillance des aïeux, que l'image fidèle en sera reproduite, par un habile pinceau, sur un cahier de parchemin (1). Un artiste, demeuré inconnu, fut chargé de cette œuvre, tandis qu'en sa qualité d'annaliste de la cité, Frantz Haffner, lui-même, précisait l'origine de chaque bannière.

Ce *Fahnenbuch* est intact (2). Sur l'une de ses feuilles, la

(1) «... durch einen malher in ein sonderbar Bucch auff Pergament abgerissen mit iren näturlichen Farben abgemahlt. » — J.-J. Amiet, *Die Burgunderfahnen des Solothurner Zeughauses*, j. cit., pp. 48-50.

(2) Ou, du moins, les dix feuilles de parchemin qui le composaient primitivement. Ces feuilles ont été remontées sur onglets, ou collées sur de nouvelles, de dimensions supérieures, pour former l'album actuel, une des plus curieuses pièces des Archives d'Etat de Soleure, et dont le modeste aspect extérieur n'annonce guère la valeur historique et artistique. La première planche est occupée par le titre qu'encadre un riche cartouche aux armes de Soleure : « *Eigentlicher Abriss der jenigen Haubtfahnen welche von den Solothurnern in verschidenen Schlachten erobert worden.* »

On conserve en Suisse d'autres « livres des drapeaux », confectionnés vers la même époque.

Le *Fahnenbuch* des Lucernois date de la seconde moitié du XVII[e] siècle. Il contient la représentation de 57 drapeaux, sur lesquels on en compte 2 de Grandson, 11 de Morat et un de Nancy. Ce dernier (fol. 17) est aux armes de Bourgogne. « *Ein fahnen disem glych ist vor Nancy inn welcher Schlacht der Hertzog selbst gebliben gewunnen worden* », lit-on sur la planche qui lui est consacrée. Le titre du recueil, fort long, débute ainsi : « *Gedruliche Verzeichnuss aller derjhenigen Panneren vnd Fahnen, welche vor dissem inn der Kirchen zue den Vätteren Barfüesseren offentlich gehangen. Diser Zyt aber inn dem Züghus disser Stat vfbehalten...* » Plusieurs exemplaires de ce manuscrit furent simultanément établis. L'un d'eux appartenait naguère à M. Horner, bibliothécaire de la ville de Zurich. Il se trouve aujourd'hui, dans la même ville, au Musée national suisse. Le Musée lorrain possède des copies coloriées de 10 des drapeaux bourguignons représentés sur cet album, copies faites en 1875 par M. Charles Cournault. Voir dans Pfister, *Histoire de Nancy*, p. 511, la reproduction en noir, d'après un de ces derniers dessins, du drapeau de Nancy.

Aux Archives d'Etat de Fribourg, existe un recueil analogue, sans titre, exécuté en 1647 par un peintre du nom de Crolot ou Croulot. Il comprend 42 feuilles, où, à côté des bannières tirées, en 1512, par les Fribourgeois, des églises et des édifices de Milan, se voient différents trophées et drapeaux provenant incontestablement du butin bourgui-

plus soignée peut-être, véritable miniature, se voient groupés trois drapeaux. Tracée de la main patiente de Haffner, une légende nous apprend qu'ils ont été conquis devant Nancy, la veille des Rois 1477 : « *Dise drey Zeichen sind gewunnen vor Nansy als der hertzog von Burgund erschlagen war vff der heilig drey künigen abent do man zalt* MCCCCLXXVII (1) ».

Sachons gré aux Franciscains de leur mouvement d'humeur. La conséquence en fut heureuse et durable. Chez eux, toutes ces enseignes seraient probablement, comme tant d'autres, tombées d'abandon et de vétusté (2).

gnon. Malheureusement, l'absence de tout texte n'autorise aucune attribution plus précise. M. Charles Stajessi, directeur des arsenaux, a tout récemment donné le catalogue des figures de ce *Fahnenbuch*, dans *Fribourg artistique*, publication où ont été aussi successivement reproduites, depuis 1890, plusieurs planches de l'album.

(1) Feuille n° 6 ; 315mm de long sur 280mm de haut. La banderole enfermant la légende, et la première lettre de celle-ci, ont été tracées au carmin ; le reste du texte, à l'encre noir.

(2) Aucun des 14 drapeaux bourguignons peints sur le *Fahnenbuch* des Lucernois n'existe plus. On avait suspendu ces étendards dans l'église des Franciscains. Quand fut confectionné l'album, ils venaient d'être transportés à l'Arsenal, où, cent ans plus tard, il s'en trouvait encore quelques-uns. En 1748, trois bénédictins de Senones : dom Calmet, dom Fangé, son neveu et coadjuteur, et dom Maximin Knepler, visitaient l'Arsenal de Lucerne. Or, dom Fangé qui en énumère les richesses, nous dit : « Visuntur præterea... vexilla capta in clade Ducis Burgundiaci ad Moratum 22 julii 1476, inter quæ unum lacerum, in cujus medio legitur famosa Caroli Audacis inscriptio : *Je l'ay emprins.* » De ce passage, il semble résulter que les deux drapeaux de Grandson avaient déjà disparu ; en tout cas, celui de Nancy, car l'auteur lorrain n'eût pas manqué de le citer de préférence. Il est d'ailleurs à observer que le savant religieux, qui pénétra dans les arsenaux, les archives, les bibliothèques et les monuments publics de Bâle, de Lucerne, de Saint-Gall, de Schaffhouse, ne mentionne aucun souvenir de la bataille de Nancy. Il signale, par contre, aux Archives de Lucerne, le sceau du Téméraire, pris à Grandson, et qu'il appelle assez improprement *annulum*, — car il pèse une livre : « Ibi ostendunt annulum Caroli Audacis Burgundionum ducis ». (Cf. dom Fangé, *Diarium helveticum reverendissimi ac clarissimi DD. Augustini Calmet...* Einsiedeln, 1756, in-8° ; p. 31. — Id., *La vie du très révérend père D. Augustin Calmet, abbé de Senones.* Senones, 1762, in-8° ; p. 115.) — Au milieu du XVIIe siècle, lors du transfert des drapeaux à l'Arsenal, les Franciscains de Lucerne, plus soucieux de ces glorieuses dépouilles que leurs frères de Soleure, avaient pris soin d'en faire reproduire l'image sur les murs

Il serait difficile, en tout cas, d'en répartir aujourd'hui les débris entre les différents champs de bataille. Grâce aux mesures arrêtées en 1640, la lente destruction de ces monuments a été, au contraire, retardée et restreinte. Des trente-deux drapeaux figurés au *Fahnenbuch*, onze encore, dont huit bourguignons, subsistent à l'Arsenal, et, parmi ceux-ci, se reconnaissent précisément les étendards rapportés, le 20 janvier 1477, par les soldats de Jacob Wiss.

Même sous la poudre des années, ternies et déchirées, les bannières du Téméraire, par leur harmonieuse décoration, la délicatesse des couleurs, la profusion de l'or (1), surpassent en beauté les autres trophées de ce genre rassemblés dans les arsenaux et dans les musées suisses. Elles sont un éloquent témoignage du faste de l'orgueilleux guerrier et de son sens développé de l'art.

de leur église. Des peintures sur panneaux de bois remplacèrent ensuite ces fresques. Enfin, il y a six ans, c'est à nouveau sur les murs mêmes du sanctuaire qu'ont été figurées les bannières absentes.

A Zurich, les drapeaux bourguignons qui, gardés naguère à l'Arsenal, enrichissent aujourd'hui le Musée national suisse, proviendraient tous indistinctement, selon la tradition, de Morat.

Le Musée municipal de Saint-Gall possède 9 étendards bourguignons. C'est ce qui reste, paraît-il, des 28 drapeaux dont les combattants de cette ville, conduits par Ulrich Farnbüler, réussirent à s'emparer à Grandson, ou qui leur furent attribués après cette bataille. (Cf. *Sankt-Gallens Antheil an den Burgunderkriegen*, j. cit.; avec très belle reproduction coloriée d'un drapeau à l'effigie de saint Jude.)

Fribourg n'a pas conservé un seul des drapeaux du Téméraire, peints sur son *Fahnenbuch*. Berne, pas davantage. L'étendard d'aspect vénérable, aux armes complètes de Bourgogne, exposé au Musée historique de cette ville, n'est qu'une ancienne restitution d'un original depuis longtemps détruit. Quant aux six morceaux de soie verte où brille, en lettres d'or, la devise de Charles, étoffes regardées, hier encore, par Ed. von Rodt et J. Stammler (*op. cit.*), comme des trophées militaires, il convient de n'y voir simplement que des bandes de sièges ou de baldaquins.

Ajoutons que, dès la Réforme, nombre d'étendards suspendus dans les églises des cantons convertis au protestantisme, avaient été brûlés par des iconoclastes ignorants. Ainsi disparurent, notamment, tous ceux offerts à la cathédrale de Bâle. (Cf. R. Wackernagel, *op. cit.*)

(1) « ...baneria diversi coloris, que mira pictura decorabat », dit quelque part Knebel. Ailleurs, il nous les montre « aureis litteris impicta ». (Cf *Basler Chroniken*, t. II, pp. 365-367.)

On peut les classer toutes en trois catégories : drapeaux blasonnés ; drapeaux à emblèmes et devises; drapeaux sur lesquels, à côté du « mot » de Charles, est peint un personnage céleste, la vierge, un apôtre, un saint ou une sainte.

Deux des étendards de Nancy appartiennent au premier type. La description détaillée en serait donc superflue. Il suffit d'indiquer que les armoiries du duc, légèrement modifiées dans la disposition et les proportions respectives des pièces, en remplissent toute l'étendue. C'est : les semés de fleurs de lys d'or sur champ d'azur, avec bordure componée d'argent et de gueules, qui sont Bourgogne moderne ; les bandes d'or et d'azur, avec bordure de gueules, de Bourgogne ancien ; deux fois, sur champ d'argent, le lion de gueules, couronné et armé d'or, lampassé d'azur, de Limbourg ; en cœur, l'écu d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est de Flandre (1). En consultant le parchemin de 1640, on voit que ces deux drapeaux avaient mêmes dimensions, et qu'ils ne différaient que par le nombre des bandes et des fleurs de lys. La frange de l'un était alternativement verte et rouge ; celle de l'autre, uniformément rouge. Il n'en reste aujourd'hui que des fragments. Les pointes ont été arrachées. Les parties seules qui attenaient à la hampe, résistèrent à l'injure des siècles. Elles ont encore leur hauteur primitive de 1m,10. L'un des morceaux se réduit à un carré irrégulier (2). Le second, rectangle noirci de 1m,50 de long, n'est plus qu'une incohérente juxtaposition de divers lambeaux (3).

(1) Aux armes complètes de Bourgogne manque ici le lion d'or sur champ de sable de Brabant, remplacé par celui de Limbourg. Charles le Téméraire, en effet, blasonnait d'ordinaire : écartelé, au premier et quatrième de Bourgogne moderne ; au deuxième, parti de Bourgogne ancien et de Brabant ; au troisième, parti de Bourgogne ancien et de Limbourg; et, sur le tout, de Flandre. Cette répétition anormale du lion de Limbourg se constate encore sur deux des étendards figurés au *Fahnenbuch* des Lucernois. Sur le drapeau rapporté de Nancy, dont ce même recueil nous a conservé l'image, aux armes de Brabant ont été substituées celles de Gueldre : d'azur au lion d'or.

(2) 1m,05 de long. — N° 21 du *Fahnenbuch*, et n° 1146 de l'Arsenal.

(3) N° 22 du *Fahnenbuch ;* n° 1147 de l'Arsenal.

Le troisième étendard (1) se rattache à la série des saints, la plus remarquable. Le temps l'avait mieux respecté, et la restauration consciencieuse qu'en entreprit, vers 1865, un peintre de grand talent, M. Eigner, conservateur de la galerie de tableaux d'Augsbourg, lui assure désormais la durée (2). Qu'on s'imagine un long drapeau triangulaire, mesurant, comme les précédents, $1^m,10$ de hauteur à la hampe, mais dont l'hypothénuse ne compte pas moins de $3^m,76$. Sa surface est horizontalement partagée en deux champs égaux. Le champ supérieur, garni sur les bords d'une courte frange bleue, est blanc ; l'inférieur est bleu, avec une frange blanche. Comme tous les drapeaux bourguignons, celui-ci est sans envers, et le sujet reparaît identique des deux côtés. En lettres d'or décroissantes, se déroule, dans la direction de la pointe et à travers un enchevêtrement d'élégantes arabesques, la devise fameuse : *Je lai emprins*, dont chaque mot est ponctué du briquet cher au duc de Bourgogne. Plus près de la hampe, saint Georges, à cheval, combat le dragon sur l'arête rocheuse d'une montagne. Le monstre, renversé, darde sa langue énorme et serre dans ses griffes de devant un tronçon de la lance, brisée pendant la lutte. Retenant son coursier qui veut fuir et se cabre, Georges se retourne. Il a tiré son épée du fourreau, et s'apprête à frapper du coup mortel le hideux reptile (3). L'or, en diverses teintes, resplendit

(1) N° 20 du *Fahnenbuch* ; n° 1145 de l'Arsenal.

(2) On doit également à cet artiste la restauration d'un autre étendard bourguignon gardé à Soleure, celui à l'effigie de saint Jean (n° 23 du *Fahnenbuch* ; n° 1135 de l'Arsenal). A Augsbourg, ont été aussi remis en état, par le peintre Sesar, les drapeaux de Saint-Gall.

(3) Cette représentation de Georges qui, une fois sa lance brisée, se sert de son épée pour exterminer le dragon, est rare dans l'iconographie du saint. Comparer la planche de l'article de L. Maxe-Werly, *Un monument lapidaire du Musée de Bar-le-Duc. La pierre tombale de Colin de Massey* (*XV*e *siècle*), dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. VI, année 1897 ; p 71. M. Léon Germain a communiqué à ce sujet d'intéressantes observations, qui ont été analysées dans les mêmes *Mémoires*, 4e série, t. I, année 1902 ; pp. VI-VII. — En 1902, à l'exposition des primitifs, à Bruges, se

dans tout ce motif. D'or sont les rochers, le dragon à la crête verte et à la gueule sanglante, le cheval aux harnais de cuir rouge cloués d'or et parsemés de houppes vertes ; d'or, la selle élégamment festonnée de sinople, la lance du héros, sa coiffure aussi, sorte de bonnet surmonté d'une aigrette rouge et entouré d'un bandeau componé de pourpre et d'argent (1); d'or, enfin, l'ample écharpe qui flotte sur ses épaules. La figure et les cheveux du saint sont admirablement peints au naturel. Sa cuirasse d'argent est écartelée d'une large croix brune. Le reste de l'armure est noir ; les solerets, rouges. Encore que l'ensemble revête un caractère héraldique très accentué, on est ici sur les limites de l'art le plus pur. Les traits du personnage sont saisissants. Ils rappellent à ce point la manière de Hans Memling, que d'aucuns ont voulu y voir une œuvre du maître (2). Quant à la ressemblance avec Charles le Téméraire, ressemblance déjà signalée par Amiet, avant la restauration du drapeau, elle peut se soutenir. Doit-on s'en étonner ? On sait le culte fervent que le prince avait voué à saint Georges, non moins qu'à saint André. On connait son redoutable serment : *Par saint Georges !* C'est par ce protecteur qu'avant Grandson,

voyait, sous le n° 308 du catalogue, un tableau attribué à Lancelot Blondel (1495-1561) et offrant la même particularité. (Renseignement dû à l'obligeante érudition de M. Léon Germain.)

(1) D'anciennes figurations nous montrent pareillement saint Georges revêtu d'une armure complète, mais ayant, au lieu de casque, cette espèce de coiffure. Sur une statue de la cathédrale de Bâle, l'imagier a paré le héros d'un haut bonnet orné de plumes. Sur l'un des portails de l'église Saint-Thibault, à Thann (Alsace), saint Georges, tout équipé, apparait porteur d'un bizarre bonnet de fourrure. (Cf. G. Sanoner, *Description des portails de l'église Saint-Thibault de Thann*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 4e série, t. XV, année 1904 ; p. 390.)

(2) Amiet, *op. cit.*, p. 45. — Registre de l'Arsenal. — La légende, répandue par les biographies générales, qui veut que Memling, premier peintre de Charles le Téméraire, ait suivi le duc à Grandson, à Morat, puis à Nancy où il aurait été blessé, n'est assurément pas étrangère à cette attribution fantaisiste. Si, dans sa *Vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (Paris, 1753-1764, 4 vol. in-8° ; v. t. I, pp. 12-15), J.-B. Descamps nous montre, à tort, Memling s'enrôlant « par libertinage en qualité de simple soldat », du moins tait-il absolument les autres détails qu'on lui a depuis prêtés.

il veut apprendre aux Suisses avec quel adversaire il leur faut compter. C'est son image d'audace et de vaillance. qu'il tient à voir briller, avec tout l'éclat possible, sur ses bannières principales (1).

A Saint-Ours, aux Franciscains, à l'Arsenal, sans cesse les trois drapeaux redirent aux habitants de Soleure le rôle tenu par leurs ancêtres dans la campagne de Lorraine. Leurs historiens n'oublieront pas la date du 5 janvier 1477. Dans sa Chronique, terminée cent ans plus tard, Antoine Haffner s'étend sur cette journée (2); et, rapportant les vers célèbres, si souvent imités :

> Oppida trina tibi, Dux Carole, dira fuere;
> In rebus Gransen, grege Murthen, corpore Nanse (3);

il se pique d'en produire une nouvelle variante (4):

> By dreien Stetten gieng zu Grundt
> Din Bracht, Fürst Carol von Burgundt
> Murten nam d'Lüth, Granson das Guet,
> Vor Nancy lagst du selbs im Bluodt (5).

« Devant trois villes sombra ta splendeur, ô prince Charles

(1) « En ce temps [septembre 1474], le Duc fit faire de grands estendarts avec l'image de sainct George, des guidons et cornettes pour les différens estats de son hostel, archers de corps et de la grande garde, et pour les vingt compagnies d'ordonnances ; le premier des estendarts de ces compagnies étoit en champ d'or, avec l'image de sainct Sébastien, le mot et la devise de Monseigneur le Duc, garni de fusils, de flambes et de la croix de sainct André... » (Cf. Lenglet du Fresnoy, *op. cit.*, t. II, p. 214.)

(2) *Chronica*. Edit. de 1849, Soleure, in-8°; pp. 54-55.

(3) Sur ces vers, v. Pfister, *op. cit.*, p. 474 et note 5; p. 703.

(4) « Uff unser Tütsch », dit-il.

(5) Cette variante d'Antoine Haffner eut un certain succès, car on la trouve reproduite, sous une forme moins archaïque, dans un ouvrage allemand anonyme, édité en 1690 à Francfort et à Leipzig. (Cf. Pfister, *op. cit.*, p. 703.)

C'est dans le dicton allemand bien connu :

> Bei Grandson das Gut;
> Bei Murten den Mut;
> Bei Nancy das Blut;

que la fatale trilogie devait être rappelée le plus succinctement. Mais on a fait aussi intervenir une quatrième défaite, celle de Héricourt

de Bourgogne. Morat te prit tes hommes; Grandson, tes biens; sous Nancy, tu baignes dans ton sang. »

Franz Haffner, descendant d'Antoine et auteur d'un « Théâtre solodurois », parle à son tour de ces faits mémorables. Il analyse le pacte du 1er décembre 1476; puis, en son langage expressif, il nous montre René II « soufflant au Bourguignon », avec l'aide de ses alliés, l'espérance et la vie (1). En 1664, le grave secrétaire d'État s'est même complu à forger un curieux morceau, qu'il désigne du nom d'*épitaphe chronologique :*

Siste viator,
si iubet, lege, luge,
audi, dole
casum,
modo victoribus
plausum non invideas.
CaroLVs DVX BVrgVnDIæ
In pVgna nanCelana ab
HeLVetIIs VIta, CastrIs,
bonIs eXVltVr.
Hoc solum te morando
voluI : ave, vIve,
abI (2).

Comprenons, le chronogramme libre, donnant le chiffre

(1474). Après Héricourt, disent volontiers les Suisses, Charles le Téméraire perdit le courage; à Grandson, ses biens; à Morat, ses hommes; et à Nancy, la vie. Dans les *Heroum helvetiorum epistolæ* de Jean Barzæus de Hallweill, parues à Fribourg en 1657, se trouve un poëme : *De prœliis burgundicis, Elicurti, Gransonii, Morati, Nanceii,* d'une certaine allure et resté jusqu'ici inconnu des auteurs lorrains. Le chant relatif à la bataille du 5 janvier finit ainsi:

Claude istac seriem. Despectos Carolus audax
Dum gravat Helveticos, *Elicurti* perdit amicos;
Gransonii gazas; hominum tricena *Morati*
Millia; *Nanceii* fœdo ipsam vulnere vitam.

M. Albert Collignon se propose d'étudier prochainement ce morceau au point de vue littéraire.

(1) *Kleiner Solothurnischer Schawplatz historischer Weltgeschichten.* Soleure, 1666, 2 vol. in-4°; t. II, p. 188-189.

(2) *Ibid.*, p. 189.

de *1477*, en moins : « Passant, daigne t'arrêter. Lis, déplore, écoute, gémis sur cette fin ; mais ne ménage pas tes applaudissements aux vainqueurs. Charles, duc de Bourgogne, à la bataille de Nancy a été privé par les Suisses de la vie, de son camp, de ses biens. C'est tout ce que j'avais à te dire. Adieu, porte-toi bien, va-t-en (1). »

Le drapeau de saint Georges, surtout, est resté comme le palladium de Soleure. En 1543, il suggère à maître Pagan de Nidau l'idée de la fontaine de la place de la Bourse, la plus vieille, peut être, et la plus importante d'une cité rivale de Berne pour ces charmants monuments polychromes. Et aujourd'hui encore, à l'Arsenal (2), jugé digne d'occuper avec la ceinture d'or de Marie de Bourgogne, au milieu de maints souvenirs des anciennes guerres (3), une

(1) La date de la mort du Téméraire a donné lieu à divers jeux analogues. Au bas de l'une des inscriptions accompagnant le monument même que René II fit élever à son ennemi, dans l'église collégiale Saint-Georges, se lisait un chronogramme (cf. A. Collignon, *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy*, j. cit., p. 13 ; Pfister, *op. cit.*, pp. 241-242). Pierre de Blarru en a introduit un autre au livre VI de sa *Nancéide*. Voir aussi les pièces citées par Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, pp. 131 et 133.

(2) Pendant plusieurs années, on distribua aux étrangers un placard daté de 1890 : *Erinnerung an das Zeughaus zu Solothurn*, où sont groupés, en un élégant ensemble et avec indication de provenance, 8 drapeaux bourguignons, parmi lesquels un des drapeaux blasonnés de Nancy et celui de saint Georges. Cette esquisse, trop rudimentaire, ne peut donner une idée de l'importance des originaux, non plus que les croquis de Ed. von Rodt (*op. cit.*, planche XIII).

Les visiteurs de l'Arsenal s'inscrivent sur un registre en tête duquel a été peint, en 1897, un beau frontispice. Au premier plan, se dresse un homme d'armes qui déploie l'étendard à l'effigie de saint Georges ; dans le lointain, s'aperçoit une ville assiégée. Mais pourquoi faut-il qu'au dessous de ce tableau, l'artiste ait inscrit cette fâcheuse mention : « *Burgundische Fahne gemalt v. H. Memling, erobert in der Schlacht bei Grandson* » ?

Dans sa brochure : *Die Burgunderfahnen des Solothurner Zeughauses*, Amiet renvoie à une planche lithographique reproduisant ce drapeau. En réalité, cette planche, ne compléta jamais son travail. La lacune est due, paraît-il, à un retard du dessinateur.

(3) On y peut voir notamment, rangées en une vaste panoplie, différentes armes portées par les soldats de Soleure aux batailles de Morat et de Nancy.

vitrine d'honneur, c'est la relique montrée aux visiteurs avec le plus de fierté. Sous Nancy, aux côtés du grand duc d'Occident, le pâle soleil du 5 janvier (1) fit reluire l'immense étendard.

(1) Entre une heure et deux heures de l'après-midi, au moment précis où, les armées se trouvant en présence, la bataille allait s'engager, la neige avait, en effet, cessé, et un soleil assez chaud s'était mis à briller. Etterlin et la *Chronique de Lorraine* soulignent ce détail. Cf. Pfister, *op. cit.*, p. 494.

CHAPITRE VI

La *coupe* dite de Charles le Téméraire, à Liestal. — Cette ville renforce le contingent des Bâlois sous Nancy. — Souvenir de la bataille rapporté par le maître de l'artillerie Henri Strübin. — Ses descendants, schultheiss de Liestal et pasteurs de Bubendorf, se le transmettent. — La commune de Liestal l'achète en 1795. — Modeste aspect primitif de l'objet. — Fâcheuses additions. — On n'y saurait voir un vase à boire. — Explication fournie par un texte de Jean-Jacob Fugger (1555). — Il s'agit d'une assiette à manger les épices. — Usage des épices à la cour du duc de Bourgogne. — La pièce a bien fait partie de la vaisselle du prince. — Rôle singulier de cette prétendue *coupe*, au banquet annuel de la Saint-Crépin (25 octobre).

L'accession de Bâle à la Confédération suisse ne date que du 8 juin 1501. Avec cette ville, de même qu'avec Soleure, René II eut donc à conclure un traité spécial. L'alliance fut discutée et signée en présence du duc, le 26 novembre 1476, alors que le prince, à l'issue de la diète de Lucerne, retournait en Alsace (1). En vertu de ce pacte, un mois plus tard, jour pour jour, les engagés des districts soumis à Bâle : Farnsbourg, Hombourg, Waldenbourg et Liestal, venaient se joindre aux hommes levés dans la cité ; et ces soldats, au nombre de 500, se mettaient en marche le 27 (2). Liestal (3), représentée à Morat par 63 combattants, n'en envoya cette fois que 36. Mais elle avait, comme à Grandson, la satisfaction de fournir le maître de l'artillerie,

(1) « Deinde rediit [Renatus] Basileam et venit in die sancti Conradi, que fuit 26 mensis novembris, et habito ibidem consilio conclusum fuit ut cum ipsorum potencia sibi assistere deberent et vellent. » (Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 76.) — Non seulement les originaux de ce traité n'existent plus, mais aucune copie, ni à Nancy, ni à Bâle, n'en a conservé la teneur.

(2) Knebel, *loc. cit.*, pp. 86-87.

(3) Aujourd'hui chef-lieu du demi-canton de Bâle campagne.

en la personne d'un de ses plus notables enfants, Henri Strübin (1). Ce Strübin rapporta de Nancy le dernier objet dont il nous reste à nous occuper, et que nous appellerons provisoirement, selon l'opinion générale, une *coupe*, la « coupe de Charles le Téméraire ».

Le nom des Strübin revient souvent dans l'histoire de Liestal. A l'époque des guerres de Bourgogne, plusieurs membres de cette famille avaient rendu à leur pays des services appréciables. Les fils ne devaient pas être indignes de leurs pères. Rien que dans la lignée du maître de l'artillerie, un autre Henri Strübin est, en 1499, schultheiss de sa ville natale. Au début du XVIIe siècle, un Crépin Strübin se voit investi des mêmes fonctions. Cette branche qui embrassa avec empressement la Réforme, introduite à Liestal en 1529, devait aussi donner au sacerdoce toute une série de pasteurs. Deux circonstances y contribuèrent. En 1486, le futur schultheiss Henri avait acquis le patronat de l'église paroissiale de Ziefen, village de la région (2). Parvenu à un âge avancé, il consentit, en 1535, à céder cette prérogative à la ville de Bâle qui, cinq jours après, opérant la réunion de la cure de Ziefen à celle de Bubendorf, y nommait un parent du vendeur. L'assurance était de plus donnée qu'au décès de chaque titulaire, le nouveau pasteur serait constamment choisi dans la postérité des Strübin. Le 20 mai 1607, un titre en règle confirmait cette faveur. Mais, dans l'intervalle, Crépin Strübin avait affecté à perpétuité, par testament du 21 février 1604, une partie de sa fortune aux études théologiques, à l'Université de Bâle, des aînés de son frère et de ses arrière-neveux. Ce legs entretint les vocations ecclésiastiques dans la famille, et, deux fois seulement en plus de deux siècles et demi,

(1) Johann-Jakob Brodbeck, *Geschichte der Stadt Liestal*. 2e édit., Liestal, 1872, in-8°; pp. 44-45.

(2) District de Bubendorf, ressort judiciaire de Waldenbourg.



INTÉRIEUR

DESSOUS
(le pied démonté)

P. HELMLINGER & Cie, IMP. PHOT. NANCY.

la transmission de la cure de Bubendorf-Ziefen à l'un de ses représentants, fut momentanément interrompue (1).

C'est dans ce milieu de magistrats municipaux et de pasteurs, tantôt à Liestal, plus souvent au presbytère de Bubendorf, que, de génération en génération, le souvenir ramassé dans le camp bourguignon, allait être pieusement conservé. On le trouve en 1604, par exemple, en la possession de Crépin Strübin (2). Il est, en 1756, la propriété indivise des frères Joseph et Jérémie Strübin (3). Avec Guillaume Strübin, mort pasteur de Bubendorf, le 19 janvier 1795, s'éteint la descendance du maître de l'artillerie (4). Son mobilier est dispersé aux enchères ; mais les autorités de Liestal ont à cœur de s'assurer de la pièce historique. Elle leur est adjugée sur une mise de 270 livres (5). Depuis, elle n'a pas quitté le vieil hôtel de ville du coquet chef-lieu.

Les voyageurs qui s'arrêtent à Liestal pour y contempler, sur la foi des auteurs et des guides, « la coupe de

(1) Léonard Strübin est pasteur de Bubendorf de 1535 à 1582, date de sa mort. Un Henri Strübin lui succède ; puis, en 1626, un autre Crépin Strübin. En 1639, aucun Strübin n'ayant l'âge ou les dispositions nécessaires, la cure est confiée à un étranger, André Karger. Mais, dès 1646, nous y retrouvons un nouvel Henri Strübin, remplacé, en 1693, par un fils portant le même prénom. En 1705, c'est Guillaume Strübin, dont le fils, également appelé Guillaume, exercera à son tour le ministère de 1726 à 1734. Ce dernier laisse deux fils en bas âge, Joseph et Jérémie. Pendant leur minorité, un vicaire occupe le presbytère de Bubendorf, où Joseph rentre en 1750. Il démissionne en 1767 et est remplacé, l'année suivante, par son frère, le dernier pasteur du nom. Ces Strübin ont été inhumés devant l'autel de leur église. (Archives du presbytère de Bubendorf. — D. Bruckner, *Versuch einer Beschreibung historischer und natürlicher Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel ;* XV[e] volume, Bâle, 1756, pp. 1751-1759. — *Die Kirche zu Bubendorf*, dans l'*Allgemeine schweizer Zeitung*, Bâle, année 1879, n° 265 (8 novembre). — J.-J. Brodbeck, *op. cit.*, pp. 87 et ss., 95 et ss. — L. Feivogel, *Die Landschaft Basel in der zweiten Hälfte des achtzehnten Jahrhunderts.* Bâle, 1893, in-8° ; pp. 114-115, 120.

(2) J.-J. Brodbeck, *loc. cit.*

(3) D. Bruckner, *loc. cit.*, p. 1760.

(4) Archives du presbytère de Bubendorf. — Communication de M. le pasteur F. Schœlly.

(5) J.-J. Brodbeck, *op. cit.*, p. 45. 14

Charles le Téméraire, trouvée dans sa tente après la bataille de Nancy », sont quelque peu déçus. L'objet est fort modeste. Il est loin d'avoir la valeur intrinsèque ou artistique des reliques du même genre montrées dans d'autres localités de la Suisse. Il ne vaut ni le magnifique calice du trésor de Saint-Léger, à Lucerne; ni celui donné, au lendemain de Grandson, à l'église de Risch (1); ni le gobelet, naguère déterré d'un coup de bêche aux environs de Morat, et acheté par un orfèvre de Lucerne (2). Cette « coupe » est d'argent, d'une certaine épaisseur. Elle a, de profil, 38mm de haut ; mais cette faible profondeur apparente est encore diminuée par la forte convexité du fond. Le diamètre de la base mesure 82mm ; celui de la partie supérieure, brusquement élargie et limitée par un rebord en corniche, le double. L'ornementation, très sobre, consiste en sept grosses alvéoles, l'une centrale, les autres en cercle, obtenues par bosselage dans la calotte du fond. Six creux plus petits alternent avec ceux-ci. Le bord interne est doré sur une largeur de 19mm, ainsi que les treize cupules.

Tel était du moins l'aspect primitif de ce morceau ; car la fantaisie de ses possesseurs l'a, depuis, singulièrement surchargé.

Au XVIIe siècle, un Strübin, afin d'en rappeler la provenance, y fit graver une inscription. Sous la saillie des bords, s'enroula, dès lors, en lettres pressées, la mention :

◊ HEINRICH STRV̈BINGONLIECHSTALBRACHT ◊ DISESCHALEN ◊ VSNANSESCHLACHT ◊ FLV̈CHHOCHMV̊T ◊ FÖRCHGOTT ◊ SINSWORTSACHT ◊ IM ◊ 1477 ◊ IAR ◊ ESGSCHACH (3).

(1) Village du canton de Zug, sur la rive occidentale du lac de ce nom.

(2) Sur ces trois pièces, ainsi que sur les deux cornes à boire, montées en cuivre doré, de la Bibliothèque du chapitre de Saint-Gall, et provenant également, selon la tradition, du butin bourguignon, v. Ed. von Rodt, *op.cit.*, pp. 9-10, 12 ; planches nos X, XI et XVII.

(3) Il n'y a d'intervalle ménagé qu'entre les deux premiers mots; la place a fait défaut pour l'*e* de *geschach*. La teneur de cette inscrip-

Ce qu'il faut lire ainsi :

> Heinrich Strübin gon Liechstal bracht
> Dise Schalen vs Nanse Schlacht.
> Flüch, Hochmut, Forch Gott, sins Worts Acht
> Im 1477 Jar es g(c)schach ;

et comprendre :

« Henri Strübin rapporta cette *coupe* de la bataille de Nancy à Liestal. La malédiction, l'orgueil, la crainte de Dieu, le respect de sa parole, ont amené cela — défaite de l'un, victoire des autres, — en l'an 1477. »

De même peut-on lire sur le calice de Risch, qu'il provient de Gaspard de Hertenstein, un des chefs confédérés commandant à Grandson. La légende est comprise dans un bandeau agrémenté, en pendentifs, de crans et de fleurons. Ce motif a été doré; mais, quoique plus récent, le vermeil en a davantage pâli que celui des bords et des creux. La gravure est maladroite. Elle a eu son retentissement à l'intérieur. Moins novice que celui qui traça, avec une irrégularité déplorable, l'inscription du vase de Risch, l'ouvrier ne s'est encore que trop repris. On peut dire qu'il a plus utilisé le poinçon que le burin. L'idée de cette mention est due, sans doute, à l'opulent Crépin Strübin, si jaloux du passé de sa famille.

Vers la même époque, simultanément peut-être, deux ornements accessoires furent ajoutés à la « coupe ».

Au fond, dissimulant l'alvéole centrale, a été appliqué un médaillon d'argent, où ressort, en sensible relief, le buste d'un personnage lauré, tenant à la main un sceptre surmonté d'une fleur de lys. Bruckner, au milieu du XVIIIe siècle, l'indiquait déjà comme le portrait du duc de

tion n'a pas encore été exactement publiée. Les textes donnés par Bruckner, *loc. cit.*, pp. 1759-1760; Brodbeck, *op. cit.*, p. 45; Ed. von Rodt, *op. cit.*, p. 10; et Pfister, *op. cit.*, p. 705, diffèrent entre eux et contiennent tous quelques variantes.

Bourgogne, sans du reste y soupçonner un travail postérieur. La ressemblance avec Charles le Téméraire est illusoire. C'est toutefois ce prince que l'artiste suisse a eu l'intention de représenter. Nous croyons même pouvoir désigner, encore qu'il l'ait étrangement trahi, le modèle qui l'inspira. Que l'on compare cette œuvre à l'une des plus belles médailles à l'effigie du grand duc d'Occident, médaille du xve siècle, plusieurs fois décrite, mais dont l'auteur est demeuré inconnu (1). Au premier coup d'œil, la différence s'annonce complète. Rien de commun dans les traits. La tête seule fut indiquée sur la médaille. Sur le médaillon, apparaît, au contraire, une partie de la poitrine, recouverte d'une armure que surmontent des épaulières extravagantes (2). Cependant, si l'on poursuit avec soin l'examen, on est peu à peu frappé de l'analogie de divers détails. Bientôt un rapprochement s'impose. L'interprétation trop large aurait eu pour cause l'inexpérience et la fantaisie du ciseleur qui, d'un profil tout de finesse et d'énergie n'aurait réussi à obtenir qu'un visage grimaçant. Même longueur de la chevelure, même arrangement des mèches, même inclinaison de la couronne, même disposition du nœud qui la lie. Le lobe de l'oreille, aussi, proémine pareillement, à la façon d'une grosse perle. Jamais le pur hasard n'aurait produit ces rencontres (3).

(1) Cette médaille a été étudiée et figurée par: Frans van Mieris, *Histori der nederlandsche Vorsten*, t. I, La Haye, 1732, in-folio ; pp. 100-101. — Alfred Armand, *Les médailleurs italiens des quinzième et seizième siècles*, 2e édit., t. II, Paris, 1883, p. 40. — P. Valton, *Notice sur une médaille faite au XVe siècle à la cour de Bourgogne*, dans la *Revue numismatique*, 3e série, t. V, année 1887 ; pp. 76-80 et planche III.

(2) Comparer, pour cette armure invraisemblable, le portrait de Charles le Téméraire, placé au-dessus de la planche représentant la bataille de Nancy, qui illustre la Chronique d'Etterlin (édit. cit., pp. 214-215). — Un sceptre pareil à celui du médaillon, est souvent donné, sur les anciennes gravures, aux chefs du Saint-Empire.

(3) M. de la Tour, le distingué conservateur-adjoint du Département des médailles à la Bibliothèque nationale, se range formellement à cette explication.

Au-dessous de la « coupe » et correspondant au médaillon, a été vissé un écusson d'argent, de forme très simple, dans l'épaisseur duquel est entaillée une marque de famille (*Hausmarke*). Cette marque est celle des Strübin, telle qu'on la retrouve sur des pierres tombales et sur la façade de plusieurs maisons, à Liestal et dans les environs.

Une dernière addition, également du XVIIe siècle, est la plus malheureuse. Par le système de trois crochets, grossièrement soudés, s'ajuste un pied circulaire, en argent et vermeil, qui porte la hauteur totale de la pièce à 80^{mm}. Cette sorte de couronne renversée est garnie d'une torsade ; elle repose sur trois motifs ajourés, au centre desquels se montrent des têtes d'anges, ou d'enfants joufflus, entourées d'un collier à gros grains, où pend la Toison d'Or. L'allusion est claire ; l'exécution, naïve (1).

En désignant comme *Schale* le souvenir transmis par Henri Strübin, l'auteur de l'inscription s'est évidemment conformé à la tradition. Mais le terme est compréhensif. Pour ne laisser aucun doute sur la destination de cet objet, les historiens qui, depuis, en signalèrent successivement l'existence, ont employé de préférence un mot plus explicite. Ce qu'ils appellent aussi : la « coupe de Nancy », la « coupe de Strübin » (*Nancyschale*, *Strübinschale*), est bien, de leur avis, un vase à boire : *Trinkschale*, *Trinkgeschirr*. L'unanime méprise surprend. Mettre entre les mains des grands buveurs d'autrefois, un ustensile pareillement aplati, de capacité si médiocre, et dont les bords présentent deux arêtes presque vives, l'erreur est certes plaisante !

(1) Pour des descriptions, plus ou moins exactes, de l'objet, voir : D. Bruckner, *loc. cit.*, pp. 1759-1760. — J.-J. Brodbeck, *op. cit.*, p. 45. — *Katalog der historischen Ausstellung für das Kunstgewerbe in Basel*, 1878, p. 12. — *Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde*, t. IV, Zurich, 1883, p. 152. — Ed. von Rodt, *op. cit.*, p. 10. — Pour sa reproduction : D. Bruckner, *loc. cit.*, p. 1760 ; et, d'après lui, Ed. von Rodt, *op. cit.*, planche XI, n° 2. On trouvera aussi une mauvaise similigravure, défigurant les détails, dans A. Weisse-Brodtbeck, *Liestal und seine Umgebung*. Liestal, 1900, in-8° ; p. 51.

Fût-ce d'ailleurs une coupe, ce ne pourrait être celle de Charles le Téméraire, puisque ce prince, si minutieux sur ces questions d'étiquette, avait, du témoignage répété de son maître d'hôtel, l'habitude de se désaltérer dans un gobelet à couvercle (1).

Quel était alors le véritable usage de ce vase? Fit-il seulement partie du service du duc de Bourgogne? A la double question, un même texte nous permettra de répondre.

Parmi les acquéreurs, auprès des diètes et des cantons suisses, des dépouilles du vaincu, il faut placer au premier rang les Fugger, ces prêteurs attitrés des Habsbourg, dont les relations s'étendaient sur l'Europe, bientôt sur le nouveau monde. Aux trois frères Ulrich, Georges et Jacob, Bâle à elle seule céda pour plus de 40,000 florins de joyaux (2). Les pierreries, desserties, en furent rachetées, les unes par Maximilien, les autres, quarante ans plus tard, par Henri VIII d'Angleterre. Mais les puissants banquiers étaient aussi des amateurs éclairés. Jean-Jacob Fugger, petit-fils de Georges, réunit une importante bibliothèque. Conseiller de Charles-Quint et de Ferdinand I[er], il composa, à la gloire de ses souverains, une « Vraie description historique de la maison de Habsbourg », ouvrage qu'il illustra de portraits et d'armoiries, de sceaux et de reproductions d'objets d'art sans nombre. Une copie de son recueil, resté manuscrit, est conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne, en deux gros volumes in-folio (3). Dans le dernier livre, consacré à Maximilien I[er], Fugger explique avec complaisance comment, par l'entremise des siens, une ample partie des richesses du Téméraire fit retour à sa maison. Rappelant les précieux débris des butins de Grandson et de Morat,

(1) *Estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, dit le Hardy*, dans Olivier de la Marche, *Mémoires*, édit. cit., t. IV, pp. 34-40.
(2) Cf. R. Wackernagel, *loc. cit.*
(3) *Warhaftige Beschreibung zweier in einem der aller-edelsten vralten und hochloblichisten Geschlechten der Christenhait des Habspurgischen und Œsterreichischen Geblüets* ; etc.

rachetés par ses ancêtres et par lui-même, il tient, dit-il, à mentionner tout spécialement, avec figures de grandeur naturelle à l'appui, deux pièces perdues dans le désastre du 2 mars 1476, et toujours en sa possession. Ce sont deux petites « coupes », en argent et vermeil, où le duc de Bourgogne se distrayait à prendre les épices, à la communion pascale : « *zwey kleine alte silberne und vergülte schalen, welche des Löblichen Furstens Hertzog Carls von Burgund hochlöblicher gedächtnus gewesen, und seine Furstliche Gnad dieselbigen mit ertlüstigung des confects zu dem ostermahlen gebraucht.* » Pierre Lambèce a transcrit ce passage dans ses *Commentarii de augustissima bibliotheca cæsarea vindobonensi;* et affecté l'une de ses planches gravées, aux dessins qui s'y rapportent (1).

Rapprocher la « coupe » des Strübin de celles des Fugger, clôt notre discussion. L'aspect est analogue ; les dimensions, très voisines. Les unes, légèrement dissemblables entre elles, mesurent respectivement 160mm et 172mm de diamètre à leur ouverture ; l'autre, 165mm. La décoration des premières, où se mêlent des fleurs, des animaux héraldiques et des blasons, est plus riche. Du moins y retrouve-t-on l'ornement caractéristique de la seconde, le bosselage en alvéoles. Nul doute que la destination de ces trois pièces n'ait été commune.

On sait que, sous le nom d'épices, on entendait, à l'époque du duc de Bourgogne, toutes les variétés de dragées, de confitures, de sucreries, ou « succades », dont il se faisait alors une si grande consommation à la fin des repas et pendant les visites. Elles s'offraient sur des plateaux ou

(1) Vienne, 1665-1679, 8 vol. in-4° ; t. I, 2e partie, 1669, pp. 511-519. La double planche (pp. 516-517) porte en légende : « *Pateræ duæ argenteæ et inauratæ, quas Burgundiæ dux Carolus Pugnax a. 1476 in prœlio Granseensi perdidit* ». — Ajoutons qu'entre les pages 518 et 519, Lambèce a placé, en une superbe double planche, le portrait du duc : « *Vera effigies ducis Burgundiæ Caroli Pugnacis a. 1477, quo apud Nansium in prœlio occubuit.* »

dans des bassins à pied, accompagnés de petites cuillers en forme de pelles. Charles le Téméraire appréciait fort ces douceurs. Les inventaires nous fournissent de brillantes descriptions de ses merveilleux drageoirs. Même après les plus succulents dîners, le prince ne manquait pas de réclamer « le vin et les épices » (1). Le 7 octobre 1473, au cours de l'entrevue de Trèves, on les lui présente, à l'issue du festin, avec un apparat et un luxe inimaginables (2). Quand Alphonse V l'Africain se rend devant Nancy, le 29 décembre 1476, au campement de son cousin, c'est encore « de vin et d'épices » qu'il est aussitôt « régalé » (3). — « Le duc a deux espiciers et deux aydes... », explique Olivier de la Marche ». L'espicier apporte le drageoir du prince jusques devant sa personne, à quelque grant feste ou estat que ce soit; le premier chambellan prent le drageoir et baille l'assay à l'espicier, et puis baille le drageoir au plus grand de l'hóstel du duc qui là soit; et sert iceluy du drageoir le prince, et puis le rent au premier chambellan, et le premier chambellan le rend à l'espicier. Ledit espicier délivre toutes drageries et confitures (4). »

Comme les épices n'étaient pas censées rompre le jeûne (5), les fidèles en prenaient volontiers, soit en temps d'abstinence, soit avant la communion. Leur usage s'était introduit dans le cérémonial du culte. Aux xve et xvie siècles, les inventaires des églises mentionnent la présence, parmi le mobilier sacré, de drageoirs pour les distributions d'é-

(1) Olivier de la Marche, *op. cit.*, t. IV, p. 34.

(2) « Peracto vero prandio apportabantur trigenta ciphi cum confectis, quorum primus ciphus est æstimatus in valore sexaginta millium florenum. » (*Libellus de magnificentia ducis Burgundiæ in Treveris visa conscriptus;* édit. Bernoulli, dans les *Basler Chroniken*, t. III; p. 359.)

(3) *Itinéraire*, dans Lenglet du Fresnoy, *op. cit.*, t. II, p. 221.

(4) Edit. cit., t. IV, p. 19.

(5) Cf. Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des François, depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours.* Edit. B. de Roquefort, Paris, 1815, 3 vol. in-8°; t. II, pp. 307 et ss., 311.

pices pendant l'avent, à la cène du jeudi et à la collation du samedi saints (1).

Le mot *Schale* de l'inscription et du texte de Fugger doit donc être traduit dans un sens spécial. La prétendue coupe de Liestal est une tasse, excessivement plate, ou mieux une sorte de petite assiette creuse, destinée à manger les épices, souvent demi-liquides, puisées à la cuiller dans le grand drageoir. A en croire Jean-Jacob Fugger, les deux tasses rachetées après Grandson auraient servi à Charles le Téméraire, le jeudi saint. La précision est peut-être excessive. Nous n'irons pas jusqu'à dire que, dans le sombre avent de 1476, le prince utilisa personnellement celle de Liestal, ni même qu'elle figura dans la collation offerte au roi de Portugal, à la veille du drame du 5 janvier. La provenance de cette pièce est cependant incontestable. Pour la garantir, deux affirmations analogues sont venues, à travers le temps et l'espace, par le burin d'un graveur suisse et la plume d'un banquier allemand, se rejoindre et se fortifier. On a là un débris, modeste mais authentique, de la vaisselle du duc de Bourgogne, pillée sur le champ de bataille de Nancy.

Depuis 1604, les clauses du testament de Crépin Strübin sont exécutées. Si la postérité directe de son frère a pris fin, point n'a été jusqu'ici nécessaire, comme le donateur l'autorisait au besoin, de recourir, pour la répartition de ses libéralités, à des descendants des Strübin par les femmes. Le nom du maître de l'artillerie s'est, en effet, perpétué. Il reste l'un des plus répandus de Liestal. Chaque année,

(1) « Unus discus argenteus, in circuitu deauratus, cum alto pede habens in medio regem et 2 feminas, quo ministratur drageyria in Cena Dni. » (Inventaire de Saint-Donatien de Bruges ; 1462.) — « Un drageur d'argent doré pour porter les espices... » (Inventaire de Saint-Hilaire de Poitiers ; 1469.) — Les comptes de l'église des Célestins de Paris mentionnent, en 1541, une dépense en dragées et confiseries diverses, « le jeudi absolu pour la collation des frères et du samedi de Pasques. » — Cf. Victor Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, t. I, pp. 567-569.

à la Saint-Crépin, plusieurs jeunes gens, désignés par le conseil municipal, se partagent, à défaut d'étudiants en théologie à l'Université de Bâle, en bourses d'enseignement et d'apprentissage, une somme d'environ 20,000 francs. Un grand banquet a lieu à cette occasion, où, de l'expresse recommandation de l'ancien schultheiss, la tasse historique fait le tour de la table (1). Trois cents fois déjà, le 25 octobre, elle a passé de mains en mains. Peu à peu, l'habitude a été prise de la présenter, également, aux invités de marque, lors des diverses fêtes des sociétés locales. Et ainsi, périodiquement, dans la grande salle de l'hôtel de ville, tandis qu'ils boivent aux bords incommodes de la petite assiette qu'un pied malencontreux transforma jadis en vulgaire vide-poche, les plus pacifiques des convives goûtent la douce illusion que, sur ce même métal, au matin de sa mort, Charles le Téméraire, rêvant l'écrasement de leur nation, posa ses lèvres frémissantes. Autour d'eux, sur la frise des murs, une suite de sentences commente les principales dates de l'histoire de la cité (2). C'est l'heure d'évoquer la mémoire du valeureux maître de l'artillerie, et des aïeux qui l'accompagnèrent à Nancy. Les yeux se fixent sur le millésime de *1477* et lisent :

In Kampf und Noth zählt man nicht umsonst auf uns !

« Pour le combat et dans la détresse, ce n'est pas en vain que l'on compte sur nous. »

(1) J.-J. Brodbeck, *op. cit.*, pp. 95 et ss.

(2) Voir la description de cette belle salle, chez N. Birmann, *Das Rathhaus zu Liestal*, dans le recueil : *Vom Jura bis zum Schwarzwald*, de F.-A. Stocker ; t. III, année 1886, Aarau, pp. 184-187.

TABLE DES MATIÈRES

NOTICE ET EXTRAITS

D'UN

TRIPLE NÉCROLOGE

DE

L'ABBAYE DE REMIREMONT

PAR

DOM QUENTIN

La liste des abbesses de Remiremont publiée dans ces dernières années par MM. le Dr Ebner (1) et l'abbé Didier-Laurent (2), d'après le précieux *Liber Vitæ* remiremontais de la Bibliothèque Angelica (3), a soulevé une assez singulière question.

On sait que les auteurs de la *Gallia Christiana* (4) n'ont établi leur catalogue des premières abbesses du célèbre monastère que d'après les documents hagiographiques, les seuls qu'ils aient eus entre les mains. Les trois vies de saint Amé, de saint Romaric et de saint Adelphe leur fournirent les noms de Macteflède, de Cécile nommée aussi Claire ou Ségoberge, et de Tecta ou Gébétrude.

(1) *Der* Liber Vitæ *und die Nekrologien von Remiremont in der Bibliotheca Angelica zu Rom*, dans *Neues Archiv. der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde, XIX* (1893), pp. 47-83.

(2) *L'abbaye de Remiremont. Contribution à l'histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère.* Nancy, Crépin-Leblond, 1898, in-8° de 246 pp. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1897.*)

(3) Ms. A. 2. 10 (ancien A. 2. 12).

(4) Tome XIII (1785), col. 1408 et suivantes. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, (1728) tome III, col. CLXXXVII, donne une liste analogue.

Une tradition assez vague faisait suivre cette dernière d'une abbesse nommée Perpétue. Ces quatre noms remplissaient à peu près les deux derniers tiers du septième siècle. De là jusque vers la fin du dixième, où apparaissait Gisèle première du nom, c'était sur ce point l'obscurité la plus complète, qui s'éclaira une fois seulement, en 1767, lorsque le baron de Zurlauben signala, dans un manuscrit des Formules de Saint-Gall appartenant à l'abbaye de Rheinau, le nom et les lettres de l'abbesse Thiatilde (1).

Le Manuscrit de l'Angelica a largement et heureusement comblé l'énorme lacune. Il se trouve que c'est précisément à la dernière abbesse précédemment découverte, à Thiatilde, une contemporaine du mouvement de renouveau littéraire et monastique du neuvième siècle, que nous devons cette précieuse source d'information. C'est elle qui, la septième année du règne de Louis le Pieux, ordonna la rédaction du *Liber Vitæ* dont le manuscrit de l'Angelica est sinon l'original, tout au moins une copie presque contemporaine. On y inséra, entre autres choses, un fragment de diptyques plus anciens où se trouve la liste publiée par M. Ebner et très ingénieusement commentée par M. l'abbé Didier-Laurent.

Nomina abbatissarum, quae in isto loco fuerunt antequam suscepta esset regula sancti Benedicti.

Mactafledis abbatissa
Erkhendrudis abbatissa
Sigoberga abbatissa
Gebedrudis abbatissa
Seuilla abbatissa
Ansperga abbatissa
Ermendrudis abbatissa
Perpetua abbatissa
Uuachila abbatissa
Huna abbatissa
Alahtrudis abbatissa

Ruotheit abbatissa
Guncia abbatissa
Plictrudis abbatissa
Giltrudis abbatissa
Ymma ABBATISSA
Uulfrada abbatissa

Theutildis abbatissa.
Asprin abbatissa.
Uulfrada abbatissa.

(1) *Observations sur le recueil qui a pour titre Formulæ Alsaticæ*,

Trois mains successives et plus récentes ont ajouté les derniers noms de cette liste qui, d'un seul coup, tranche définitivement la double question du monachisme primitif de Remiremont et de la date à laquelle la règle de saint Benoît fut reçue dans le monastère de saint Romaric (1). Ses vingt noms d'abbesses remplissent un espace d'un peu plus de deux siècles et nous mènent du milieu du VIIe jusque vers la fin du IXe.

M. l'abbé Didier-Laurent ne s'est pas borné à commenter ce catalogue. De deux livres de donations datant du XIe et du XIIe siècle et joints au *Liber Vitæ*, il a patiemment extrait, avec la collaboration du R. P. Dom Didier-Laurent, dix-sept autres noms d'abbesses qu'il a rangées dans l'ordre suivant :

21. Hailwindis.
22. Richildis.
23. Ida.
24. Adelsinde.
25. Ermengarde.
26. Wulfrade III.
27. Gisèle I.
28. Berthe (Henriette I ?)
29. Hadwide.
30. Williburge.
31. Berncinde.
32. Henriette II. (Ou I)
33. Ode de Luxembourg.
34. Gisèle II.
35. Gisèle III.
36. Judith de Vaudémont.
37. Mathilde de Bourgogne (+1189)

Evidemment, ni l'ordre adopté ne nous est imposé comme absolument définitif, ni le nombre de dix-sept abbesses pour un espace d'environ trois siècles ne doit être regardé comme irrévocablement fixé ; la nature des deux livres de donations analysés ne permet pas, en effet, d'arriver à des conclusions aussi nettes ; mais, ces deux

dans l'*Histoire [et Mémoires] de l'Académie R. des Inscriptions et Belles-Lettres*, *XXXVI* (1774), pp. 176-207. Cf., en particulier, p. 180. On trouvera l'*Indicularius Thiatildis* dans *Mon. Germ. Hist.* Leges. Sect. V. *Formulæ*, pp. 525-528.

(1) Le manuscrit donne à l'abbesse Ymma le titre de *prima abbatissa secundum regulam sancti Benedicti*. Cf. Ebner, p. 74. Didier-Laurent, p. 25.

réserves faites, le résultat n'en reste pas moins extrêmement remarquable et l'histoire des cinq premiers siècles de Remiremont est désormais engagée dans les régions de la lumière. Espérons qu'elle y sera bientôt résolument poussée par celui-là même qui l'y a si heureusement fait entrer.

Une difficulté s'est toutefois présentée, à propos de cette liste d'abbesses, qui n'a pu être résolue. Lorsque, en 1859, l'abbé Guinot publia son *Etude historique sur l'abbaye de Remiremont* (1), il crut pouvoir, à l'aide de nécrologes indiqués par lui d'une manière tout-à-fait sommaire, combler le vide laissé par la *Gallia* (2) et établir la liste complète des abbesses. Cette liste, telle qu'il l'a insérée à la fin de son livre, est ainsi ordonnée :

1. Ste Mactefelde. 620.
2. Ste Claire. 622.
3. Ste Gébertrude. 652 (*sic*)
4. Ste Perpétue, vers 665.
5. Hadwige. 673.
6. Béatrix. 714.
7. Cunégonde. 723.
8. Cécile. 771.
9. Euphémie. 791.
10. Félicité. 801.
11. Mathilde I. 812.
12. Thiatilde. 840.
13. Ivate, vers 860.
14. Gisèle I. 885.
15. Mathilde II. 907.
16. Gisèle II. 942.
17. Mathilde III. 975.
18. Henriette de Vienne. 1005.
19. Henriette de Lorraine. 1040.
20. Oda de Luxembourg. 1070.
21. Gisèle III. 1113.
22. Judith ou Ivode. 1170.
23. Mathilde de Bourgogne. 1189.

Au cours de son ouvrage, Guinot précise davantage encore : « Mabillon, dit-il, déclare qu'après les quatre premières abbesses de ce monastère révérées comme saintes par l'église de Remiremont, il a trouvé un vide de près de trois cents ans. Mais la découverte d'anciens nécrologes a permis de combler ce vide, de renouer la chaîne chronologique des abbesses, et de rétablir leurs noms dans cette

(1) Paris, Douniol, in-8° de 430 pp.
(2) Guinot, *op. cit.*, 75.

lacune de l'histoire. Ces nécrologes toutefois sont muets, indiquent des noms seuls, des dates funèbres, et ne laissent rien transpirer des secrets de la mort.... Puisque les documents historiques font défaut, on doit recueillir les arides souvenirs dont ces nécrologes ont conservé la trace (1). »

« Hadwide succéda à sainte Perpétue » — quelques pages plus haut (2), Guinot nous avait appris que cette Hadwide après avoir gouverné « à peine pendant quelques mois le monastère, était morte le 13 des calendes de mars (17 février) 673 » ; — « vint ensuite Béatrix qui décéda le 17 des calendes d'avril (16 mars) 714 ; Cunégonde mourut le 3 des nones de mai (2 mai) 726 ; Cécile, le 9 des calendes d'avril (24 mars) 771, et Euphémie, neuvième abbesse, décéda le 17 des calendes de novembre (16 octobre) 791. L'humilité de ces noms chrétiens cachait le nom illustre que ces religieuses portaient dans le monde. Déjà l'abus de la pluralité des bénéfices s'était glissé dans les cloîtres : car Dom Calmet pense qu'Euphémie était en même temps abbesse de Remiremont et de Saint-Pierre de Metz (3). »

« Félicité, qui avait succédé à Euphémie, mourut le 5 des calendes de juillet (27 juin) 801 ; Mathilde, le 14 des calendes d'avril (19 mars) 812 (4). »

« Thieutilde ou Dieuthilde avait succédé à Mathilde comme abbesse du Saint-Mont.... L'époque de sa mort est inconnue ainsi que la date du décès d'Ivate qui lui succéda. Gisèle première du nom fut élue en remplacement d'Ivate et gouverna l'abbaye pendant un demi-siècle (5)... »

(1) Guinot, 76. — (2) *Ibid.*, 71.

(3) *Ibid.*, 76. Dom Calmet n'a pas jugé à propos d'insérer cette Euphémie dans le catalogue des abbesses de Remiremont. Le fait qu'il ait cité ce nom n'a rien d'étonnant, car il a eu entre les mains au moins une copie du nécrologe qui fait l'objet de cette étude et qu'il cite dans sa généalogie des ducs de Lorraine. Cf, *Hist. de Lorraine* (1728), I, CLVII.

(4) *Ibid.*, 76. — (5) *Ibid.*, 80.

« Gisèle I était morte le 21 février 885 et Mathilde II qui avait été élue à sa place était décédée le 19 avril 907 (1). »

« Les Huns... firent irruption dans les Vosges vers l'année 909...., sous l'abbatiat de Gisèle II (2). . »

« Gisèle II mourut le 18 juin 942 et Mathilde troisième du nom décéda le 31 octobre 975. Henriette de Vienne fut la dix-septième abbesse de Remiremont. On trouve son nom dans un titre de 1001 (3). » « Henriette de Lorraine, dix-huitième abbesse fit une transaction en 1038 avec Gérard d'Alsace, qui était son cousin (4). »

« Oda de Luxembourg, qui succéda à Henriette de Lorraine..., mourut dans un âge très avancé, le 7 février 1070. Gisèle troisième du nom lui succéda. Elle se fit remarquer par le courage opiniâtre avec lequel elle défendit les droits spirituels et temporels de son abbaye (5)..... L'abbesse qui avait défendu ses droits avec tant d'opiniâtreté mourut avant la fin de ces longs débats et Gisèle IV fut élue à sa place... Le nécrologe fixe au 3 décembre 1113 la date du décès de Gisèle IV. Judith lui succéda (6)... et, après avoir occupé pendant un demi-siècle le siège abbatial, mourut le 10 des calendes d'avril (21 mars) 1170... Mathilde de Bourgogne fut élue à sa place (7)... »

Il serait, on le voit, difficile d'être plus précis et de présenter une chaîne dont les anneaux se tiennent mieux. Or, à cette précision, un autre historien, M. Vacca, dans ses *Notes pour servir à l'histoire de Remiremont* (8), ajoute encore, s'il est possible, en rectifiant sur divers points les dates précédemment données par l'abbé Guinot.

Pour M. Vacca, ce n'est pas le 16 mars 714 qu'est morte l'abbesse Béatrix, mais le 15 avril de la même année.

(1) Guinot, 84. — (2) *Ibid.*, 84. — (3) *Ibid.*, 87. — (4) *Ibid.*, 88.
(5) *Ibid.*, 93. — (6) *Ibid.*, 110. — (7) *Ibid.*, 116.
(8) Je ne connais cet ouvrage et ne le cite que d'après les extraits qu'en ont donné les éditeurs de Didelot. Cf. Didelot, *Remiremont*, Nancy, 1887, pages 88, 101, 103, 122, *notes*.

Félicité n'est pas morte le 27, mais le 28 juin 801. Mathilde I est morte le 18 avril, non le 19 mars 812 ; Gisèle II, le 19 juillet, non le 18 juin 942. Enfin la date mortuaire de Gisèle III que Guinot n'indique pas est le 21 février 1113, tandis que Gisèle IV morte, d'après Guinot, le 3 décembre de cette même année 1113 n'existe pas pour M. Vacca.

On conçoit que des données aussi minutieuses aient quelque peu embarrassé ceux qui trouvaient dans le manuscrit de l'Angelica des indications toutes différentes (1). L'embarras s'accroissait de ce fait qu'un autre historien de Remiremont, l'abbé Didelot, tout en s'en tenant à la liste de la *Gallia*, signalait lui aussi une formule d'ancien nécrologe contenant des noms d'abbesses inconnues (2).

M. l'abbé Didier-Laurent (3) écrit à ce sujet : « Si les références toujours si vagues que nous offrent ces auteurs nous permettaient de contrôler exactement les données qu'ils ont empruntées, nous pourrions dire quel degré de confiance on peut accorder à ces listes. Mais nous sommes invités à nous en rapporter simplement à leur parole... »

Heureusement, le contrôle est encore possible Au cours de recherches d'un ordre tout différent, j'ai été amené à examiner le martyrologe et les nécrologes de Remiremont contenus dans le Manuscrit 349 des Nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque Nationale. Je n'ai pas eu de peine à y reconnaître la source certaine des listes de MM. Guinot et Vacca. On verra par les quelques observations qui suivent, combien était fondée la défiance de M. Didier-Laurent vis-à-vis des assertions de ses deux prédécesseurs.

(1) Cf. Ebner, p. 73, note 2 ; Didier-Laurent, p. 30.

(21) Didelot : « On voit dans un ancien nécrologe une certaine formule où on lit ces paroles : « Prions Dieu pour nos anciennes abbesses Euphémie, Cunégonde, Mathilde, etc... » Mais on ne trouve aucune date ni aucune autre mention dans tout le livre. » *Op. cit.*, 88.

(3) *Loc. cit.*

***

Le *Ms. 349* des *Nouv. Acq. lat.* faisait encore partie, il y a une trentaine d'années, d'une collection particulière formée, à Remiremont même, dans la première moitié du XIXe siècle, et dont la majeure partie, comprenant un riche fonds d'archives et de manuscrits remiremontais, a été acquise après 1875 par la Bibliothèque Nationale. C'est un volume de 366 pages, et de format médiocre (1), composé de trois parties restées suffisamment reconnaissables malgré une très mauvaise reliure qui les a entremêlées. L'ordre vrai de ces parties serait le suivant : I, pp. 1-32, 207-348 ; II, pp. 33-206 ; III, pp. 349-365.

La portion la plus ancienne date de la fin du XIIe siècle. Sauf la règle, qui est absente ici, c'est le livre que l'on retrouve dans presque tous les Chapitres séculiers, réguliers ou monastiques, pour la lecture de Prime.

Les pages 1-32 renferment les *Initia* des homélies des offices *de tempore* et du commun des saints.

Les pages 207-216 sont consacrées à un obituaire qui suivait autrefois les *Initia* et dont le fonds primitif est de la même main que ceux-ci. On en trouvera le texte plus loin.

Les pages 217-348, enfin, contiennent le martyrologe sur lequel j'espère revenir ailleurs et dont il ne sera peut-être pas sans intérêt de transcrire ici les particularités locales :

XV KL. MARTII. Translatio corporum beatorum Amati, Romarici, Adelfii, qua simul relocata sunt.

XVI KL. IUNII. Corpora sanctorum Amati, Romarici, Adelfii, de monte feruntur ad aulam.

XIII KL. IULII. Depositio sancti Deodati confessoris Nivernensis episcopi.

(1) Décrit par L. Delisle, *Inventaire sommaire des mss. latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions de la B. N. pendant les années 1875-1891*, pp. 557-558. Le manuscrit 349 est paginé, non folioté.

IV KL. AUGUSTI. [*E*]*adem siquidem die, — Per sanctorum confessorum — Romarici et Amati — Adelphiique iustorum — Gloriosa suffragia, — Fabrica supra* [*M*]*osellam — Ab F. duce fabricata, — Per ipsum, ad laudem Dei, — Corruit dilapidata. — Audi filia et vide — Stupenda mi*[*rab*]*ilia : — Per tuas orationes, — Fecit celestis curia — Quod regis sive presulis — Non potuit iusticia.— In huius igitur rei —* [*Perpetuam*] *memoriam, — Da gratias, solve laudes, — Tolle cordis pigriciam ; — Tua vota, tue preces, — Obtinent...* . (1)

XIII KL. SEPTEMBRIS. Ipso die innovatur sanctorum confessorum Amati, Romarici et Adelfii celebritas annua, cum Hungariorum tyrannide multa fuissent direpta, a christicolis sub archana sepulture decentis veneratione recolantur, anno nongentesimo septimo decimo facta incarnatione mirabili ex immaculata virgine Maria pro salutis humane celeberrima... (*sic*). Eodem die translatio sancte Gebetrudis.

III ID. SEPTEMBRIS. Fulget enim natalicius dies Adelfii (2) nobilis ex clarigena Sicambrorum gente nobiliter oriundi, cui genitrix fuerat filia nobilissima Romarici sancti rectoris nostri dulcissimique patroni.

ID. SEPTEMBRIS. Sollemnis iam diei fulminat orbita qua preclarus Christi confessor celestem vitam ducens Amatus, suppremam curie celestis sortitur (3) letabundus aulam. Cuius miracula relegere qui vult et actus vitam scilicet ipsius (*sic*). Qui mire abstinentie et anachorite (*sic*) vite sectator, virtutum et miraculorum gratia illustrem conversationem duxit.

V NON OCTOBRIS. Eodem die sanctarum Menne et Otilde virginis (4).

VII ID. NOVEMBRIS. Adest etiam venerabilis transitus nobilissime virginis Gebetrudis abbatisse sanctissime, sororis beati Adelfii, que suis meritis multa beneficia sibi summa devotione querentibus prestat.

(1) Ce petit poème a été ajouté par une main du XIII[e] siècle au bas de la page 300. Il se rapporte très vraisemblablement aux démêlés de Judith de Vaudémont avec le duc Simon I. Cf. la lettre d'Innocent II à Judith (18 janvier 1132) au sujet de la démolition de cette forteresse (n° 7529 de Jaffé-Lœwenfeld). Cependant il n'est pas douteux que le scribe ait écrit ici *ab. F. Duce*, ce qui rapporterait le fait à un des ducs Ferry. Le manuscrit est déchiré en plusieurs endroits. J'ai reproduit entre crochets les conjectures de M. L. Delisle, *Inventaire* cité, p. 558.

(2) Cette mention prouve l'inexactitude de Guinot lorsqu'il écrit, p. 70 : « Quoiqu'on ne trouve pas le nom de saint Adelphe dans les anciens martyrologes... » En revanche on remarquera l'absence des noms de Ségoberge, Claire, Cécile, Perpétue. Sainte Gébétrude seule est nommée ici.

(3) Ms. *sortitus*.

(4) Honorées à l'abbaye de Poussay.

III. NOVEMBRIS. Elevatio sanctorum Romarici, Amati et Adelfii, quorum meritis et intercessione expectamus adiuvari.

VI ID. DECEMBRIS. Recolitur celebre festum sancti Romarici ducis eximii et confessoris emeriti, qui ponpaticas parvipendens divitiarum phaleras, cum forte generis quantitate nobilissimus omnipotenti deo ac prediis suum cum certis privilegiis ditans monasterium quod antiquitus Habendum castrum, nunc vero mons sancti Romarici vocatur, Rome etiam dicione et auctoritate regum decrevit atque censuit esse subactum (1).

VIII KL. FEBRUARII. Dedicatio basilice sancte Crucis.

V ID. MARTII. Dedicatio basilice Resurrectionis Domini.

VI ID. APRILIS. Dedicatio basilice sancti Michaelis.

NON. IULII. Dedicatio basilice sancti Archangeli Michaelis.

X KL. SEPTEMBRIS. Dedicatio basilice sancti Iohannis Baptiste.

Le martyrologe est incomplet de la fin. Il commence au 8 des calendes de janvier et s'arrête au 5 des ides de décembre.

La seconde partie du manuscrit est intercalée dans la première et va du feuillet 33 au feuillet 206. C'est un second obituaire précédé entre autres choses de la curieuse formule de serment que voici :

C'esti li meniere coment on doit iurer quant on veult appreunder (*les copies les plus modernes donnent :* apprébender) une fille que on ne cognoist son lignaige en nostre englise : Item doient estre troix chivalliers [*corr. p. m.* chevalliers] sur le moins, de nostre cognissance, et doient iurier li dis chevalliers par la meniere que s'ensuit. Je tel.... iure par les sainctes euuangiles, et par toutes aultres euuangiles de Deu, que ie cognoy la nation d'ung tel et d'une telle, et scay certainnement que li ungs et li aultres sont bien neis et attrait chascun de quaitre escus sen nulz reprouche. Et cecy iure le par mon sairement, et par les sainctes euuangiles dessus dictes, et on péril de mon ame.

Ce serment occupe la page 33. La suivante est consacrée au cérémonial de la prise de possession d'une prébende.

(1) J'ai reproduit ce texte sans essayer de le corriger. Le sens en est assez clair. Cf. Didier-Laurent, *Saint Romary. Etude sur la question de son mariage et de sa donation.* (Extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* Année 1901-1902), pp. 112 113.

On y voit comment il fallait « mettre le mari » sur la tête de la postulante qu'une des dames, « sa tante », menait d'abord à un siège bas où elle disait *Te Deum* et *Gloria in excelsis* tout bas, puis au siège haut où elle en disait autant. On peut lire dans Guinot la description de cette cérémonie que Mabillon et Ruinart virent lors de leur visite à l'abbaye (1).

A la page 35 on a recopié deux fois en écriture plus moderne la formule de serment donnée plus haut, mais en y supprimant « et par toutes autres évangiles de Dieu », qui avait paru sans doute être de trop.

Les pages suivantes jusqu'à la 201e contiennent le second obituaire, dont la rédaction remonte au premier quart du xve siècle et auquel on a fait très irrégulièrement des additions jusque vers le milieu du xviie. La même main qui a écrit le fonds de ce nécrologe, ainsi que la formule de serment, a ajouté (pages 204-206) l'indication des distributions à faire lors du viatique et de l'enterrement d'une dame chanoinesse.

La troisième partie du manuscrit, enfin, occupe les pages 349-365. C'est encore un nécrologe, ou, plus exactement, une série de recommandations rédigées vers le début du xvie siècle et dont la forme est curieuse.

(Page 349) Dame Agnès de Monstureull

Vous prierez pour vos devantières que nouvellement et anciennement sont trépassée de cest siègle, spécialement dites *pater noster* pour l'abbasse Cécile, pour l'abbasse Inate, pour dame Agnès secreste, dame Phelice, dame Katherine......

Ce début est suivi d'une longue liste de noms, dont les premiers sont de simples noms de baptême, tandis que ceux placés plus avant sur la liste sont plutôt des noms

(1) Guinot, pp. 143 et 281.

de famille. Au bas de la page, un blanc ; puis à la page suivante :

(P. 350) Dame Janne de Vienne

Vous prierez aussy pour dame Adelme.... etc...

Autre série de noms différents des précédents, puis :

(P. 351) Dame Alix de Choyseux

Vous prierez aussi pour Dame Aude, Dame Regnauldt.... etc...

Dame Janne d'Anglure, abbesse,

Vous aussi prierez pour....

(P. 352) Dame Bonne de Sainct Loux

(P. 353) Dame Marguerite de Sainct Loux.

Dame Marguerite de Lenoncourt

(P. 354) Dame Katherine de Verchamps

Dame Philiberte de Saulx

(P. 355) Dame Ysabel de Ray

(P. 356) Dame Yoland de Hassonville

Dame Claude de Rochetaillis

(P. 357) Dame Adriane de Choyseux

(P. 358) Dame Pétronille de Haraucourt

(P. 359) Dame Guyonne de Trotedens

Dame Katherine de Monstureulx

(P. 360) Dame Marguerite de Marigney

Dame Nicole de Haracourt

(P. 361) Dame Clémence Dusye doyenne

(P. 362) Dame Claude de Vaudrey

Dame Agnes de Dompmartin

Nous avons là, semble-t-il, les noms des Chanoinesses vivant à Remiremont vers la fin de l'abbatiat de Jeanne d'Anglure (1474-1505). Elles se partagèrent vraisemblablement l'ensemble des noms de leurs devancières défuntes inscrits dans les nécrologes et chacune d'elles en reçut un certain nombre pour lesquels elle se chargea de prier plus spécialement. Chacun de ces lots de noms est suivi d'un espace primitivement laissé libre. Peu à peu, d'autres noms vinrent s'ajouter dans cet espace et finalement celui de la chanoinesse placée en tête de la liste y vint aboutir

à son tour. C'est ainsi qu'Agnès de Dommartin figure à la suite de sa propre liste avec le titre d'abbesse qu'elle avait lorsqu'elle mourut, qu'Alix de Choiseul figure dans la sienne également avec le titre d'abbesse et que Jeanne de Vienne et Ysabelle de Ray sont intitulées doyennes à la fin des leurs. Dame Claude de Vaudrey était probablement des plus jeunes lorsque les listes furent rédigées, car elle figure à la fin de la sienne avec la date de 1566. Cette date, jointe à ce fait que le nom de Jeanne d'Anglure, quoique ajouté après coup à la fin de sa propre liste, y paraît cependant être de première main, est la raison qui m'a fait attribuer la rédaction de ce nécrologe aux dernières années du régime de cette abbesse morte en 1505. Il a d'ailleurs été continué jusque vers 1641 et on y trouve bon nombre de renseignements sur les chanoinesses mortes au xviie siècle, en particulier sur les décès de l'année 1636, qui paraissent avoir été fort nombreux.

C'est à la même époque et à la même main qu'il faut également rapporter les listes placées à la suite et où on a accumulé non plus les noms des religieuses, mais ceux des amis et des bienfaiteurs de la maison. Ces listes remplissent les pages 363, 364 et 365, et elles terminent le manuscrit dont la page 366e et dernière est restée en blanc.



Revenons aux deux premiers et plus anciens nécrologes de notre manuscrit ; ils nous donneront la solution du petit problème énoncé au début de cette étude.

Le plus ancien des deux affecte la forme d'un calendrier ; une ligne seulement y a été réservée pour chaque jour, et chacun des mois y tient dans une page. Le premier feuillet qui contenait Janvier et Février a malheureusement disparu, assez récemment semble-t-il. On trouvera plus loin le texte de ce nécrologe ; mais, comme les diverses mains qui ont contribué à le remplir sont trop nombreuses pour

que l'on puisse songer à les distinguer toutes dans une reproduction typographique, nous devrons nous borner à des indications approximatives relativement à la date des diverses écritures. Les caractères ordinaires représenteront le travail de la première main, qui est de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle ; l'italique sera réservée aux additions de la première moitié du XIIIe siècle environ, et les petites capitales à celles de la fin du XIIIe et de l'ensemble du XIVe.

Avant tout, nous devons relever ici les mentions qui sont de nature à nous éclairer sur les dates fixées ci-dessus et à nous donner la solution des difficultés soulevées par les listes abbatiales de MM. Guinot et Vacca.

XIII. KL. APR. — *Haduidis abbatissa.*

X KL. APR. — Judith abbatissa.

VIIII KL. APR. — *Johannes dux Lotaringie. Cecilia a....*

III NON. APR. — *Clementia abbatissa.*

XVII KL. MAII. — Beatrix abbatissa.

XIIII KL. MAII. — Mastildis abbatissa.

VI NON. MAII. — Conegundis abbatissa.

IIII ID. MAII. — Matheus dux.

XVI KL. IUN. — Gisla.

V KL. IUL. — ABBATISSA DEO SACRATA DOMNA FELICITAS.

XIIII KL. AUG. — Gisla.

VII ID. AUG. — Engebaldus.

VI ID. AUG. — ALIENORDIS DE CABILONE ABBATISSA.

XIIII KL. SEP. — *Sibilia Spinaliensis abbatissa.*

II NON. SEP. — ADDA ABBATISSA DE PORCEIS.

VI NON. OCT. — Dux Gillibertus.

III NON. OCT. — JOHANNES COMES CABILONENSIS ET DOMINUS SALINENSIS.

VIII ID. OCT. — *Fridericus dux Lotarringiae.* CLEMENTIA DOISELER ABBATISSA.

VI ID. OCT. — SYMONETA DE VARRES ABBATISSA.

XVII KL. NOV. — Eufemia abbatissa.

II KL. NOV. — *Mastildis abbatissa.*

III NON. DEC. — Gisla.

III ID. DEC. — *Clementia abbatissa de Vaines.*

II KL. IAN. — *Fridericus abbas Alte Silve.*

Le duc Mathieu de Lorraine que nous trouvons au 12 mai est mort en 1176. Il est inscrit de première main. Le duc Ferry, au contraire, qui ne peut être que Ferry I mort en 1205 ou Ferry II mort en 1213, est inscrit au 8 octobre de seconde main. La première main est donc au moins antérieure à cette dernière date. D'autre part, si l'on reconnaît, comme il est raisonnable de le faire, dans la *Clementia abbatissa* de seconde main, au 3 avril, l'abbesse Clémence de Lunéville, c'est à l'année 1211 qu'il faut reculer le travail de la première main. A supposer enfin que la *Mastildis abbatissa* insérée de seconde main au 31 octobre soit Mathilde de Bourgogne morte en 1189, ce qui est peut-être plus discutable, attendu qu'il y a au 18 avril une autre *Mastildis abbatissa* qui est de première main, les deux dates de 1189 et 1176 deviendraient les limites entre lesquelles se placerait la composition de notre nécrologe. Tenons-nous cependant, par prudence, aux premières indications qui sont absolument certaines et fixons à la période contenue entre 1176 et 1213 le travail de la première main.

Félicité de Dombasle, l'abbesse commémorée au 27 juin est morte en 1294 ; Adda abbesse de Poussay vivait encore en 1308 ; Symonette de Varre est morte en 1350 : ces dates et bien d'autres que l'on trouvera au cours du texte font juger de l'époque à laquelle il faut rapporter les additions imprimées en petites capitales. Celles enfin que l'on a mises en italique se placent, comme je l'ai dit, entre ces deux séries extrêmes, plutôt dans la première partie du XIIIe siècle. Mais encore une fois, tout ceci n'est qu'approximatif (1).

Plus facile à déterminer est à coup sûr le rapport de notre nécrologe avec les noms d'abbesses proposées par

(1) Notez en particulier le cas du duc Jean au 9 des calendes d'avril. Jean I de Lorraine est mort en 1390. Si c'est de lui qu'il s'agit, l'écriture de sa mention est tout à fait trompeuse, car elle paraît beaucoup plus ancienne.

MM. Guinot et Vacca. On l'aura déjà remarqué : sauf Ivate que nous avons précédemment rencontrée sans date au troisième nécrologe (1), tous les noms mis par eux en avant se retrouvent ici, et avec des particularités qui ne laissent aucun doute sur leur origine.

Hadwide, au dire de M. Guinot, est morte le 13 des calendes de mars ; or nous la retrouvons ici au 13 des calendes *dans* le mois de mars, ce qui à vrai dire fait le 13 des calendes d'avril ou 20 mars et explique la correction de M. Vacca ; mais l'erreur de Guinot se comprend facilement.

« Béatrix décéda le 17 des calendes d'avril. » En effet, nous la trouvons ici au 17 des calendes *dans* le mois d'avril, c'est-à-dire au 17 des calendes de mai, ou 15 avril, date rétablie par M. Vacca.

« Cunégonde mourut le 3 des nones de mai (2 mai). » Ceci n'est pas tout-à-fait exact, car, s'il est vrai que Cunégonde soit morte le 2 mai, il est faux que le 2 mai ait jamais correspondu au 3 des nones. Le 2 mai correspond au 6 des nones, et c'est à cette date que l'abbesse Cunégonde est inscrite dans notre nécrologe.

« Cécile mourut le 9 des calendes d'avril.... Euphémie le 17 des calendes de novembre... Félicité le 5 des calendes de juillet... » Nous trouvons en effet ces noms dans le nécrologe, aux dates indiquées.

« Mathilde I mourut le 14 des calendes d'avril (19 mars). » Ici nous retombons dans l'erreur signalée plus haut. Il y a au nécrologe une *Mastildis abbatissa* au 14 des calendes *dans* le mois d'avril ; mais ceci la place en réalité au 14 des calendes de mai, ou 18 avril, comme l'a noté M. Vacca.

L'autre *Mastildis abbatissa* est insérée, au nécrologe, à la veille des calendes de novembre. Pourquoi les deux historiens mettent-ils leur Mathilde II au 19 avril au lieu de la

(1) J'ai transcrit plus haut *Inate*, on pourrait peut-être lire *Ivate*.

mettre au 31 octobre ? Est-ce une confusion causée par le second nécrologe de notre manuscrit qui, au lieu d'insérer la première Mathilde au 14 des calendes de mai, ou 18 avril, l'a transportée au lendemain 19 avril ? La chose est tout à fait vraisemblable.

Notons enfin, au sujet des Gisèle, que, si la Gisèle I des deux auteurs, primitivement inscrite dans le premier nécrologe au 21 février, a disparu aujourd'hui avec le feuillet du manuscrit qui contenait les mois de janvier et de février, elle se retrouve néanmoins à cette date dans le second nécrologe. Leur Gisèle II morte le 19 juillet d'après M. Vacca, le 18 juin d'après M. Guinot, a pour origine les deux *Gisla* que l'on retrouve en effet l'une au 14 des calendes d'août, ou 19 juillet, et l'autre au 16 des calendes de juin, c'est-à-dire au 18 mai, et non pas au 18 juin. Ni l'une ni l'autre ne porte dans le nécrologe le titre d'abbesse. La Gisèle III de M. Vacca est morte le 21 février tout juste comme sa Gisèle I, ce qui simplifie les choses ; quant à M. Guinot, il n'indique pour elle aucune date ; mais, en revanche, il assigne à Gisèle IV le 3 décembre, jour auquel nous trouvons en effet encore une *Gisla*, mais toujours sans mention du titre abbatial.

Ainsi notre nécrologe nous apparaît comme la source manifeste des indications données par les deux auteurs. Explique-t-il également l'ordre dans lequel ils ont rangé leurs abbesses et donne-t-il la clef des dates d'années qu'ils ont jointes à leurs noms ? Assurément non ; mais, après ce que nous venons de constater, je crois qu'il serait oiseux de chercher à ces dates et à cet ordre une explication quelconque (1). Mieux vaut essayer de se

(1) Il est à noter d'ailleurs que, pour les dates, Guinot est fort loin d'être conséquent avec lui-même. Que l'on compare sa liste de la fin du volume avec le corps du texte, on y verra, par exemple, que, d'après la liste, Ste Gébertrude est morte en 652, Ste Perpétue vers 665, et Hadwige en 673 ; au corps du texte, au contraire, je lis non sans étonnement (p. 70) : que S. Adelphe étant mort en 670, sa sœur Ste Géber-

rendre compte de ce que représentent en réalité les noms d'abbesses insérées dans notre nécrologe sans indication de monastères étrangers.

Si nous les distribuons d'après les trois catégories d'écritures établies plus haut, nous constatons que

JUDITH	CUNÉGONDE
BÉATRICE	EUPHÉMIE
MATHILDE	

sont de première main, par conséquent antérieures soit à 1213 soit à 1189 ;

HADWIDE	MATHILDE
CLÉMENCE	CÉCILE (?)

appartiennent à la seconde période, c'est-à-dire à la fin du XIIe ou à la première partie du XIIIe siècle ;

FÉLICITÉ	SIMONETTE de Varres
CLÉMENCE d'Oiseler	ALIÉNOR de Châlon

sont de la fin du XIIIe ou du cours du XIVe siècle.

De tous ces noms, les derniers sont fort bien connus et je ne crois pas nécessaire de m'arrêter à Félicité de Dombasle, morte à la fin du treizième siècle et transformée par Guinot en abbesse du neuvième.

Parmi les noms dont l'insertion au nécrologe date de la seconde période, deux seulement sont faciles à identifier, Mathilde est vraisemblablement Mathilde de Bourgogne, morte en 1189; Clémence est celle qui, d'après les listes en cours, lui succéda et mourut en 1211. Cécile reste incon-

trude ne lui survécut que deux ans et le rejoignit au ciel *le 7 novembre 672* ; que Perpétue, *dont on ignore la date de décès*, fut jugée digne de lui succéder, et que l'abbesse Hadwide, qui suivit Perpétue, mourut *le 17 février 673*, après avoir gouverné le monastère *à peine pendant quelques mois* (!). La même liste ne porte que trois Gisèles, tandis que le texte en présente quatre.

nue, du moins pour moi (1). Quant à Hadwide, elle n'a pas encore été signalée dans cette période; mais M. Didier-Laurent a trouvé une abbesse de ce nom dans le livre des donations à une date beaucoup plus ancienne.

Des noms inscrits par la première main, un seul répond à une abbesse connue; c'est celui de Judith de Vaudémont, morte en 1158. Aucun des autres n'a encore été signalé; mais il faut remarquer que, si le feuillet de janvier-février n'avait pas disparu, ce ne serait pas un, mais trois noms connus, qui nous auraient été fournis par la première main. Nous retrouvons en effet au second nécrologe, lequel n'est, comme nous le verrons, qu'une copie augmentée du premier, au 7 des ides de Février, l'obit d'une *Oda abbatissa* qui n'est autre qu'Ode de Luxembourg, et au 9 des calendes de mars celui de *Gisla abbatissa* qui est comme la précédente antérieure à Judith de Vaudémont.

En résumé, sur quinze noms d'abbesses insérés sans indication de monastère étranger au corps de notre nécrologe, neuf répondent à des personnalités connues, six à des inconnues, et, sur ces six abbesses, quatre au moins sont antérieures au début du treizième siècle, sans pouvoir être beaucoup plus anciennes que la première partie du onzième; car, à une seule exception près (2), les noms

(1) On aura déjà remarqué la difficulté qui se présente au sujet de cette abbesse. Son nom figure à la suite de celui de *Johannes dux Lotaringie*, et, d'après les caractères de l'écriture tels que je les ai notés, l'une et l'autre mention appartiendrait à la seconde période. Or, Jean I, duc de Lorraine, est mort en 1390 et Dom Calmet (*H. de L.*, I, col. CXLVIII) s'appuie sur le nécrologe de Remiremont pour placer son obit au 24 Mars. Il est vrai que depuis, d'après d'autres sources sans doute, on a proposé le 22 septembre. (Cf. *Annales de l'Est*, 1902, p. 435.) Je crois devoir m'en tenir, ici comme plus haut, anx indications de ma copie.

(2) Cette exception concerne Gillibert comte de Chalon-sur-Saône, mort en 956 et inséré au nécrologe le 6 des nones d'octobre. Cette exception doit tenir à l'usage d'un pain dit du *duc Gelebet* dont il est question dans l'obit de l'abbesse Agnes de Salm. Sur les rapports de Remiremont avec le territoire de Chalon cf. la 3e lettre de Thiatilde, à Judith. *M. G. H.*, *loc. cit.* page 526.

fournis par l'ensemble du nécrologe ne remontent pas au-delà de cette époque, et on y chercherait en vain les traces des riches listes du neuvième et même du dixième siècle publiées par M. Didier-Laurent d'après le *Liber Vitæ* de l'Angelica.

Ces six abbesses sont elles des abbesses de Remiremont? Rien ne permet de l'affirmer avec une entière certitude ; mais la présence, dans notre nécrologe, d'autres noms d'abbesses accompagnés de la mention de leurs monastères respectifs rend la chose assez probable, surtout si l'on considère, ainsi que nous l'avons fait, le catalogue de M. Didier-Laurent comme toujours susceptible d'accroissements nouveaux. Ce sont là toutefois des questions que l'étude plus sérieuse des sources de l'histoire remiremontaise permettra seule de résoudre et qu'il serait au moins téméraire de vouloir préjuger ; je ne m'attarderai donc pas ici à des conjectures.



Le second nécrologe du *Ms. 349* des *Nouv. Acq. lat.* (pp. 36-204) date du premier tiers du xve siècle. J'y ai relevé, au 4 des calendes de février et au 3 des calendes de mars, des obits datés de 1429 qui sont de première main, tandis qu'aux calendes de janvier on en trouve un de seconde main daté de 1437, au 18 des calendes de février un autre daté de 1431, et au 2 des nones de janvier un troisième de seconde main également, daté de 1430. C'est donc vers 1430 qu'il faut placer sa composition.

Ce second nécrologe reproduit d'abord intégralement le premier. Ensuite, à l'aide d'autres nécrologes, vraisemblablement disparus aujourd'hui, il le complète tant sur l'article des dates de décès que sur celui des donations. Enfin il ajoute nombre de noms nouveaux tirés des mêmes sources. Il a été continué assez irrégulièrement jusque vers le milieu du xviie siècle. Les plus récentes insertions

qui y aient été faites datent de 1621 et de 1636. Il est à noter que nombre de ces insertions modernes ont dû être faites non à la mort des chanoinesses, mais de leur vivant, le jour où elles donnaient leur « grande aumône. »

L'abbé Guinot a donné dans l'appendice de son ouvrage (1) une double série de notes nécrologiques dont le rapport avec ce second obituaire est tout à fait frappant. Malheureusement là encore les indications fournies par l'historien apparaissent comme entachées d'erreurs graves et nombreuses, et il ne semble pas que l'on puisse en faire usage avec sécurité. Je n'entreprendrai pas une critique en règle de ces longues listes de noms propres et de dates ; elle m'entraînerait beaucoup trop loin ; mais on me permettra de présenter ici de courtes observations sur quelques notices empruntées aux deux mois de janvier et de février. Ces observations serviront dans une certaine mesure à combler la lacune du premier nécrologe, et elles seront suffisantes pour faire juger de l'utilité qu'il y aurait à reprendre par la base le travail de Guinot.

Janvier

III NON. — C'est à ce jour que se lit le nom de la première *Sarra de Vorbeville ;* mais il n'est pas daté. La date de 1428 que lui donne Guinot (p. 414) tombe un peu plus loin, le même jour, sur un certain *Porressonnus de chermis et maria eius uxor qui dederunt ecclesie sexaginta florenos. M. CCCC. XX. VIII.*

II NON. — *Elysabeth de perroie MCCCCXXX ;* non 1419. Cet obit est de seconde main.

NON. — *Gertrudis de vorbeville* 1e m. omise par G. — Suit : *Clémence Dusye doyenne qui ait donnés por sa grande aulmône 50 francs etc... M. Vc. et XIIII.* C'est la « Clémence d'Uzès », de G. (p. 416).

VIII ID. — *Sarra iunior de vorbeville*, de 1e m. Suit un *Symon Damance* daté de 1514 ; de là, dans G., la date de Sarra de Verboville (p. 416).

(1) Pages 414 et suiv. Ces listes ne reproduisent pas textuellement un nécrologe ; ce sont des extraits dans lesquels on a mis à part les noms se rapportant au XVIe siècle.

VII ID. — *Mastildis dabant MCCC nonag. III*, omise par G.

VI ID. — *Sibilia de Pemes* est sur une rature, mais probablement de 1re main. Elle n'est pas datée. La date de 1546 s'applique à un maître Jean inscrit à la suite d'une main toute différente.

V ID. — Une *Clémence de Vendières* 1e m. om. par G.

IV ID. — Une doyenne : *Clémence* 1e m. om. par G.

II ID. — *Beatrix dercoys decana* 1e m. *Jeanne de Mons* 1e m. porte le titre de doyenne et la date 1336, non 1326. *Agnes Damoncourt* est qualifiée de grande aumonière.

IDUS. — *Berta Spinalensis abbatissa* 1e m.

XVIII KL. FEB. — Outre l'abbesse *Agnes de Salmis* (1), on lit à ce jour le nom de *Guillerma de grant mont*, de première main et non datée. La date de 1439 que lui donne G. vient plus bas pour Catherine de Waites. Suit *Petronilla de Tourcenay*, de 2e m. et datée de 1431, omise par G., et *Katherina de Wattis*, datée de 1439.

XVII KL. FEB. — *Margareta de Germenei abbatissa de pourser* 1e m. *Katharina de ville infans* 1e m., *Katharina de vy dicta de demoige-ville* 1e m. datée de 1368. *Gonegondis de Waitis* 2e m. datée de 1439.

XIV KL. FEB. — *Albero archiepiscopus Treverensis* 1e m.

IX KL. FEB. — *Mastildis de Bourguegnons* 1e m.

VIII KL. FEB. — *Alipdis de monsturieulz M. CCCC. IIII XX et IIII.*

VII KL. FEB. — *Adeledis dicta de Nan* 1e m. *Adeledis de pairoye abbatissa anno domini MCCCCLXXIII.*

IV. KL. FEB. — *Sibilia blanchon* 1e m. *Agnes de Caseolo sacrista* 1e m. datée de 1424, *Eutilma de paroie* 1e m. datée de 1429.

II KL. FEB. — *Marie de Waitte* datée de 1436, non de 1426.

Février.

NON. — *Marguerite d'Amoncourt* est datée de 1405, non de 1483. Mais elle est suivie d'une *Ysabelle de S. Loup* omise par G. et qui, elle, porte la date de 1483.

VIII ID. — *Adelma de biele* (ou *viele* ?) 1e m. Une 2e m. a corrigé : *Adelina*.

VII ID. — *Oda abbatissa* 1e m. *Eleyrendis de saus* 1e m. datée de 1320.

(1) « Agnes de Salmis abbatissa nostra, que achetait de nos le trescens de saint amant et de moironcourt, et nos en donne om. XXV s. III d. II meus de vin et I blans pains ensi gros com li pains por le duc Gelebet. Et chascûne chantre il doit avoir VI den. et une quarte de vin et I blant pain ». Le nécrologe ne date pas cette abbesse de 1279 et il ne fait pas l'éloge de sa douceur, mais son épitaphe citée par Guinot contient cet éloge. Cf. Guinot *op. cit.* p. 124.

Dame Antoinette de Choiseulx aumonnière qui décéda le 7 de février en l'an 1604.

V. ID. — *Falca de canali* 1e m. *Clemencia de boulomgne dicte buille* 1e m. *Dame Philippe du Hautoy grande aulmosnière 1636.*

IV ID. — *Helvidis de Faucoigney* 1e m.

III ID. — *Matheus dux Lotharingie* 1e m.

II ID. — *Cecilia de Costa* 1e m. *Clemencia de Ronchamp* 1e m. Ces deux noms ne portent aucune date ; mais, onze lignes plus bas, on retrouve celle de 1575 qui leur est attribuée par G. Cette date figure à la fin d'une notice concernant *Maistre René Myrodier lequel a donné pour sa grande ausmosne cinquante francs tant pour luy que pour ses père et mère Adam Myrodier, Claudon Beurray. 1575.*

XVI KL. MAR. — *Sibilia de Sorans dicte domate* 1e m. *Adeledis de sancto remigio infans* 1e m. *Johanna de Demōigeville* datée de 1373. En revanche, *Elizabeth de amoncour infans*, qui suit n'est pas datée.

XV KL. MAR. — *Jeanne de Vienne* porte le titre de doyenne.

XIII KL. MAR. — *Jacoba de rouppes (rouppes ?) anno Domini mil. CCCC. LXII.*

XII KL. MAR. — *Henrieta de pulleneyo abbatissa de Buxeriis M.CCC.XXXVII. Hanrieta de vienne abbatissa anno domini M.CCCC.LII ;* mais on a gratté le dernier chiffre de manière à donner 1451. Suit Dame *Renée de Beauveau* datée de 1512.

XI KL. MAR. — *Margueritte de Ludre* porte le titre de doyenne.

IX KL. MAR. — Voici ce qui donne lieu à l'Adelaïde de Scey de G. (p. 417) : *Adeledis. Gisla abbatissa. Petronilla de Ceys dicta de pustis.* Le tout de première main.

IV KL. MAR. — *Janneta de Amoncuria abbatissa de Spinalo. M.CCCC.XXIII.*

Je ne prolongerai pas davantage ces remarques et ces corrections (1) ; mais une dernière observation s'impose

(1) Notons cependant, au sujet des abbesses, que dans nos deux nécrologes Clémence d'Oiseler est inscrite le VIII des ides d'octobre (8 octobre) et datée de 1323. Guinot (p. 151) la fait mourir le 15 octobre 1326, ce en quoi il peut d'ailleurs avoir raison, car ni les dates d'inscription au nécrologe ne sont nécessairement celles du jour de la mort, ni les indications d'années ne sont toujours absolument certaines. C'est ainsi que le nécrologe date Aliénor de Châlon de 1348, ce qui est une erreur, et qu'au 4 des calendes de mai, il date Marguerite de Salvaine abbesse de cette façon singulière : *M. quadringentesimo XVIII.* En revanche Guinot paraît avoir mal lu l'obit de Jeanne d'Anglure lorsqu'il écrit (p. 175) qu'elle « avait donné pour son anniversaire *un* franc de rente, une paix d'argent, un calice et *un* franc à son église ». L'obit est ainsi rédigé (au

au sujet des responsabilités de Guinot. Il est certain que cet auteur a donné place dans son ouvrage à une foule d'erreurs ; je ne voudrais pas affirmer néanmoins que ces erreurs sont de toutes de lui. Il serait à vrai dire impossible de l'excuser entièrement puisqu'il a eu entre les mains le manuscrit que nous venons de décrire (1), puisque par conséquent il aurait pu y trouver le correctif nécessaire à des erreurs vraiment grossières ; mais, encore une fois, il se pourrait que ces erreurs, au moins en ce qui concerne les extraits du second nécrologe, aient été commises avant lui. Le *Liber Vitæ* de l'Angelica et le *Ms. 349* des *Nouv. acq. latines* ne sont pas, en effet, les seuls documents de cette nature qui nous aient été légués par le Chapitre de Remiremont.

La Bibliothèque Nationale possède deux autres obituaires remiremontais, les *Manuscrits 1282* et *3686* des *Nouvelles acquisitions françaises*, dont l'entrée à la Bibliothèque a dû coïncider avec celle du *Ms. 349 N. acq. lat.*

Le *Ms. 1282 N. acq. fr.* (2) est de la seconde moitié du XIVe siècle ; il a puisé à la même source que le second obituaire de notre manuscrit ; mais, tandis que ce dernier s'attachait plutôt aux dates mortuaires, lui les négligeait et s'appliquait de préférence à relever les donations. Il donne d'ailleurs constamment tort à Guinot.

Le *Ms. 3686 N. acq. fr.* (3), est plus récent. Il contient

V ID. APR.) « Domina Iohanna danglure abbatissa qui ait donné pour son anniversaire L francs. Item depuis donnes V franc de rente assignes sus... (un blanc).... avec une paix d'argent, ung calice et au ior de son obit ait donnes a la fabricque de l'esglise L francs. L'an M Ve et cinq ». L'abbesse Agnès de Dammartin enfin, que Guinot date de 1508, est inscrite au nécrologe (VIII ID. AUG.) en ces termes : « Agnes de Dompmartin abbatissa. *M. Ve. II.* que dedit pro suo anniversario LX florenos parvos ».

(1) Il le cite (p. 111) en reproduisant, avec mention de la déchirure de la fin, le petit poème sur la démolition de la forteresse du duc Simon.

(2) Cf. Delisle, *Inventaire* cité, p. 558.

(3) Cf. Delisle, *Inventaire*, p. 561.

entre autres choses un « nécrologe des dames, chanoines, et sacristains de l'insigne église de S. Pierre de Remiremont mort depuis l'année 1560 ».

Nancy (1) possède également un obituaire : le *Ms. 588 (537)*, de 14 feuillets écrits du XVIe au XVIIIe siècle, dont chaque page renferme une liste de personnes pour lesquelles le Chapitre doit prier. C'est vraisemblablement un recueil de recommandations analogue au troisième nécrologe de notre manuscrit.

La Bibliothèque de Remiremont, enfin, conserve parmi les *Manuscrits de Vuillemin*, au *Tome IV*, des copies qui ressemblent fort à des extraits de notre manuscrit : « Fol. 55. Ancien martyrologe du XIIe siècle. Fol. 56. Nécrologes de 1428 et 1429. Fol. 71-78. Nécrologe de Remiremont par compagnies..... (2) » Vraisemblablement, si les erreurs de Guinot ne lui sont pas propres, elles doivent venir de là (3).

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, ces erreurs n'en sont pas moins regrettables, et il est grandement à souhaiter non pas seulement qu'elles soient corrigées, mais que les riches archives du noble Chapitre soient mises en œuvre d'une manière vraiment digne du sujet. Espérons que ce vœu sera entendu et que dans quelques années

(1) Ce manuscrit provient, avec un certain nombre d'autres concernant Remiremont, du fonds Noël, où il portait le n° 1782.

(2) Dans la note très sommaire envoyée en janvier 1835 par M. Friry au Ministère de l'Instruction publique, il est également question de manuscrits Vuillemin et, au *Tome III*, d'extraits de nécrologes. Est-ce là le manuscrit 4 actuel de Remirement ? Cf. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits...*, tome I, p. 445, dans la série des *Documents* in-4° publiés par le Ministère de l'Instuction publique.

(3) Molinier, *Obituaires français*, p. 219, signale un « autre obituaire de Remiremont à la Vallicellane ». M. le comte Ugo Balzani, président de la Società Romana di Storia patria, gardienne de la Vallicelliana, a bien voulu me faire savoir que les catalogues de la Bibliothèque ne signalaient rien de pareil. L'indication de M. Molinier a probablement pour origine l'erreur de quelqu'auteur qui aura confondu l'Angelica et la Vallicelliana.

nous aurons de M. l'abbé Didier-Laurent une véritable histoire de l'Abbaye et du Chapitre de Remiremont.

***

Il me reste à reproduire le texte du plus ancien des trois nécrologes. Je le donne en entier, tel qu'il subsiste dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, c'est-à-dire à partir du mois de mars. Les indications relatives aux différentes espèces de caractères employées ici ayant été fournies précédemment, je n'ai pas à y revenir. Je dois seulement avertir que j'ai respecté l'orthographe du manuscrit, même en ce qui concerne l'emploi des lettres majuscules en tête des noms propres. L'annotation est exclusivement empruntée au second nécrologe (pp. 36-204) composé vers 1430 et désigné ici par la lettre B.

MARS

1 KL. MART. Haduidis. Relindis. AGNES.

2 VI NON. Elizabeth.

3 V NON. ADELEDIS DE MONIUSTIN (1).

4 IIII NON. SARRA DECANA.

5 III NON. Mastildis (2).

6 II NON.

7 NON. *Adelina.*

8 VIII ID. *Garserius.* APOLLONIA PUER (3).

9 VII ID.

10 VI ID.

11 V ID. Ida decana. Adeledis. Pétronilla (4).

12 IIII ID. Symon cartardus (5). CLEMENTIA DE CHEY[S] (6).

13 III ID. Ermengardis. Conegundis. BEATRIX DEO SACRATA.

14 II ID. Elizabeth. LAURETA DE MIRABEL (7).

15 IDUS.

16 XVII KL. APR. Ermengardis.

17 XVI KL.

18 XV KL.

19 XIIII KL. Odilia. Adeledis decana.

20 XIII KL. Hildegardis. *Haduidis abbatissa.* AREMBURGIS (8).

21 XII KL. Gerardus de molendino. *Adeledis.*

22 XI KL.

23 X KL. Mastildis infans. Judith abbatissa. Jordana.

24 VIIII KL. *Johannes dux lotaringie. Cecilia a....* (9).

25 VIII KL. Symon miles. ALEXANDRIA DE CANALI.

26 VII KL. SIBILIA. MARGARETA DE CEYS (10). MELINA INF[ANS] (11).

27 VI KL. Sophia. Emma. *Sibilia. Agnes de mont[iustin]* (12).

28 V KL. Mastildis. Liduidis. *Ebalus miles spinal[iensis].*

29 IIII KL. Eva. *Elizabeth de costa* (13) GERTRUDIS.

30 III KL. JUDITH DE CANALI (14). HUGA DE SEINT ALBAN. CLEMENTIA DE COSTA. NICHOLAUS DE DAULLEI CANCELLARIUS (15).

31 II KL. *Elizabeth.*

AVRIL

1 KL. APR. AGNES DE MOMBIZ (1).

2 IIII NON.

3 III NON. *Clementia abbatissa* (2). *Melina* (3). ALARDUS DE PLANCHIERS (4).

4 II NON. Regina. *Tibertus sacerdos.*

5 NON. *Haduidis. Lodoicus miles.*

6 VIII ID. Eufemia.

7 VII ID. Liduidis. Mastildis. Gertrudis. Berta. VI...LERMUS.

8 VI ID. ELYSIA DE BLA[M]MONT (5).

9 V ID. Adelina. DE NUE CHASTEL (6).

10 IIII ID. Richildis. PETRONILLA DE ROSSUEL (7). ELYSABETH DE VI[LLE] (8).

11 III ID. *Petronilla. Clementia de ceis* (9).

12 II ID. Beatrix.

13 IDUS. Conegundis. *Johanna infirmaria* (10).

14 XVIII KL. MAII. *Adelina.*

15 XVII KL. Elizabeth. Popo. Beatrix abbatissa. Bermadis (11).

16 XVI KL. JACOBA DE VIENNA (12) ANNO DOMINI MCCCXLI.
17 XV KL.
18 XIIII KL. Mastildis abbatissa (13).
19 XIII KL. Sophia. *Maltildis. Osilia deo sacrata. Tirricus* (14) *miles. Maltildis.*
20 XII KL. *Cono* (15).
21 XI KL. ADELEDIS DE RAVILLE (16).
22 X KL. Mastildis. Beatrix. *Albricus de castro* (17).
23 VIIII KL. MAGISTER THERRICUS DE NOVO CASTRO CANONICUS (18).
24 VIII KL. Conicissa.
25 VII KL. *Albero de sancto iohanne* (19). *Elizabeth deo sacrata.*
26 VI KL. Mastildis (20). eufemia. GUILLELMUS BENIGNUS CANONICUS (21).
27 V KL. Aldetrudis. *Guilermus* (22) *cancellarius.* GERTRUDIS DE VOLR... ... (23). FALCA DE CANALI.
28 IIII KL. *Adiledis* (24) *de floremont deo sacrata* (25).
29 III KL. OSILIA DE FONTENOI (26). BELTA ABBATISSA DE CRUCELLE (27).
30 II KL. Clementia. ELIZABET DEO SACRATA.

MAI

1 KL. MAII Tiscelina. Gillibertus. GUIDO DE MONTORU (?) (1).
2 VI NON. Conegundis (2) abbatissa. *Gertrudis.*
3 V NON. *Aydis. Elizabeth.*
4 IIII NON. *Stephana* (3).
5 III NON. (4).
6 II NON. Agnes (5).
7 NON. Willeburgis (6).
8 VIII ID.
9 VII ID. Magister hugo. *Albero et* (?) *sacerdos* (7).
10 VI ID. Elizabeth. *Adeledis.*
11 V ID. Berta. Sibilia (8). Berta decana. UGO FAVOR (9).
12 IIII ID. Matheus dux.
13 III ID. *Gertrudis de grange* (10).
14 II ID. Gertrudis (11).
15 IDUS.
16 XVII KL. IUN. Bencelma. Poncia.
17 XVI KL. Gisla.
18 XV KL. Elizabeth (12).
19 XIIII KL.
20 XIII KL.
21 XII KL. AUBERTUS DOMINUS DE DARNEYO.
22 XI KL. *Margareta.*
23 X KL.
24 VIIII KL.
25 VIII KL. FELICITAS DE BELMONT.
26 VII KL.
27 VI KL. IUDIT UXOR DOMINI GIRARDI DE FOUCHERNELLE (13).
28 V KL. PHILIPA DE SAINT REMEI A[NNO] XXXV (14).
29 IIII KL. PETRONILLA DE CEIZ (15). YOLENS DORTHE (16). MA...... DE COSTA ANNO XXXVI (17).
30 III KL. MASTIRDIS DE SIROCORT.
31 II KL. *Mastildis. Demodis* (18). ADELEDIS DE DARNEY (19).

JUIN

1 KL. IUN. Imila. LUCA.
2 IIII NON. Agnes Sacrista (1).
3 III NON. Maria. BEATRIX DEO SACRATA. SYMON CANONICUS DE RAMONCHAMP (2).
4 II NON. FELICITAS DE SAUMES. CELLERARIA (3).
5 NON. Conegundis (4). DEMODIS (5).
6 VIII ID. *Teucardis* (6). *Petrus de archis* (7). IDA DESCRAINES (8).

7 VII ID. *Osilia de mirabel.*
8 VI ID. Hadüidis (9).
9 V ID. Emma (10). Ricaldus sacerdos. BENEDICTA DE ARCEYS.
10 IIII ID. GUILLERMA DE BIAUMONT.
11 III ID.
12 II ID.
13 IDUS.
14 XVIII KL. IUL. Heluidis. Beatrix. Leucardis.
15 XVII KL.
16 XVI KL.
17 XV KL.
18 XIIII KL. IOHANNES BELIS (11).
19 XIII KL. Walburgis (12). *haduidis* (13). CECILIA DE CEIS (14).
20 XII KL.
21 XI KL. *Agnes.* RO...CELINA (15).
22 X KL. Hildegardis. Honorata. *Sibilia* (16). MARGARETA DE BAYON SACRISTA.
23 VIIII KL.
24 VIII KL. *Margareta.* ALBRICUS DE BENS CANONICUS (16).
25 VII KL.
26 VI KL. *Lucia. Clementia sagratissa* (17).
27 V KL. Nazarea. Osilia. ABBATISSA DEO SACRATA DOMNA FELICITAS (18). GERTRUDIS DECANA.
28 IIII KL. THOMASIA DE PSALMIS (19) SACRISTA.
29 III KL. Liduidis.
30 II KL.

JUILLET

1 KL. IUL. Biliardis. Albricus. Conegundis. Sibilia.
2 VI NON.
3 V NON.
4 IIII NON. AGNES DECANA. (1) DE MONBIZ (2) ALEDIS DA....
5 III NON. *Renbaldus.* FRIDERICUS CANCELLARIUS.
6 II NON. Agatha. JERTRUDIS DE TORSENASE. *Adeledis* (3).
7 NON. Elizabeth.
8 VIII ID. (4).
9 VII ID. *Yoles.*
10 VI ID. FORMARUS (5). BEATRIX DE GRANGES.
11 V ID.
12 IIII ID. *Habertus chomes* (6). *Radulphus arc[hidiaconus]* (7).
13 III ID. Liduidis. *Adeledis.*
14 II ID. GUIETA DE ARGUELLO SACRISTA (8) SIMONETA DE COSTA (9).
15 IDUS. *Petronilla deo sacrata. Haduidis.* HUGO SACERDOS. ELYZABETH DE BAUENS (10).
16 XVII KL. AUG.
17 XVI KL.
18 XV KL. MASTILDIS INFANS (11). DE PULIGNEY (12).
19 XIIII KL. Gisla (13). AGNES DE CANALI. GUIETA DE BA[VANT] (14).
20 XIII KL. *Sibilia deo sacrata.* DE DALE (15). IOHANNES DICTUS QUAR[TALZ] (16).
21 XII KL. *Sarra infans.* ALAYDIS DE MAIREY. HADUYDIS DE NO[GENT] (17).
22 XI KL. SARRA INFANS. THOMAS DICTUS PROPHETA.
23 X KL. Mastildis (18). DOMINUS GUILLERMUS DE CEYS ET DOMINUS PETRUS EIUSDEM [AVUNCULUS] (19).
24 VIIII KL. GABURGIS.
25 VIII KL. ELYSABET DE GRANGIS (20).
26 VII KL. Elizabeth. WILL[ER]MUS DE CELLE (21) AGNES DE COSTA. [ADELEDIS] DE CEYS DICTA DE [VERCHAMP] (22).
27 VI KL. Thomas. IDA. GILETA DE BOURGUE[GNONS] (23).
28 V KL. *Reinalda* (24). MARGARETA DE TELO (25). ELYSABETH THESAURARIA D[E FONTANIS] (26).

29 IIII KL. KATHERINA INFANS (27) DE PULIGNEY (28).

30 III KL. GUILLERMUS PREPOSITUS DE ARCHIS (29). MARGARETA DORTH[ES] (30). STEPHANA [DE MONB]OSON (31).

31 II KL. MARGARETA DE LENQUES. MARTINUS EBDOMADARIUS. JOHANNES (32) DE NOVIDENTE CANONICUS (33). JOHANNA DE HELMONT (34) ELIZABETH INFANS (35)... SIA (36) ?... [YSABE]LLA DE CABILONE (37).

AOUT

1 KL. AUG. *Beatrix de blam[ont.]* MARGARETA DE MONTIBUS (1). AGNES DE RAYS (2).

2 IIII NON. *Agnes de most'* (3).

3 III NON. *Adeledis.*

4 II NON. PONTIA (4) DE CHASTENOI (5).

5 NON.

6 VIII ID. CLEMENTIA INFANS. JOHANNA DE SANCTA MARIA.

7 VII ID. Engebaldus (6). Agnes. Brunisildis.

8 VI ID. Berta. RICHARDUS DE GRANGIIS (7). ALIENORDIS DE CABILONE ABBATISSA QUI IEIT EN LA CHAPELLE (8)

9 V ID. JOHANNES LI LOUP CANONICUS (9). ANDREAS MILES ET DOMINUS DE VILLA SARRILON (10) ET JACOBA EIUSDEM UXOR (11).

10 IIII ID. MARGARETA DE CHARRELOIX.

11 III ID. Tyburgis.

12 II ID. MARGARETA DE DEULLEY (12).

13 IDUS. Aburgis.

14 XVIIII KL. SEP. JOHANNA DE GONCENS. ADELEIDIS DE TEILO (13). ADELINA DE CUSANCE (14).

15 XVIII KL. Adeledis.

16 XVII KL. ADELINA (15) DE BOC.

17 XVI KL.

18 XV KL. AGNES DE VELLE (16).

19 XIIII KL. *Sibilia spinal[iensis] abbatissa.*

20 XIII KL. *Agnes iunior de canali. Aleidis de ac[ro]m[on]t[e].*

21 XII KL. Elizabeth. JOFFRIDUS DE WADELMONT (17). MARGARETA DOFFROICOURT (18).

22 XI KL.

23 X KL. Eva. *Agnes.* BEATRIX DE CHASTENOI (19).

24 VIIII KL. ELIZABETH DOIGNEY DICTE DE VERCHA[M]S L'AN M.CCC. ET XVI (20)

25 VIII KL. *Oda decana.*

26 VII KL. BEATRIX DE ROMCHAMP (21).

27 VI KL. SIBILLA DE MO[M]BIZ (22). JOH[ANNA] DE ROCHES (23). ALBRICUS DE CINTE[REYO] (24).

28 V KL. *Fraburgis deo sacrata.* MARGARETA DE RO[M]-CHAMP (25). MARGARETA DE RUPES (26). BISUNCIUS (27) CANONICUS. JACOBUS DES PAIRES (28).

29 IIII KL. (29).

30 III KL. ADELEYDIS DE CEYS (30). AGNES DE ROMCHAMP SACRISTA (31). MARGARETA DE FENESTRANGES (32).

31 II KL. Elizabeth *de canali* (33). DOMINUS IOHANNES DE AMONC[URIA] MILES ET ALIENORDIS DE PLIEPAIPE (34)

SEPTEMBRE

1 KL. SEP. MARGARETA DE MONTE MARTINO (1).

2 IIII NON. RICHARDUS DE BASOILLES (2) PRESBYTER (3).

3 III NON. Eva (4). PETRUS CHATARS (5) PETRONILLA DE BIELLES (6).

4 II NON. ADDA (7) ABBATISSA DE PORCEIS (8). DROGO CANONICUS ET

PRAEPOSITUS DE.... (9).
5 NON. KATHERINA (10) DE VERCHANS (11) L'AN M.CCC. ET XVI.
6 VIII ID. *Garserius miles de forgerules* (12).
7 VII ID. *Adda deo sacrata* DE FONTENOY (13).
8 VI ID. *Hauduidis* (14). ELIZABETH DÈ ARBOIX (15). JA[N]NETA DE [CEYS] (16).
9 V ID. MARGARETA DE COSTA ELEMOSINARIA (17).
10 IIII ID.
11 III ID. ODDA DE BLAMONT (18). HUGUETA DE CHAYX (19). FERRICUS [DE ARCHIS CANONICUS] (20).
12 II ID. FELICITAS DE DOMBRAZ (21). ADELEIDIS DE CEYS (22).
13 IDUS. ADELEDIS DE MONIUSTIN (23).
14 XVIII KL. OCT. *Haduidis*. MARGARETA DE DUILLEY (24).
15 XVII KL. MARGARETA DE DAHUILLEY (25).
16 XVI KL. YSABELLA DE VILLE (26). SYMON DICTUS DOU SAINT ESPIT PRESBYTER ET CUR[ATUS DE XAXURIIS] (27).
17 XV KL. GUIETA DE GRANGES (28). MATHEUS DE VITELLO (29).
18 XIIII KL.
19 XIII KL. JUDITH DE BOIS (30). ADELEIDIS DE CRENETIS (31).
20 XII KL.
21 XI KL. Adeledis (32). JANNETA INFANS (33).
22 X KL. JOHANNA DE CHAZUEL SCELERARIA ANNO DOMINI M.CCC. NON[AGESIMO QUARTO] (34).
23 VIIII KL. Guelildis. AGNES INFANS (35).
24 VIII KL. NICHOLAUS DIACONUS DE GIRECORT (36). ADELEDIS DOFFROI[COUR] (37). GUILE... DE CHE... (38).
25 VII KL. Oda. IOHANNA DE G[RA]NGES (39). CLEMENCIA DE NAIN (40). MARGARETA DE MONT MARTINO (41).
26 VI KL. LUCARDIS DE YLLO (42) L'AN M.CCC.XXXVII. HUG[UETA DE GRANGIIS] (43).
27 V KL. Amelina de noiant (44). *Mabilia deo sacrata*. ELYZABETH DE VILLA S... (45).
28 IIII KL. MARGARETA DE TELO (46).
29 III KL.
30 II KL. JOHANNA DE LAI GRAIGE DICTA DARBOIX (47). ELYSABETH [DE CEY] (48). HENRIETA DE BOFFROIMONT (49).
HENRICUS (50) DE GRANGIIS (51). ADELEYDIS LAYES DOMINA DE BRUEIRER... (52).

OCTOBRE

1 KL. OCT. (1).
2 VI NON. Dux gillibertus (2). *Cono cancellarius. Haduidis*. CLEMENTIA DE ARGUELLO (3).
3 V NON. Andreas falcon̄. HUDIARS UXORLEUDRI (4). JOHANNA DE VY (5).
4 IIII NON. ELYZABETH DE CHOSUEL (6) JOHANA DE MELISEYO (7).
5 III NON. JOHANNES COMES CABILONENSIS ET DOMINUS SALINENSIS. YPOLITA DE POLLIGNEY (8).
6 II NON. SYMONETA DE BUXERIIS (9).
7 NON. Hildegardis. PARISIUS DE VITELLO PRESBYTER (10). MARGARETA DE GRAM[MONT] (11). LORETA (12) DE SANCTO REMIGIO (13).
8 VIII ID. Berta (14). Ida (15). *Fridericus dux lotarring[iae]*. CLEMENTIA DOISELER ABBATISSA (16). AGNES DE GRANGIIS (17).
9 VII ID. GUIETA DAMONCOURT (18).
10 VI ID. SYMONETA DE VARRES ABBA-

TISSA (19).

11 V ID. ADELEIDIS DE MOSTERUCK (20). JOHANNES CHARAILX MILES ET FELICITAS EIUS UXOR (21).

12 IIII ID. *Galia. Sarra infans.* CECILIA DE RONCHAMP.

13 III ID.

14 II ID. SYMONETA DE BRATES CELLERARIA (22). MARGARETA DAMONCOURT (23). AGNES DE VARRES (24).

15 IDUS.

16 XVII KL. NOV. Eufemia abbatissa. ALBRICUS DE AROFFIIS ET BERTA EIUS UXOR (25).

17 XVI KL. *Ricardus sacerdos.*

18 XV KL. Fridericus filius copelle. *Hyluidis.*

19 XIIII KL. ADELEIDIS DE MONT MARTIN (26).

20 XIII KL. JOHANNES DICTUS NOIZE ET FLORETA EIUS UXOR (27). MARGARETA DE VILLE (28).

21 XII KL. *Berta. Reilindis.* MELINNA DILO (29).

22 XI KL. *Berta deo sacrata. Puncia devi* (30).

23 X KL AGNES (31) DE MONIUSTIN (32). MARGARETA DE CHOSUEL (33). JOHANNA [DE CHASTELET] (34).

24 VIIII KL. NICHOLAUS CANONICUS.

25 VIII KL. Helvidis (35).

26 VII KL. (36).

27 VI KL *Belisina deo sacrata* (37). GUILERMA DE SEINT ALBANT.

28 V KL. ADELEDIS DE BERGUES (38).

29 IIII KL.

30 III KL. PONTIA DE CEIS (39). ADELEDIS DE MORVILLER ANNO DOMINI M.CCC.XXIX (40).

31 II KL· *Mastildis abbatissa. Margareta.*

NOVEMBRE

1 KL. NOV.

2 IIII NON.

3 III NON.

4 II NON.

5 NON. HUGO DICTUS IHERONIMUS.

6 VIII ID.

7 VII ID. Ida (1).

8 VI ID.

9 V ID.

10 IIII ID. *Petronilla de mandiure* (2)

11 III ID. CLEMENTIA DE CHAYS (3).

12 II ID.

13 IDUS. ODA DE BLANMONT.

14 XVIII KL. DEC. ROMARICUS CANONICUS (4).

15 XVII KL. Magister guilermus. LAURETA DE PESMES.

16 XVI KL. *Elizabeth.* KATHERINA DE CHAUREY SACRISTA (5).

17 XV KL. *Heluidis archar[ia]* (6)

18 XIIII KL. Adeledis.

19 XIII KL. JACOBUS DE CEYZ (7).

20 XII KL. *Haduidis dadanges.*

21 XI KL. *Haduidis.*

22 X KL. Poncia *de canali.* MARGARETA DE BORLANDE (8) CLEMENCIA (9). SYBILLA DE GRANGIIS DECA[NISSA] (10).

23 VIIII KL. Adeledis (11).

24 VIII KL. Elizabeth. LODOICUS PREPOSITUS (12).

25 VII KL. Bovo. Elizabeth.

26 VI KL.

27 V KL. *Haduidis deo sacrata.* PETRUS PREPOSITUS (13).

28 IIII KL. GILO CANONICUS (14).

29 III KL. ADUYDIS DE VILLE.

30 II KL. Heluidis (15). Adelina (16).

DÉCEMBRE

1 KL. DEC. ALAYDIS DE FONTENOI CELERARIA (1).
2 IIII NON. Leucardis.
3 III NON. Gisla.
4 II NON. *Elizabet. Rembaldus* (2).
5 NON. *Elizabeth.*
6 VIII ID. *Beatrix.* STEPHANIA DE MO[N]PHONS.
7 VII ID. Elizabeth.
8 VI ID. *Clementia* DE CERVINS
9 V ID.
10 IIII ID. (3).
11 III ID. Laureta. *Clementia abbatissa de vaines.*
12 II ID.
13 IDUS. *Luca decana. Urricus miles de affrecort.*
14 XVIIII KL. IAN. *Luca.*
15 XVIII KL.
16 XVII KL. Angela. *Agnes.*
17 XVI KL.
18 XV KL. ANCELLUS CANCELLARIUS. GUILLEMA DE BELMONT A.D.M.CCC.XXX
19 XIIII KL. *Helena bone fame benedicta.*
20 XIII KL. Richentia. Gertrudis. Sibilia falcon̄. *petrus.* REGINA DE BURECY D[ICT]A (?) DE RO[N]CHAMP.
21 XII KL. Adeledis.
22 XI KL. *Aburgis. Agnes.*
23 X KL. *Lodoica* (4).
24 VIIII KL.
25 VIII KL.
26 VII KL.
27 VI KL.
28 V KL. Windemodis (5). Eva. *Agnes de canali. conicissa.*
29 IIII KL. Adelina. *Agnes.*
30 III KL. ELISINDIS DE DAMPIRRE (6).
31 II KL. *Fridericus abbas alte silve. Girardus* (7) *prepositus.*

MARS

(1) Mise au II NON. dans B.
(2) Ce nom est suivi d'une rature.
(3) B *Appolonia de mombix infans.*
(4) Suit un mot écrit plus récemment et illisible, peut-être *decanus* (?).
(5) B ajoute : *ebdomadarius.*
(6) En rouge. Dans B, le dernier mot est *chayz.*
(7) En rouge.
(8) B *Aremburgis de ville dicta yoles.*
(9) B *Cecilia abbatissa.*
(10) En rouge. B ajoute *dicta luca.*
(11) Complété d'après B. Ce nom se rapporte peut-être plutôt au VI KL.
(12) Complété d'après B.
(13) B met ce nom et le suivant au III KL.
(14) Au-dessus de *de canali* on lit *de soncr....* (?). B n'a pas reproduit ces deux mots.
(15) Tous ces personnages, y compris *Judith de canali*, sont dans B au II KL, et le dernier est qualifié *cancellarius et canonicus.*

AVRIL

(1) B *mombix.*
(2) Sur une rature.
(3) B ajoute *de Fallon.*
(4) B *Alardus de planchiers canonicus quil fut occis es champs de archetes p[ar] la main lou petit Coignins bourg' despinal en pourchassant le profit de n[ost]re eglise, li quel fut blessies a mort le ior de Agnetis secundo M.CCC. XXXVII.*
(5) En rouge. La date de 1389 jointe par Guinot (P. 115) à cet obit ne s'applique pas dans B à *Elisia de Blamont*, mais à une *Beatrix de Arguello* qui la suit.
(6) B *dou nuel chastel.*
(7) B *rosuel.*
(8) En rouge. Complété d'après B.
(9) B *ceys*,
(10) Dans B ce nom est suivi de ceux de *Sibilia infirmaria* et de *Heluydis infirmaria.* La similitude des offices les aura sans doute fait réunir à ce jour.
(11) B *Bermardis.*
(12) B ajoute ici *celleraria.*
(13) Le XIII KL. dans B.
(14) B *Terricus.*
(15) Le XIII KL. dans B.
(16) En rouge.
(17) B omet *de castro.*
(18) B *Therricus ebdomadarius*

(19) B omet *de sancto iohanne.*
(20) Omise dans B.
(21) B *Willermus ebdomadarius.*
(22) B *Willermus.*
(23) Omise dans B.
(24) B *Adeledis.*
(25) B omet *deo sacrata* et porte à ce jour l'obit de *Margareta de salvaine abbatissa.*
(26) Cet obit d'abord écrit en rouge a été ensuite repassé au noir. Il figure, comme le suivant, au IV KL. dans B.
(27) B *Berta abbatissa de crutelle.*

MAI

(1) B *de moramru.*
(2) B *Conegondis.*
(3) Ce nom est suivi d'une rature.
(4) B donne à ce jour, entre autres obits, celui de *Iohanna de Acrimonte abbatissa MCCCCIIII.*
(5) Mise au III NON. dans B.
(6) Mise au II NON. dans B.
(7) B *Albero sacerdos.*
(8) Je ne suis pas sûr que ce nom et le suivant soient bien de première main. *Berta decana* est au IIII ID. dans B.
(9) Omis dans B.
(10) B *granges.*
(11) B a omis ce nom ou l'a transporté au XVII KL. IUN.
(12) Mise au XVI KL. dans B.
(13) Peut-être faut-il lire *Foucheruelle* comme dans B.
(14) B date cet obit de 1335.
(15) B *ceys.*
(16) En rouge. B *dortes.*
(17) B *Margarita de costa MCCCXXXVI.*
(18) B *Mastildis de modis.*
(19) En rouge. B *darneyo.*

JUIN

(1) B *Agnes de Wademonte Sacrista.*
(2) B *Symon ebdomadarius.*
(3) Les mots *de saumes celleraria* sont d'une autre main que *Felicitas.* B au lieu de *de saumes* porte *de darney* et une seconde main y a ajouté la date de 1431.
(4) Mise au VIII ID. dans B.
(5) Omise dans B.
(6) B *Leucardis.*

(7) B *Petrus iuvenis de ville.*
(8) Peut-être faudrait-il lire *descrômes.* B porte *descromgnes.*
(9) Mise au VII ID. dans B.
(10) La disparition de deux feuillets dans B y cause une lacune qui va du V ID. au XV KL. IUL.
(11) Omis à ce jour dant B où on lit au XIII KL. le nom d'un *Iohannes belinz.*
(12) B *Waburgis.*
(13) B *Haduydis.*
(14) B *ceys.*
(15) B *Rocelina de Nogent.*
(16) Mise au IX KL. dans B.
(16) B *Albricus de archis ebdomadarius.*
(17) B *sacrista.*
(18) Les obits de l'abbesse Félicité et de la doyenne Gertrude sont écrits en rouge sur le bord extérieur de la page et enfermés en grande partie dans une ligne rouge qui a peut-être quelque rapport avec deux croix également rouges placées l'une au V KL. l'autre au IV KL. et réunies par un trait de même couleur. B a inséré ces obits au V KL. et je l'ai suivi ici.
(19) B *de Saumes.*

JUILLET

(1) Une lacune d'un feuillet cause dans B l'absence des IV, III et II NON.
(2) *De monbiz* est d'une autre main que *Agnes decana.*
(3) Peut-être faut-il attribuer cet obit au III NON. Il paraît en tout cas antérieur à celui de *Jertrudis de torsenase* qui le précède.
(4) Il y a une rature à ce jour.
(5) Cet obit appartient peut-être plutôt à la seconde période qu'à la troisième. B porte *Formarius ebdomadarius.*
(6) B *Abertus comes.*
(7) Complété d'après B.
(8) B ajoute la date 1338.
(9) B ajoute 1344.
(10) B *bavant.*
(11) B *Mastildis de Fontenoi infans.*
(12) Ces deux mots, comme plus bas au IV KL., sont ajoutés en rouge et d'une autre main.
(13) B *Gilla.*
(14) Complété d'après B.
(15) B *Sibilia de Dale deo sacrata.*
(16) Complété d'après B qui ajoute la date 1379. Cet obit et ceux de *Alaydis de Mairey* et de *Haduydis de Nogent* le XII KL., de *Thomas* le XI KL., de *Guillermus de Ceys* et de son oncle *Petrus* le X KL., de *Margareta de telo* et d'*Elyzabeth de Fontanis* le V KL., de *Margareta de lenques* et de *Martinus* le II KL., ainsi que ceux ajoutés à la fin du mois, sont tous de la même main, qui doit être postérieure à 1389, si la date assignée par B à *Ysabella de Cabilone* est exacte.

(17) Complété d'après B.
(18) Omise dans B.
(19) Complété d'après B qui ajoute la date 1364.
(20) B *granges.*
(21) B *Guillermus de Celles.*
(22) Complété d'après B.
(23) En rouge. Complété d'après B.
(24) B *Regnalda.*
(25) B *Margareta de thelo la grante.*
(26) Complété d'après B qui donne *Elizabeth de Fontanis thesauraria.*
(27) B *Katherina de Fontenoi infans.*
(28) Ces deux mots ont été, comme au XV KL., ajoutés par une autre main et en rouge.
(29) B omet *prepositus.*
(30) En rouge. B écrit *dortes.*
(31) Complété d'après B.
(32) Ce nom et ceux qui suivent, se trouvent placés au bas de la page qui contient le mois de juillet. Des renvois les attribuaient probablement autrefois à des jours déterminés, mais ces renvois sont aujourd'hui effacés ou ont disparu à la reliure. B qui distribue ces noms au VII et au VI KL. avait sans doute quelque raison pour le faire. Il y a des croix noires et presque uniformes, le XIII KL. au-dessus de *Johannes quartalz*, le XII KL. au-dessus de *Alaydis de Mairey*, le X KL. au-dessus de *Guillermus de Çeys*, le VIII KL. au-dessus d'*Elysabet de grangis*, le VI KL. au-dessus de *Gileta de Bourguegnons*, le V KL. au-dessus de *Margareta de telo*, le II KL. au-dessus de *Martinus ebdomadarius*, et enfin au-dessus de *Iohanna de helmont.*
(33) B remplace *canonicus* par *ebdomadarius*, ajoute la date 1348, et place cet obit au VII KL.
(34) B *Iohanna de bellemonte MCCCLXVIII*, le VII KL.
(35) B *Elizabeth de bavent infans*, le VII KL.
(36) On lit dans B au VI KL. le nom d'une *Mathilia de contréglise* datée de 1380.
(37) Complété d'après B qui place cet obit au VI KL.

AOUT

(1) B *Margareta de montibus de S. Loup infans.*
(2) B *Agnes de Raix MCCCXLVII.*
(3) B *Agnes de mosterud.*
(4) Une seule et même main a inséré ici cet obit ainsi que les suivants : VIII ID. *Iohanna de sancta maria* ; VI ID. *Richardus de grangiis, Alienordis de Cabilone* ; V ID., IV ID., XIX KL., XV KL. en entier ; XII KL. *Ioffridus de Wadèlmont, Margareta doffroicourt* ; X KL. *Beatrix de Chastenoi* ; VII KL. *Beatrix de Romchamp* ; VI KL. *Iohanna de Roches, Albricus de Cintereys* ; V KL. *Margareta de Rupes, Bisuncius*

canonicus, *Iacobus des paires* ; III KL. en entier ; II KL. *Iohannes de amoncuria*, *Alienordis de pliepape* ; dans le mois de septembre : KL. *Margareta de monte martino* ; IV NON. *Richardus de Basoilles* ; III NON. *Petronilla de bielles* ; II NON. *Drogo* ; VI ID. *Ianneta de Ceys (?)* ; V ID. *Margarita de Costa* ; II ID. *Adeleidis de Ceys* ; XVI KL. OCT. *Margareta de duilley* ; XVII KL. *Margareta de Dahuilley* ; XVI KL., XV KL. en entier ; VII KL. *Margareta de mont martino* ; IV KL. le mot *telo* ; II KL. *Henrieta de Boffroimont* ; à la fin du mois les deux obits qui figurent hors jour ; dans le mois d'octobre : V NON. *Iohana de Vy* ; IV NON. en entier ; III NON. *Ypolita dé polligney* ; II NON. *Symoneta de buxeriis* ; NON. *Parisius de Vitello*, *Margareta de Gramont*, *Loreta de sancto remigio* ; VIII ID. *Clementia doiseler abbatissa*, *Agnes de grangiis* ; VII ID. *Guieta damoncourt* ; VI ID, V ID, II ID, en entier ; XVII KL. NOV. *Albricus de aroffiis et berta eius uxor*. B assigne à deux de ces obits la date de 1390. Cf. XVIII et XVI KL. OCT. Cette date peut servir de limite *minima* pour les obits non datés de la série.

(5) B *Comitissa de Chastenoy dicta pontia.*

(6) B *Engebaldus in capella iacens. Agnes. Brunisildis*, et une main plus récente ajoute : *Et doit-on dire vigille haulte en la chapelle ma dame l'abbasse.* Il n'est pas possible avec le texte imprimé de rendre bien compte de la disposition spéciale grâce à laquelle B a pu appliquer à *Engebaldus* les mots *qui ieit en la chapelle*, qui en réalité s'appliquent à l'abbesse Alienor de Chalon. Les 3 obits du VII ID. ne remplissent pas toute la ligne réservée à ce jour. A la ligne inférieure, *Berta* et *Richardus de grangiis* remplissent à peu près une place égale aux trois noms de la veille. Est survenue la main très reconnaissable qui a inscrit l'abbesse Aliénor : n'ayant pas assez de place au VI ID. elle n'y a écrit que *Alienordis de Cabilone abbatissa* et a rejeté à la ligne d'au-dessus, c'est-à-dire au VII ID. les mots : *qui ieit en la chapelle*, de la sorte *Engebaldus* et ces mots se trouvent sur la même ligne, mais de deux mains ayant écrit à plus d'un siècle d'intervalle et, de plus, séparés par les deux obits d'*Agnes* et *Brunisildis*. Il paraît d'ailleurs que l'ermite et l'abbesse étaient véritablement enterrés dans la même chapelle de S. André.

(7) B *Rechaldus de grangiis* daté de 1349.

(8) B date cet obit de 1348 et ajoute celui de *Katherina de albomonte abbatissa de Spinato. MCCCCXIX.*

(9) B ajoute : *et magister hospitalis MCCCLXVIII.*

(10) B *sarrelon.*

(11) B ajoute la date 1379.

(12) B *dauley.*

(13) B *de Telo MCCCLVIII.*

(14) B *de cusances MCCCLXXXII.*

(15) B *Adelma.* Cet obit appartient peut-être plutôt à la seconde période.

(16) B ajoute la date 1358.

(17) B *Ioffridus de Wademont ebdomadarius.*

(18) B ajoute la date 1349.

(19) B *chatenoy.*

(20) En rouge. B place cet obit le VIII KL. en ces termes : *Elizabeth* : *Donna dicta de verchamp.*

(21) Cet obit est surmonté d'une croix noire. B *de ronchamp MCCCLVIII.*

(22) B *de mombix.*

(23) Complété d'après B qui ajoute la date 1329.

(24) Complété d'après B qui ajoute *ebdomadarius.*

(25) B ajoute la date 1337.

(26) Cet obit, suivi d'une croix, est sur une rature et se trouve comme les deux suivants à la hauteur du IV KL. dont la mention primitive a été effacée pour faire place à celles-ci, qu'on a reliées au V KL. par un trait de plume. B date *Margareta de Rupes* de 1349.

(27) B *Bisontius.*

(28) B ajoute *canonicus.*

(29) Un obit a été gratté à ce jour pour faire place à celui de *Margarita de Rupes*, comme il a été dit plus haut.

(30) B ajoute *dicta de claron.*

(31) B ajoute la date de 1343.

(32) B ajoute la date de 1361.

(33) B omet *de canali.*

(34) Il y a une croix au-dessus de cet obit. Complété d'apres B qui ajoute la date 1379.

SEPTEMBRE

(1) B ajoute la date 1331.

(2) Une croix noire au-dessus de cet obit. B *Bazoilles.*

(3) B omet *presbyter* et ajoute la date 1331.

(4) Omis par B.

(5) Omis par B. Cet obit appartient peut-être plutôt à la seconde période.

(6) B *de Billis.*

(7) Il y a un blanc pour un mot entre *Adda* et *abbatissa.* Cet obit paraît être de bonne date.

(8) B *adda abbatissa de porseiz.*

(9) B *Drogo dictus de Gohereyo canonicus et prepositus noster.*

(10) Cet obit est écrit en rouge.

(11) B *verchamp*, et omet la date.

(12) B *Garcerius miles de Foucheruelles.*

(13) *de fontenoy* est ajouté en rouge. B place cet obit au VIII ID. en ces termes : *Ada de Fontenoi deo sacrata.*

(14) Omise par B.

(15) B *Elizabeth de...* (?) *range dicta darboix.*

(16) Complété d'après B qui ajoute la date 1349.

(17) B ajoute la date 1349.

(18) B *Oda.*

(19) B *de chaiy* ou *chary*.
(20) Complété d'après B.
(21) B ajoute la date 1329.
(22) B ajoute 1349.
(23) B ajoute *dicta Alaix*.
(24) B *Dahuyllei MCCCLXXXX*.
(25) Cet obit est de la même main que celui de la veille. B l'a omis à ce jour, mais le lendemain XVI KL. il donne : *Margareta Deulley*.
(26) B ajoute la date 1351.
(27) Complété d'après B qui ajoute la date 1390.
(28) B ajoute la date 1360.
(29) B omet *canonicus* et ajoute la date 1368.
(30) B *Boix*.
(31) La lecture *Crenetis* n'est pas sûre. B écrit *Crevans*.
(32) B place cet obit au X KL.
(33) Omise par B.
(34) Complété d'après B qui écrit *de chosuel celeraria*.
(35) B *Agnes de nuefchastel infans*.
(36) Cet obit paraît être de bonne date. B omet *diaconus*, écrit *de Girecuri*.. (*a ?*) et place cet obit au VII KL.
(37) Cet obit surmonté d'une croix se trouve placé à la hauteur du IX KL. sur le bord extérieur de la page avec laquelle il a été coupé. Il est encadré d'un trait noir qui le rattachait autrefois à un jour actuellement introuvable. On a suivi pour le placer au VIII KL. B d'après lequel on l'a complété. B le date de 1349.
(38) Cet obit placé également sur le bord de la page, et qui paraît être de bonne date a été coupé par le relieur. On trouve dans B au VI KL. l'obit d'un *Guillermus de cacheu ebdomadarius* daté de 1362.
(39) B *Iohanna grangiis MCCCXLIX*.
(40) B ajoute la date 1360.
(41) Cet obit est suivi d'une croix.
(42) B *Luchardis dyllo MCCCXXXVII*.
(43) Complété d'après B qui ajoute la date 1058 probablement par erreur et pour 1358 ; on aura omis les trois *C* de *MCCCLVIII*.
(44) Il y a peut-être erreur dans ma copie, et il se pourrait que ce obit appartînt à la seconde période. B *Emmelina de Nogent*.
(45) B *Elysabeth de Ville MCCCXLVII*.
(46) Cet obit est surmonté d'uns croix noire. B ajoute *celararia* et la date 1349.
(47) B a placé cet obit la veille sous cette forme : *Johanna de grangia dicta Darboix MCCCXLIX*.
(48) Complété d'après B qui ajoute encore *decana*.
(49) B ajoute la date 1375.
(50) Cet obit et le suivant sont placés au bas de la page qui contient le mois de septembre sans que la croix noire mise au-dessus du premier puisse faire connaître à quel jour ils doivent être rapportés. B les a inscrits au V KL.
(51) B ajoute *archidiaconus*.
(52) La lecture de la dernière lettre de *brueirer* n'est pas sûre. B a écrit *de bruerey* et a traduit *layes* par *laica*.

OCTOBRE

(1) Un obit a été raturé. B donne à ce jour l'obit de *Henrieta de Amoncuria abbatissa* daté de 1418.
(2) Cet obit est surmonté d'une croix noire.
(3) B ajoute la date de 1349.
(4) B *Hodiardis uxor lemdri.*
(5) B ajoute la date 1389.
(6) B ajoute la date 1349.
(7) B ajoute la date 1360.
(8) B écrit *pollegney* et ajoute la date 1369.
(9) B ajoute la date 1343.
(10) Cet obit est surmonté d'une croix noire.
(11) Complété d'après B qui ajoute la date 1380.
(12) On pourrait lire *Poreta.* B écrit *Laureta.*
(13) B ajoute la date 1393, B donne à ce jour l'obit de *Symoneta abbatissa de spinalo* daté de 1420. Une main beaucoup plus récente a ajouté à *Symoneta* la mention *ab Amoncourt.*
(14) Omise par B.
(15) Omise par B.
(16) B ajoute la date 1323.
(17) B ajoute la date 1393.
(18) B ajoute la date 1381.
(19) Cet obit est surmonté d'une croix noire. B ajoute la date 1350 et écrit *de varre.*
(20) B place obit au VII ID., écrit *de mosteruel* et ajoute la date 1369.
(21) B *Iohannes chatay de grangiis miles et felicitas eius uxor pro quorum anniversario Agnes eorum filia dedit LX florenos MCCCLXXXXIII.*
(22) Cet obit est surmonté d'une croix noire. B ajoute la date 1368.
(23) B ajoute la date 1354.
(24) B ajoute la date 1363.
(25) Cet obit est surmonté d'une croix noire. B ajoute *pro quibus Stephanus canonicus eorum filius fecit ecclesie unam elemosinam MCCCLXXXVIIII.*
(26) En rouge.
(27) Cet obit et le suivant sont fortement effacés.
(28) B ajoute la date 1380.
(29) Cet obit qui est de bonne date est précédé d'une croix noire. B le place au XIV KL. et écrit *dyllo.*
(30) B *de vy.*
(31) Cet obit et les deux suivants sont très effacés.
(32) B ajoute *dicta de borre.*
(33) B ajoute la date 1349.
(34) Complété d'après B.
(35) B *Hiluydis.*
(36) Un obit a été raturé à ce jour.
(37) B *Belis infans.*
(38) En rouge. B ajoute *dicta theotonica.*

(39) Cet obit paraît être de bonne date. B. écrit *de ceys.*
(40) En rouge.

NOVEMBRE

(1) B place cet obit au VI ID.
(2) B *de mandueure.*
(3) B *de chaix.*
(4) B *Romaricus ebdomadarius.*
(5) B écrit *de chaureyo* et ajoute la date 1322.
(6) Omise par B.
(7) B *de cey.*
(8) B place cet obit au XI KL. écrit *bollande* et ajoute la date 1535.
(9) La lecture de ce mot n'est pas sûre. B l'a omis.
(10) Cet obit est surmonté d'une croix ; B le place au XI KL., intercale entre *de grangiis* et *decanissa* les mots *dicta darboix* et ajoute la date 1389.
(11) Omise par B.
(12) Cet obit paraît être de bonne date.
(13) Egalement de bonne date.
(14) B *Magister Gilo ebdomadarius.*
(15) Omise par B.
(16) Omise par B.

DÉCEMBRE

(1) En rouge. B place cet obit au IV NON.
(2) B *rembardus.*
(3) Il y a ici dans B une lacune de 3 feuillets, du IV ID au XI KL. IAN.
(4) B ajoute *de Mombeliart.*
(5) B *Windemondis.*
(6) En rouge.
(7) B *Gerardus.*

COMPTE RENDU

DES

FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1904

DANS LES

TUMULUS DE CHAUDENEY

(Meurthe-et-Moselle)

PAR

J. BEAUPRÉ

Dans le bois communal de Chaudeney, à 200 mètres environ à l'Ouest du point coté 300, sur la carte à 1/80000e, au sommet de l'angle formé par le croisement des routes de Villey-le-Sec à Chaudeney et de Villey-le-Sec à Dommartin, j'avais remarqué il y a quatre ans deux grands tumulus, constitués au moyen de limon de surface, recueilli tout autour de leur base. Ce limon reposait sur un sol d'alluvions anciennes, où abondent les cailloux vosgiens.

La Société d'Archéologie lorraine ayant, à mon instigation, demandé les autorisations nécessaires pour y faire des fouilles, je les ai fait ouvrir en présence de nos collègues, MM. Poirot, Quintard, Viller, Eauclaire, Martz, Noël, Robert et de Brabois, qui ont bien voulu partager avec moi, à diverses reprises, sous un soleil ardent, et de fortes averses, une surveillance souvent pénible.

Tumulus n° 1.

Ce tumulus est le plus rapproché de la bifurcation : il se trouve placé dans le taillis, à 25 mètres de la route allant à Dommartin, et à 35 mètres de celle de Chaudenoy (*voir la planche III*). Son relief atteint 1m20, au centre, et son diamètre 12 à 14 mètres. Bien conservé, il portait cependant des traces de remaniement dans la partie Sud, mais celles-ci ne paraissaient pas avoir porté sur la partie centrale du tertre.

Une première tranchée allant de l'Ouest à l'Est, et passant par le milieu, permit de couper le tumulus en deux parties jusqu'au sol en place, sur une longueur de 8 mètres, et une largeur de 1m50.

Une seconde tranchée, longue de 3 mètres, et de même largeur que la première, fut creusée perpendiculairement à celle-ci, allant du centre, dans la direction du Sud.

L'aspect irrégulier des différentes couches, encore en place çà et là, mais en général bouleversées, accusait des remaniements partiels.

La première tranchée permit de reconnaître au ras du sol vierge, une assez forte couche de cendres et de charbons, épaisse de 0m04 à 0m05, paraissant couvrir un espace circulaire d'une étendue de 2m50 environ de diamètre, et sensiblement placée au centre du tumulus.

Dans cette couche se trouvait un objet de bronze très oxydé, incomplet, consistant en une tige arrondie de 0m005, de longueur, épaisse de 0m004, disposée en forme de croissant de 0m05 d'ouverture, longue de 0m06.

Au centre, une autre tige, longue de 0m01, relie au croissant une sorte de bouton de 0m02 de diamètre, auquel elle se soude sur un bord.

Un autre morceau, long de 0m065, était juxtaposé à l'extrémité d'une des branches, et paraissait être la continuation de celle-ci. Il est taché d'oxyde de fer.

Dans la seconde tranchée, à 0m60 de profondeur, dans

Les Tumulus de Chaudeney.

N

Route de Chaudeney

Tumulus II

61 m

Tumulus I

53 m

47 m

25 m

Bois

Route de Dommartin les Toul

Bois

Tumulus I

N.

O.

E.

S.

Fragment de bronze

Objet de bronze

Lignite

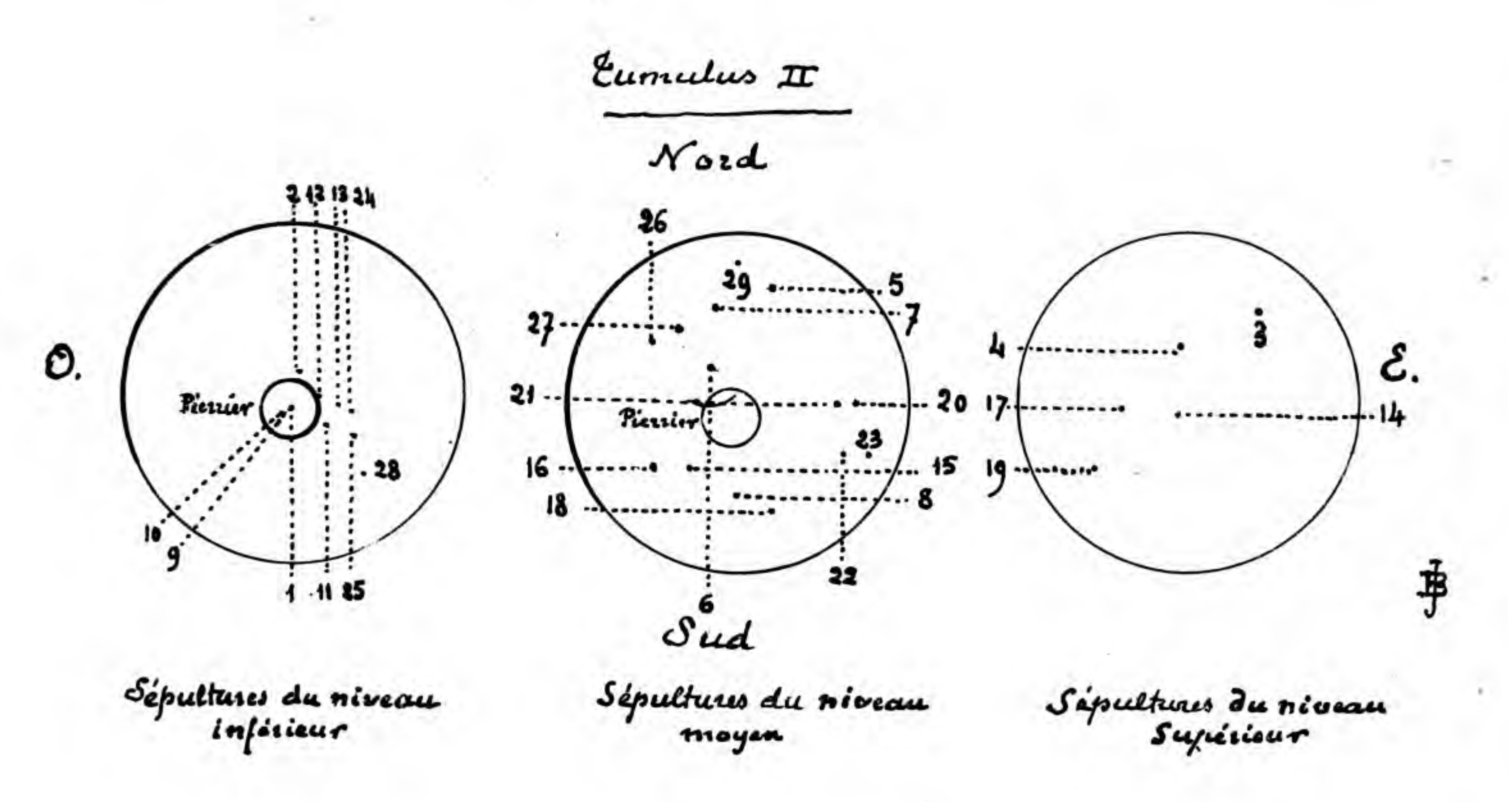
Objet de bronze

Scories de fer

Crâne et fibule

Objet de fer

Silex


Tumulus II
Nord
O.
E.
Sud
2 12 13 24
Pierrier
10
9
1 11 25
28
26
29
5
7
27
21
20
16
15
23
18
8
22
6
4
3
17
14
19
Sépultures du niveau inférieur
Sépultures du niveau moyen
Sépultures du niveau supérieur

une mince couche de cendres et de charbons, se trouvait un petit fragment de bronze, long de $0^{m}03$, indéterminable. Cette couche s'étendait également dans la partie coupée par la première fouille, mais elle était très irrégulière.

Le peu de succès obtenu, et surtout le mauvais aspect du tumulus, nous ayant décidé à suspendre, au moins momentanément, le travail, je fis attaquer le second tertre, qui nous occupa pendant plusieurs jours. Quand nous l'eûmes complètement exploré, les travaux du tumulus I furent repris.

Dans cette nouvelle fouille je pus me convaincre d'une façon complète que les renards et les hommes avaient, à maintes reprises, travaillé dans le tumulus.

Néanmoins, à 2 mètres du centre, dans la direction du Sud-Ouest, à $0^{m}30$ de profondeur, un crâne était demeuré en place. Il en restait quelques parties, dont le maxillaire droit encore garni de ses dents. D'après l'usure de celles-ci, il parait avoir appartenu à un sujet approchant de la cinquantaine. Au milieu des ossements se trouvait une fibule en bronze, à queue relevée, et non adhérente à son extrémité au corps de fibule. Elle est du type de la Tène I.

A 1 mètre de profondeur, à $1^{m}50$ du centre, dans la direction du Sud-Est, dans une couche de cendres et de charbons, encore en place sur une longueur de $0^{m}50$ à $0^{m}60$ et une largeur à peu près égale, on découvrit une sorte d'anneau en bronze formé d'une tige arrondie épaisse de $0^{m}0045$. Cet anneau mesure $0^{m}045$ de diamètre. Il est muni d'une tige longue de $0^{m}016$ terminée par un bouton, ou un crochet en partie détruit par suite de l'oxydation.

Dans les matériaux remaniés se trouvaient :

1° A $0^{m}40$ de profondeur, dans la direction du Sud-Ouest, et à demi-distance entre le centre et le pourtour du tumulus, une lame de silex blond finement retouchée de forme magdalénienne.



2° A 0m60, dans la même direction, fragment de lignite ayant appartenu à un bracelet.

3° Au même niveau, mais dans la direction de l'Est, débris de meule en basalte, et un peu plus loin, petits morceaux de scories de fer.

4° A 1 mètre de profondeur, aux environs de la couche de cendres encore en place, dans la direction du Sud-Est, petite plaque en fer très oxydé, munie d'un crochet (1).

En résumé, ce tumulus paraît avoir contenu à sa base, comme presque tous nos tumulus lorrains, une sépulture sinon hallstattienne, du moins de la période de transition entre le hallstattien et le marnien.

Etait-ce une incinération ou une inhumation ? il est impossible de se prononcer d'une façon certaine, pour deux raisons: la première, parce que la couche de cendres existe dans les sépultures à inhumation aussi bien que dans celles à incinération, avec cette seule différence que dans le dernier cas, elle est un peu plus épaisse : la seconde, parce que l'état de bouleversement où se trouvait le tumulus ne permettait pas un examen suffisant. Néanmoins j'inclinerais peut-être à croire à une incinération, car les objets de bronze recueillis semblent avoir subi l'action du feu. La couche d'oxyde, dont ils sont recouverts, n'a pas cette belle patine brillante qui caractérise certains objets D'un autre côté, le séjour prolongé dans les cendres suffit pour donner au bronze cet aspect poussiéreux.

Quant au crâne découvert dans la partie supérieure du tumulus, il appartenait à une seconde sépulture, dont la date est nettement donnée par la fibule qui l'accompagnait. C'est une inhumation de l'époque marnienne. (Tène I.)

Nous sommes donc en présence de sépultures superposées, d'époques différentes.

(1) Tous les objets découverts dans le tumulus n° I figurent sur les planches sous le n° I.

Tumulus n° 2.

Ce tumulus est un peu en arrière du précédent : il se trouve à 47 mètres de distance de la route de Dommartin, et à 61 mètres de celle de Chaudeney (*Voir le plan*). Sa forme est légèrement ovale, mesurant 19 mètres de diamètre, du Nord au Sud, et 17 mètres de l'Est à l'Ouest. Au lieu d'être arrondi à son sommet, il est plutôt un peu aplati : son relief, au-dessus du sol environnant, atteignait 1^m10.

Ce tumulus, remué par nous de fond en comble, contenait des sépultures multiples, dont le nombre dépassait la trentaine, mais l'emplacement de 29 seulement de celles-ci a pu être relevé, avec quelques probabilités.

Sa disposition intérieure différait de celle du tumulus n° 1.

1° Un pierrier, en forme de calotte arrondie à son sommet, haute de 1 mètre, occupait le centre, couvrant une circonférence de 2^m50 de diamètre.

2° Un foyer, de mêmes dimensions, se voyait à la surface du sol vierge, à l'Est et contre le pierrier.

La masse de matériaux terreux constituant le tumulus, recouvrait le tout. Les sépultures étaient disposées à différents niveaux, depuis le sol en place jusqu'à 0^m30 de la surface du tertre.

Le pierrier se composait de pierres calcaires de formes irrégulières, disposées sans ordre apparent, sauf quelques-unes placées de champ pour limiter les sépultures. Mais, dans, le cours des siècles beaucoup de matériaux rocheux ont dû être déplacés par suite de la pression et du tassement des terres.

L'emplacement du foyer était marqué à la surface du sol, par une couche de cendres, épaisse de 0^m10 environ, dans laquelle se voyaient encore quelques menus morceaux de charbon. Ses contours, mal définis, paraissaient néan-

moins couvrir un espace circulaire, variant entre 2 mètres et 2m50 de diamètre.

Etait-ce un foyer crématoire, ou un lit de cendres analogue à celui sur lequel on plaçait les corps dans la plupart des cas d'inhumation, mais plus épais, et par suite mieux conservé que d'ordinaire ?

Quoi qu'il en soit, la sépulture la plus ancienne du tumulus me paraît être celle qui se trouvait placée à la base du pierrier, sépulture sans mobilier funéraire malheureusement.

Les sépultures contenues dans le tumulus II se trouvaient sensiblement à 3 niveaux différents :

1° *Dans le niveau inférieur*, c'est à dire sur le sol vierge, ou très près de celui ci, soit à 0m80 ou 1 mètre, dans la partie centrale ;

2° *Dans la partie moyenne*, soit à 0m45 ou 0m60 ;

3° *Dans la partie supérieure*, soit à 0m25 ou 0m35.

Il est bon de rappeler, que plus on s'éloigne du centre, plus le sol vierge se trouve près de la surface ; aussi, doivent seules être considérées, avec quelque certitude, comme les plus anciennes les sépultures *profondes* de la partie centrale, sans s'inquiéter si les autres reposent ou non sur le sol en place, ce qui arrive forcément pour celles qui sont à une distance assez éloignée du centre.

Dans l'Inventaire par sépultures qui suit, la position occupée par les objets est mentionnée, seulement dans le cas où ceux-ci ne sont pas placés dans leur position normale auprès du corps (1).

J'ai indiqué quels m'ont paru être les caractères généraux particuliers aux sépultures des différents niveaux ; mais ceux-ci n'ont rien d'absolu, car il existe naturelle-

(1) Les numéros d'ordre des sépultures correspondent à ceux des planches, les objets composant chaque mobilier funéraire ayant été réunis ensemble. La sépulture n° 1 n'ayant aucun mobilier, c'est sous ce numéro que j'ai réuni les objets du premier tumulus.



ment des exceptions : ces caractères ressortent surtout de l'ensemble.

§ I. *Sépultures du niveau inférieur*, 0m80 à 1 mètre. — Sépultures nos 1, 2, 9, 10, 11, 12, 13, 24, 25, 28.

Caractères généraux. — Oxydation profonde, presque complète des métaux. Les torques et bracelets *sont de formes grêles, très peu épais de métal.* Pas d'anneaux aux jambes, sauf pour la sépulture n° 9, qui d'ailleurs est déjà un peu au-dessus des autres.

Les torques sont terminés par des tampons très peu volumineux, ou par de grands boutons plats. En général les objets de ce niveau sont très ornés de gravures. Aucun n'a le caractère hallstattien. C'est le mobilier que j'ai rencontré plusieurs fois dans la *partie supérieure* de certains tumulus à sépultures superposées, à la Voivre, par exemple, et que j'ai signalé comme étant d'une époque postérieure à la construction de ceux-ci.

Disparition complète des ossements, sauf ceux qui se trouvaient au milieu de pierres calcaires.

L'inhumation est la règle, comme d'ailleurs pour les autres niveaux, mais peut-être y aurait-il lieu, ainsi que nous l'avons dit, d'en excepter la sépulture n° 11.

L'orientation adoptée semblerait être l'orientation Nord-Sud.

Sépulture n° 1. — Cette sépulture était placée sous le pierrier, c'est-à-dire à 1 mètre de profondeur. Le sol vierge avait été recouvert de quelques pierres plates, dans l'interstice desquelles on remarquait des traces de cendres et de charbons, provenant de la couche sur laquelle les morts paraissent avoir été presque toujours étendus à cette époque. Le corps était placé la tête au Nord, les pieds au Sud : son emplacement était encore nettement marqué par de menus fragments d'os, encore en place dans une terre noirâtre, provenant de la décomposition de matières organiques.

Aucune trace de mobilier funéraire, soit qu'il n'y en ait jamais eu, ou qu'il ait disparu avec le temps, comme je l'ai observé dans beaucoup de tumulus hallstattiens, soit qu'il ait été enlevé lors de la mise en place des corps placés à 0^m20 au-dessus.

Sépulture n° 2. - A 1 mètre de profondeur, couche de terreau, épaisse de 0^m01 à 0^m02, de coloration brune, mêlée à sa partie inférieure de vestiges de matières charbonneuses, marquant l'emplacement d'un corps complètement décomposé, orienté les pieds au Nord. Cette orientation fut confirmée par la position des objets composant le mobilier funéraire, par quelques débris osseux conservés par les composés cuivriques, et par une grosse molaire, dont l'émail seul était en partie resté reconnaissable.

Mobilier : Un torques à tampons, avec belle patine bleu-clair, d'aspect brillant, formé d'une tige épaisse de 0^m004, portant comme ornementation sur une seule face, des losanges s'entrecroisant, indiqués par 3 traits gravés parallèlement. Sur le renflement qui précède les tampons, sont dessinés des points entourés d'un cercle. Le diamètre des tampons est de 0^m008. — Poids, 0^k22.

Un collier, formé d'une tige de bronze de forme ronde, épaisse de 0^m0015, dans laquelle étaient enfilés des grains de verre bleu foncé, de 0^m01 de diamètre, percés d'un trou central, variant entre 0^m002 et 0^m006 de large. Les uns sont sphériques, les autres sont aplatis, et présentent cette particularité d'avoir un trou bien plus large. Ces grains, au nombre de 11, devaient être au nombre de 12 ou 13, car nous avons recueilli parmi eux des fragments de verre bleu écrasés, et la moitié d'un grain de coloration blanchâtre formé d'une substance en décomposition, d'aspect cristallin.

Ce collier de verre était en place, contre le torques de bronze.

Deux bracelets de bronze fragmentés et en grande partie détruits. L'un d'eux pouvait mesurer $0^{m}05$ de diamètre intérieur, et avait une épaisseur de $0^{m}003$. Il porte comme ornement sur la face externe une côte large de $0^{m}001$, de chaque côté de laquelle on remarque une rainure de même dimension. L'autre bracelet est un cercle, formé d'une tige arrondie. Leur patine est d'un ton ocreux d'aspect lustré, à noyau verdâtre.

Sépulture n° 9. — Cette sépulture se trouvait dans le pierrier central, aussi les ossements sont en grande partie bien conservés. Le corps était placé face au Sud-Est, les pieds tournés vers le Sud-Est, c'est à dire formant la croix de Saint-André avec le squelette reposant à $0^{m}20$ en dessous, sur le sol primitif. (Sépulture n° 1.)

Mobilier : Au bas des jambes étaient passés *deux grands anneaux* ayant une magnifique patine : ce sont deux cercles de bronze unis, épais de $0^{m}006$, dont les extrémités sont terminées par des ébauches de tampons de $0^{m}011$ de diamètre. Les ornements consistent en deux lignes de points entourés de cercles, et en fines hachures longitudinales gravées à la naissance de l'anneau. Diamètre intérieur : $0^{m}07$ et $0^{m}06$.

Deux bracelets, comparativement très oxydés, formés d'une tige de $0^{m}006$, garnie de 24 renflements de $0^{m}008$, et de 2 tampons unis, larges de $0^{m}011$. Diamètre intérieur : $0^{m}06$ et $0^{m}04$. Ces bracelets sont ouverts, les deux tampons, écartés en sens inverse, laissent entre eux un espace de plus de $0^{m}01$. L'un d'eux porte 25 renflements, les deux premiers, après les tampons, sont un peu plus volumineux que les autres. Poids : $0^{k}59$ et $0^{k}49$.

Sépulture n° 10. — A côté, et parallèlement au corps précédent, était étendu celui d'une fillette de 4 ou 5 ans, dont il restait quelques petits fragments d'os longs.

Mobilier : Un bracelet formé d'une tige de bronze de $0^{m}0025$

à 0m0023, terminée par des tampons en forme de clochettes, et garnie de 42 renflements de 0m004 d'épaisseur au centre. Diamètre intérieur : 0m045 et 0m04. — Poids : 0k09.

Un bracelet, rond à l'extérieur, plat sur la face interne, épais de 0m003 à 0m005. Diamètre intérieur : 0m05. Il est orné sur l'arrête externe d'une mince canelure, et ouvert d'environ 0m015. Poids : 0k115.

SÉPULTURE N° 11. – Il est impossible de se rendre compte de l'orientation de cette sépulture, dont il ne restait d'autres vestiges qu'un peu de terre charbonneuse entourant *un bracelet* uni, terminé par deux ébauches de tampons. La face externe est arrondie, la face interne un peu aplatie. Son épaisseur est de 0m003 à 0m004, son diamètre intérieur 0m06 et 0m055, son poids : 0k14. Il se trouvait à 0m95 de profondeur.

SÉPULTURE N° 12. — Nous sommes mieux documentés pour celle-ci ; en effet, la position d'un torques et d'un bracelet permettent de lui assigner l'orientation Nord-Sud (la face tournée vers le Sud.)

Mobilier : Restes d'un *torques* portant une belle ornementation vers les parties terminales, dont les tampons mesurent 0m015 de diamètre. La patine est d'un gris jaunâtre, très cassante, ne conservant plus aucune trace de métal intact, sauf aux extrémités. La tige mesure 0m005 d'épaisseur. Diamètre intérieur : 0m12.

Tampon et fragment de tige ayant appartenus à un *bracelet brisé*.

La nature de la patine est en partie attribuable à l'épaisse couche de cendres sur laquelle était placé le mobilier funéraire. Il se trouvait en effet sur l'emplacement du grand foyer, dont nous avons signalé les vestiges à l'Est du pierrier.

Fibule en fer, dont le corps mesure 0m05 de longueur. Elle est brisée. Le métal complètement oxydé est garni de boursouflures qui la font paraître plus volumineuse qu'elle ne l'était primitivement. Elle pèse 0k30.

SÉPULTURE Nº 13. — Cette dernière se trouvait à 1 mètre de profondeur, également sur l'emplacement du foyer. Les objets, composant la parure du mort, étaient même plus ou moins recouverts par la couche de cendres.

Mobilier : Un torques, formé d'un cercle de bronze ornementé de 0m005 d'épaisseur, aux tampons évidés présentant une partie concave de 0m005, destinée vraisemblablement, comme le faisait remarquer mon collègue, M. A. Poirot, à recevoir une boucle, dont la destination était d'assurer la rigidité de l'ensemble. A leur extrémité, les tampons mesurent 0m02 de diamètre. Diamètre intérieur : 0m135 et 0m11. — Poids : 0k82.

Deux bracelets, très oxydés, également à tampons, dont la tige mesure 0m006 d'épaisseur. Diamètre des tampons : 0m008. — Diamètre intérieur : 0m06 et 0m052. — Poids : 0k23 et 0k22.

Ces pièces étaient très rapprochées les unes des autres ; les bracelets à 0m15 du torques, dans la direction du Sud, et l'un contre l'autre formant le 8 ; aussi est il permis de se demander s'il ne s'agirait pas d'une incinération avec dépôt d'objets dans les cendres du foyer, plutôt que d'une inhumation.

La position des bracelets s'explique encore d'une autre façon, car les bras ont pu être ramenés sur la poitrine, les mains croisées sur le haut du sternum, l'orientation Nord-Sud paraissant avoir été la règle pour les sépultures du niveau inférieur.

Quoiqu'il en soit, les pièces métalliques présentent une patine d'aspect poussiéreux, tout particulier, qui accuserait peut-être l'action du feu, à moins qu'il ne faille

18

l'attribuer à leur séjour prolongé dans une épaisse couche de cendres.

Cette sépulture est la seule qui ait paru accompagnée d'une poterie; encore cet objet se réduit-il à un simple fond de pot, fait d'une pâte brune, rougeâtre et noire par place ; mais, rien ne permet de croire qu'il avait été mis intentionnellement aux côtés du cadavre.

SÉPULTURE n° 24. — En dehors, et tout proche de l'emplacement occupé par le foyer, dans la direction de l'Est, à 0^m 80, nouvelle sépulture, orientée N. S.

Mobilier : Un torques à tampons, brisé, très oxydé, en grande partie détruit par le temps : les tampons seuls demeurent, avec quelques centimètres de tige. Diamètre de la tige : 0^m006, diamètre des tampons : 0^m013.

Deux bracelets : l'un à peu près intact, l'autre brisé, mais complet. Ils sont terminés par des tampons très peu marqués, presque de même diamètre que la tige, c'est-à-dire mesurant 0^m004. Patine lustrée, blanchâtre. Poids : 0^k75.

SÉPULTURE n° 25. — Cette sépulture se trouvait à 0^m80 de profondeur, orientée probablement Nord-Sud.

Mobilier : *Deux bracelets* à tampons, dont un incomplet : la tige mesure 0^m003 d'épaisseur. Leur diamètre intérieur : 0^m055 et 0^m05 ; poids du premier : 0^k085.

SÉPULTURE n° 28. — Cette sépulture était indiquée par une petite couche de terre noirâtre, dont il était impossible de noter la direction : un coup de pioche ayant dérangé les bracelets constituant le mobilier funéraire, nous ne pouvons rien dire de l'orientation du corps.

Mobilier : Deux bracelets à tampons, très usés, et très oxydés. L'un d'eux mesure 0^m005 de diamètre. Il est large de 0^m06 et 0^m05. Ses tampons sont en forme de clochette aux rebords évasés. Poids : 0^k13.

L'autre, d'un diamètre de 0^m65 et 0^m06, est épais de 0^m03 et porte aux extrémités des tampons ayant l'aspect de simples bourrelets, à peine saillants. Poids : 0^k14.

§ II. — *Sépultures du niveau moyen* (0^m45 à 0^m60). Sépultures n°s 5, 7, 8, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 29.

Caractères généraux. — Bon état de conservation des objets. A côté de pièces rappelant les types du niveau inférieur, il y en a d'autres présentant un tout autre caractère, tels que des bracelets, des anneaux de jambes et des torques *très épais de métal, aux formes lourdes.*

Quelques bracelets portent, au lieu de tampons en forme de boutons, des tampons imitant des têtes de pavots évidées à l'intérieur.

Les fibules sont ornées d'une boule relativement très voluminense, surmontée d'une pointe à l'extrémité de leur queue, qui est retroussée vers le corps de fibule et indépendante de celle-ci.

Les ossements en contact avec les pierres calcaires sont remarquablement bien conservés. Ont également échappé en partie à la destruction ceux qui se trouvaient toucher des objets de bronze, mais leur état de conservation est loin de valoir celui des premiers.

L'orientation adoptée est l'orientation Est-Ouest, mais quelques sépultures ont encore celle du Nord au Sud.

Sépulture n° 5. — A 0^m45 de profondeur, apparaissait la couche noirâtre marquant l'emplacement d'un corps, orienté de l'Est à l'Ouest.

Mobilier : *Gros anneau de terre cuite*, de forme ronde peu régulière, formé d'un rouleau de terre grossière, de couleur brune, rougeâtre à la surface, mêlée de grains de quartzite, dont un atteint presque 0^m01 de long sur 0^m004 d'épaisseur. Il est légèrement aplati sur la face interne, et sur certaines parties de sa face externe. Diamètre intérieur : 8^m045 et 0^m04.

Un bracelet de fer, formé d'une tige irrégulièrement épaisse, par suite des boursouflures occasionnées par la rouille, et peut-être aussi dues à des ornements en relief.

Cette tige mesure de 0^{m}005 à 0^{m}008 de diamètre : elle est brisée en 6 morceaux.

Un bracelet de bronze formé d'une tige de 0^{m}04 et 0^{m}05 d'épaisseur, un peu ovale, portant sur une longueur de 0^{m}04 de petites côtes, séparées par un losange formé de 3 traits gravés parallèlement. Diamètre intérieur : 0^{m}061. Poids : 0^{k}06.

Sépulture n° 6. — Orientée du Nord au Sud, était située à 0^{m}50 de profondeur : un peu de terre noirâtre et des cendres, autour des objets.

Mobilier : *Deux anneaux*, ayant une très belle patine, mais très usés, placés à 0^{m}20 l'un de l'autre. Etaient-ce des bracelets ou des anneaux de jambes ? Il nous a été impossible de nous prononcer. Diamètre intérieur : 0^{m}075 et 0^{m}06. Ils se composent d'une tige épaisse de 0^{m}006, garnie de 25 et 26 bourrelets, larges de 0^{m}09, mais si usés qu'ils ne mesurent guère plus de 0^{m}04 et 0^{m}05 à certaines places. Poids : 0^{k}75 et 0^{k}74.

Deux fragments d'un ressort de fibule, dont la position n'a pu être bien observée, recueillis dans les déblais.

Sépulture n° 7. — Placée à 0^{m}60 de profondeur, elle paraît avoir été orientée de l'Est à l'Ouest, mais il est impossible de décider de quel côté était la tête.

Mobilier : *Deux bracelets à tampons*, très déformés, mesurant environ 0^{m}07 de diamètre intérieur. Le corps de l'anneau va en décroissant vers le centre, où il n'a plus que 0^{m}44 d'épaisseur, à partir des derniers ornements avoisinant les tampons. Poids ; 0^{k}21 et 0^{k}19.

Sépulture n° 8. — Cette sépulture était orientée de l'Est à l'Ouest, la face du mort regardant l'Est. Son emplace-

ment était faiblement marqué, çà et là, par une légère coloration brune de la terre.

Mobilier : Un torques à tampons très oxydé. Diamètre intérieur : $0^{m}12$. Epaisseur de la tige : $0^{m}0035$. Diamètre des tampons : $0^{m}012$. Poids : $0^{k}30$.

Un anneau de bras, uni, inégal comme épaisseur (de $0^{m}005$ à $0^{m}006$), et irrégulièrement oval ($0^{m}09$ et $0^{m}07$). Il était placé dans le haut du bras gauche. Poids : $0^{m}79$.

Un petit bracelet, en forme de ruban, plus épais au centre que sur les bords (Haut. : $0^{m}004$.. Epais. : $0^{m}003$), terminé par deux petits tampons, de même largeur que la tige, Poids : $0^{k}08$.

Une fibule, avec queue relevée, garnie d'une petite boule de $0^{m}004$ de diamètre, non adhérente au corps de fibule. Longueur du corps de fibule $0^{m}027$.

Sépulture n° 15. — A $0^{m}60$ de profondeur, se trouvait un groupe d'objets composé *d'un bracelet, d'un conglomérat* d'objets indéterminables en fer, dans la rouille desquels étaient empâtés plusieurs anneaux de bronze. A $0^{m}10$ en dessous, pointe de flèche en silex.

Le bracelet étant posé à plat, il était impossible de se rendre compte de l'orientation du corps, mais la masse de fer et d'anneaux de bronze étant placée à $0^{m}30$ à l'Ouest du premier objet, il est à présumer que la sépulture était orientée de l'Est à l'Ouest.

La *pointe de flèche* n'étant pas au même niveau que le mobilier funéraire, il n'y a pas lieu de la faire figurer dans celui-ci. Je la considère comme ayant été perdue dans les matériaux du tumulus. Cette pointe est en silex gris, courte et relativement très épaisse, munie d'un pédoncule. Les barbelures présentent, comme particularité, d'être en saillie sur les côtés, au lieu d'avoir leur pointe en prolongation directe de ceux-ci.

Mobilier : Un bracelet, composé d'un gros ruban de bronze

haut de 0^{m}01 en moyenne, large de 0^{m}004 à 0^{m}005 et même 0^{m}006 à un endroit. Il est garni à l'extérieur de grosses ailettes en forme de demi-olives, hautes de 0^{m}024, larges de 0^{m}011, au nombre de 10. Sa patine est d'un beau vert clair, d'aspect vernissé à l'intérieur. Il présente entre deux ailettes une solution de continuité.

Diamètre intérieur : 0^{m}05 et 0^{m}055. Poids : 0^{k}177.

Conglomérat composé d'anneaux de bronze empâtés dans une masse d'oxyde de fer, ces derniers au nombre de 8 au moins, d'inégales grandeurs. Voici les mesures que j'ai pu prendre :

1°	Cercle de	0^{m}005	d'épaisseur ;	diamèt. int.	0^{m}035
2°	»	0^{m}0035	»	»	0^{m}016
3°	»	0^{m}0045	»	»	0^{m}016
4°	»	?	»		
5°	»	»	»		
6°	»	»	»		
7°	»	»	»		
8°	»	»	»		

Le 7e est un anneau un peu oval en forme de croissant.

Poids total de la masse : 0^{k}138.

Le fer présente un aspect grenu tout particulier.

SÉPULTURE n° 16. — Orientée de l'Est à l'Ouest, elle se trouvait à 0^{m}60 de profondeur.

Mobilier : Deux bracelets à tampons, très détériorés, composés d'une tige de 0^{m}004 à 0^{m}005. Diamètre des tampons 0^{m}009. Diamètre intérieur des bracelets : 0^{m}065 et 0^{m}05. Poids : 0^{k}14.

L'un d'eux est mieux conservé il pèse 0^{k}10 et ses tampons mesurent 0^{m}01.

Une fibule, longue de 0^{m}04, à hauteur du cou. La queue manque, ainsi que l'épingle, mais la forme est identique à celle des autres.

Deux anneaux de jambes à tampons, dans lesquels se trou-

vaient encore passés de menus fragments d'os. Ces anneaux sont ornés de 25 ailettes de 0^m013, larges de 0^m005, distantes de 0^m004 Diamètre des tampons 0^m015. Ceux ci sont creux et portent des traces d'usure en biseau, permettant de supposer qu'ils ont été portés primitivement l'un sur l'autre. (Voir également la même observation n° 12.) Diamètre intérieur : 0^m074 et 0^m06. Poids : 0^k149 et 0^k146.

Les deux extrémités de l'un sont tenues écartées au moyen d'un caillou de quartz blanc, sans doute pour donner de l'aisance. L'autre anneau était brisé de longue date, aussi ne pouvait-on plus voir s'il portait également un caillou entre ses tampons.

Sépulture n° 18. — Orientation Est Ouest :

Mobilier : Deux bracelets, très oxydés, trouvés à 0^m50 de profondeur : leurs tampons, en forme de clochettes, sont très usés sur la face interne. Diamt int. : 0^m055 et 0^m045. Epaisseur de la tige 0^m05. Poids de celui qui est intact : 0^k23.

Sépulture n° 20. — Cette sépulture se trouvait à environ 0^m45 de profondeur, orientée la tête à l'Est, la face tournée vers l'Ouest.

Mobilier : Un torques très volumineux, composé d'une tige épaisse de 0^m007, terminée par deux gros tampons en forme de têtes de pavot, de 0^m027 de diamètre précédés chacun de 3 bourrelets de 0^m017 ; le premier après les tampons légèrement plus volumineux que les autres. Poids : 0^k195.

Ce torques est identique à celui qui figure dans l'album de M. Morel comme venant de Courtisols, et porte le n° 2, figure 3, planche 37 (1). La seule différence consiste en un

(1) Morel, *La Champagne souterraine*. — (Reims, Imprimerie Matot-Braine, 1898).

peu plus de développement de la partie ronde du tampon, dans le torques du tumulus II de Chaudeney.

Deux anneaux de jambes, dont un avec cassure ancienne et incomplet (il en manque 0^m03). Ils sont ornés de 34 ailettes de 0^m014 de hauteur, 0^m011 de largeur et 0^m055 d'épaisseur. Elles forment une saillie de près de 0^m003 en dehors, et de 0^m015 en dedans. Les tampons mesurent comme diamètre 0^m016. Diamètre intérieur : 0^m071 et 0^m053. Poids : 0^k134.

Un bracelet à tampons, très usés à l'extérieur, et à renflements usés sur les deux faces, mais saillants de 0^m0015 sur les champs. Diamètre des tampons : 0^m014. — Diamètre intérieur : 0^m055 et 0^m044. Poids : 0^k34.

Un fragment de ressort de fibule. Les bracelets étaient très rapprochés du torques, les mains ayant dû être ramenées sous le menton, à moins que la sépulture n'ait été dérangée lors du dépôt du corps d'un enfant, placé parallèlement à 0^m10 (sépulture 21). Cela expliquerait également la position anormale des anneaux de jambes, qui étaient à 0^m20 l'un de l'autre (mesure prise de l'Est à l'Ouest). Il est possible aussi que le corps ait été placé sur le côté, les jambes inégalement repliées.

Sépulture n° 21. — Orientée de l'Est à l'Ouest, et située à 0^m45 de profondeur, elle doit être regardée comme une sépulture de fillette, enterrée contre sa mère probablement (sépulture 20).

Mobilier : Deux bracelets à tampons, garnis de 24 renflements peu saillants. La tige mesure 0^m003, les renflements 0^m005, les tampons 0^m007. Diamètre intérieur : 0^m045 et 0^m038. Poids : 0^k10.

Un anneau de jambe à renflements et tampons terminaux. Les renflements, au nombre de 17, sont espacés de 0^m003. La tige mesure 0^m003, les renflements 0^m008, les tampons 0^m009. Diamètre intérieur : 0^m06 et 0^m035. Poids : 0^k27.

Sépulture n° 22. — Orientée N. S. (les pieds au Sud). Cette sépulture se trouvait à 0m45 de profondeur.

Mobilier : Une fibule très petite, très délicate, à hauteur du crâne. Elle est oxydée à fond et incomplète. La queue se relève, garnie d'une boule assez grosse (Diamètre : 0m01). Le corps, ressort non compris, mesure 0m018.

Un très gros bracelet rond, uni un peu oval, formé d'une grosse tige de bronze, épaisse de 0m0165, du poids de 0k237. Diamètre intérieur : 0m055 et 0m05.

Une fibule, à hauteur des épaules, très oxydée, incomplète, à queue garnie d'une grosse boule, un peu aplatie, de 0m01. Longueur du corps de fibule, ressort non compris, 0m02.

Deux grands anneaux de jambes, placés à quelques centimètres l'un de l'autre. Ils se composent d'une tige, de 0m007 de largeur, sur 0m01 de hauteur, arrondie vers l'extérieur, plate vers l'intérieur. Cette tige est garnie de 14 ailettes pour l'un, et de 15 pour l'autre. (Largeur des ailettes : 0m017. Hauteur : 0m022; épaisseur : 0m008.) Leur forme ne peut mieux se comparer qu'à des quartiers d'orange, dont les extrémités et les parties saillantes auraient été arrondies. Poids : 0k375 et 0k380.

L'un d'eux comprime entre ses deux tampons une perle de verre, de mêmes dimensions et couleur que celles de la sépulture n° 2 ; l'autre un caillou de quartzite brun.

Sépulture n° 23. — A 0m050 à l'Est de la sépulture précédente, et au même niveau, *fragments d'une petite fibule* en bronze, et d'un *torques* très mince.

Sépulture n° 26. — A 0m60 de profondeur, sur une couche de cendres, ou tout au moins dans une terre très blanche, de peu de consistance, paraissant s'étendre du Nord au Sud principalement, on découvrit *deux bracelets* brisés mais complets, en très mauvais état. Ils étaient si

enchevêtrés dans des racines, qu'on ne pouvait reconnaître quelle était leur position primitive. Leur patine est d'aspect poussiéreux. Comme ornementations ils portent des tampons terminaux, et 22 renflements pouvant être aussi bien des ailettes, très usées sur les faces externes et internes. La tige mesure 0^m005 d'épaisseur et les renflements 0^m007. Diamètre intérieur : 0^m057 et 0^m045. Poids : 0^k027.

Sépulture n° 27. — Orientée de l'Est à l'Ouest, et placée à 0^m60 de profondeur. Restes d'une molaire (émail seul).

Mobilier : Débris d'une *petite fibule* à dos cannelé, aux environs de la mâchoire.

Petit bracelet uni, formé d'une tige de 0^m004 de diamètre. Diamètre intérieur : 0^m042. Poids : 0^k045.

Sépulture n° 29. — D'après la position du bracelet, cette sépulture, placée à 0^m46 de la surface, semblerait, à première vue orientée, la tête au Nord, les pieds au Sud. Mais si l'on réfléchit que les fibules se sont toujours trouvées à l'emplacement de la tête, le voisinage de ces dernières tendrait à établir que les bras auraient été ramenés vers le haut du corps. Aussi ne peut-on rien affirmer concernant l'otientation.

Mobilier : Un bracelet, très oxydé, formé d'une partie d'un grand anneau de jambe brisé dont les deux extrémités ont été rapprochées.

Il se compose d'une tige de 0^m004 d'épaisseur, terminée par un tampon de 0^m014 très usé sur les deux faces. Il est orné de 24 ailettes également, très usées à l'intérieur, espacées de 0^m03, larges de 0^m004, hautes de 0^m01 et 0^m034.

Il mesure 0^m05 de diamètre intérieur. Poids : 0^k43.

Des débris ayant appartenu à *un fibulee*, dont il ne reste que le corps et la queue.

Un bracelet, à très petits tampons, épais de 0^m003. Diamètre intérieur : 0^m048 et 0^m052. Poids : 0^k05.

§ III. — *Sépultures du niveau supérieur* (0m25 à 0m35).
Sépultures nos 3, 4, 14, 17, 19.

Caractères généraux. — Moins bonne conservation de certains objets. au moins pour quelques-uns, à côté d'autres qui sont en bon état.

Disparition des ornements volumineux, mais néanmoins emploi de masses métalliques considérables. Ainsi, les anneaux sont garnis d'ailettes bien moins épaisses, mais elles sont par contre plus nombreuses et plus régulières, ce qui donne à ces parures un cachet tout différent de celui des anneaux de la couche moyenne.

Prédominance marquée du tampon en forme de tête de de pavot.

Les corps sont orientés de l'Est à l'Ouest ; quant aux ossements, ils ont complètement disparu : à l'exception de quelques menus fragments d'os, demeurés dans l'ouverture de certains anneaux de bronze, et mesurant à peine de 0m04 à 0m06 de longueur. Ils ont un aspect tout particulier, et ressemblent à des morceaux d'écorce de chêne teintée de vert

Il est intéressant de rappeler, à ce propos, certaines particularités de la trouvaille qui eut lieu en 1875, lors de la construction de la redoute de Chaudeney, située à quelques centaines de mètres seulement de nos tumulus. Mr F. Barthélemy donne un extrait du rapport de l'officier présent, au moment de cette découverte, et conçu en ces termes (1) :

« .... Quatre bracelets massifs et ouverts, pesant ensemble 450 grammes, et une épingle de bronze, gisaient au milieu de cendres, de charbons, et de fragments de bois d'essence feuillue, provenant des débris du caisson. Le rapport ne signale ni poteries ni ossements. »

(1) F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'Histoire.* — Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 1889, p. 183.

N'aurait-on pas pris des fragments d'os décomposés, dans le genre de ceux dont nous venons de parler, pour des restes de bois ?

Cela me paraît assez vraisemblable.

Les objets découverts alors sont hallstattiens, par conséquent plus anciens que ceux du tumulus II ; on ne s'expliquerait donc pas comment des fragments de bois de cette époque se seraient conservés, au point d'être aisément reconnaissables, quand des os, moins vieux, étaient en si mauvais état de conservation dans les tumulus.

Sépulture n° 3. — *Mobilier* : *Un Bracelet*, terminé par 2 tampons, et formé d'une tige de bronze ovale (épaisseur 0^{m}007 et 0^{m}006), garnie de 13 ailettes sensiblement de mêmes dimensions, mesurant 0^{m}015 dans un sens, et 0^{m}012 dans l'autre. Ces ailettes, formant une plus grande saillie vers l'extérieur que vers la face interne, sont à 0^{m}005 l'une de l'autre.

Diamètre intérieur : 0^{m}055. Poids : 0^{k}136

Deux anneaux de jambes, munis de tampons de 0^{m}016, et de 22 ailettes : celles-ci, larges de 0^{m}002 sur la face interne, où elles sont en saillie de 0^{m}001, s'élargissent de 0^{m}002 sur la face externe, où elles débordent de 0^{m}002 au-delà de la tige. Cette dernière mesure de 0^{m}007 à 0^{m}006. Poids : 0^{k}148 et 0^{k}145.

Ces anneaux entouraient encore quelques débris osseux, orientés de l'Est à l'Ouest, à une profondeur de 0^{m}30.

Sépulture n° 4. — *Mobilier* : *Deux anneaux de jambes*, à ailettes, mais de forme plus ronde que celles des anneaux de la sépulture 3. Elles sont au nombre de 15. Sur les boules des tampons se voient des dessins, consistant en points entourés chacun d'un cercle gravé. La tige est ronde (diam. : 0^{m}008).

Diamètre intérieur : 0^{m}07 et 0^{m}053. Poids : 0^{k}194 et 0^{m}174.

Sépulture n° 14. — *Mobilier : Un bracelet* à tampons, ou plutôt à boule terminale aplatie large de $0^{m}0065$, garni de 26 ailettes, dépassant à l'intérieur de la tige de $0^{m}001$ et à l'extérieur de $0^{m}0025$. La tige est ronde, épaisse de $0^{m}004$. Diamètre intérieur $0^{m}042$ et $0^{m}057$. Poids : $0^{k}41$. Très bel état de conservation, patine jaune verdâtre.

Deux anneaux de jambes, de même modèle que le bracelet, portant 17 ailettes de $0^{m}015$ de hauteur, $0^{m}0065$ de largeur. Epaisseur de la tige : $0^{m}007$. Diamètre des tampons : $0^{m}016$.

Diamètre intérieur : $0^{m}07$ et $0^{m}06$. Poids : $0^{k}157$ et $0^{k}147$.

Belle patine verte, presque noire sur une certaine étendue, à la face interne de l'un d'eux. Usure en forme de biseaux, sur la partie horizontale des ailettes et des tampons, d'un côté seulement, attestant qu'ils ont été primitivement portés l'un sur l'autre.

Sépulture n° 17. — A $0^{m}60$ de profondeur, sépulture orientée de l'Est à l'Ouest, la tête à l'Ouest.

Mobilier : Un bracelet, formé d'une tige unie de $0^{m}004$ à $0^{m}005$ d'épaisseur, très irrégulière.

Diamètre intérieur : $0^{m}06$.

Deux anneaux de jambes à ailettes régulières, dépassant de la même quantité de chaque côté de la tige, et à tampons terminaux. La tige mesure $0^{m}006$, les ailettes, $0^{m}01$, les tampons $0^{m}015$. L'un des anneaux, muni de 33 ailettes, pèse $0^{k}098$, l'autre, tout en comptant 35 de ces dernières, pèse $0^{k}05$ de moins.

Diamètre intérieur : $0^{m}07$ et $0^{m}55$.

Sépulture n° 19. — *Mobilier : Un torques* à tampons, avec très belle patine d'aspect vernissé, bleu turquoise. Sa tige mesure $0^{m}006$.

Diamètre intérieur : $0^{m}135$ et $0^{m}115$. Poids : $0^{m}97$.

Deux bracelets pareils, avec tampons et boules ornées ; ces dernières au nombre de 14 pour l'un et de 15 pour l'autre, portent gravés, en creux, des points entourés d'un cercle, reliés par un ornement au trait, en forme d'S.

Diamètre des tampons : 0m011 ; de la tige 0m005 ; des boules 0m006. Diamètre intérieur : 0m0056 et 0m004. Poids : 0k415 et 0k45.

§. IV. — *Objets paraissant ne pouvoir être rattachés aux mobiliers funéraires d'aucune de ces sépultures, et provenant peut-être de sépultures remaniées lors de nouvelles inhumations* (1).

1° Environ moitié d'un anneau de jambe à tampon creux, dont la tige mesure 0m006 de diamètre. Celle-ci est ornée de 12 ailettes un peu usées vers l'intérieur ; elles ont 0m012 de hauteur 0m005 de largeur, et sont à 0m0025 l'une de l'autre. Diamètre du tampon 0m017. Ce dernier est un peu usé sur la face extérieure et intérieure. Poids : 0k50.

2° *Idem.* — Celui-ci diffère du précédent en ce sens que le tampon consiste en une ailette semblable aux 12 autres, mais qui est plus volumineuse. Ces dernières sont aussi plus espacées 0m005. Poids : 0k47.

3° *Idem.* — Ce fragment représente environ les 2/3 d'un bracelet ou anneau de jambe. Il est très usé sur la face interne : la tige est même entamée à 0m02 du tampon qui mesurait primitivement 0m014. Les ailettes sont au nombre de 17, hautes de 0m009, larges de 0m004, espacées de 0m004. Poids : 0k30.

4° Fragment d'un bracelet muni de 9 ailettes, très usées, surtout sur la face interne. Poids : 0k13.

5° *Idem.* — (2/3) terminé par un tampon peu volumi-

(1) Tous ces objets figurent réunis ensemble sur les planches, sous le n° 30, à l'exception toutefois des fragments de meules, de haches, de poteries, de fer et de bronze indéterminables.

neux. Sa section aurait la forme d'un oval allongé. Il porte au centre 4 renflements à peine indiqués. Poids : 0k09.

6° Deux morceaux d'un anneau filiforme longs de 0m08, épais de 0m003, plat à la surface interne.

7° Bouton de bronze, tête d'épingle ou extrémité de torques. Poids : 0k14.

8° Deux clous de fer, à tige et tête plates.

9° Une pointe de flèche en silex, à ailerons et pédoncule. Il en a été fait mention à propos de sépulture n° 15,

10° Une pointe de flèche en forme d'amande, en quartzite rose.

11° Quelques fragments de silex avec retouches.

12° Quelques morceaux de haches polies (très petits).

13° De menus fragments de bronze indéterminables.

14° Des scories de fer (échantillons de petites dimensions).

15° Un fragment de meule en porphyre quartzière.

16° Un fragment de meule en basalte.

17° De très petits débris de poterie, épars çà et là dans la masse terreuse.

Conclusions.

Comme on le voit, le tumulus n° 2 surpassait en richesse le tumulus n° 1. Ce dernier a-t-il été dévasté, et était-il primitivement aussi bien garni d'objets ? Tout en reconnaissant qu'il a été saccagé, je ne puis admettre qu'il pouvait être comparé à l'autre. En effet, si la grande fouille exécutée dans toute la partie Sud-Est, Sud, Sud-Ouest et Ouest a donné la preuve de remaniements, des sondages pratiqués au Nord-Ouest, au Nord et au Nord-Est, ont démontré que de ces différents côtés aucune fouille n'avait jamais été pratiquée, et qu'il n'y existait pas de traces de sépultures. On arrivait même très rapidement au sol en place, le terrain formant là une élévation naturelle.

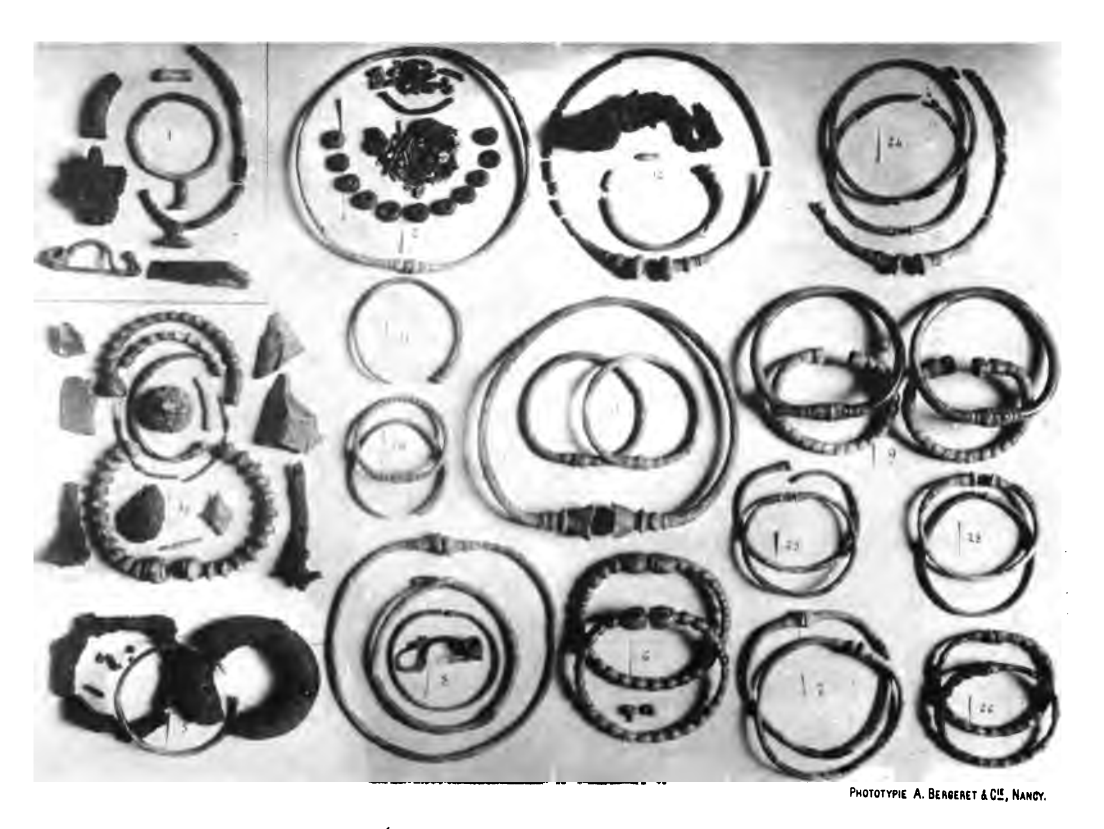
En outre, il est difficile d'admettre que des chercheurs auraient abandonné le travail, s'ils avaient découvert des objets, comme ceux qui se trouvaient, en si grand nombre, dans le tumulus II. Après avoir attaqué le tumulus I, ils auraient certainement fouillé le second. Aussi, faudrait-il attribuer la dévastation du premier aux renards, et aux tentatives faites pour capturer ces animaux, plutôt qu'à des chercheurs d'antiquités.

D'ailleurs, on ne se figure pas combien d'objets passeraient inaperçus, si l'on ne déployait la plus grande attention, à plus forte raison quand celle ci n'est pas tenue en éveil. Nous mêmes avons souvent beaucoup de mal à recueillir certains objets, profondément attaqués par la décomposition, et à nous rendre compte des conditions de gisement.

Les documents anthropologiques font, la plupart du temps, défaut ; tout a plus ou moins disparu, sous l'action du temps.

L'orientation des corps, en l'absence d'ossements, est quelquefois reconnaissable par la position occupée par certains objets, comme par exemple les bracelets. Or, en

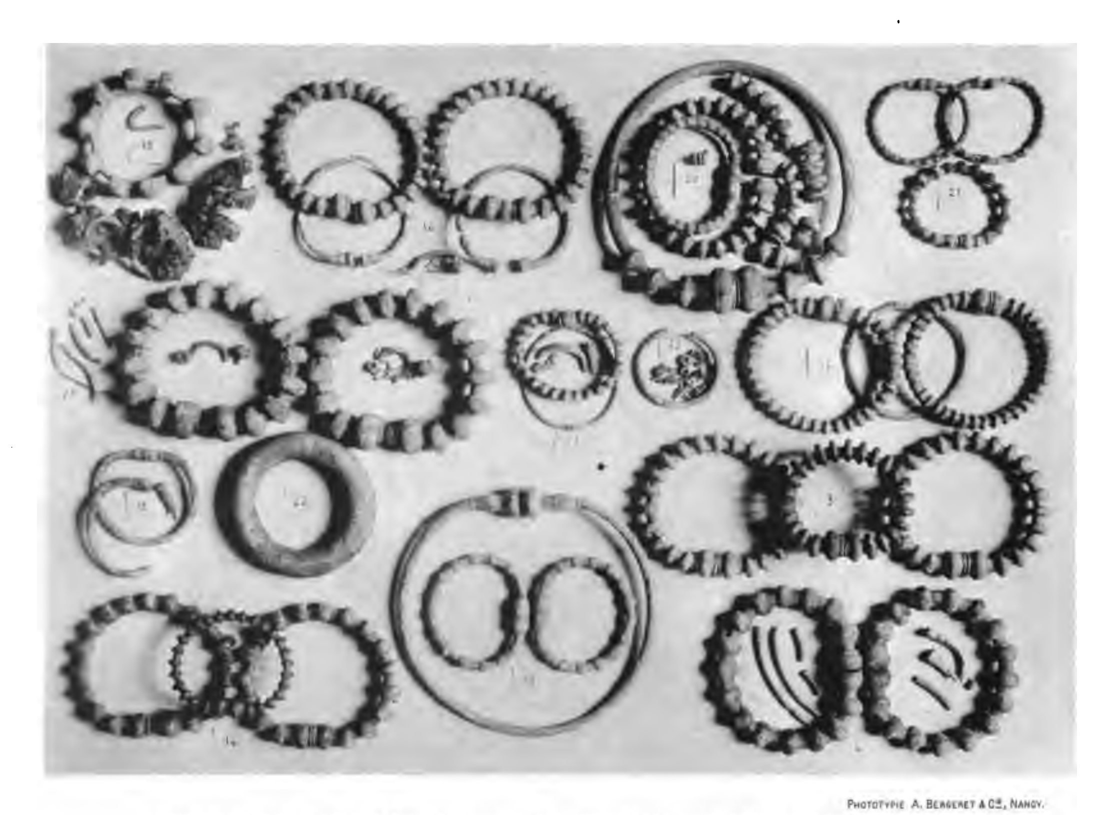
RÉDUCTION AU QUART



PHOTOTYPIE A. BERGERET & CIE, NANCY.

MOBILIERS FUNÉRAIRES DES TUMULUS DE CHAUDENEY

RÉDUCTION AU QUART



Phototypie A. Bergeret & Cie, Nancy.

MOBILIERS FUNÉRAIRES DES TUMULUS DE CHAUDENEY

supposant qu'ils soient demeurés en place, malgré la pression irrégulière des terres, ils peuvent être dérangés par un coup de pioche avant d'être aperçus, et alors, si d'autres objets, comme des anneaux de jambes, ne sont pas là pour servir d'indication complémentaire, il est impossible de s'y retrouver.

Quant à la couche noirâtre, épaisse de quelques millimètres seulement, provenant de la décomposition des matières organiques, elle n'est souvent pas plus conservée que le lit de cendres et de charbons, sur lequel le corps avait été presque toujours étendu. Leurs traces, il faut bien se le figurer, ne sont visibles que pour un œil exercé ; elles apparaissent de distance en distance, et c'est à peine s'il en reste autour des objets de bronze seulement, c'est-à-dire dans la zone de protection des composés cuivriques. Aussi peut-on dire que la conservation des matériaux environnants des objets métalliques, est d'autant meilleure, et s'étend d'autant plus loin, que ceux-ci sont plus volumineux. Au point de vue de la recherche, c'est un fait à signaler, on est souvent prévenu du voisinage de ceux-ci, par la belle conservation de la couche charbonneuse.

J'ai plusieurs fois fait remarquer le rôle important joué par les pierres calcaires placées autour des corps, dans la conservation des os (1). Ici, également, étaient seuls bien conservés, les ossements en contact avec les matériaux rocheux, et naturellement aussi ceux qui se sont trouvés imprégnés d'oxyde de cuivre. Tous les autres avaient disparu.

Les morts paraissent avoir été étendus sur le dos, les bras allongés le long du corps. Néanmoins, comme nous l'avons vu dans la sépulture n° 20, les mains avaient été

(1) J. Beaupré, *Observations sur les sépultures sous tumulus de la Lorraine. — Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, tome XIV, 1902.

ramenées quelquefois vers le haut du corps, et celui-ci placé sur le côté gauche, face au Sud.

L'orientation est variable suivant les différents niveaux, et si la direction Nord-Sud, paraît être la règle pour le niveau inférieur, c'est la direction Est-Ouest qui est adoptée pour le niveau supérieur. Il semblerait toutefois qu'il y aurait eu des différences dans la position de la tête, relativement à celle des pieds ; ainsi le mort aurait eu le visage tourné, par exemple, tantôt vers l'Est, tantôt vers l'Ouest.

Il y a tout lieu de considérer les sépultures *les plus profondes* comme les plus anciennes, les plus voisines par conséquent des débuts du *Marnien*. Or, l'orientation Nord-Sud, qui leur est propre, semble bien avoir été rituelle dans la plupart des tumulus hallstattiens de l'Est. Cela ressort de mes observations à Haroué et ailleurs, de même que j'ai toujours trouvées orientées de l'Est à l'Ouest les sépultures, franchement marniennes, superposées dans certains tumulus, au-dessus de celles de personnages accompagnés de mobiliers attribuables à la fin du hallstattien.

Ces superpositions de sépultures souvent mal observées, ou avec des idées préconçues, ont occasionné bien des erreurs concernant la date des tumulus composant les stations funéraires, tant en Lorraine qu'ailleurs.

Ce sont en somme des cas analogues à celui de la fameuse sépulture à char de la Gorge Meillet, dont le mobilier figure au musée de St-Germain, et découverte par M. Fourdrignier (1). Notre savant confrère a très nettement fait ressortir les caractères sur lesquels on doit se baser pour assigner à ces deux sépultures des dates très différentes

(1) Ed. Fourdrignier, *Double sépulture gauloise de la Gorge Meillet.* — *Etude sur les chars et les casques de la Marne (10 planches)*, *1878.* — *Epoque marnienne. Double sépulture à chars, casques, phalères.* (Celtica, tome II, Paris, Londres, 1903, 5 figures).



contrairement à l'erreur trop accréditée de les considérer comme contemporaines..

Il existe toutefois, à mon avis, une différence de date entre les sépultures de la Gorge Meillet et celle de Chaudeney.

A la Gorge Meillet, la sépulture inférieure date de la Tène I et la sépulture supérieure de la Tène II. A Chaudeney, nous aurions une sépulture inférieure datant de la fin du IVe siècle avant notre ère et les autres du IIIe (Tène I).

Dans notre région, comme d'ailleurs dans la Champagne, les sépultures nettement marniennes ne comportent pas de *signes extérieurs*, de nature à faire reconnaître leur emplacement, et si l'on rencontre des inhumations, avec mobiliers de cette époque, dans la partie supérieure de certains tumulus, le fait doit être uniquement attribué à la facilité avec laquelle on peut creuser dans ces masses de terre légère, comparées à la dureté du sol en place, souvent composé d'une mince couche de terre arable, reposant sur la roche. C'est également l'avis de M. Fourdriguier : « On devait utiliser les anciennes sépultures, pour éviter la main-d'œuvre (1) ».

Toutefois, le tumulus II de Chaudeney me semble devoir faire, au moins en partie, exception à cette règle, car il a dû être, presque complètement élevé, pendant l'époque marnienne au moyen d'apports successifs de matériaux pris à la surface du sol environnant, à la suite de chaque inhumation nouvelle. On ne saurait en effet expliquer, dans le cas contraire, la présence de sépultures intactes, à des niveaux si différents.

Aussi, présente-t-il une base précieuse pour établir, sinon ce que l'on pourrait appeler la chronologie des formes de certains objets, du moins la vogue de certaines d'entre elles, à des époques successives.

(1) Fourdrignier, *L'âge du fer*, etc.... (Bulletin de la Société préhistorique de France, n° 7, p. 232.

Comme je l'ai fait remarquer, nous rencontrons dans les couches profondes des pièces de formes grêles. Les bracelets et torques sont filiformes, avec tampons terminaux peu saillants, ou, quand ils sont plus gros, ils prennent l'aspect d'un simple bouton aplati.

Dans les couches moyennes, on retrouve les mêmes formes, mais mélangées à des objets tout différents, où la lourdeur et l'exagération sont accompagnées d'une grande abondance de métal.

Dans les couches superficielles, nouvelles formes, ne rappelant en rien les premières, et s'éloignant déjà des secondes.

Ces variations pourraient s'expliquer par l'abondance toujours croissante du métal en circulation, par le perfectionnement des procédés de fonte, puisque tous les objets sont fondus et non martelés, mais surtout par les caprices de la mode.

Or il s'agit de parures féminines, ce qui est tout dire !

En effet, si l'on examine les rares ossements découverts, on constate qu'ils ont appartenu à des squelettes de femmes. En l'absence de documents anthropologiques, le faible diamètre des bracelets, et surtout l'absence de tout mobilier guerrier, constituent des arguments irrécusables en faveur de cette opinion.

Dans les observations jointes au compte-rendu des fouilles, exécutées en 1903, dans les tumulus de la station funéraire du bois de la Voivre, j'ai attiré l'attention sur ce fait, très remarquable, qu'on y avait rencontré une quantité de tombes de guerriers tout à fait minime, comparée au nombre de celles des femmes.

Il me semble que si à la fin de l'époque de Hallstatt ou aux toutes premières années de la Tène I, époque où l'on enterrait à la Voivre, ce fait commençait à se généraliser, il est devenu une règle absolue en Lorraine pendant le cours de l'époque marnienne. En effet, si l'on considère les sépul-

tures de cette époque découvertes à Gondreville, 1835; Villey-Saint-Etienne, 1885; Domèvre, 1886; Liverdun, 1886, etc., sépultures nettement marniennes, sans traces d'industrie hallstattienne, comme celles du tumulus de Chaudeney, on ne rencontre dans leurs mobiliers aucune arme, et cela pour une bonne raison, c'est parce que ces stations contenaient exclusivement des sépultures de femmes, comme je crois l'avoir démontré en m'appuyant sur mes observations personnelles, sur le terrain, et le faible diamètre des bracelets.

La question se pose donc à nouveau : si l'on n'enterrait pas les hommes avec les femmes, où les ensevelissait-on ? Etaient-ils incinérés, enterrés en groupes, ou séparément ? Si le tumulus de Chaudeney confirme à nouveau la règle de la séparation des sexes, il ne nous fournit, par le fait même, aucun indice de nature à résoudre ces importantes questions.

En comparant les objets composant les mobiliers de Chaudeney à ceux des stations funéraires de la région, on constate, avec quelques-uns de ceux-ci, de remarquables ressemblances.

Ainsi, il y a similitude pour les mobiliers des couches profondes avec certains objets de Villey-Saint-Etienne, 1898 (1) ; Liverdun, 1886 (2) ; Haroué, 1903 (3).

Des bracelets, très fins de forme, trouvés dans les tombelles de Sibret, en Belgique, par M. le baron de Lœ (4), rentrent dans le même groupe, mais ce gisement a donné un torques, tordu en spirale, qui ne ressemble pas aux nôtres, et particulier aux mobiliers marniens de la Champagne.

(1) J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine*, etc......., page 44.

(2) F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'Histoire*, page 179.

(3) J. Beaupré et J. Voinot, *La station funéraire du bois de la Voivre à Haroué*. (Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1903.)

(4) De Lœ, *Exploration des tombelles de Sibret*. (Bulletin de la Soc. d'Anth. de Bruxelles, 1897-98.)

Aux deux autres niveaux se rapporteraient les stations suivantes : Domèvre (Meurthe-et-Moselle), 1886 (1) ; Grand-Failly (Meuse), 1868 (2) ; Pillon (Meuse), 1878 (3) ; Villey-Saint-Etienne (Meurthe-et-Moselle), 1885 (4).

A côté d'objets semblables à ceux de Chaudeney, cette station de Villey-Saint-Etienne (1885) a donné des torques creux unis, et surtout des fibules qui me paraissent d'une époque plus récente. On ne sait à peu près rien d'ailleurs, sur les conditions de gisement, et la composition des mobiliers funéraires.

D'un autre côté, il existe entre nos mobiliers marniens et ceux de la Champagne, de notables différences de détails. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les planches des différents travaux relatifs à cette contrée, entre autres sur celles de l'atlas de M. Morel, où l'on ne trouve aucun objet pareil à ceux de Chaudeney, sauf le torques déjà signalé, un anneau de jambes (5), et peut-être quelques fibules.

Quant aux caractères généraux, s'ils concordent en grande partie, ils me paraissent, au moins jusqu'ici, présenter également des exceptions dont voici les principales :

1° La céramique, si représentée en Champagne, fait ici à peu près complètement défaut, ou présente des types très différents.

2° Absence absolue du corail, dans l'ornementation des bijoux.

3° Le lignite, en usage pour la fabrication des bracelets pendant la Tène II, paraît au contraire avoir été complète-

(1) J. Barthélemy, op. cit., page 183.

(2) Liénard, *Archéologie de la Meuse*, tome III, pl. XXXII, fig. 2 et 3.

(3) Liénard, *Archéologie de la Meuse*, tome III, pl. XXXII, fig. 1.

(4) Bleicher et Wiéner, *Note sur la découverte d'une station de l'âge du bronze à Villey-Saint-Etienne.* (Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine, 1886)

(5) Morel, *La Champagne souterraine*, planche 27, fig. 13.

ment abandonné dans l'Est, dès le début de la Tène I, après avoir été très en vogue à la fin du Hallstattien.

Mais je ne saurais m'étendre davantage sur ces questions, sans sortir du cadre de mon travail, que je terminerai par ces mots, que m'adressait à ce propos mon éminent collègue, M. Fourdrignier :

« Pour ce que vous me dites des tumulus de Chaudeney, il me paraît bien qu'il y a là évidence, entre fin Hallstatt et aurore de la Tène I.

« Dans vos contrées, en allant surtout jusqu'en pays rhénan, les poussées ont dû se répercuter fréquemment, et c'est seulement vers l'Ouest, quand des incursions marquées limitaient les pays, qu'il a pu s'y localiser, pendant un temps d'accalmie, certaines coutumes, et, mieux à mon sens, certaines modes du jour conservées par les uns, modifiées par les autres, plutôt qu'ailleurs.

« Dans cette région de l'Est, formant comme tampon à la Germanisation, moins là qu'ailleurs, je ne crois pour ces deux époques à un hiatus réel et déterminable. »

J. BEAUPRÉ.

OBSERVATIONS

SUR LES

FOUILLES FAITES A SCARPONE

EN 1904

PAR

J. BEAUPRÉ

A l'Est du terrain fouillé par nous en 1898 (1), jusqu'au hangar bâti en bordure du chemin de hâlage du canal, se trouvent trois autres champs que je désignerai dans cette notice par les nos 1, 2, 3, en allant de l'Ouest à l'Est. J'ai fait explorer cette année, assisté de plusieurs de nos collègues (2), le premier tiers du deuxième, en commençant au canal, et le second huitième du premier (3).

Comme il était facile de le prévoir, le sol de ces terrains contenait une centaine de sépultures, localisées dans la seconde moitié des champs, jusqu'au canal (4). Les mobiliers sont pauvres, comme ceux de 1898, parce que l'on se trouve probablement sur les confins du cimetière, qui devait s'étendre au Sud, le long de la voie romaine, c'est-

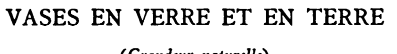
(1) J. Beaupré, *Le cimetière gallo-romain de Scarpone.* — Journal de la Société d'archéologie lorraine 1898, p. 186.

(2) MM. Bussienne, Drouet, Goury, Noël, Poirot, Maure, Quintard, Des Robert, Robert et Wiéner.

(3) Le plan, dressé par moi, est déposé dans les archives de la Commission des fouilles de la Société.

(4) Des sondages opérés dans le milieu des champs, ont démontré, comme en 1898, que les sépultures ne s'étendent pas jusque là.

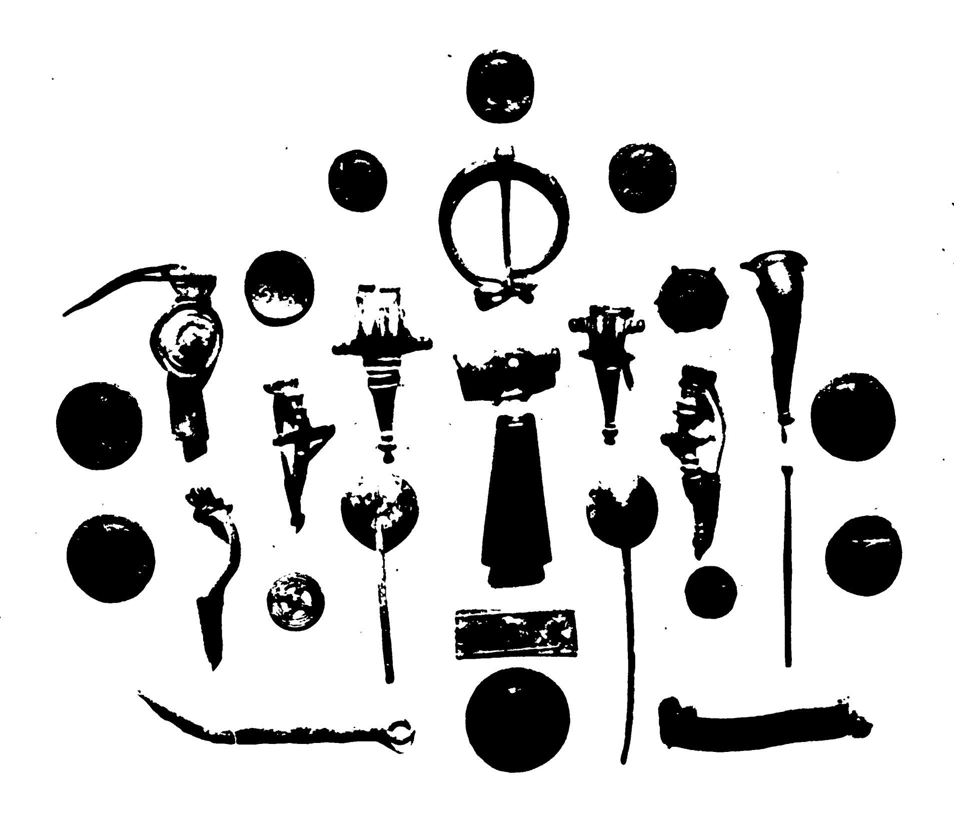
Planche I



PHOTOTYPIE A. BERGERET & Cie, NANCY.

VASES EN VERRE ET EN TERRE

(Grandeur naturelle)



OBJETS DIVERS

(Réduits de moitié)

à-dire sous le canal actuel, à l'Ouest dans la direction de la gare de Dieulouard, et à l'Est vers Scarpone.

Il me semble toutefois, si l'on en juge par les inhumations découvertes dans le terrain de M. Petit en 1898, comme dans celui qui le borde à l'Ouest, et par celles que nous avons trouvées dans le champ n° 1, que la partie la moins ancienne serait la plus éloignée de Scarpone (1). En effet, ce mode de sépulture y paraît presqu'exclusivement employé, l'incinération, au contraire, domine de plus en plus en allant vers Scarpone.

L'inhumation, primitivement en usage à Rome jusqu'à une époque avancée de la République, fut ensuite remplacée par l'incinération, sans être toutefois comptètement abandonnée. Elle redevint d'un usage général sous Théodose le Grand, Arcadius et Théodose II, c'est-à-dire entre les années 379 et 450. Il faudrait donc faire remonter, selon toute vraisemblance, à cette époque les inhumations découvertes par nous, à différentes reprises dans cet endroit.

Mais il y a lieu de faire remarquer aussi, que dans le champ, n° 2, le sol arable est composé d'une terre noirâtre, remplie de pierrailles, d'éclats de poteries, etc..., indiquant non seulement que la charrue a brisé un certain nombre de vases funéraires trop voisins de la surface, mais aussi que des sépultures plus anciennes ont été bouleversées pour faire place à d'autres, dans un sol peut-être couvert de constructions à l'époque du Haut-Empire.

Y aurait-il lieu d'attribuer, à une époque relativement plus ancienne, certaines incinérations, dont il ne reste d'autres traces qu'un peu de charbon dans lequel nous avons trouvé des fibules, et des monnaies des premiers empereurs, dont un certain nombre à l'effigie d'Auguste ?

(1) Au premier abord, il semblerait assez naturel que les tombeaux les plus anciens aient été les plus rapprochés de la ville; cependant au Héraple les fouilles de M. Huber ont démontré que la partie la plus ancienne était au contraire la plus éloignée des habitations.

Il ne faudrait pas attacher, croyons-nous, une importance exagérée à la présence de celles-ci, car leur degré d'usure atteste qu'elles étaient loin d'être neuves, quand elles ont été placées dans les mobiliers funéraires. Elles portent même en grande partie des surfrappes.

Dans les cas d'incinération, les ossements incomplètement brûlés, recueillis dans le foyer crématoire, sont placés dans une urne en terre, ou plus rarement en verre, recouverte d'une pierre, d'un morceau de tuile ou d'un éclat de pot. En somme, la plupart de ces vases, ne seraient pas à proprement parler des urnes funéraires, mais plutôt des vases destinés à d'autres usages qu'à contenir des cendres, mais finalement utilisés comme tels. Avec les débris d'ossements calcinés, nous avons trouvé, mais tout à fait exceptionnellement, de menus objets, qui avaient subi l'action du feu, ayant été sans doute placés sur le bûcher avec le mort. Parmi ceux-ci il faut citer des fibules, un fragment de peigne en os, des jetons de jeu, des monnaies, etc...

On en conviendra, c'est le mobilier, sinon du pauvre, du moins de personnes bien voisines de l'indigence.

D'ailleurs la grande majorité des urnes cinéraires est en pâte grossière, beaucoup ont été mises en terre, déjà brisées et incomplètes.

Les vases funéraires sont entourés de pierres destinées à les protéger : c'est la règle. Mais presque toujours, ce sont ces pierres elles-mêmes, qui par l'effet de la pression des terres ont écrasé ceux-ci, aussi en reste-t-il fort peu d'intacts. Ceux qui sont enterrés dans le sable fin ne sont souvent pas entourés de pierres, et leur état de conservation est bien meilleur, mais ils risquent d'autant plus d'être brisés par les terrassiers, que rien n'indique leur présence aux alentours.

Parmi les incinérations, nous remarquâmes plusieurs sépultures de tout petits enfants, dont les corps n'avaient

pas été brûlés, mais inhumés sous des tuiles creuses, ou sous deux tuiles plates, placées obliquement de champ, de façon à former toiture, sans orientation fixe.

Cela confirme l'opinion, généralement admise, suivant laquelle les enfants en bas âge n'étaient pas incinérés.

Trois de ces petits corps étaient accompagnés de mobiliers funéraires, placés à 10 ou 20 centimètres d'eux.

Le premier mobilier consistait en un petit cheval en terre blanche, long de $0^{m}08$ du poitrail à la queue, haut de $0^{m}065$ de la base à la hauteur du garrot, et en une petite cruche à anse en terre grise, haute de $0^{m}055$ de forme très aplatie, large de $0^{m}06$ à la panse reposant sur une base très étroite (pl. III, fig. 16 et 5).

Le second, en un petit coq en terre blanche, haut de $0^{m}11$, et un joli petit pot en terre grise haut de $0^{m}05$.

Le troisième en une cruche également en terre grise et à anse, de très petite taille ($0^{m}04$).

Il ressort de là, que ces objets considérés par les uns comme des objets votifs, symboliques, etc... par d'autres tout simplement comme des jouets, sont bien en réalité des jouets, ainsi que je le faisais déjà remarquer en 1898.

Dans les rares inhumations d'adultes, découvertes dans la partie Ouest de notre fouille, les squelettes étaient orientés de l'Est à l'Ouest, le visage tourné vers l'Est. Pas de traces de mobilier funéraire, sauf une épingle en bronze, trouvée sur la poitrine d'une jeune fille et un groupe de trois poteries fines, d'une jolie forme, réunies en groupe, sur un espace de $0^{m}30$, et à $0^{m}20$ de quatre sujets féminins, dont les ossements étaient en partie bouleversés et replacés pêle-mêle Ces poteries consistent en :

1° Une cruche en terre vernissée rouge, de forme élancée, muni d'une anse, (haut. $0^{m}155$) (pl. III, fig. 2).

2° Un petit pot en terre rouge vernissée ressemblant à une tête de pavot, haut de $0^{m}075$, large de $0^{m}04$ à l'ouver-

ture, de 0m035 à la partie large de la panse, et de 0m02 à la base qui est haute de 0m02 (pl. III, fig. 3).

3e Un petit vase en terre vernissée noire, haut de 0m05, large de 0m06 (pl. III, fig. 4).

Plus loin, dans la même direction Ouest, les mobiliers sont plus riches, composés de vases bien conservés, grâce à l'absence de pierrailles et à la finesse des matériaux sableux, dans lesquels ils sont enfouis. Les terrassiers employés à creuser les fondations de la maison, encore en construction à l'ouest de nos fouilles, en avaient découvert un certain nombre au printemps. Le Musée lorrain, grâce à MM. Bussienne et Wiéner, put en acquérir quelques-uns. Malheureusement les renseignements recueillis, sont trop incertains, pour aider à la reconstitution des mobiliers. Une nomenclature des objets, par sépulture, eût été bien accueillie pour servir au classement des différents types, trouvés jusqu'ici en Gaule, question comprenant encore bien des lacunes et des erreurs, contrairement à ce que pourraient se figurer les personnes ne suivant pas de près ce genre d'études.

Sans entrer dans le détail des différents objets, trouvés au cours des fouilles, je me contenterai de signaler les plus intéressants.

1o Vases en verre.

Le verre a généralement une coloration bleuâtre, et très peu d'épaisseur ; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner s'il a cédé sous la pression des terres, remplies de détritus de toutes sortes qui composent le sol, jusqu'à la profondeur de 0m80 environ, où l'on atteint une couche de sable fin d'inégale épaisseur, reposant sur un banc de cailloux.

Ces vases, très ventrus, et d'aspect écrasé, ont rarement des anses ; mais quand ils en sont munis, ces derniers sont très épais de verre, d'une couleur bleue très marquée,

et d'une jolie forme (pl. I et pl. III, fig. 10). Quelques-uns, mais c'est l'exception, portent sur la panse, des bandes étroites formant des côtes en relief. Le vase en verre le mieux conservé est celui qui figure sur la planche I. Il se trouvait renfermé dans un pot de terre recouvert d'un morceau de tuile. L'un d'eux porte incrusté dans le verre du goulot, une bande de pâte blanche, à laquelle la transparence du verre donne l'apparence de l'argent.

Parmi les vases en verre acquis par le Musée, et provenant du creusement des caves de la maison en construction le long du champ Petit, figurent :

1° Une bouteille ronde, terminée à sa partie supérieure par un goulot en forme de clochette renversée (haut. totale 0m19, diam. à la base 0m085, diam. à la partie étranglée du goulot 0m02, et à l'ouverture 0m04) (pl. III, fig. 1).

2° Une bouteille dont le goulot manque (haut. 0m075, diam. à la panse 0m11) (pl. III, fig. 6).

3° Plusieurs verres à boire de la forme conique habituelle (haut. 0m11).

4° Deux petits vases semblables (haut 0m065, et larg. 0m065) (pl. III, fig. 12).

2° Vases en terre.

Ces derniers, de beaucoup les plus nombreux, sont presque tous des poteries à base très étroite, proportionnellement à leur développement et à leur ouverture.

Au nombre d'une trentaine, ils sont presque tous unis, rouge brique, noirs, ou gris, rarement d'un beau rouge. Quelques-uns, plus fins, mais incomplets, sont enduits d'un vernis d'aspect métallique bleuâtre ou cuivré, avec dessins gravés au peigne. Deux ou trois portent des anses de petites dimensions.

Seules les poteries accompagnant les inhumations sont fines, toutes les autres sont communes.

Parmi les plus intéressantes, se trouve un petit vase, haut de 0m085, large de 0m025 à la base, et de 0m045 à l'ouverture, portant en relief deux lièvres se poursuivant, et quelques ornements consistant en boutons de nénuphar avec leur tige. Il est en terre blanchâtre, très fine, revêtue d'une couche de vernis noir bleu, d'aspect brillant. Les dessins ont été obtenus au moyen d'une pâte, semi-liquide, appliquée au pinceau. (V. planche I.)

Mon éminent collègue, M. J. Déchelette m'a signalé une fabrique de vases, ornés au moyen du même procédé, située à Castor, dans le Northamptonshire, où l'on aurait trouvé des fours et une énorme quantité de débris de poteries similaires. Je connais deux vases analogues à celui de Scarpone, venant de Soulosse, mais plus volumineux, représentant, je crois, des cerfs et des éléphants. La collection des R. P. Oblats de Sion en contenait également un trouvé dans le jardin du monastere, et parmi les fragments de poterie, de même provenance, que j'ai fait entrer au Musée lorrain, on remarque un éclat portant aussi des animaux en relief, obtenus par le même procédé.

Des écailles de vases de ce genre existent également au Musée de Metz ; ils sont, si j'ai bonne mémoire, originaires de Scarpone, et viennent de la collection de Saulcy. Il en existe également trois ou quatre au Musée royal du Cinquantenaire à Bruxelles, etc...

M. J. Déchelette a constaté la diffusion de ce genre de poterie dans le Nord de la Gaule.

Le spécimen trouvé par nous, était enfoui isolément à une profondeur de 0m25 cent., couché sur le flanc entre des pierres ; aussi est-ce tout à fait par hasard, qu'il est demeuré intact.

Je signalerai également une grande amphore et quatre poteries, figurées sur la planche III, sous les nos 8, 9, 10 et 11.

La première est un vase à col droit, en terre fine, d'un rouge orangé ; la seconde, un pot en terre gris jaunâtre ; la troisième, un vase en terre noire, vernissée. La quatrième est en terre rouge brique.

Il importe de faire remarqer l'absence, presque complète, de fragments de vases en terre rouge (terra sigillata ou lemnia) revêtue d'une belle glaçure rouge brillant avec figures en relief, communément désignés sous le nom de de samiens ou arétins. On en a bien trouvé quelques fragments, mais en très petit nombre, relativement à la quantité d'éclats de pots, épars dans le sol environnant les sépultures. Aucun ne paraît avoir appartenu à un mobilier funéraire, mais avoir été apporté avec des décombres de maisons incendiées, parmi lesquels se trouvaient des détritus de toutes sortes, tuiles, ferrailles, débris de vases en terre, en verre, etc...

Ces vases rouges abondent, pendant le IIe siècle et disparaissent vers le milieu du IIIe. On peut donc considérer leur absence, dans le terrain fouillé en 1904, comme une preuve qu'il ne contenait pas de sépultures de cette époque, ou tout au moins que celles-ci devaient y être fort rares.

Parmi les fragments de poteries recueillis, cinq portent des marques de fabricants ; parmi celles-ci figurent les suivantes :

1° Sur un éclat provenant d'un plat : OSEVERI
2° — — EGOFE
3° — — DEMO

3° Monuments funéraires.

Quant aux restes de monuments funéraires, ils se bornent à deux fragments : l'un appartenant à la partie supérieure d'une stèle, et un débris de bas-relief d'un style lourd et d'une exécution grossière, d'une époque incertaine. Un gros massif de maçonnerie, carré de 3m50 de base, fut mis à nu

dans le champ n° 1, contre le champ n° 2; ce doit être un soubassement de monument funéraire (1).

Nous savons d'ailleurs que tous les monuments de ce genre ont été renversés à la fin du IVe siècle, et utilisés comme matériaux de construction dans les murailles du castrum. En démolissant celui-ci au XVIIIe siècle, et au commencement du XIXe, on a retrouvé une grande quantité de stèles, mêlées à des débris de toutes sortes, ayant appartenu à des édifices religieux du Paganisme.

Les fouilles ont mis à nu des substructions dans le milieu du champ n° 2, et dans l'extrémité du n° 1, à hauteur du mur de derrière de la maison en construction. Les crédits étaient trop limités pour entreprendre sur ces points des fouilles méthodiques, aussi avons-nous préféré laisser les choses en leur état, au moins actuellement.

4° Objets divers.

Indépendamment des poteries et urnes en verre, nous avons recueilli les objets suivants, dont une partie figurent sur la planche III.

1° Une boucle analogue à celle qui est représentée sous le n° 3029 dans le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio, art. Fibula, p. 2011.

2° Neuf fibules de différents modèles.

3° Une rouelle très ornée en étain.

4° Deux petites cuillières, dont une en bronze argenté, l'autre en os.

5° Deux épingles, dont une en bronze, l'autre en os.

6° Un bracelet de bronze, sorte de ruban plat avec dessins gravés.

7° Une sorte d'aiguille en fer.

8° Deux tiges de fer en forme de tournevis.

(1) Nous l'avons fait démolir complètement pour nous rendre compte s'il ne contenait rien dans sa masse.

e un

ce
isés
du
au
tité
ar-

eu
lu
ts
es
es


15
10
13
14
11
7
20
1
16
8
5
3
2
9
4
17
12
6
19
18

Planche III.

1 _ Bouteille en verre
2 _ Cruche en terre rouge fine
3 _ Pot en terre noire vernissée
4 _ Pot en terre rouge fine
5 _ Cruche en terre grise
6 _ Bouteille en verre (brisée)
7 _ Vase en verre à anse
8 _ Vase en terre rouge fine
9 _ Vase en terre grise
10 _ Vase en terre noire

11 _ Vase en terre rouge
12 _ Vase en verre
13 _ Vase en verre à anse
14 _ Vase en terre brune
15 _ Vase en terre brune
16 _ Cheval en terre blanche
17 _ Vase en terre noire
18 _ Ampoule en verre
19 _ Pot en terre grise
20 _ Vase en verre

9° Une tablette de marbre de forme biseautée longue de 0m12, épaisse de 0m02, large de 0m09.

10° Dix-neuf jetons (1) dont 7 en verre bleu, et 12 en pâte blanche (diam. 0m025, épais. 0m003).

(La tablette était placée sur une urne cinéraire en verre, et les jetons étaient déposés tout autour de celle-ci au milieu de morceaux de charbon).

11° Une petite plaque en argent très mince, longue de 0m045, large de 0m015 portant des figures au repoussé, finement exécutées. Au centre, on remarque la tête de Janus, aux deux extrémités se voient deux autres têtes, la face tournée vers le centre de la plaque (voir planche III). Elle fut trouvée, aprés notre départ, par M. J. Noël dans une urne en verre brisée, au milieu d'os humains calcinés, parmi lesquels notre confrère a recueilli également une monnaie d'argent de Tibère.

5° Monnaies

Les monnaies recueillies sont au nombre de vingt-quatre, en bronze, de différentes dimensions, ayant presque toutes subi l'action du feu.

Sept paraissent être à l'effigie d'Auguste ; quelques-unes portent des surfrappes.

1° M. B. Tête à droite.

℞ Autel de Lyon.

2° M. B. Tête à droite.

℞ Autel de Lyon : ROM ET AVG ; Surfrappe en S.

3° M. B. Tête à droite CAES. AVG.... MAXTR.

℞ Divinité assise à droite : SECVRITAS AVGVSTI.

4° M. B. Tête à droite.

℞ S. C. ; Surfrappe IMPAVG.

(1) Il en existe plusieurs séries absolument semblables au Musée royal du cinquantenaire à Bruxelles. Ils sont considérés comme ayant servi de jetons de jeu.

5° M. B. Tête à droite.

℞ S. C. au centre, et autour : A·F.F·M·M ; Surfrappe IMPAVG

6° M. B. Tête à droite.

℞ S. C. et DIVI....

7° M. B. Tête à gauche.

℞ S. C. et IVS-AGRIPP.,..; Surfrappe CAER.

Une Monnaie à l'effigie de Claude ; M. B. Tête à gauche : TI CLAVDIVS CAESAR AVG IMP.

℞ Cérès assise sur un trône : CERES AVGVSTA, et au-dessous S. C.

Une Monnaie de Néron ; M. B. Tête de l'empereur à gauche : IMP NERO CAES AVG.

℞ Victoire ailée, debout, tenant une couronne ; S. C. et et autour, VICTORIA....

Trois Monnaies de Vespasien.

1° M. B. Tête à droite : IMP CAES VESPASIAN AVG COS....

℞ Autel avec S. C., au bas, PROVIDENT.

2° G. B. Tête à droite VESPASIAN AVG IMP.

℞ Fruste.

3° M. B. Tête à droite : CAES IMP AVG FTRICOS CENSOR.

℞ Divinité, S. C.

Cinq Monnaies de Domitien.

1° M. B. Tête à droite : CAES AVG... DOMITIANVS COS.

℞ Divinité debout face à gauche, S. C.

2° M. B. Tête à droite : CAES DOMIT AVG GERM...

℞ Victoire debout, à droite, S. C. et autour.... AVG.

3° M. B. Tête à droite : IMP CAES DOMIT AVG GERM.

℞ Fortune debout, face à gauche, tenant une corne d'abondance : S C. et FORTVNA AVG.

4° M. B. Tête à droite : IMP CAES DOMIT AVG GERM COS IIII.

℞ Fortune debout : S. C. et FORTVNA.

5° M. B. Tête jeune à droite : AVG F DOMI...

℞ Divinité debout avec S. C.

Sept Monnaies diverses ; P. B. Tête de Pallas casquée, à gauche VRBS ROMA.

℞ La louve allaitant Romulus et Rémus, deux étoiles au-dessus.

M. B. Tête à droite : D.N.VALENTINIANVS P.F.AVG.

℞ L'empereur debout, tendant la main à une femme agenouillée : RESTITVTOR REIPVBLICAE, au-dessous S H R C.

M. B. Tête à droite : HELENA AVGVSTA.

℞ Femme debout, avec palme à la main : SF SECVRITAS REIPVBLICAE et A R L T.

P. B. Tête à droite (fruste) VALENS.

℞ L'empereur terrassant un barbare ?

P. B. Tetricus (perdu pendant les fouilles).

P. B. Tête à droite : G O R D.

℞ Personnage debout, s'appuyant de la main gauche sur une lance, et tendant la main droite.

AM. B. Tête de femme à droite, presqu'effacée, revers fruste.

Une monnaie d'argent de Tibère, bien conservée, mais au revers fruste, a été en outre trouvée par M. J. Noel, comme nous l'avons dit, et offerte au Musée.

6° Ossements Humains

Quatre crânes en bon état de conservation ont pu être recueillis :

Le premier mesure comme diamètre antéro-postérieur 18,2 et comme diamètre transversal 14. Indice céphalique : 76,92.

Il appartient à un sujet d'une cinquantaine d'années. L'occipital est saillant, bombé, enchassé en verre de montre. La face est manifestement prognathe, la mâchoire inférieure haute au niveau de la symphyse, le nez platir-rhinien, le front bas, la glabelle fait saillie, la racine du nez est très enfoncée.

La dentition est mauvaise, un certain nombre de dents manquent, les autres sont très usées ou cassées, quelques-unes cariées profondément.

Le frontal porte la trace très apparente d'une fracture, longue de 0m025, large de 0m01, à 0m025, au-dessus de l'arcade sourcilière gauche. La substance osseuse s'est reconstituée, mais en formant une forte dépression. Il présente en outre cette particularité d'avoir les deux moitiés latérales non soudées ; les sutures sont en effet aussi apparentes que celle des deux pariétaux.

Il pèse 0 kil. 600 gr.

Le second mesure comme diamètre antéro-postérieur 19,2, et comme diamètre transversal 14,1. Indice céphalique : 73,43.

Il est remarquable par l'épaisseur des os, aussi son poids atteint-il 1 kil. 230 gr.

Le front est large et haut, la dentition relativement bonne : en effet, la machoire inférieure est saine, seules la 1re et la 3me grosse molaire du maxillaire supérieur gauche font défaut : les trous alvéolaires sont refermés. La 1re molaire du maxillaire supérieur droit est atteinte de carie.

C'est un sujet de 40 ans environ, dont le squelette présentait un développement anormal de la substance osseuse.

Le troisième est incomplet, l'occipital manque, mais si l'on en juge par les sutures des pariétaux, il paraît avoir été normal. Le diamètre antéro-postérieur semble avoir été 13,3 et le second diamètre 16. Indice céphalique : 92,48.

Comme aspect général, il rappelle le précédent ; abstraction faite du poids. La dentition est mauvaise, sauf à la machoire inférieure, où manquent les deux dernières grosses molaires de droite.

Le quatrième est un crâne de jeune fille, de 16 à 17 ans. Diamètre antéro-postérieur, 17,4. Diamètre transversal 12,3 Indice céphalique : 70,48.

Ce crâne présente les mêmes caractères que le premier de la série, sauf le peu de la saillie de la glabelle.

Seule, la première grosse molaire du maxillaire gauche

est cassée, mais le reste de sa dentition est sain et d'une blancheur éclatante.

Le squelette mesurait en place 1^{m}70 de longueur.

En résumé si les crânes 1 et 4 présentent des caractères identiques à ceux qui ont été découverts dans les cimetières de l'époque barbare, et en particulier au Vieil-Aître (Nancy) (1) et à Chaouilley (2), les autres paraissent avoir appartenu au groupe anatomique désigné sous le nom de race celtique.

Ce mélange confirme la date relativement récente de cette partie du cimetière de Scarpone.

J. BEAUPRÉ.

(1) A. Collignon et G. Bleicher, *Observations sur les crânes et ossements du Vieil-Aître.* (Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 1895, p. 410.)

(2) L. et J. Voinot, *Les fouilles de Chaouilley, cimetière mérovingien.* (Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 1904, p. 503.)

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

EN RAPPORT AVEC LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES QUI LUI SONT ADRESSÉES (1).

ALBI. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn.

ALGER. — Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.

AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.

ANGERS. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

ANGOULÊME. — Société historique et archéologique de la Charente.

★ ANNECY. — Société florimontane d'Annecy.

ANVERS. — Académie royale d'Archéologie de Belgique.

ARLON. — Institut archéologique du Luxembourg.

ARRAS. — Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

AUCH. — Société archéologique du Gers.

AUTUN. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.

AUXERRE. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BALE. — Historische und antiquarische Gesellschaft.

✶ BAR-LE-DUC. — Archives départementales de la Meuse.

BAR-LE-DUC. — Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

BEAUVAIS. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

BELFORT. — Société belfortaine d'Emulation.

BESANÇON. — Société d'Émulation du Doubs.

(1) L'astérisque gras indique l'envoi simultané des *Mémoires* et du *Bulletin*; l'astérisque ordinaire, l'envoi du *Bulletin* seul. Les Sociétés dont le nom n'est précédé d'aucun signe reçoivent les *Mémoires*.

Bordeaux. — Société archéologique de Bordeaux.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
Bruxelles. — Société d'Archéologie de Bruxelles.
★ Bruxelles. — Société des Bollandistes.
Bruxelles. — Fédération archéologique de Belgique.
Caen. — Société française d'Archéologie.
Chalons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.
Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Charleroi. — Société paléontologique et archéologique.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Chateau-Thierry. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Colmar. — Société d'histoire naturelle de Colmar.
* Compiègne. — Société historique de Compiègne.
Constantine. — Société archéologique de la province de Constantine.
Courtrai. — Cercle historique et archéologique de Courtrai.
* Dax. — Société de Borda.
Dijon. — Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.
Epinal. — Société d'Emulation du département des Vosges.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gand. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Giessen (Hesse-Darmstadt). — Oberhessischer Geschichtsverein.
Gray. — Société grayloise d'Emulation.
Grenoble. — Académie delphinale.
Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologique de la Creuse.

Havre (le). — Société nationale havraise d'Etudes diverses.
Helsingfors. — Société archéologique finlandaise.
* Langres. — Société historique et archéologique de Langres.
Liège. — Institut archéologique liégeois.
Liège. — Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.
Lille. — Commission historique du département du Nord.
★ Luxembourg. — Institut grand-ducal de Luxembourg (section des Sciences historiques).
Luxembourg. — Cercle historique, littéraire et artistique.
* Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mans (le). — Société historique et archéologique du Maine.
* Maredsous (abbaye de), Belgique. — Revue bénédictine.
Metz. — Académie de Metz.
★ Metz. — Musée de la ville de Metz.
Metz. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine.
★ Mons. — Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut.
Montauban. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation de Montbéliard.
★ Montbrison. — *La Diana.* Société historique et archéologique du Forez.
* Montmédy. — Société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse.
* Montréal (Canada). — Société de numismatique et d'archéologie.
Mulhouse. — Musée historique de Mulhouse.
Namur. — Société archéologique.
★ Nancy. — Académie de Stanislas.
★ Nancy. — Archives départementales.
★ Nancy. — Archives municipales.
★ Nancy. — Bibliothèque publique.
★ Nancy. — Société de géographie de l'Est.
★ Nancy. — Société lorraine de photographie.
Nantes. — Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NÎMES. — Académie du Gard.

ORLÉANS. — Société archéologique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

PARIS. — Musée Guimet.

PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.

PARIS. — Société nationale des Antiquaires de France.

PARIS. — Société des Etudes historiques.

★PARIS. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

PAU. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

PÉRIGUEUX. — Société historique et archéologique du Périgord.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale de Reims.

ROME. — Commissione archeologica comunale di Roma.

★ SAINT-DIÉ. — Société philomatique vosgienne.

SAINT-MALO. — Société historique et archéologique de Saint-Malo.

SARREBRUCK. — Historischer Verein für die Saargegend.

*SEDAN. — Société d'Etudes ardennaises.

SENLIS. — Comité archéologique de Senlis.

SOUSSE (Tunisie). — Société archéologique de Sousse.

STOCKHOLM. — Académie royale d'Histoire et d'Archéologie.

STRASBOURG. — Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace.

*TOULON. — Société académique du Var.

*TOULOUSE. — Société archéologique du Midi de la France.

TOURS. — Société archéologique de la Touraine.

TROYES. — Société académique de l'Aube.

VERDUN. — Société philomathique de Verdun (Meuse).

VERVIERS (Belgique). — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

ZAGREB (Agram). — Société croate d'Archéologie.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

au 1er Février 1905

Bureau de la Société élu pour l'année 1904-1905.

Président, Léopold **Quintard**.
Président honoraire, Charles **Guyot**.
Vice-président, Pierre **de Lallemand de Mont**.
Secrétaire perpétuel, Léon **Germain**.
Secrétaire annuel, Pierre **Boyé**.
Secrétaires adjoints { Emile **Duvernoy**. Marcel **Maure**.
Bibliothécaire-Archiviste, Georges **Goury**.
Bibliothécaire adjoint, Charles **Sadoul**.
Trésorier, Julien **Knecht**.
Conservateur du Musée lorrain, Lucien **Wiener**.

Liste des Membres composant le Comité du Musée historique lorrain.

Président né, le Préfet de Meurthe-et-Moselle.
Vice-Président né, le Maire de Nancy.
Membres du Comité : Les Membres du Bureau de la Société d'Archéologie; Marquis V. de **Landreville**, ancien conseiller général; **Roussel**, secrétaire honoraire de la Mairie ; **Genay**, architecte ; **Favier**, conservateur de la Bibliothèque publique; **Luxer**, président de Chambre à la Cour; F. **Bretagne** ; **Mellier**, inspecteur honoraire d'Académie ; **H. Lefebvre** ; **Charbonnier**, architecte des monuments historiques ; Comte J. **Beaupré** ; **Martz**, conseiller à la Cour.

Membres honoraires.

—

Joybert (Mme la baronne de), au château de Saulxures-lès-Nancy.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris.

Le Directeur de la Société française d'Archéologie (1).

Le Président de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

— de la Société d'Emulation des Vosges.

— de l'Académie de Metz.

— de l'Académie du Gard.

— de la Société archéologique de l'Orléanais.

— de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— de la Société archéologique de Sens.

— de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).

(1) La Société a conféré le titre de membre honoraire aux présidents des Sociétés qui, après l'incendie du Palais ducal en 1871, ont bien voulu lui donner des témoignages de sympathie, soit en souscrivant pour la reconstruction de l'édifice, soit en envoyant la collection de leurs publications à la bibliothèque du Musée.

Membres perpétuels (1).

Beauvau (le prince de), au château de Haroué.

Bertin (Roger), avocat, 25, rue de la Ravinelle.

Bizemont (le comte de), ancien officier supérieur (Mort à Albi, le 31 janvier 1905).

Bour (Edouard), ancien secrétaire-adjoint de la Société, 127, rue Saint-Dizier.

Courcel (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris.

† **Damast** (le baron Prosper **Guerrier** de), premier secrétaire perpétuel de la Société (Mort à Nancy le 26 janvier 1883).

Florange (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.

Germain (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, 26, rue Héré.

† **Gouy** (Jules), ancien magistrat, membre de l'Académie de Stanislas (Mort à Nancy le 16 février 1892).

Guyot (Charles), directeur de l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, 10, rue Girardet.

† **Langlard**, directeur d'assurances (Mort à Nancy le 29 juin 1899).

† **Laprevote** (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société (Mort à Nancy le 12 juin 1886).

† **Larguillon** (le commandant) (Mort à Nancy le 19 janvier 1905).

Lefebvre (Henri), contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny.

† **Lepage** (Henri), archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de la Société de 1851 à 1887 (Mort à Nancy le 29 décembre 1887).

Louyot (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-Léopold.

Maure (Marcel), avocat, 5, cours Léopold.

† **Meaume** (Edouard), avocat, professeur à l'Ecole forestière (Mort à Paris le 5 mars 1886).

(1) Le titre de membre perpétuel est acquis par le versement en une seule fois d'une somme de 200 francs. Il donne droit à la distribution gratuite des *Mémoires* et du *Bulletin* de la Société. (Arrêté ministériel du 16 juin 1891, autorisant cette disposition additionnelle au Règlement.)

Mengin (Henri), avocat à la Cour, ancien Bâtonnier, membre de l'Académie de Stanislas, 49, rue Stanislas.

Morlaincourt (le lieutenant-colonel René de), Héricourt (Haute Saône).

Parisot (l'abbé), aumônier, 4, rue de Saurupt.

† **Pierson** (Louis), décédé à Mirecourt (Vosges), le 10 janvier 1899.

Rozières (Antoine de), à Mirecourt.

Rozières (Paul de), à Lunéville.

Sadoul (Charles), docteur en droit, directeur particulier de la Compagnie d'assurances générales, 29, rue des Carmes.

† **Sidot** (Louis), libraire (Mort à Nancy le 18 mars 1896).

Sidot (Nicolas), libraire, 3, rue Raugraff.

† **Souhesmes** (Raymond des **Godins** de), ancien vice-président de la Société (Mort à Nancy le 21 février 1902).

† **Thiéry** (Emile), artiste peintre (Mort à Nancy le 3 février 1895).

Wiener (Lucien), 34, rue de la Ravinelle.

V

Membres titulaires (1).

—

* **Agnel** (l'abbé Arnaud d'), docteur en philosophie et en théologie, 10, rue Montaux, Marseille.

Aimond (l'abbé Charles), professeur au petit séminaire de Glorieux, près Verdun (Meuse).

* **Alsace**, prince d'**Hénin** (le comte d'), député, au château de Bourlémont, par Neufchâteau (Vosges), et 20, rue Washington, Paris, VIII.

* **Ambroise** (Emile), avocat, docteur en droit, 16, rue Gambetta, Lunéville.

André (Emile), architecte, 1, place Stanislas.

André (Georges), notaire, place Léopold, Lunéville.

* **Arth**, directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny.

* **Asher**, libraire, 13, Unter den Linden, Berlin. W.

* **Aubry** (Georges), propriétaire de la manufacture de faïence de Bellevue, près Toul.

* **Aubry** (Albert), 6, avenue Hoche, Paris, VIIIe.

Audiat, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 45, rue de la Ravinelle.

Avout (le vicomte Auguste d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, Dijon.

Baradez, ancien adjoint au Maire de Nancy, ancien président du Tribunal de commerce, 6, rue du Montet.

* **Barbas** (le commandant), 8, rue de la Monnaie.

* **Barbey** (Adrien), 5, rue Sainte-Catherine.

Barbey (Georges), 5, rue Sainte-Catherine.

Barbier, dessinateur-autographe, 4, quai Choiseul.

Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre, 7, impasse Saint-Vincent.

* **Barrès** (Maurice), à Charmes-sur-Moselle (Vosges), et 100, boulevard Maillot, Neuilly-Paris.

(1) Les noms précédés d'un astérisque gras sont ceux des membres perpétuels ; les noms précédés de l'astérisque ordinaire, ceux des membres abonnés au *Bulletin* mensuel de la Société.

Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy. Les localités dont la situation n'est pas spécifiée, sont comprises dans le département de Meurthe-et-Moselle.

* **Barthélemy** (François), 2, place Sully, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

Bastien (Pierre), greffier en chef de la Cour d'appel, 11, rue Désilles.

* **Baudoin** (l'abbé Modeste), curé d'Igney (Vosges).

* **Baudot** (Jules), industriel à Bar-le-Duc (Meuse).

* **Bauffremont** (le prince duc de), 87, rue de Grenelle, Paris, VIIe.

Baumont, Proviseur du lycée de Beauvais (Oise).

* **Bazoche**, notaire honoraire, à Commercy (Meuse).

* **Beaupré** (le comte Jules), 18, rue de Serre.

★ **Beauvau** (le prince de), au château de Haroué.

* **Bauzée-Pinsart**, sculpteur, place de l'Hôtel-de-Ville, Nontron (Dordogne).

Bécourt (Eugène), professeur agrégé au Lycée de Nancy, 12, rue de Toul.

* **Bellefond** (le colonel de), 6, rue Callot.

* **Benoît-Gény** (Auguste), avocat, 49, rue Stanislas.

Bentz, 17, rue de Nabécor.

* **Bergeret**, imprimeur, 63, rue des Jardiniers.

* **Berlet** (François), 8, rue d'Alliance.

* **Bernard** (Henri), avocat à la Cour, 21, rue Gambetta.

* **Bernard de Jandin**, ancien magistrat, 16, rue Montesquieu.

* **Bernardin** (Léon), lieutenant au 149e régiment d'infanterie, à Epinal.

* **Berthelé**, archiviste de l'Hérault, 11, impasse Pagès, Montpellier.

* **Bertier** (Emile), ancien avoué à la Cour d'appel, 21, rue de Thionville.

* **Bertin** (Charles), 6, rue Lepois.

★ **Bertin** (Roger), avocat, 25, rue de la Ravinelle.

* **Beugnet** (l'abbé), curé de Saint-Nicolas, 42, rue des Quatre-Eglises.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Bar-le-Duc (Meuse). A la Mairie.

Bibliothèque (la) du British Museum, à Londres.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville d'Epinal.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Longwy.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Lunéville.

Bibliothèque (la) de l'Université, Cambridge.

Bigorgne, professeur au lycée Condorcet, 24, rue de Château-Landon, Paris, Xe.

★ **Blech** (Ernest), industriel à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).

Bloch (J.), grand Rabbin du Consistoire israélite, 18, rue de l'Equitation.

Blondlot, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Stanislas, 8, quai Claude-le-Lorrain.

★ **Bonneau** (l'abbé), curé de Chauvency-Saint-Hubert, par Montmédy (Meuse).

★ **Boppe** (Auguste), secrétaire d'ambassade, 27, avenue d'Antin, Paris, VIII.

Boppe (Lucien), directeur honoraire de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, 27, rue de la Commanderie.

★ **Boppe** (Paul), ancien commandant de cavalerie, 40, rue de Toul.

Bossert, ancien bijoutier, 18, rue Victor-Hugo.

★ **Bossu** (Louis), avocat général près la Cour d'appel, 2, rue Foucques, Douai.

★ **Bœswilwald** (Paul), inspecteur général des monuments historiques, 6, boulevard Saint-Michel, Paris, V^e^.

Bour (Charles), propriétaire, 17, cours Léopold.

★ **Bour** (Edouard), ancien secrétaire-adjoint de la Société, 127, rue Saint-Dizier.

Bourcier (le comte Charles de), au château de Bathelémont-sur-Seille, par Mulcey (Lorraine allemande).

★ **Bourgeois** (J.), négociant à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).

Bourgogne (Frédéric de), à Lamarche (Vosges).

★ **Bourgon** (Désiré), architecte, élève de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts, 6, cours Léopold.

★ **Bournique** (Elie), 46, faubourg Stanislas.

★ **Boursier** (Charles), notaire, 1, rue Bénit.

★ **Bouvier** (de), 10, rue de la Source.

★ **Boyé** (Pierre), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 53, rue Hermite.

★ **Brabois** (Louis **Pierson de**), au château de Brabois, Villers-les-Nancy.

★ **Bretagne** (Ferdinand), ancien contrôleur des contributions directes, 55, rue de la Ravinelle.

★ **Briot** (l'abbé), curé-doyen de la basilique Saint-Epvre, 6, rue des Loups.

★ **Briquel** (le docteur Paul), 32, rue de Viller, Lunéville.

★ **Brullard** (le docteur), château de Gondreville.

★ **Bruneau** (l'abbé), 169, rue de Strasbourg.

Bruyères (Ch. de), avocat, à Remiremont (Vosges).

★ **Buffet** (Louis), ancien ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Plainfaing (Vosges).

Buffet (Paul), 13, rue Cassette, Paris, VIe.

★ **Bullier**, avoué, 50, rue Stanislas.

Bussienne, propriétaire, à Dieulouard.

★ **Bussière**, sculpteur, 9, rue de Metz.

★ **Buvignier-Clouet** (Mlle Madeleine), 11, rue Saint-Maur, Verdun (Meuse).

Castex (le vicomte Maurice de), ancien officier d'état-major, 6, rue de Penthièvre, Paris, VIIIe.

Cerf, notaire, à Rosières-aux-Salines.

Chapelain, conservateur des forêts en retraite, 11 *bis*, rue de Lorraine.

★ **Chapelier** (l'abbé Ch.), curé-archiprêtre de Mirecourt (Vosges).

★ **Charbonnier**, architecte des Monuments historiques, 37, rue du faubourg Saint-Jean.

★ **Charlot** (Alexandre), ancien magistrat, 5, rue des Dominicains.

★ **Châtelain** (E.), professeur de philosophie au Lycée, 24, rue de Boudonville.

★ **Chatelain** (l'abbé), ancien professeur de philosophie, curé de Vatimont, par Baudrecourt (Als.-L.).

★ **Chatton** (l'abbé Ed.), curé de Rémenoville, par Gerbéviller.

★ **Chatton** (l'abbé Emile), vicaire à Saint-Epvre, 6, rue des Loups.

★ **Chenut** (Paul), 16, rue de la Ravinelle.

Chepfer (Georges), 53, rue Caulaincourt, Paris, XVIIIe.

Chevalier (Roger), 11, rue Saint-Lambert.

★ **Chevelle**, ancien maire, juge de paix de Vaucouleurs (Meuse).

★ **Chevreux** (Paul), archiviste du département des Vosges, Epinal.

★ **Chrétien** (Georges), agriculteur à Sfax (Tunisie).

★ **Chrétien** (le docteur H.), professeur à la Faculté de médecine, 1 *ter*, place Carnot.

★ **Clanché** (l'abbé), curé de Blénod-les-Toul.

★ **Coliez** (Emile), docteur en médecine, à Longwy-Bas.

Colin (l'abbé), curé de Virecourt, par Bayon.

★ **Colin** (l'abbé Eugène), curé de Villacourt, par Bayon.

★ **Collenot** (Félix), ancien magistrat, 9, rue d'Alliance.

★ **Collesson** (Pierre), 47, rue des Tiercelins.

Collignon, médecin-major de 1re classe au 25e d'infanterie, 6, rue de la marine, Cherbourg.

Collignon, professeur à la Faculté des Lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc.

★ **Comte**, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Commercy (Meuse).

Corbin (J.-B.), 8, rue Mazagran, à Nancy.

Cordier (Julien), avocat, ancien député, à Toul.

★ **Courcel** (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris, VIe.

★ **Coureur** (Bernardin), 20, rue Laflize.

★ **Cournault** (Abel), 4, rue de Boudonville.

★ **Crépin-Leblond**, imprimeur-éditeur, passage du Casino.

Crevoisier d'Hurbache (René de), avocat à la Cour d'appel, 7, rue Mably.

Cuny (l'abbé), à Bréménil, par Badonviller.

★ **Curé** (l'abbé), vicaire à Saint-Epvre, 6, rue des Loups.

Dannreuther, pasteur de l'Eglise réformée, quai Victor-Hugo, à Bar-le-Duc (Meuse).

Dartein (l'abbé de), ancien professeur à l'école Saint-Sigisbert, 22, rue de Rigny.

★ **Dartein** (Henri de), 22, rue de Rigny.

Dassigny, comptable, à Mirecourt (Vosges).

David (Louis), à Vaucouleurs (Meuse).

David (Paul), ancien sous-préfet, 4, rue Hermite.

Débuisson (Eugène), à Bayon.

★ **Déglin** (Henri), avocat, membre de l'Académie de Stanislas, 79, rue St-Georges.

Degoutin (Maurice), château de Remonvaulx, près Bayonville, et chez Mme de Résie, à Beaune (Côte-d'Or).

Delageneste, capitaine au 5e hussards, rue Palissot.

★ **Delaval** (Albert), à Saint-Max, près Nancy.

Denis (Albert), avocat, maire de Toul, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, à Toul.

Denis (Charles), capitaine au 51e régiment d'infanterie, Beauvais (Oise).

Denis (l'abbé), curé de Réméréville, par Saint-Nicolas de Port.

Denis (Paul), président honoraire du Tribunal, à Toul.

★ **Didier-Laurent** (l'abbé), curé de Monthureux-sur-Saône (Vosges).

Didrit (l'abbé Théophile), curé de Charmes-la-Côte, par Toul.

Dinago, avocat à la Cour, 9, rue des Carmes.

Diot, ancien receveur municipal, 2, place Carnot.

* Domgermain (le comte de), 3, rue de Lille, Paris, VIIe.

Droit, notaire, 26, rue des Carmes.

* Drouet (Charles), 17, rue Isabey.

* Drupt (l'abbé Arthur), professeur au Séminaire de Glorieux, par Verdun (Meuse).

* Dryander (Edgard), 34, rue de la Ravinelle.

* Dubois (S. G. Mgr), évêque de Verdun.

* Dubuisson (l'abbé), curé de Marville (Meuse).

Dufour (Henri), architecte, inspecteur des bâtiments civils au Cambodge, à Saïgon (Indo-Chine).

* Dulau et Co, libraire, 37, Soho-Square, Londres. W.

* Dumast (le baron Guerrier de), conservateur des forêts en retraite, 38, place de la Carrière.

* Dumont (Paul), docteur en droit, bibliothécaire universitaire, 10, place Carnot.

* Durand (G.), archiviste du département de la Somme, 22, rue Pierre-l'Hermite, Amiens.

* Duval (Louis), négociant, 27, rue des Ponts.

* Duvernoy (Emile), archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, rue et hôtel de la Monnaie.

* Eauclaire (l'abbé), curé de Rosières-aux-Salines.

* Elie (Georges), capitaine de cavalerie, 4, rue du Général-Drouot.

* Elie (Robert), inspecteur des forêts, à Toul.

* Elie-Lestre, ancien officier de cavalerie, 43, cours Léopold.

* Emond (l'abbé), curé de Flin, par Saint-Clément.

Evrard (Jules), banquier, à Mirecourt (Vosges).

* Farnier (Charles), fondeur de cloches, Mont-devant-Sassey, par Dun (Meuse).

* Favier, conservateur de la Bibliothèque publique, membre de l'Académie de Stanislas, 2, rue Jeanne d'Arc.

* Ferry, notaire, à Saint-Loup (Haute-Saône).

* Ferry (Gustave), à Lexy, par Cons-la Grandville.

* Flayeux (l'abbé Georges), curé à Ménarmont, près Rambervillers (Vosges).

* Fliche (Paul), professeur à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier.

★ **Florange** (Jules), 21, quai Malaquais, Paris, VIe.
Fontaine (l'abbé), à Gérardmer (Vosges).
* **Fontaine d'Harnoncourt Unverzagt** (le comte Hubert de la), Chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, 59, Reisner Strasse, Vienne et Altenmarkt, près Eriesting (Basse-Autriche).
Foucault (S. G. Mgr.), évêque de Saint-Dié.
* **Fourier de Bacourt** (le comte Etienne), 56, rue Cortambert, Paris, XVIe.
* **Fourmann** (l'abbé), curé de Villers-en-Haye, par Dieulouard.
* **Fournier** (P.), doyen de la Faculté de droit, 11 *bis*, place Victor-Hugo, Grenoble.
Frick (Guillaume), libraire, 27, Graben, Vienne (Autriche).
Fringant (l'abbé), curé d'Allamps, par Vannes-le-Châtel.
Pringnet (Alphonse), inspecteur de l'Académie de Paris, 62, rue Claude-Bernard, Paris, Ve.
* **Fruminet** (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Jacques, à Lunéville.

Gand (H.), 19, rue de Metz.
* **Gandelet** (le comte Albert), chambellan de S. S. Pie X, 5 *bis*, rue d'Alliance.
Garnier, ancien juge au Tribunal civil, 8, rue de la Source.
Garnier (Jules), professeur à la Faculté de droit, 8, rue Isabey.
Gauthier (Camille), industriel, 10, rue d'Auxonne.
Gavet, professeur à la Faculté de droit, 52, rue des Tiercelins.
Gegout (Emile-Bernard), rue Notre-Dame, à Vézelise.
* **Gegout** (Jules), avoué à la Cour d'appel, 11, rue de la Ravinelle.
* **Gegont**, conseiller à la Cour d'appel, 21, faubourg Saint-Jean.
* **Genay**, architecte, inspecteur des édifices diocésains, 5, Terrasse de la Pépinière.
Génin (André), chef de bataillon au 91e d'infanterie, 16, rue Mazel, Verdun (Meuse).
* **Gény**, entrepreneur, 47, rue Hermite.
* **George** (Amédée), 13, rue de Metz.
* **George** (l'abbé), curé de Saint-Max, près Nancy.
* **Georgel** (Paul), avoué, 25-27, rue de la Source.
Gérard (Albert), avocat à Saint-Dié (Vosges).
Gérard (Charles), avocat à la Cour, 41, place de la Carrière.

* **Germain** (Edouard), 51, rue Isabey.

★ **Germain** (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, 26, rue Héré.

* **Gilbert** (l'abbé), curé de Gérardmer (Vosges).

* **Gillant** (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

* **Gironcourt** (de), conducteur principal des Ponts-et-Chaussées, 9, rue Désilles.

Gœpfert (E.), artiste-peintre, 6, rue d'Amerval.

Gomien (Paul), ancien sous-intendant militaire, 1, rue Sainte-Catherine.

* **Gossé** (l'abbé), curé de Benney, par Ceintrey.

* **Gourcy** (le comte X. de), château de Luz, par Baccon (Loiret), et 25, rue de Grenelle, Paris, VIIe.

* **Goury** (Georges), avocat à la Cour d'appel, 5, rue des Tiercelins.

* **Goury** (Gustave), avocat à la Cour d'appel, 5, rue des Tiercelins.

* **Gouy de Bellocq-Feuquières** (Albert), ancien officier d'état-major, 3, rue d'Alliance.

* **Grandclaude** (l'abbé), curé de Laxou, près Nancy.

Grenier, agrégé de l'Université, 5, rue du Sommerard, Paris, V^e.

* **Groffe** (Emile), huissier, Montfaucon (Meuse).

Grosjean (Henri), libraire, 20, rue Héré.

Guérin (Edmond), 6, rue des Capucins, à Lunéville.

Guinet (A.), rentier, 8, rue de Serre.

Gutton (Henri), architecte, 10, place Carnot.

* **Guyot** (A.), receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc.

★ **Guyot** (Charles), directeur de l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, 12, rue Girardet.

* **Györy de Nadudvar** (Arpad de), archiviste de la Maison Impériale et Royale, à la Hofburg, Vienne (Autriche).

Hacquard (Henri), commis à la Bibliothèque publique, 18, rue de Thionville.

Haillant (Nicolas), secrétaire perpétuel de la Société d'émulation du département des Vosges, 21, place de l'Atre, Epinal.

* **Halbin** (l'abbé), curé de Senon, par Spincourt (Meuse).

Haldat du Lys (Henri de), 36, cours Léopold.

Hamant (l'abbé), professeur au Collège Stanislas, 8, rue Valentin-Haüy, Paris, XVe.

* **Hamonville** (le baron Henri d'), au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés.

Harbulot (Louis), juge suppléant, à Remiremont (Vosges).

Harmand (l'abbé), supérieur de l'Orphelinat agricole, à Haroué.

Hausen (d'), château de Sainte-Marie, par Blâmont.

★ Haussonville (le comte d'), de l'Académie française, ancien député, 41, rue Saint-Dominique, à Paris, VIIe.

★ Heitz, percepteur des contributions directes, à Vézelise.

★ Hémard d'Adigny (Henri), à Belrupt, par Verdun (Meuse).

Hennezel (le comte d'), à Villers-lès-Nancy.

Henriet (Joseph), avocat, 11, rue des Michottes.

Henry, professeur à l'Ecole forestière, 5, rue Lepois.

★ Henry (Ernest), 30, faubourg du Ménil, Sedan.

★ Houillon (l'abbé), curé de Barbonville, par Blainville-sur-l'Eau.

Houzelle, instituteur à Montmédy (Meuse).

★ Huber (Emile), manufacturier, à Sarreguemines.

★ Hubert (Lucien), rentier, 21, rue de l'Arsenal, Longwy-Haut.

★ Humbert (l'abbé Auguste), directeur du Grand Séminaire, Verdun (Meuse.)

★ Humbert-Claude (l'abbé), curé de Dompaire (Vosges).

Hutin, propriétaire à Delouze, par Gondrecourt (Meuse).

★ Idoux (l'abbé), professeur au petit séminaire de Châtel-sur-Moselle (Vosges).

★ Iohmann, bijoutier, 1, rue des Carmes.

Jacques (l'abbé Victor), agrégé de l'Université, directeur de la Malgrange, par Jarville.

★ Jacquot (Albert), luthier, 19, rue Gambetta.

Jasson, architecte de la ville, 4, rue des Glacis.

★ Jean (l'abbé Louis), curé de Châteauvoué, par Hampont (Lorraine).

★ Jérôme (l'abbé), membre de l'Académie de Stanislas, professeur au Grand Séminaire.

Joybert (le baron G. de), propriétaire, 48, rue Hermite.

★ Knecht (Julien), 16, rue de Serre.

Knecht (Marcel), 16, rue de Serre.

Koch (Camille), avocat à la Cour, 63, rue Hermite.

★ Kœberlé (Mlle Elsa), quai Kléber, Strasbourg.

★ Kools (l'abbé), curé de Lorquin (Lorraine).

★ Konarski (Wladimir), vice-président du Conseil de Préfecture de la Meuse, Bar-le-Duc.

Krug-Basse, conseiller honoraire à la Cour d'appel, 20, rue de Toul.

Lacaille, avoué à la Cour, 35, place de la Carrière.

★ **Lacombe** (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Pierre-Fourier, à Lunéville.

La Lance (le commandant de), 93, place Saint-Georges.

★ **Lallemand** (Paul), conseiller honoraire à la Cour d'appel, avenue du Bois-Louis, Pau (Basses-Pyrénées).

★ **Lallemand de Mont** (Pierre de), ancien secrétaire général de Préfecture, 8, rue Isabey.

★ **Lallement** (Léon), 34, cours Léopold.

★ **Lambel** (le comte J. de), au château de Fléville, et 53, rue de Ponthieu, Paris, VIIIe.

★ **Lambertye** (le comte Gaston de), Compiègne (Oise).

★ **Lamirault** (le comte de), ancien conservateur des forêts, à Lay-Saint-Christophe.

★ **Landrian**, baron du **Montet** (le comte de), 17, rue Bailly.

★ **Lapisse** (Charles de), à Montigny-devant-Sassey, par Dun-sur-Meuse.

★ **Laprevote** (Léon), ancien inspecteur des forêts, 14, rue Victor-Hugo.

Laroche (l'abbé), curé de Damas-devant-Dompaire (Vosges).

★ **La Ruelle** (F. de), chef d'escadron breveté au 29e dragons, 9, place Saint-Quiriace, Provins (Seine-et-Marne).

★ **Larzillière** (Félix), conservateur des Eaux et Forêts, 35, faubourg Saint-Jean.

★ **La Tour en Voivre** (le comte de), 30, place de la Madeleine, Paris, VIIIe.

Laurens de Rouvroy (le comte), à Saint-Mihiel (Meuse).

★ **Laurent** (A.), médecin-major en retraite, rue de Vandeul, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

★ **Laurent** (P.), architecte, villa Jeanne-d'Arc, rue de la Tabagie, Epinal (Vosges).

★ **Laurent**, maître de conférences à la Faculté des lettres, 12, rue Jeanne-d'Arc.

★ **Le Bègue de Germiny** (le comte Marcel), 41, rue d'Amsterdam, à Paris, et château de Béneauville, à Bavent (Calvados).

★ **Leblanc** (Henri), marchand d'antiquités, 18, rue Héré.

Leclerc (René), ancien magistrat, 17, rue de la Commanderie,

Lederlin, doyen honoraire de la Faculté de droit, membre de l'Académie de Stanislas, 12 *bis*, faubourg Stanislas.

★ **Lefebvre** (Henri), contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny.

★ **Lejeune** (Albert), avocat, 22, rue de Metz.

★ **Lemaire** (Jules), à Stenay (Meuse).

★ **L'Escale** (Louis de), 1, rue Daval, Montmorency.

L'Espée (le baron Jean de), lieutenant-colonel au 9e dragons, à Lunéville.

★ **Lespine** (Louis), avocat à la Cour, 9, rue Callot.

Le Vallois (Henri), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 57, rue des Arènes, Paris, Ve.

★ **Lévêque** (l'abbé Louis), vicaire au Val-d'Ajol (Vosges).

★ **L'Héraule** (de), 27, place de la Carrière.

★ **L'hôte** (l'abbé), professeur au Grand Séminaire de Saint-Dié (Vosges).

Lhuillier (l'abbé), curé d'Abreschwiller (Lorraine).

Liébaut (l'abbé), curé d'Outremécourt, par Soulaucourt (Haute-Marne).

★ **Liégeois** (le docteur), correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (Vosges).

Ligniville (le comte Gaston de), 15, rue d'Alliance.

★ **Loppinet**, conservateur honoraire des forêts, 39 *bis*, rue du faubourg Saint-Jean.

Lorta, directeur des contributions indirectes en retraite, 5 *bis*, place du Panthéon, Paris, Ve.

★ **Louyot** (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-Léopold.

★ **Loyseau du Boulay** (Joseph-Auguste), ancien conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

★ **Ludre** (le comte Ferri de), château de Ludres, à Richardménil, et 15, avenue Bosquet, Paris, VIIe.

★ **Luxer**, président de Chambre à la Cour d'appel, 15, rue Lepois.

Luzoir, surveillant général au lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

Magot, avocat, à Pont-à-Mousson.

★ **Mahuet** (le comte Antoine de), 38, rue Gambetta.

★ **Majorelle** (Louis), industriel, 20, rue Saint-Georges.

Malval (le comte J.), 19, place de la Carrière.

★ **Mandre** (René de), 30, rue Condorcet, Paris, IXe.

★ **Mangenot** (l'abbé Eug.), professeur à l'Institut catholique, 88, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe.

Marcot (René), 19, rue de la Ravinelle.

* **Marcot** (Léopold), ancien maire de Réméréville, 13, Grande-Rue Ville-Vieille.

* **Margo** (Gaspard), membre de la Chambre de commerce, 16, rue des Tiercelins.

* **Marichal** (Paul), archiviste aux Archives nationales, 15, avenue de Paris, à Créteil (Seine).

Maringer, ancien maire de Nancy, 36, rue du Faubourg St-Jean.

Marquis, sénateur de Meurthe-et-Moselle, 45, rue de Lille, Paris, VIIe.

* **Martin** (Albert), doyen de la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 9, rue Sainte-Catherine.

* **Martin** (l'abbé Eugène), docteur ès-lettres, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, 11, place Carnot.

* **Martin** (l'abbé Numa), curé d'Ambly, par Troyon (Meuse).

* **Martin** (Paul), capitaine au 153e d'infanterie, à Toul.

Marton (l'abbé), ancien aumônier militaire, 4, place d'Alliance.

* **Martz** (René), conseiller à la Cour d'appel, 34, rue des Tiercelins.

* **Marx** (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 105, rue de la Pompe, Paris, XVIe.

* **Maslat** (l'abbé), curé de Chaligny, par Pont-Saint-Vincent.

* **Masson** (Pierre-Eugène), 9, rue Saint-Nicolas.

Mathieu (S. E. le cardinal), Villa Volskonski, à Rome.

Mathieu (l'abbé), à Fresse-sur-Moselle (Vosges).

Mathieu (l'abbé), curé de Bernécourt, par Noviant-aux-Prés.

* **Mathieu** (Ch.), capitaine en retraite, 21, place de la Carrière.

Mathiot (Paul), 6, rue de Metz.

* **Mathis** (Camille), propriétaire, 3, rue de Metz.

☆ **Maure** (Marcel), avocat, 5, cours Léopold.

* **Maxant** (Eugène), ancien greffier de chambre à la Cour d'appel, 161, rue Saint-Dizier.

* **Mazerolle** (Fernand), archiviste de la Monnaie, 2, rue Singer, Paris-Passy.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), membre de l'Académie Stanislas, 19, rue de Strasbourg.

* **Meixmoron de Dombasle** (Raoul de), 10, rue des Loups.

Melin (Gabriel), avocat, chargé de cours à la Faculté de droit, 1, rue de la Visitation.

* **Mellier**, inspecteur d'Académie en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, 5, rue des Tiercelins.

Melnotte (l'abbé), curé de Champigneulles.

★ **Mengin** (Henri), avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Stanislas, 49, rue Stanislas.

★ **Mercier,** ancien inspecteur des forêts, 19, rue de Rigny.

Mesmin, ancien magistrat, 6, rue Sainte-Catherine.

Metz-Noblat (Antoine de), membre de l'Académie de Stanislas; 37, cours Léopold.

Mézières (Alfred), sénateur, membre de l'Académie française, 57, boulevard St-Michel, Paris, Ve.

Michon (Alfred), général de brigade, à Toul.

★ **Migette** (Armand), à Stenay (Meuse).

★ **Millot** (Charles), chargé de cours à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Stanislas, 7, place Saint-Jean.

Miscault (de), 5, rue d'Alliance.

★ **Mitry** (le comte Henry de), chef d'escadron de cavalerie, 46, rue de la Bienfaisance, Paris, VIIIe.

★ **Montbel** (le baron de **Thomassin** de), sous-inspecteur des forêts, 67, rue de la Ravinelle.

★ **Montjoie** (de), au château de Lasnez, près Villers-lès-Nancy.

★ **Moreau** (Adolphe), rue Grande, à Saint-Mihiel (Meuse).

★ **Morlaincourt** (le lieutenant-colonel René de), Héricourt (Haute-Saône).

★ **Mougel** (l'abbé Eugène), curé de Domèvre-sur-Durbion, par Châtel (Vosges).

Mougin (Stéphane), Remiremont (Vosges).

Munier, ancien député, à Pont-à-Mousson et 2, rue de la Sorbonne, Paris, Ve.

Nachbaur, avoué, 2, rue Germiny, à Mirecourt (Vosges).

Nathan (Lazard), professeur, 23, rue de l'Equitation.

★ **Nautrez** (l'abbé Victor), curé de Hussigny.

★ **Nicolas** (Maurice), 39, rue de la Bolle, Saint-Dié (Vosges).

Nicolas (Eugène), avocat à la Cour d'appel, 80, place Saint-Georges.

★ **Nicolas** (l'abbé J.-P.), curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse).

★ **Noël** (Jean), à La Tour, commune de Saint-Max, près Nancy.

★ **Noël** (Lucien), à La Tour, commune de Saint-Max, près Nancy.

Oblet (l'abbé), professeur au Grand Séminaire.

O'Gorman (le comte Gaëtan), route de Barèges, à Pau (Basses-Pyrénées).

Oleire (E. d'), libraire à Strasbourg (Alsace).

Olivier (l'abbé), professeur au séminaire de Châtel (Vosges).

Olry (l'abbé), curé-doyen de Haroué.

★ **Pacotte** (A.), 2, rue de la Monnaie.

★ **Pange** (le comte Maurice de), 29, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIIIe.

★ **Paquatte** (l'abbé), curé de Croismare, par Marainviller.

★ **Pariset**, professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 105, rue Charles III.

★ **Parisot** (l'abbé), aumônier, 4, rue de Saurupt.

Parisot (François), conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Vézelise.

★ **Parisot** (Robert), professeur à la Faculté des lettres, 15, rue Sigisbert-Adam.

★ **Parpaite** (Hippolyte), industriel à Dun-sur-Meuse.

★ **Paul**, ancien notaire, 4, rue de la Monnaie.

★ **Paulus** (l'abbé), directeur de la Bibliothèque municipale, à Metz.

Pèlerin (A.), bibliothécaire à la Bibliothèque municipale, 57, faubourg Saint-Jean.

★ **Perdrizet**, maître de conférences à la Faculté des lettres, 9, rue Désilles.

★ **Pernot** (l'abbé Charles), vicaire à Saint-Vincent-Saint-Fiacre, 7, impasse Saint-Vincent.

★ **Pernot** (l'abbé L.), curé de Germiny, par Colombey-les-Belles, (Meurthe-et-Moselle).

★ **Pernot** (Th.), propriétaire à Tramont-Emy, par Vandeléville.

★ **Perrout** (René), avocat à Epinal.

Perruchot, docteur en médecine, à Mellecey, par Givry (Saône-et-Loire).

★ **Petit**, receveur de l'enregistrement en retraite, place d'Armes, 15, à Verdun (Meuse).

★ **Petit** (l'abbé), curé d'Augny, près Metz (Lorraine).

★ **Pfister**, maître de conférences à la Sorbonne, 72, boulevard de Port-Royal, Paris, Ve.

★ **Philippoteaux** (Auguste), avocat, 3, rue Thiers, à Sedan.

★ **Pierfitte** (l'abbé), curé de Portieux (Vosges).

Pierron (H.), docteur en médecine, à Pont-à-Mousson.

Pillement (le docteur), 93, place Saint-Georges.

★ **Pimodan** (le marquis de), au château d'Echenay (Haute-Marne), et 18, rue de l'Université, Paris, VIIe.

★ **Pion** (Henri), rédacteur au Contentieux du Crédit foncier, 38, rue Juliette-Lambert, Paris, XVIIe.

* **Planche-Gillon** (J.), avocat à la Cour d'Appel, 26, rue de Babylone, Paris, VIIe.

* **Poirot**, conducteur des Ponts-et-Chaussées, 61, rue de Metz.

Poirot (l'abbé Théophile), curé de Ramonchamp (Vosges).

Potier (l'abbé), curé de Varangéville, par Saint-Nicolas.

* **Poulet** (Henry), chef du secrétariat particulier du Président de la République, 57, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Purnot, conseiller de préfecture, 9 *bis*, rue Hermite.

* **Puton** (Bernard), procureur de la République, à Remiremon (Vosges).

Quintard (Albert), étudiant en médecine, 30, rue Saint-Michel.

* **Quintard** (Léopold), 30, rue Saint-Michel.

Quintard (Pierre), 30, rue Saint-Michel.

Rampont (E.), avoué au Tribunal, 1, rue des Michottes.

Ravinel (le baron Charles de), ancien député, au château de Villé, commune de Nossoncourt, et 6, rue des Capucins, Lunéville.

* **Regnier** (le docteur), à Pont-Saint-Vincent.

Reibel (le docteur), 47, place Dombasle.

* **Reibel** Charles), avocat à la Cour, 47, place Dombasle.

Remy (Fernand), à Saint-Nicolas-de-Port.

* **Remy** (Justin-Joseph), 21, rue des Goncourt.

* **Renauld** (Albert), avoué, à Bar-le-Duc (Meuse).

* **Renauld** (l'abbé Félix), chanoine titulaire, 54, rue des Quatre-Eglises.

* **Renauld**, banquier, 21, rue Saint-Dizier.

Renaux, agent-voyer, 137, rue Jeanne-d'Arc.

Reuss, inspecteur des forêts, 7, rue Carnot, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

* **Rey** (l'abbé), curé de Crépey, par Colombey-les-Belles.

Richard, notaire, 81, Grande-Rue, à Remiremont (Vosges).

* **Riston** (Victor), avocat, docteur en droit, membre de l'Académie de Stanislas, Val-au-Mont, Malzéville.

* **Robert** (Louis), dessinateur, 15, rue de la Poterne, à Pont-à-Mousson.

* **Robert**, fondeur de cloches, 12, rue Pichon.

* **Robert** (Edmond des), 3, rue du faubourg Saint-Georges.

* **Robert** (F. des), membre de l'Académie de Stanislas, 60, quai Claude-le-Lorrain.

Robert, ancien juge au Tribunal civil, 44, rue des Carmes.

* **Robinet de Cléry**, ancien magistrat, 6 *bis*, rue du Cloître-Notre-Dame, Paris, IVe.

Roche du Teilloy (Alexandre de), professeur honoraire au Lycée, membre de l'Académie de Stanislas, 5, rue de Rigny.

Rogé (Henry), avocat, Saint-Dié.

* **Rossinot** (l'abbé Eugène), curé de Minorville, par Noviant-aux-Prés.

Rougieux (Antoni), architecte, 5, rue d'Alliance.

* **Royer** (Paul), imprimeur-lithographe, 3, rue de la Salpêtrière.

★ **Rozières** (Paul de), à Lunéville

★ **Rozières** (Antoine de), à Mirecourt (Vosges).

* **Ruch** (l'abbé Charles), professeur au Grand Séminaire.

Sadoul, Premier Président de la Cour d'appel, 29, rue du faubourg Saint-Jean.

★ **Sadoul** (Charles), docteur en droit, directeur particulier de la Compagnie d'Assurances générales, 29, rue des Carmes.

* **Saintignon** (le comte F. de), maître de forges, à Longwy-Bas.

* **Saint-Hillier** (Henri de), capitaine au 2e spahis, à Geryville (Sud-Oranais).

* **Saint-Joire** (René), avocat à la Cour d'appel, 25, rue Saint-Dizier.

* **Saint-Pierremont** (le baron **de Finfe de**), château du Corps-de-Garde, à la Celle-Saint-Avant, par la Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

Saint-Vincent (le baron de), juge honoraire, à Saint-Mihiel (Meuse).

Salmon-Legagneur (Paul), avocat à la Cour d'appel, 11 *bis*, rue Portalis, Paris, VIIIe.

Schaudel, receveur principal des douanes, place du Palais de Justice, à Chambéry.

Schmidt (Ernest), maître de verreries, à Vannes-le-Châtel.

* **Schneider**, avoué honoraire à la Cour d'appel, 18, rue de la Ravinelle.

Seichepine, organiste et professeur de musique, Château-Salins (Lorraine).

* **Seillière** (le baron Léon), 41, avenue de l'Alma, à Paris, VIIIe.

* **Sibille** (l'abbé), curé de Saint-Julien-lès-Metz (Lorraine).

★ **Sidot** (Nicolas), libraire, 3, rue Raugraff.

Simonin (André), 44, rue de Metz.

Simonin (Armand), avocat à la Cour d'appel, 3, rue du Dôme, Paris.

* **Soyer** (l'abbé), curé d'Avioth, par Montmédy (Meuse).

* **Staat**, libraire de la Bibliothèque publique de Strasbourg, 27, rue des Serruriers, Strasbourg (1. E.).

* **Staemmel** (l'abbé), secrétaire général de l'Evêché, 4, place Stanislas.

Stainville (Edmond), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, 8, place Carnot.

* **Straten-Ponthoz** (le comte van der), membre de l'Académie de Metz, 23, rue de la Loi, à Bruxelles (Belgique).

* **Thiaucourt** (Paul), licencié en droit, Remiremont.

Thomas (Gabriel), conseiller à la Cour d'appel, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 82, rue Stanislas.

Thomassin (l'abbé), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Dié (Vosges).

Thouvenin (A.), ancien notaire, 29, rue des Carmes.

* **Thouvenin** (Paul), à Rosières-aux-Salines.

* **Thouvenin** (le docteur), maire de Vézelise.

* **Trancart**, ancien préfet, 27, rue Sainte-Catherine.

* **Trousset** (A.), conservateur des hypothèques en retraite, 24, rue Saint-Dizier.

* **Turinaz** (S. G. Mgr), évêque de Nancy et de Toul, 4, place Stanislas.

* **Vanat** (l'abbé), curé de Sommerviller, par Dombasle-sur-Meurthe.

Vanson, contrôleur des contributions directes, Neufchâteau (Vosges).

* **Velches** (l'abbé), curé de Saulmory, par Dun (Meuse.)

* **Vernéville** (Louis **Huin** de), avocat, 74, rue du Cherche-Midi, Paris, et à Corbusson-Saint-Berthevin (Mayenne).

* **Viansson-Ponté** (l'abbé Paul), curé de Haucourt, par Longwy-Bas.

* **Vienne** (le colonel Maurice de), membre de l'Académie de Stanislas, 1, rue d'Alliance.

Vienne (Maurice de), 6, rue d'Alliance.

* **Viard** (le baron Paul), 1 *quater*, place Carnot.

Viller (le docteur), à Toul.

* **Voinot** (le docteur), à Haroué.

